LETTRES
HISTORIQUES, POLITIQUES ET CRITIQUES,

SUR LES ÉVÉNEMENTS, QUI SE SONT PASSÉS DEPUIS 1778 JUSQU'A PRÉSENT.

RECUEILLIES ET PUBLIÉES.

PAR UN HOMME DE LETTRES QUI N'EST D'AUCUNE ACADÉMIE, NI PENSIONNÉ PAR AUCUN ROI, RÉPUBLIQUE, VISIR OU MINISTRE QUELCONQUES.

Veritas amicos, potius quàm odium parere deberet.

TOM. XI.

A LONDRES

DE L'IMPRIMERIE D'UN MINISTRE DISGRACIÉ.

1791.

LETTRE I.

De Berlin, *le* 30 *Août* 1782.

Je ſuis de votre avis, Monſieur. Il eſt dangereux, dans un état gouverné depuis près de deux ſiecles par le deſpotiſme, de permettre que des apôtres de la liberté y propagent leur doctrine & prêchent publiquement l'indépendance. Ce que je trouve de plus plaiſant, c'eſt que ce ſoit un miniſtre despote (M. de Vergennes) qui ait fourni lui-même le texte de ces ſermons. Tout ce qu'il a dit en faveur de la guerre d'Amérique, tout ce qu'il dit encore peut ſervir, au moyen de quelques commentaires, à rendre la France auſſi libre que les états-unis. Au reſte, les vœux & les actions des hommes ont été de tout tems dirigés vers la liberté; ils ont toujours fait plus ou moins d'efforts pour ſecouer le joug ſous lequel on

on les retenoit. On cherche, chez vous, à en augmenter encore le poids; mais je doute qu'on y réuſſiſſe, je crains même que cette nouvelle tentative ne tourne au détriment de l'autorité. Le peuple eſt trop éclairé ſur ſes droits; il eſt fatigué d'être la dupe de ceux qui le gouvernent ; s'il parvient à connoitre ſa force, l'empire du deſpotiſme eſt détruit...

C'eſt à tort qu'on accuſe Voltaire, Jean Jacques Rouſſeau & tant d'autres philoſophes ou écrivains de ce ſiecle, d'avoir le plus contribué par leurs ouvrages à répandre la lumiere & à diſſiper la foule des préjugés qui retenoient les peuples dans cette ſoumiſſion aveugle ſi néceſſaire au maintien de l'autorité des ſouverains qui les gouvernoient. D'autres écrivains avoient déja jetté ces ſemences précieuſes, & ſi elles n'ont pas fructifié, c'eſt que les ténebres de l'ignorance & du fanatiſme étoient encore trop épaiſſes. Je liſois, il y a quelques jours, les ouvrages de Montaigne; j'ai été frappé de trouver dans un diſcours la tirade ſuivante:

Tout

Tout peuple qui souffre la tyrannie, est d'autant plus vil, d'autant plus méprisable, que pour vaincre, il n'a nul effort à faire, il n'a qu'à cesser de soutenir & d'alimenter le tyran. Certes, tout comme le feu d'une petite étincelle devient grand & toujours se renforce, & plus il trouve de bois & plus il est prêt d'en brûler, & sans qu'on y mette de l'eau pour l'éteindre, seulement en n'y mettant plus de bois, n'ayant plus que consumer, lui-même se consume & devient sans force aucune & n'est plus feu: Pareillement sont les tyrans; plus ils pillent, plus ils exigent, plus ils ruinent, plus ils détruisent; plus on leur baille, plus on les sert, d'autant plus ils se fortifient & deviennent plus forts & plus frais pour anéantir & détruire tout. Si au contraire on ne leur baille rien, si on ne leur obéit point; sans combattre, sans frapper, ils demeurent nuds & défaits, & ne sont plus rien, si non que comme la racine qui n'ayant plus d'humeur ni aliment, devient une branche séche & morte.

Tous les écrits de nos philoſophes modernes ne préſentent rien d'auſſi fortement penſé contre les ſouverains. Montaigne avoit été à portée de bien juger & de prévoir tous les progrès que feroit le despotiſme; il s'étoit exercé dans ſa jeuneſſe à connoitre les hommes & ſurtout ceux qui ſe croyent faits pour gouverner les autres. Les grands événemens dont il avoit été témoin pendant cinq regnes & qui ſe ſont ſuccédés jusqu'à Henri IV., lui ont fourni la matiere de ſes *Eſſais*, qu'on pourroit appeler le livre élémentaire, puisqu'il a ſervi à tous ceux qui ont écrit après lui. Jean-Jacques ſurtout n'a fait que rajeunir ſes idées & les remettre en bon françois. Les *Eſſais* de Montaigne ſont un *Thême* qui convient à toutes les nations, & qui leur apprend à connoitre leurs droits & les devoirs que les ſouverains ont à remplir envers elles.

La plûpart des révolutions dont l'hiſtoire nous offre le tableau, ont été occa-

ſion-

ſionnées par l'abus du pouvoir. Sans remonter à des époques fort éloignées, ſans rappeler les cauſes qui ont renverſé l'empire romain, je citerai ce qui s'eſt paſſé au quinzieme ſiecle dans pluſieurs républiques, où le peuple fatigué de la tyrannie des ariſtocrates qui le gouvernoient, eut le courage de réclamer ſes droits & de ſe faire rendre tout ce qu'on avoit uſurpé ſur lui. Voila tout récemment l'Amérique qui vient de lutter contre une des grandes puiſſances de l'Europe; tout annonce qu'elle la forcera à reconnoitre ſon indépendance. Les ſouverains peuvent-ils s'abuſer au point de croire que cet exemple ne ſera pas ſuivi, que cette claſſe indigente du peuple, cet artiſan, cet agriculteur accablés ſous le double poids de la miſere & des charges publiques, n'ouvriront pas enfin les yeux, ne verront pas ce qu'ils peuvent & ce qu'ils doivent faire?.... Ceux qui ſont à la tête des gouvernemens ne font pas, ſelon moi, aſſez d'attention aux revers dont ils ſont menacés; ils ſe croyent iné-

branlables ſur leur trone; ils ne s'apperçoivent pas du changement qui s'eſt fait dans les opinions, que la bonhommie, l'inſouciance du peuple n'eſt plus la même qu'autrefois. Ces apôtres de la liberté qui le prêchent, font tous les jours des proſélytes. Voila comme ont commencé toutes les révolutions; ſi un chef ſe met à leur tête, alors ceux qui font la loi, devront la recevoir......

Je conçois que, comme bon françois, vous n'aimiez pas M. Necker. Je n'ai pas plus que vous une grande idée de ſes talens, & je ſuis certain que la plûpart de ceux qui le prônent & l'exaltent penſent de même. Mais cet ex-miniſtre a pour lui le ſuffrage du peuple; il a oſé ſe montrer en ſa faveur, & celui-ci croit lui devoir d'autant plus de reconnoiſſance, que le Genévois n'a pas paru varier dans ſes principes depuis qu'il a quitté le timon des affaires. C'eſt un cenſeur ſévère, qui marque toutes les fautes qui ſe font, & il aura aſſez d'a-

dreſſe

dreſſe pour en tirer parti dès que l'occaſion s'en préſentera. Avec les moyens qu'il a, il peut tout tenter..... Le nombre de ſes ſectateurs augmente tous les jours; à ces derniers ſe ſont joints une foule de mécontens qui n'ont d'autre but que d'opérer chez vous une grande révolution. Il y a d'autant plus d'apparence qu'ils y réuſſiront, que votre gouvernement montre à cet égard l'apathie & l'inſouciance la plus abſolue. Quelqu'un qui eſt initié dans toutes les intrigues de ces innovateurs, & qui eſt en correſpondance avec le Roi, vient d'écrire à ce monarque la lettre ſuivante. Vous jugerez par ſon contenu des projets qu'on a.

Copie d'une lettre au Roi de Pruſſe, datée de Paris le 23 *Juillet* 1782.

SIRE!

„ Votre Majeſté aura vu dans mes
„ dernieres lettres, ce que je lui mandois
„ ſur toutes nos intrigues de cour. De
„ tous les partis, celui qui prend le

„ plus de confiſtance, c'eſt la cabale at-
„ tachée à l'ex-directeur. Mais ce der-
„ nier n'eſt qu'un mannequin qu'on fait
„ mouvoir & à qui on fait prendre tou-
„ tes les attitudes néceſſaires au ſuccès
„ des projets qu'on médite. Ce ne ſont
„ pas les francois ſeuls qui ont ourdi ces
„ intrigues, il y a auſſi des puiſſances
„ étrangeres qui y ſont mêlées, & Votre
„ Majeſté n'aura pas de peine à déviner
„ quelles ſont ces puiſſances. Un ordre
„ jadis fameux, qu'on croyoit anéanti &
„ qui ne l'eſt qu'en apparence, y prend
„ auſſi la part la plus immédiate ; en
„ ſervant la vengeance des autres, il ſer-
„ vira la ſienne. Ces compagnons d'Ignace
„ qu'on a proſcrits partout, n'ont fait
„ que changer d'habit; ſous une forme
„ nouvelle, ils ſont toujours les mêmes,
„ c'eſt à dire que le même eſprit régit
„ encore ce corps, le même ſecret regne
„ dans toutes ſes déliberations. Les puiſ-
„ ſances dont ils ont le plus à ſe plain-
„ dre, qui ſont l'Eſpagne, le Portugal,
„ la France & l'Autriche, ſeront celles qui

„ éprou-

„ éprouveront les premiers effets de leur
„ vengeance. . . . . Le duc de . . . .
„ qui eſt un des affiliés de cet ordre dé-
„ funt, m'a dit:" *La deſtruction des Jé-*
„ *ſuites amenera celle des ſouverains qui*
„ *les ont le plus perſécutés. Ils étoient les*
„ *ſoutiens du trone de ces derniers, com-*
„ *me ils le furent de la puiſſance Papale.*
„ *Tous ces Princes ont manqué de politi-*
„ *que en ſe conduiſant comme ils l'ont fait*
„ *envers eux; ils ne tarderont pas à s'ap-*
„ *percevoir de la faute qu'ils ont commiſe.*
„ *Ce ſont les Jéſuites qui ont fait la plus*
„ *grande partie de la gloire de Louis XIV.*
„ *& qui déterminerent cette obéiſſance*
„ *aveugle du peuple, ſi favorable aux pro-*
„ *jets de l'autorité. Ce ſont eux qui, ſur*
„ *la fin du regne de ce monarque, empê-*
„ *cherent qu'on ne le mît ſous la tutele*
„ *des Etats-généraux, que les puiſſances*
„ *étrangeres vouloient le forcer de convo-*
„ *quer. Si ces Etats avoient eu lieu, la*
„ *nation rentroit dans tous ſes droits, &*
„ *elle eut mis pour toujours des bornes à*
„ *l'autorité de ce Prince & de ſes ſuc-*

 „ *ceſ-*

„ *ceſſeurs. Ce qui ne ſe fit pas alors, ſe*
„ *fera de nos jours. Necker, ſans s'en dou-*
„ *ter, eſt l'agent qu'on met en avant. Le*
„ *mémoire ſur les aſſemblées provinciales*
„ *a été dicté au directeur des finances par*
„ *les cordons-bleus de l'ordre. Ce travail*
„ *ſe trouvoit fait en partie par un Mini-*
„ *ſtre d'état qui avoit écrit ſur cette ma-*
„ *tiere, il y a quarante ans. Lorſqu'il parut*
„ *dans les provinces, il y fut accueilli com-*
„ *me il devoit l'être. Les affiliés Jéſuiti-*
„ *ques avoient préparé les eſprits à le re-*
„ *cevoir avec enthouſiaſme. Le Roi fut de*
„ *bonne foi; rempli du déſir de travailler*
„ *au bonheur de ſon peuple, il ordonna qu'on*
„ *fit l'eſſai de ce projet dans quelques pro-*
„ *vinces. Mais ſes Miniſtres donnerent*
„ *dans le piege qu'on leur tendoit. Actuel-*
„ *lement, ils ne peuvent plus revenir ſur*
„ *leurs pas. Ces aſſemblées provinciales don-*
„ *neront lieu à des repréſentations de la*
„ *part des intendans, qui ſentent le coup*
„ *que de pareilles inſtitutions peuvent por-*
„ *ter à leur autorité. Comme l'intention*
„ *des villes eſt d'impoſer le clergé & la no-*

„ *bleſſe*

„ *blesse sur le même pied que le Tiers-Etat,*
„ *ces deux premiers ordres y formeront*
„ *de leur côté la plus vive opposition. On*
„ *voudra passer outre, & c'est alors qu'un*
„ *nouvel ordre de choses s'établira. . . . .*
„ D'après ce propos, Sire, j'ai cherché à
„ mieux connoître tous les personnages
„ qui fréquentent la maison Necker, &
„ je me suis convaincu que les deux tiers
„ au moins sont ou membres de l'ordre
„ Jésuitique ou affiliés à cet ordre. Il en
„ est beaucoup qui sont attachés à la cour;
„ ils rendent un compte exact de tout ce
„ qui se passe dans le conseil d'Etat, dans
„ les conférences particulieres du Roi,
„ chez les Ministres, dans les bureaux.
„ Ce qui m'a le plus frappé, ce sont les
„ liaisons de M. Necker avec notre arche-
„ vêque de Paris. Votre Majesté con-
„ noit ce prélat de réputation; c'est un
„ honnête homme, mais foible & qui se
„ laisse entièrement conduire par le parti
„ Jésuitique; comme il n'est pas dans ses
„ principes de se lier avec quelqu'un qui
„ professe une autre religion que la sien-

„ ne,

„ ne, il a fallu ſans doute des raiſons
„ puiſſantes pour l'y déterminer. Je con-
„ nois maintenant ces raiſons : on cher-
„ che à s'aſſurer un parti dans tous les
„ ordres de l'Etat, pour faciliter l'exécu-
„ tion de tout ce qu'on prémédite. Tout
„ ce qui entoure le directeur des finan-
„ ces & ſa femme eſt gagné ; on lui ſug-
„ gere toutes les idées qu'on veut qui ſe
„ réaliſent, & il s'imagine qu'on ne cher-
„ che par là qu'à favoriſer ſes propres
„ vues. Les agens de ces intrigues ont
„ ſoin de ne rien propoſer qui ne ſoit
„ avantageux au peuple & fait pour hu-
„ milier les grands & les Parlemens ; car
„ c'eſt à ces deux claſſes que l'ex-di-
„ recteur & les ex-jéſuites en veulent le
„ plus. Pour gagner l'archevêque, on lui
„ aſſure qu'on veut ramener le clergé au
„ régime de la primitive égliſe. Le pré-
„ lat & M. Necker ont pour eux l'opi-
„ nion publique, & c'eſt tout. Les au-
„ tres perſonnages qui figurent dans ces
„ intrigues, ont ou beaucoup d'eſprit ou
„ beaucoup d'argent ; il faut avoir l'un

„ ou

„ ou l'autre pour être initié aux myſ-
„ teres. "

„ On eſt très perſuadé, au reſte, que
„ le role qu'a joué M. Necker n'eſt pas
„ fini. On s'occupe des moyens de le
„ faire reparoître ſur la ſcene avec plus
„ d'éclat que jamais. Mais le moment
„ n'eſt pas encore arrivé. Quelqu'un
„ faiſoit compliment, il y a quelques
„ jours, à Madame Necker & lui diſoit:
„ *Le pauvre Fleuri eſt aux abois, il ne*
„ *ſait ou donner de la tête pour le ſervice*
„ *de* 1783. *On aſſure que le Roi rappellera*
„ *M. Necker — Cela ne ſera pas*, répon-
„ dit Madame; *il reſte encore quelques*
„ *reſſources qu'il faut qu'on épuiſe. C'eſt*
„ *alors qu'on n'en aura plus, qu'on rappel-*
„ *lera celui qu'on n'auroit jamais dû re-*
„ *mercier comme on l'a fait.*

„ Votre Majeſté ſait que nous avons
„ été conduits pendant longtems par la
„ ſecte des économiſtes. M. Necker l'a
„ renverſée, comme fit le duc de Choi-

„ ſeul

„ ſeul des Jéſuites. Les philoſophes ſuc-
„ cedèrent aux compagnons d'Ignace &
„ aux diſciples du docteur Queſnai (*);
„ mais les ſectateurs de Loyola, depuis
„ leur expulſion, n'ont pas perdu un
„ moment l'espoir de reparoître ſur la ſce-
„ ne avec éclat. Vous êtes inſtruit, Sire,
„ des tentatives qui furent faites ſous le
„ miniſtere de M. de St. Germain & de
„ M. de Muis pour le rappel de cet or-
„ dre. Ce coup ayant manqué, les ci-
„ devants pour dérouter leurs ennemis,
„ changerent abſolument de batterie. Une
„ ſociété, dont les françois n'avoient fait
„ jusqu'alors que leur amuſement, leur
„ parut propre à favoriſer leurs vues,
„ ſervir leur ambition & les venger de
leurs

(*) Ce docteur Queſnai fut le fondateur des économiſtes. Il avoit initié le Roi & Madame de Pompadour à ſes myſteres. Cette ſecte ſe promettoit les plus heureux ſuccès. Elle eut pu réuſſir, ſi M. Tugot fût reſté en place. Mais M. Necker, qui ſe déclara anti-économiſte, fit bien tôt donner la préférence à celle dont il étoit devenu le chef.

„ leurs ennemis. Votre Majeſté com-
„ prend que je veux parler de la Ma-
„ çonerie. On s'occupa de faire une gé-
„ néalogie à cette derniere & de faire
„ remonter ſon établiſſement aux tems
„ les plus reculés. L'Egypte devoit avoir
„ été ſon berceau, on retrouva tous les
„ anciens myſteres &c. &c. Tout ce
„ merveilleux étoit fait pour échauffer
„ les eſprits & ſurtout des françois. Un
„ prince du ſang, qui avoit été nommé
„ grand-maître de toutes les loges de
„ France, offroit au beſoin une protection
„ efficace. On traita cette affaire ſérieu-
„ ſement; on forma de grands projets, &
„ par tout ce qui ſe paſſe, je commence
„ à croire qu'on réuſſira. L'inſouciance
„ du gouvernement ſur toutes ces in-
„ trigues pourra lui devenir funeſte. La
„ nouvelle ſecte eſt nombreuſe, elle a
„ des chefs puiſſans, ſoit par leur naiſ-
„ ſance ſoit par leurs richeſſes. Ces
„ chefs ſeuls ont le ſecret & ſont initiés
„ à ce qu'on appelle les grands myſtères.
„ Je veux vous amuſer, Sire, d'une

„ converſation que j'ai eue avec un de „ ces initiés. Il m'a parlé un langage „ parabolique, mais au travers duquel „ j'ai compris aiſément quel eſt le but „ qu'on ſe propoſe.

„ Je lui demandai s'il étoit vrai qu'on „ voulût faire ſervir la maçonerie à per- „ fectionner les gouvernemens & à ren- „ dre l'eſpece humaine plus heureuſe. — „ *Soyez aſſuré qu'on n'a pas d'autre projet*, „ me répondit-il. *La lumiere & la vé-* „ *rité ſont encore cachées dans les ténebres*, „ *mais le Grand Tout les en fera inceſſam-* „ *ment ſortir* — Il me ſemble, lui ré- „ pliquai-je, que les hommes n'ont jamais „ été plus éclairés qu'ils le ſont. On a „ perfectionné toutes les connoiſſances, „ on s'eſt ſouſtrait à une infinité de pré- „ jugés. La réligion s'eſt épurée; on „ pourroit même dire qu'elle exiſte au- „ jourd'hui ſans fanatisme. Ses prêtres, „ de perſécuteurs qu'ils étoient, ſont de- „ venus tolerans — *Ce que vous dites eſt* „ *vrai. Mais ſavez-vous à qui vous de-*

„ *vez*

„ *vez ces changemens? aux précurseurs*
„ *que le grand Tout a envoyés pour prépa-*
„ *rer les esprits à recevoir la grande lu-*
„ *miere & la vérité. Ces précurseurs sont*
„ *au milieu de vous; vous les voyez &*
„ *vous ne les connoissez pas; vous les en-*
„ *tendez & vous ne pouvez encore les com-*
„ *prendre. C'est une poignée d'hommes*
„ *choisis, qui ont vu la lumiere à l'orient;*
„ *leur principale mission est de rétablir sur*
„ *la terre cette égalité qui doit régner en-*
„ *tre les hommes. Quand le grand Tout*
„ *fera entendre sa voix à l'orient, tout*
„ *changera subitement, le bien s'effectuera*
„ *partout; une puissance inconnue agira con-*
„ *tre ces grands qui ont abusé de leur pou-*
„ *voir envers ceux qui n'étoient pas grands*
„ *comme eux. Celui qui a fait le ciel, la*
„ *terre & l'eau, peut abaisser comme il*
„ *veut quiconque s'est élevé par la force,*
„ *la rapine & l'injustice.* — Je crois com-
„ me vous, dis-je à mon inspiré, que
„ Dieu peut tout; mais pensez-vous qu'il
„ veuille encore se communiquer aux
„ hommes? N'y auroit-il pas de votre

„ part un peu d'enthouſiaſme, & ne ſe-
„ riez-vous pas la dupe de quelque am-
„ bitieux qui veut ſe ſervir de vous
„ pour renverſer ces grands & ſe mettre
„ à leur place? — *Le grand Tout ne ſe*
„ *ſert point d'ambitieux ni ne les protege*
„ *point. De la lumiere qui part de l'orient,*
„ *ſe forme l'arc-en ciel; l'arc-en ciel eſt*
„ *une figure ſymbolique que le grand Tout*
„ *préſente depuis longtems aux hommes*
„ *pour leur donner l'idée du cercle ſocial;*
„ *ſans ce cercle ſocial, ils ne peuvent exiſter*
„ *ni être heureux; les ſept couleurs primi-*
„ *tives qu'il préſente & qui ſe fondent les*
„ *unes dans les autres, offrent l'image de*
„ *cette parfaite égalité qui doit regner en-*
„ *tre les hommes; il ne doit y avoir au-*
„ *cun intervalle entre les peuples & ceux*
„ *qu'ils ont choiſis pour les gouverner. C'eſt*
„ *par ce cercle ſocial que doit ſe faire la*
„ *régénération entiere de l'eſpece humaine.*
„ *Une fois établi, les méchans ne pourront*
„ *rien contre les autres hommes. La lu-*
„ *miere ſera toujours au centre de ce cercle*
„ *ſocial; ſes rayons éclaireront toute ſa cir-*

„ *con-*

„ *conférence. Et qui pourra résister à cette*
„ *lumiere, qui émanera du grand Tout?* . .

„ Je ne vous entretiendrai pas d'a-
„ vantage, Sire, sur tout ce que m'a dit
„ ce membre du cercle social futur; mais
„ il est facile de déviner qu'il se forme
„ une association qui a pour objet de met-
„ tre des bornes au pouvoir des souve-
„ rains; que M. Necker est l'homme dont
„ on se servira, par la raison qu'il a pour
„ lui la majorité; que de grands person-
„ nages se tiendront derriere le rideau,
„ pour ne paroître qu'au moment où ils
„ pourront jouer un role. Je regarde
„ cette secte nouvelle qui s'établit com-
„ me bien plus dangereuse que celle
„ des Jansénistes, des Molinistes & des
„ Economistes. Elle agit d'après des prin-
„ cipes qui sont faits pour être accueil-
„ lis par les peuples; elle est assurée d'a-
„ voir pour elle le plus grand nombre.
„ — Si ces nouvelles apocalyptiques peu-
„ vent amuser Votre Majesté, je lui en
„ enverrai quelquefois.

„ Je suis avec respect &c.

Dans vos lettres, Monſieur, vous ne me parlez point de cette nouvelle ſecte qui s'eſt formée en France. Vous faites peut-être comme les gens de la cour & les Miniſtres; vous regardez avec dédain ces ſortes d'intrigues. Je ſuis cependant d'avis que votre gouvernement feroit beaucoup mieux de s'en occuper davantage; il reconnoitra, mais trop tard, qu'il a eu tort de laiſſer aller les choſes auſſi loin. Je commence à croire que le Comte de Caglioſtro eſt auſſi un de ces précurſeurs envoyés de l'orient pour ſemer le trouble à l'occident. . . . & qu'il commence ſa miſſion à Strasbourg. . . . .

Adieu, Monſieur. Je ſuis votre tout dévoué ſerviteur.

LET-

LETTRE II.

De VERSAILLES, *le* 24 *Septembre* 1782.

De M. de ..... au Comte de ......

La paix feroit déja faite, mon cher Comte, entre l'Angleterre & nous, fi notre alliée l'Efpagne ne perfiftoit pas toujours dans fon deffein de s'emparer de la fortereffe de Gibraltar. Le bon Charles III. eft intimement perfuadé que cette place ne pourra plus tenir longtems contre les efforts de fes braves Caftillans. Le Comte de Vergennes a dit hier dans une fociété où j'étois : *Le Roi n'a pu fe refufer à la demande que lui a fait la cour de Madrid, de former, de concert avec elle, une derniere tentative fur cette place. S. M. Catholique a promis que fi le fuccès ne répondoit point à fon attente, elle confentiroit enfin à faire la paix. De telle maniere que les chofes tournent, je vous promets que la pacification aura lieu cet hyver. J'ai reçu l'ultimatum de la Cour de*

Londres ; il eſt tel qu'on pouvoit le déſirer, & glorieux pour les armes du Roi.

On nous écrit de Londres, que l'Amiral Howe ſe diſpoſe à partir avec les forces qui lui ſont confiées, pour faire échouer les projets de l'Eſpagne. La flotte qu'il a ſous ſes ordres eſt compoſée de 40 vaiſſeaux de ligne, 11 frégates, des bombardes & des brulôts avec un grand nombre de bâtimens de tranſport portant des vivres, des munitions de guerre de toute eſpece & des troupes de débarquement. Quelqu'un ayant obſervé à l'amiral anglois qu'il auroit un ennemi bien ſupérieur à combattre, vu que les forces navales de la France & de l'Eſpagne réunies formeroient une flotte preſque plus nombreuſe du double que la ſienne, il a répondu : *Je ferai mon devoir. A vaincre ſans péril, on triomphe ſans gloire. Si je ſuis battu, je tâcherai que ma défaite même ſoit honorable au pavillon Britannique, & qu'on ne puiſſe pas me reprocher ni à ceux que j'ai l'honneur de commander, que*

nous

nous ne nous ſommes pas rendu dignes de ceux que nous avions à combattre. Cette réponſe eſt digne d'un anglois. L'Amiral Howe eſt un excellent marin, & je crains qu'il ne réuſſiſſe dans ſa miſſion, en dépit de notre flotte combinée. Je ne doute nullement de la bravoure des eſpagnols, mais leurs vaiſſeaux ſont trop mauvais voiliers; &, ſur mer comme ſur terre, ce ſont les manœuvres habiles qui font le gain des batailles.

J'ai vu hier un des premiers-commis de la marine. D'après ce que le Comte de Vergennes avoit dit devant moi de la proximité de la paix, je demandai à ce commis ſi l'on pourroit ſans indiſcrétion s'informer de lui quelles en ſeroient les conditions. Il me fit une réponſe ſatisfaiſante & me remit l'extrait ſuivant: ce ſont les articles qui doivent ſervir de baſe à la pacification.

1°. La France reſtituera à la Grande-Brétagne toutes les conquêtes faites

ſur elle aux Indes-orientales, & *Vice verſa.*

2°. L'Angleterre cede à l'Eſpagne l'île de Minorque & toutes ſes dépendances. L'Eſpagne rend de ſon côté toutes les conquêtes qu'elle a faites ſur les anglois.

3°. Celles faites ſur les Hollandois par la Grande-Brétagne ſeront reſtituées, & il ſera accordé à la république une indemniſation pour les pertes qu'elle a faites pendant la guerre.

4°. Enfin, l'indépendance de l'Amérique ſera reconnue par le Parlement Britannique. Quant aux autres articles du traité, ils ſeront diſcutés par les Miniſtres des cours belligérantes & réglés dans les négociations qui auront lieu à ce ſujet.

J'aurois voulu qu'on ſtipulât que l'Angleterre oublieroit tous les torts que nous avons envers elle, & qu'elle s'engageât de ne point chercher à s'en venger. Cette obſervation eſt fondée ſur des avis

reçus

reçus de Londres, qui me font redouter les projets futurs du cabinet de St. James. Un pair d'Angleterre écrit ce qui ſuit à quelqu'un d'ici : „ Nous ferons la
„ paix, nous y ſommes forcés par les
„ circonſtances & par d'autres raiſons en-
„ core. Nous devons aſſurer notre tran-
„ quillité intérieure, pour pouvoir mieux
„ préparer les moyens de nous venger
„ des perfidies de la France. Cette puiſ-
„ ſance a cru pouvoir par ſes intrigues
„ réuſſir à abaiſſer la Grande-Brétagne;
„ mais il ne lui reſtera que la honte d'a-
„ voir manqué ſon but, & elle ſera mê-
„ me la victime de ſa duplicité. Sa con-
„ duite nous autoriſe à employer envers
„ elle les mêmes armes dont elle s'eſt
„ ſervi envers nous. Nous ne cherche-
„ rons pas à ſoulever ſes colonies; c'eſt
„ au ſein de ſon empire que nous ſuſci-
„ terons des troubles. C'eſt dans la Fran-
„ ce même qu'il faut vaincre la France,
„ comme Scipion vainquit Carthage dans
„ Carthage. . . . .

„ Les françois ſont fatigués du deſ-
„ potiſme des deux derniers regnes. L'en-
„ thouſiaſme de la liberté fait fermenter
„ toutes les têtes dans ce royaume; il ſuf-
„ fit de leur faciliter les moyens d'en faire
„ éclore le germe; leur énergie fera le
„ reſte. . . . C'eſt au milieu des trou-
„ bles & des diviſions qui doivent néceſ-
„ ſairement réſulter de cet enthouſiaſme,
„ qu'un nouvel ordre de choſes doit s'é-
„ tablir & qu'on mettra des bornes au
„ pouvoir Monarchique, pour que l'Euro-
„ pe n'ait plus rien à redouter d'un autre
„ Louis XIV. , d'un Louvois, ni d'un
„ Vergennes qui voudroit marcher ſur
„ les traces du dévaſtateur du Palatinat
„ & du conſpirateur perfide contre la
„ république de Hollande. . . .

Que penſez-vous, mon cher comte, de cette diatribe contre nous. Je vous avoue que je crains les effets des menaces qu'elle renferme; je ne vois pas trop comment on pourra les empêcher. Je vous remercie de la copie de la lettre à votre

Monar-

Monarque, que vous m'avez envoyée ; elle contient des détails ſur lesquels je n'étois pas inſtruit. On n'ignore point ici les intrigues qui ſe font ; mais ceux qui ont le plus d'intérêt à les obſerver, paroiſſent ne pas les craindre, ils ne font même qu'en rire. J'ai lu votre lettre au Comte de Vergennes ; il en a plaiſanté & m'a dit : *Les Jéſuites & les Franc-maçons ne ſont pas dangereux ; il faut les laiſſer s'enivrer d'eſpérances ; tous leurs projets ne ſeront jamais aſſez ſérieux pour mériter de fixer l'attention. On m'a donné auſſi des avis ſur Meſmer ; on prétend qu'il eſt le Chef d'une ſecte. Je ſuis aſſuré du contraire ; les maris ſont les ſeuls peut-être qui ſeroient autoriſés à porter des plaintes contre lui. . . . Répondez à votre nouvelliſte Pruſſien qu'il doit dire au Roi que ſon correſpondant embellit les faits pour intéreſſer S. M. ; mais que nous ne craignons pas les viſionaires. . . .*

Sans redouter beaucoup la révolution que doit amener cette lumiere venant de

l'orient

l'orient & émanée du *Grand Tout*, je voudrois que les toutpuiſſants actuels ne mépriſaſſent pas, comme ils le font, les avis qu'on leur donne. Cette confédération des grands contre les peuples, peut perdre en un inſtant beaucoup de ſa conſidération; les violences qu'ils mettent en uſage pour ſe ſouſtraire aux loix, toutes les formes illégales qu'ils introduiſent & qu'ils ſubſtituent aux formes légales, augmentent chaque jour le nombre des mécontens. Le mal qui s'eſt fait & qui ſe fait encore, eſt vraiment grand. Mais comment y porter remede? nos miniſtres, accoûtumés à exercer une autorité arbitraire, y renonceront-ils volontiers? Cet abus funeſte du pouvoir a fait trop de progrès, il eſt trop enraciné pour eſpérer de le détruire, à moins que ce peuple mouton, venant tout-à coup à connoitre ſa force, ne ſe métamorphoſe en un taureau furieux. Mais un peuple accablé de miſere, à qui l'habitude dujoug a fait perdre ſon énergie, eſt-il capable d'un pareil effort? Les Anglois, les Flamands

mands, les Hollandois, feroient, felon moi, bien plus en état de tenter une fembla-ble révolution. Je vous l'ai déja dit dans mes précédentes lettres, les françois font partagés en deux claffes: celle des gens très riches ou aifés, & celle du bas-peu-ple, qui comprend les habitans de la cam-pagne. Les premiers ne fe revolteront point, par la raifon qu'ils font attachés à leurs propriétés & qu'ils font moins fou-mis aux entraves du defpotifme. La fe-conde claffe, qui eft la plus nombreufe, réduite à la plus affreufe indigence, n'a aucun moyen de fe fouftraire au joug. Tous les effais qu'elle a faits fous le der-nier regne & fous celui actuel, ont été fans fuccès; ces foulevemens contre l'au-torité ont toujours fini par le fupplice de quelques victimes(*). Tout malheureux qu'on

(*) Lors du pillage des farines, fous le Mini-ftere de M. Turgot, la loi martiale fut établie. Le Maréchal de Biron avoit carte-blanche, & à la fuite de l'armée qu'il commandoit, fe trouvoit un Grand-Prévôt qui jugeoit prévotalement tous ceux

qu'on eſt, on tient à la vie; la crainte retient le peuple dans cette obéiſſance paſſive ſi convenable aux vues de l'adminiſtration. J'ai cependant peine à comprendre que les mêmes hommes qui, moyennant cinq ſols par jour, vont ſe faire tuer pour une cauſe qui ne les regarde pas, montrent tant de lâcheté lorsqu'il s'agit de défendre leurs droits & de recouvrer leur liberté.

Dans votre Allemagne, où le régime féodal eſt pour ainſi dire encore dans toute ſa vigueur, la claſſe du peuple a cependant conſervé une eſpece de liberté. A l'exception de quelques états deſpotiques comme le nôtre, où il s'en faut toutesfois beaucoup que les Miniſtres ſoient toutpuiſſans, les germains peuvent recou-

ceux qu'on ſoupçonnoit d'avoir eu quelque part à la prétendue revolte. On n'a pas d'idée du nombre de gens qui furent condamnés à mort & exécutés entre les deux guichets, afin de ne pas trop irriter le peuple par des exécutions publiques.

courir aux loix contre l'injuſtice & l'oppreſſion. L'Empereur, dans tous les changemens qu'il fait, a l'attention de s'occuper du ſoulagement du peuple. Votre Grand Fréderic a montré les mêmes ſoins dans l'affaire du meunier; il a ſoutenu le foible contre le fort. Si Louis XVI. ſe fût montré de même en faveur de la baſſe claſſe de peuple, qu'il eût réprimé l'audace des grands & de ſes Miniſtres, on l'eut déïfié. Je crois, à vous parler vrai, que cette façon de penſer eſt dans ſon cœur, mais il n'oſe pas la manifeſter. C'eſt aſſez vous entretenir de réflexions ſérieuſes; je vais vous dire les nouvelles qui ſe débitent ici en ſecret.

L'Empereur perſiſte dans ſon projet de changer entiérement la forme du gouvernement des Pays-Bas. Le Comte de Belgiojoſo, qui a été choiſi par S. M. I. comme Miniſtre principal dans ces provinces, a promis à ſon auguſte maître qu'il exécuteroit ſes ordres ſans que rien pût l'arrêter. On dit qu'il a pris un engage-

gagement qu'il aura beaucoup de peine à remplir. On veut toujours rétablir le commerce d'Anvers & d'Oſtende; mais ce n'eſt pas tout de vouloir, il faut la poſſibilité du ſuccès. L'Angleterre, la Hollande & la France même s'oppoſeront à ce rétabliſſement, qui eſt évidemment contraire à leurs intérêts; & le Comte de Vergennes ne manquera pas de moyens pour éluder d'accomplir les promeſſes qu'il a faites à l'Empereur à ce ſujet.

Le Comte de Belgiojoſo a envoyé un mémoire à Vienne, dans lequel il indique à S. M. Impériale les moyens de s'emparer de la navigation de l'Eſcaut & de rompre les barrieres que les Hollandois ont miſes à ce fleuve. On m'aſſure que l'Empereur, qui eſt très expéditif dans l'exécution de ſes projets, veut que ceux qu'il ſe propoſe ayent leur accompliſſement parfait l'année prochaine. Ce terme me paroît un peu court. On m'a dit ici comme une choſe certaine, que notre cabinet excite celui de Vienne à ſe hâter,

ter, mais que c'eſt une ruſe de notre Comte de Vergennes; que les Hollandois, embarraſſés par les demandes que leur fera ſubitement S. M. I., n'auront alors d'autre reſſource que de ſe jetter dans les bras de la France & de contracter une alliance avec elle. C'eſt tout ce que veut notre miniſtere. Auſſitôt que cette alliance ſera conclue, nous ferons échouer les projets de Joſeph II.; nous ferons agir pour cela d'autres puiſſances, en nous tenant cachés derriere le rideau. Voila un beau plan; mais je crains qu'à force de finaſſer en politique, nous ne finiſſions par ne plus faire de dupe, & peut-être par être celle des autres.

Le Comte d'Artois écrit régulièrement du camp de St. Roch. Dans ſa derniere lettre, il mande que l'attaque générale qui doit ſe faire contre Gibraltar, aura lieu inceſſamment; qu'à la fin du mois tout ſera prêt.

Je ſuis, mon cher Comte &c.

LETTRE III.

De Versailles, *le 6 Octobre* 1782.

De M. de . . . au Comte de . . . .

Enfin, mon cher Comte, il eſt décidé que Gibraltar ne ſera pas pris ; les armes des eſpagnols ont de nouveau échoué contre cette place. Ces machines infernales appelées batteries flottantes, qui devoient produire un ſi terrible effet, ont éte détruites le 13 de ce mois. Je ne puis m'empêcher d'entrer avec vous dans quelques détails à ce ſujet ; mais je ſerai concis :

Depuis l'arrivée de nos Princes au camp eſpagnol, on avoit fait, comme vous le ſavez, toutes les diſpoſitions pour une attaque déciſive ; les eſpagnols & les françois faiſoient tour à tour le ſervice pour avancer les travaux & s'approcher de plus en plus de la place. Le Général Elliot prenoit de ſon côté ſes meſures pour ſe défen-

défendre avec honneur; il mit à differentes reprises le feu aux ouvrages des assiégeans. Il fut informé par un de ses espions que le projet du Duc de Crillon étoit de brusquer l'expédition & de faire une vigoureuse tentative avant l'arrivée des secours que la cour de Londres faisoit passer à Gibraltar. Comme il avoit encore suffisamment de munitions, il attendit dans la plus grande sécurité l'événement. Ces batteries flottantes, qui devoient le réduire, ne lui en imposoient point. Je crois vous avoir dit dans une de mes précédentes, qu'il avoit envoyé quelqu'un pour voir leur construction, & que sur le rapport qui lui fut fait, il témoigna n'avoir aucune crainte sur leur effet.

Ces fameuses batteries, construites à Algésiras au nombre de dix, vinrent mouiller, le 4 & le 5 Septembre dernier, à Puente-Majorga. On avoit paru craindre, après qu'elles furent achevées, qu'elles ne fussent trop lourdes & ne mar-

chaſſent difficilement. Mais on fut détrompé en les voyant bien porter la voile; ce qui donna l'eſpoir de les emboſſer aiſément ſous le feu de la place qu'on alloit attaquer avec une artillerie formidable. Comme on s'attendoit à une vigoureuſe défenſe de la part de l'ennemi & qu'il mettroit en uſage tous les moyens poſſibles pour détruire ces batteries flottantes, on avoit pratiqué ſur le ſommet du blindage une eſpece de goutiere dans laquelle des pompes élevoient l'eau néceſſaire pour une circulation générale, à l'effet d'éteindre le feu que pourroient occaſionner les boulets rouges; car on ſavoit que le Général Elliot vouloit en faire uſage. On eſſaya ces pompes le 7 Septembre, mais cette épreuve n'eut pas le ſuccès qu'on s'en étoit promis; on s'apperçut qu'elles tranſpiroient & que l'eau ſe répandoit dans l'intérieur des chaloupes. Ceux qui devoient les monter témoignerent la crainte fondée où ils étoient, que cette tranſpiration ne mouillât les poudres. On tint un conſeil, où

il

il fut décidé qu'on ſupprimeroit le jeu des pompes. La ſatisfaction que les eſpagnols éprouvoient de voir ces machines bien marcher & aiſées à conduire, leur fit faire peu d'attention à l'inconvénient dont je viens de parler; pleins d'une ardeur belliqueuſe & ſe croyant ſûrs de vaincre, ils demanderent qu'on accélerât l'attaque. Le Général d'Arçon voulut ſe permettre de faire quelques repréſentations; il aſſura que le jeu des pompes pouvoit ſeul aſſurer le ſuccès des batteries flottantes, puiſque ſans cela elles couroient le plus grand riſque d'être incendiées; il ne fut point écouté. Le Duc de Crillon avoit fixé le jour de l'aſſaut général; il n'y avoit pas un moment à perdre, ſi on vouloit l'effectuer avant l'arrivée de la flotte angloiſe qui étoit attendue d'un moment à l'autre pour ſecourir la place. M. d'Arçon voyant qu'on ſe refuſoit à ſes demandes, obtint comme une grace que les batteries feroient l'attaque du côté du vieux môle, par la raiſon que le mouillage en arriere, au premier

ſignal de détreſſe, rendroit leur retraite plus aiſée.

Le 13 Septembre, jour déſigné pour l'attaque, le Duc de Crillon envoya l'ordre à Don Moreno de partir d'Algéſiras & d'être ce même jour au matin au poſte indiqué. Cet ordre précipité & donné ſans s'être concerté avec tous ceux qui devoient y concourir, occaſionna beaucoup de déſordre. On manqua 1°. l'emboſſage du vieux-môle, tel qu'il avoit été indiqué ſur les plans pour l'attaque qu'on avoit diſtribués à tous les officiers commandans; 2°. la paſſe du bon mouillage, qui ſe trouvant à la vérité parallele au front attenant au vieux môle, expoſoit pendant quelques minutes au feu de la place le côté foible des batteries; mais cette difficulté, inévitable, étoit aiſée à ſurmonter. Au lieu de cela, on alla ſe placer au centre du fort; le formidable feu de cent pieces de canons fut réduit à ſoixante; la diſperſion de ces batteries, éloignées les unes des autres,

tres, rendit même leur feu inutile. Elles s'emboſſerent cependant, mais il n'y en eut que trois qui purent agir. Elles ne reçurent aucun ſecours des chaloupes canonieres & bombardes qui devoient les ſoutenir ſur leurs ailes pour ne pas laiſſer le tems à l'ennemi de ſe reconnoître, & le prendre en arriere des fronts qu'on avoit deſſein d'attaquer du côté de la mer. Toutes ces mauvaiſes diſpoſitions aſſurerent les anglois qu'ils n'avoient rien à redouter; les boulets ne faiſoient nul effet, les bombes tomboient dans la mer; une ſeule bombarde en envoya à la pointe de l'Europe, ce qui prouve que les autres en auroient pu faire de même.

Le général Elliot voyant le peu de ſuccès de cette attaque, ordonna de faire jouer toutes les batteries préparées pour ſa défenſe. Une nombreuſe artillerie dirigée avec juſteſſe des différentes embraſures, fit pleuvoir une grêle de boulets rouges qui tuerent beaucoup de monde aux aſſiégeans. Les eſpagnols ſoutinrent

avec courage ce feu meurtrier, auquel ils répondoient avec quelque ſuccès contre les murailles du vieux môle. Après cinq heures de combat, on s'apperçut qu'un boulet rouge avoit pénétré à plus de trois pieds dans le bordage de la *Tailla-Pedra*; le feu y fit tant de progrès qu'on ne put réuſſir à l'éteindre. Dans le même inſtant, il ſe manifeſta auſſi à la batterie du commandant. Il n'y avoit plus d'autre parti à prendre que de ſe retirer. Cependant les eſpagnols ne pouvoient s'y réſoudre; ils reſtèrent encore près de ſix heures expoſés à une grêle de boulets rouges. Tant de bravoure ne fut pas couronnée du ſuccès qu'elle méritoit. L'incendie ne faiſant qu'augmenter, il fallut enfin ſonger à la retraite; les équipages qui ſe trouvoient ſur les batteries flottantes qui n'avoient point eu de part à l'action, ſe hâterent de ſe mettre dans les chaloupes qui furent envoyées par l'armée navale; ils incendièrent eux-mêmes les batteries qu'ils abandonnoient; les anglois n'en brûlerent que

trois. Cette attaque manquée du côté de la mer, coûte aux efpagnols quinze à feize cents hommes, tant tués & bleffés que faits prifonniers.

L'attaque du côté de la terre ne réuffit pas mieux. Le feu terrible des anglois contre les batteries & les ouvrages avancés, caufa beaucoup de dommages aux affiégeans, fans qu'ils puffent en caufer le moindre à l'ennemi. Ce mauvais fuccès, joint à ce qui étoit arrivé aux batteries flottantes, détruifit entierement l'efpoir qu'on avoit fondé fur cette expédition, & conféquemment celui de prendre d'affaut laforteresse.

Ces détails, mon cher Comte, font parvenus au Roi & à l'Ambaffadeur de France, & vous pouvez y ajouter foi. Cette nouvelle eft bien différente de celle qu'on débitoit il y a quelques jours, favoir que Gibraltar avoit été emporté par un coup de main, & que la vigilance du Général Elliot s'étoit trouvée cette

fois en défaut. On croyoit de bonne foi à ce bruit ici & à Paris.

Nous n'avons plus d'eſpoir maintenant que dans notre flotte combinée. On nous mande que, le 12 du mois dernier, elle eſt entrée dans la baye d'Algéſiras; qu'on avoit choiſi cette poſition comme la plus avantageuſe pour forcer l'Amiral anglois à ſe battre, s'il paroiſſoit. Toutes les meſures ſont priſes pour empêcher le ravitaillement de Gibraltar; la ſupériorité de nos forces nous donne un grand avantage ſur nos ennemis; mais il ne faut encore ſe flatter de rien; attendons.

Le Roi d'Eſpagne eſt fort affecté de l'accident arrivé. Cette derniere expédition a coûté des ſommes immenſes; ce ſont pluſieurs millions de piaſtres qu'on a jettés dans la mer. Un officier françois écrit qu'il a regné beaucoup de jalouſie entre les généraux. Le Duc de Crillon croyoit réuſſir ſeul du côté de la terre; Don Moréno vouloit différer l'attaque

taque

taque & prendre toutes les précautions possibles pour assurer le succès des batteries flottantes. Il est certain qu'on auroit pu tirer un meilleur parti de celles-ci, si on avoit fait usage des moyens qu'on avoit pour les mettre à l'abri de tout incendie. Les représentations que fit Don Moreno furent inutiles ; l'ordre formel qu'il reçut, l'obligea d'obéir ; s'il ne l'avoit point fait, on nommoit un autre à sa place. Les espagnols, au reste, ont montré la plus grande valeur ; il est fâcheux que les obstacles se soient trouvés encore au dessus.

Le Général Elliot s'est conduit, dans cette occasion, en ennemi généreux. Lorsqu'il vit le désastre que causoit l'embrasement des batteries flottantes, il envoya quantité de chaloupes au secours de ceux qui s'étoient jettés dans la mer pour ne pas être brûlés vifs. Un grand nombre furent sauvés ; il leur fit donner tous les secours dont ils avoient besoin, & fit

pren-

prendre le plus grand ſoin des malades & des bleſſés.

On prétend ici que c'eſt contre les loix de la guerre d'avoir tiré à boulets rouges ſur des vaiſſeaux. Les avis ſont à cet égard fort partagés. Le vieux Maréchal de Richelieu, chez lequel j'étois lorsqu'on agita cette queſtion, dit: *Le gouverneur à qui on confie la défenſe d'une place, eſt autoriſé à employer tous les moyens qui ſont en ſon pouvoir. Celui qui ne le fait pas, eſt répréhenſible & mérite d'être puni de mort. J'eſtime le brave Elliot; il mérite le triomphe dans ſa patrie & l'admiration de ſes ennemis.* Je crois que votre monarque, qui connoit les loix de la guerre auſſi bien que notre maréchal, ſera du même avis.

Le comte d'Aranda a été vivement affligé en apprenant le malheur arrivé aux batteries flottantes. Ce n'eſt plus que par famine qu'on peut eſpérer de réduire Gibraltar. Sir Howe y mettra bon ordre;

dre; il y a des paris ici qu'il ravitaillera cette place avant le 15 de ce mois. Si cela arrive, j'espere qu'alors la paix se fera; & que Charles III. renoncera à la conquête des jadis *Colonnes d'Hercule.*

Le pacificateur Gerard écrit de Londres que le cabinet de St. James paroit traiter de *bonne foi* pour la paix. Je crois bien que les anglois la désirent, mais je ne crois pas à leur *bonne foi* sur ce point. Je sais, à n'en pouvoir douter, qu'ils méditent quelque tour contre nous, de concert avec le parti Orange. A propos de ce dernier: on vouloit que la république envoyât à Brest dix vaisseaux-de ligne pour se joindre à nous, à l'effet d'intercepter une riche flotte marchande appartenant aux anglois. Mais les Bataves n'en feront rien, malgré tous les efforts de la ville d'Amsterdam & les mouvemens que se donne le Duc de la Vauguyon.

Je suis, mon cher Comte, votre dévoué &c.

LET-

LETTRE IV.

De VERSAILLES *le* 26 *Octobre* 1782.

Du même, au même.

Le Roi veut abſolument la paix; S. M. s'en eſt expliqué de maniere à forcer ceux de ſes miniſtres qui y ſeroient oppoſés d'y conſentir. Le miniſtre de la marine (M. de Caſtries) auroit bien voulu qu'on fit encore une campagne pour tenter de prendre ſa revanche contre Sir Rodney; mais il ny a pas d'apparence que ſes ſouhaits ſoient accomplis. Cette guerre, toute glorieuſe qu'elle eſt, dit-on, a entiérement épuiſé nos finances ainſi que nos reſſources. J'ai eu occaſion de parler à un premier-commis des finances, qui m'a dit qu'on ne ſavoit encore où prendre les fonds pour le ſervice de 1783, & que ſon principal étoit décidé à donner ſa démiſſion, la paix dût-elle même avoir lieu, par la raiſon qu'il lui ſeroit impoſſible de faire

faire face aux engagemens qu'on a contractés, & qu'il se trouve entre la recette & la dépense un deficit énorme qu'on ne pourroit couvrir sans recourir à de nouvelles impositions ou à des moyens violens; que l'un & l'autre lui répugnant, il préféroit de se retirer.

Quant à notre Comte de Vergennes, il voit tout en beau & il ne doute nullement du succès de toutes ses entreprises. Je crois, à la vérité, qu'une partie des promesses qu'il a faites se réaliseront, savoir l'indépendance de l'Amérique, & l'abolition de la tache imprimée à la France par l'établissement d'un commissaire anglois à Dunkerque. Mais je ne crois pas, comme notre ministre des affaires étrangeres le prétend, que la Grande-Brétagne sera humiliée par cette guerre, & qu'elle rentrera au rang des puissances du second ordre. Je suis persuadé au contraire que cette fière Albion deviendra plus redoutable qu'elle ne l'a jamais été. Le point d'appui de sa puissance est en

Aſie. C'eſt là que ſe trouve le levier, au moyen duquel elle ſoulevera de nouveau l'Europe, . . . & mettra à exécution la vengeance qu'elle médite contre nous. . . . .

Je me ſuis entretenu avec nn Lord, qui a infiniment d'eſprit & des connoiſſances très étendues. Nous avons parlé du projet qu'avoit M. de Vergennes d'effectuer un rapprochement entre les deux nations : — „Il n'y réuſſira jamais, me dit „ ce Lord; car, outre que cette rivalité „ qui exiſte entre les françois & les an„ glois eſt néceſſaire, la haine qu'on por„ te chez nous à votre nation, eſt une „ eſpece de fanatiſme, un ſentiment pro„ fond & pour ainſi dire inné que rien „ ne pourra détruire. Il ne faut pas ju„ ger des anglois par quelques indivi„ dus qui ont voyagé & qui ne paroiſ„ ſent pas imbus des préjugés populai„ res. Le caractere national ne ſe trou„ ve que dans le peuple, & jamais ce„ lui-ci n'aimera les françois. J'en juge

„ par

„ par ce que j'ai vu & par ce que j'é-
„ prouve moi-même. J'ai beaucoup vécu
„ avec vos compatriotes; il y en a que
„ je diſtingue & même que j'eſtime; mais
„ je n'aime point la nation en général;
„ je hais par deſſus tout votre gouver-
„ nement, vos miniſtres. Un homme libre
„ comme l'eſt un anglois, ne peut ſe plai-
„ re parmi des eſclaves ni les aimer.
„ Chez vous, nous ſommes obligés de
„ diſſimuler; mais de retour dans no-
„ tre patrie, nous reprenons notre aver-
„ ſion nationale, & nous nous efforçons
„ par nos rapports d'augmenter ce ſenti-
„ ment dans nos concitoyens, afin qu'ils
„ ne perdent pas l'habitude de vous haïr.
„ Pardonnez-moi la franchiſe avec laquel-
„ le je vous parle; mais je vous peins
„ à fond le caractere de ma nation.

J'obſervai à mon anglois que j'avois cru qu'une nation auſſi éclairée que la ſienne, n'auroit pas conſervé un ancien préjugé digne des ſiecles de barbarie & ſi contraire aux principes de cette philo-

ſophie qui paroît animer le peuple anglois en général. — „ Il n'auroit tenu „ qu'aux françois de nous forcer à les „ aimer, me répondit-il; mais depuis „ des ſiecles ne ſe ſont-ils pas montrés „ nos plus cruels ennemis? n'eſt-ce pas „ à toutes les gueres injuſtes qu'ils nous „ ont faites, que nous devons ces taxes „ énormes que nous payons? Celles que „ nous fit votre Louis XIV. ne le furent-elles pas toutes? celles de votre „ Louis XV. ne porterent-elles pas le „ même caractere? La guerre actuelle „ peut-elle ſe juſtifier? les moyens que „ vous avez employés pour ſoulever nos „ colonies ne ſont-ils pas odieux? Si les „ puiſſances de l'Europe avoient mieux „ connu leurs intérêts, n'euſſent-elles „ pas dû s'armer pour la cauſe de l'Angleterre? elles ne l'ont pas fait, & elles „ s'en repentiront. Votre cabinet, non „ content d'avoir ſouflé le feu de la rébellion parmi les américains, n'a-t-il „ pas fait ce qu'il a pu pour faire revolter l'Irlande? Ignorez-vous que le

fana-

„ fanatique Lord Gordon étoit un agent
„ ſecret qui, ſous le voile de la religion,
„ vouloit allumer une guerre civile au
„ ſein de Londres & de toute l'Angleter-
„ re. Je vous parle de faits dont nous
„ avons les preuves. La conduite actuel-
„ le de la France en Hollande envers un
„ petit-fils d'Angleterre, n'eſt-elle pas ré-
„ voltante ? Comment, d'après cela, vou-
„ lez-vous qu'un bon anglois aime votre
„ nation ? J'oſe même dire que notre
„ exiſtence tient à cette haine que nous
„ avons pour elle; des liaiſons intimes
„ avec la France cauſeroient bientôt no-
„ tre ruine abſolue. Vos compatriotes
„ corromproient nos femmes, nos en-
„ fans, & dans un ſiecle d'ici l'Angle-
„ terre ne ſeroit plus peuplée que d'une
„ race bâtarde que vous ne tarderiez pas
„ à ſubjuguer. La Grande-Brétagne ne
„ peut donc proſpérer qu'autant qu'elle
„ ſe montrera en tout la rivale de la Fran-
„ ce, & que les membres de ſon ſein con-
„ ſerveront dans toute ſon intégrité leur
„ haine contre les françois. Je ne pré-

 tends

„ tends pas, au reſte, que cette haine doi-
„ ve ſe manifeſter par des mauvais trai-
„ temens envers ceux que des affaires ou
„ la curioſité conduiſent dans notre île; cet-
„ te maniere de la témoigner eſt auſſi in-
„ juſte que cruelle, & tout anglois rai-
„ ſonnable l'a toujours désapprouvée.
„ Mais j'entends que nous devons ſans
„ ceſſe nous méfier de vous, nous occu-
„ per continuellement des moyens de
„ vous empêcher de nous nuire, vous
„ obſerver de près & être toujours en
„ état d'entrer en campagne & de vous
„ prévenir. Si le Roi George eut ſuivi
„ les conſeils qu'on lui donna en 1777, il
„ ne feroit pas ſorti un ſeul vaiſſeau de
„ vos ports, qui n'eut été coulé à fond.
„ Le cabinet de St.. James s'eſt piqué de
„ procédé; il n'a pas voulu ſuivre le ſyſ-
„ tême adopté en 1756; c'étoit cepen-
„ dant le meilleur. Celui qui prévient
„ ſon ennemi & qui le bat, a toujours
„ raiſon. Ceux qui liront l'hiſtoire au-
„ ront peine à croire que des miniſtres
„ anglois aient pu ſe laiſſer amuſer, com-
„ me

„ me on l'a vu, par votre Comte de Ver-
„ gennes, & risquer ainsi l'anéantisse-
„ ment de leur patrie. Je regarde com-
„ me un prodige les suites heureuses de
„ cette guerre, & que nous ayions pu
„ résister seuls à deux puissances formi-
„ dables, ayant en outre des sujets ré-
„ belles à combattre, & plus difficiles à
„ vaincre qu'on se l'étoit d'abord imagi-
„ né. Vous conviendrez que les raisons
„ que je vous donne sont bien motivées
„ & justifient pleinement l'antipathie qui
„ existe contre vous. N'oubliez pas que
„ j'ai fait, pour ce qui me regarde, la
„ distinction de quelques individus que
„ j'estime comme hommes, mais que je
„ ne peux cependant aimer comme
„ françois. "

Je vous avoue, mon cher Comte, que ce fier Bréton m'a poussé dans cette conversation des argumens auxquels j'aurois été fort embarrassé de répondre d'une maniere victorieuse. Il est très certain que l'Angleterre a beaucoup à se plaindre de

nous. Je vous l'ai dit ſouvent & je vous le répete, les moyens qu'on a employés pour faire la guerre actuelle ſont odieux. Nous devions agir avec loyauté, demander ouvertement le redreſſement de nos griefs, le renvoi du commiſſaire anglois établi à Dunkerque; & ſi la Cour de Londres eût refuſé de faire droit à ces deux demandes, c'étoit alors que nous étions fondés à rompre avec elle & à lui déclarer la guerre. Qu'avons-nous fait au contraire? nous ſoulevons des ſujets contre la mere-patrie, nous donnons aſile à leurs ambaſſadeurs, nous employons une politique aſtucieuſe pour cacher nos vues; nous trompons par des promeſſes, enfin nous jouons la comédie: on arrête dans le port les ſecours qu'on envoyoit aux inſurgens, & on favoriſe enſuite leur départ clandeſtin; M. le Marquis de la Fayette & quantité d'officiers quittent leurs drapeaux ſans congé, déſavoués par le Roi & ſes miniſtres, & paſſent cependant en Amérique pour y ſervir parmi les rébelles. Voila la con-

duite que nous avons tenue; elle n'honore guères notre miniſtere; comment a-t-il pu s'imaginer que les anglois en ſeroient la dupe? . . .

L'adroit Francklin a eu bien raiſon de dire qu'il venoit électriſer les eſprits en Amérique, & qu'il avoit trouvé dans le Comte de Vergennes un *conducteur* entierement favorable à ſes vues. Il lui falloit une pareille dupe pour réuſſir. Ce ruſé négociateur connoiſſoit déja de réputation le cabinet de Verſailles & les bureaux. Je ne vous ai jamais parlé, je crois, de ſon début; il eſt intéreſſant: En arrivant à Paris, il ne vit que quelques négocians ou banquiers, pour lesquels il avoit pris des lettres de recommandation. Il leur fit voir, comme l'on dit, des étoiles en plein midi, en leur offrant la perſpective flatteuſe d'une nouvelle branche de commerce qui devoit valoir à la France plus que les tréſors du Mexique & du Pérou. Le miniſtere ne tarda pas à être inſtruit de ce qui ſe

traitoit : on prend des informations, des agens ſont envoyés pour s'aſſurer des faits ; les miniſtres, les premiers-commis veulent partager les bénéfices de ce commerce. C'eſt ce que le docteur Franklin vouloit. On évince ceux avec lesquels on avoit commencé à traiter, & d'autres leur ſont ſubſtitués ; le gouvernement promet de protéger le pavillon qui va flotter pour ce commerce. On expédie aux colonies angloiſes de la bonne & de la mauvaiſe marchandiſe, ſur laquelle on ne doute point de faire un bénéfice de cent pour cent en la vendant par échange. Les américains voyent qu'on a cherché à les duper ; mais il leur falloit un allié. Le congrès écrit cependant à Francklin pour ſe plaindre ; celui-ci lui répond : *Prenez tout juſqu'à nouvel ordre ; imaginez-vous que c'eſt un ſubſide que vous payez. Il n'y avoit que ce moyen pour réuſſir dans ma miſſion ; ici l'intérêt fait tout. Le Roi n'ayant point de maîtreſſe, il falloit tenter la cupidité des miniſtres & des premiers-commis. Je me flatte d'avoir*

atteint

atteint mon but. On ne se déclarera qu'au retour des vaisseaux qu'on attend avec impatience. Je dois être instruit trois mois avant leur départ de nos ports d'Amérique, afin de faire craindre, si on ne se décide pas, une réconciliation avec l'Angleterre, dont la suite seroit de s'emparer de tous les vaisseaux françois qui se trouvent dans nos colonies (*).

Vous voyez, mon cher Comte, que ce Benjamin Francklin connoissoit bien le côté foible de nos ministres & qu'il sut en profiter. La conduite qu'il tint étoit on ne peut pas plus adroite, & j'avoue qu'il étoit assez difficile de la pénétrer. Il mystifia le premier-commis Gerard, il s'en est souvent amusé depuis. Actuellement il mystifie tout le gouvernement, & il prêche sous ses yeux les

 prin-

(*) Cette lettre est du 12 Septembre 1777. M. Franklin reçut la réponse dans les premiers jours de 1778. Il fit ce qu'il avoit dit, & ce fut effectivement le retour des vaisseaux qui détermina l'alliance avec les américains.

principes républicains. Son air de bonhommie fait qu'on eſt ſans nulle défiance à ſon égard; mais c'eſt le renard caché ſous la peau de l'agneau.

Adieu, mon cher Comte. Gerard ſecond eſt toujours à Londres; le premier a fait la guerre, celui-ci fera la paix.

LETTRE V.

De Versailles, *le* 12 *Novembre* 1782.

Du même, au même.

Vous aurez vu, dans ma derniere, le déſaſtre arrivé aux batteries flottantes. Je vous ai dit auſſi que l'armée combinée étoit venue, le 12 Septembre, jetter l'ancre dans la baye d'Algéſiras. Don Louis de Cordova qui commandoit en chef, ayant eu avis, le 9 Octobre, qu'on ſignaloit une flotte portant pavillon ennemi, ordonna auſſitôt de lever l'ancre & de ſe tenir prêt à agir, dès

que

que la flotte britannique paroîtroit. L'amiral espagnol avoit supposé que Sir Howe profiteroit d'un vent d'ouest pour franchir le passage, & il avoit fait ses dispositions pour le forcer d'en venir à une action, tandis que ses frégates & vaisseaux du dernier rang prendroient ou couleroient bas les navires de transport & les bâtimens chargés de munitions qui devoient ravitailler Gibraltar. Le Dieu des mers se déclara encore en cette occasion pour les anglois. Les vents changerent tout à coup en variant du sud-ouest à l'ouest, au nord-ouest & nord-nord-ouest. Don Cordova se trouva accueilli d'une tourmente & de grains si violens que la plus grande partie de sa flotte chassa sur ses ancres; plusieurs de ses vaisseaux-de ligne rompirent leurs cables & se mirent à dériver. Le *St. Michel*, de 70 canons, fût jetté près de Gibraltar où il échoua; le capitaine qui le commandoit fut obligé d'amener son pavillon. D'autres entrainés par la force des vents courrurent risque de se perdre &

ne

ne purent échapper au danger qu'en gagnant le fond de la baye. Tout ceci arriva dans la nuit du 10 au 11 Octobre. Le jour, qui vint éclairer tous ces malheurs, en annonça un beaucoup plus grand; c'étoit l'entrée de la flotte angloise dans le détroit; le vent de sud-ouest qui la lui avoit facilitée dans la nuit du 11 au 12, ayant passé à l'ouest en calme, les courans l'entrainerent dans la Méditerranée ; cependant sept à huit de ses transports parvinrent à mouiller devant Gibraltar avec un vaisseau de guerre.

L'armée combinée, après avoir réparé ses dommages, fit voile pour la Méditerranée à la faveur d'un vent qui tourna à l'ouest-nord-ouest. Les calmes qui régnerent le 14 & le 15, retarderent sa marche, & une brume qui survint le 16 & le 17, déroba à sa vue l'escadre angloise. L'Amiral Howe profitant en habile marin d'un vent qui soufloit bon frais avec un tems brumeux, donna le change à la flotte combinée, & déposa

tout

tout ſon convoi à Gibraltar ſans être apperçu des eſpagnols ni des françois, qu'au moment où il repaſſa le détroit dans l'ordre de bataille ſuivant:

Son avant-garde étoit compoſée de 12 vaiſſeaux-de ligne; le Vice-Amiral Barington, montant la *Britannia* de 100 canons, la commandoit.

Le corps de bataille étoit formée de 11 vaiſſeaux-de ligne; le Lord Howe montoit le *Vittory* de 100 canons.

L'arriere-garde étoit auſſi de 11 vaiſſeaux-de ligne, commandés par le Vice-Amiral Millbanck, qui montoit *l'Océan* de 90 canons.

L'armée combinée étoit forte de 45 vaiſſeaux-de ligne. Dès qu'elle apperçut la flotte angloiſe, elle lui donna la chaſſe, mais avec 33 vaiſſeaux-de ligne ſeulement, les douze autres ne pouvant ſuivre, à cauſe de leur mauvaiſe marche.

Le

Le 20, vers les 5 heures du ſoir, l'action s'engagea entre les deux avant-gargardes; elle dura trois heures & demie avec aſſez d'acharnement de part & d'autre. L'Amiral Howe, auſſi prudent que brave, ayant rempli ſa miſſion avec gloire, ne voulut pas riſquer un combat, dont l'iſſue n'eut pu que lui être déſavantageuſe, ſi les forces de l'armée combinées étoient venues à ſe réunir. Il ordonna la manœuvre de porter & de forcer de voiles. Les deux arrieres-gardes avoient auſſi combattu en même tems que les avant-gardes, mais bien moins longtems, attendu que les anglois ſe reſſérerent ſur leur centre. On ne s'eſt fait, au reſte, pas grand mal; le feu très vif qui eut lieu de part & d'autre, ne cauſa de dommage qu'à la mâture & aux agrès des deux armées navales. Le 21 à la pointe du jour, le général apperçut encore la flotte angloiſe à quatre à cinq lieues de lui, les vaiſſeaux les moins éloignés à quatre ſous le vent de ſon armée. Obligé de réparer ſes dommages, il ne put

recom-

recommencer la chaſſe que le ſoir; mais l'Amiral Howe lui échappa. Don Cordova ne voyant plus de voile ſous l'horiſon, rentra à Cadix. C'eſt dans de pareilles expéditions que les anglois ſe montrent dignes d'être les rois de la mer; leurs manœuvres, la conſtruction de leurs vaiſſeaux, toujours excellens voiliers; l'habileté de leurs généraux, l'intelligence de leurs matelots & la bonne harmonie qui regne preſque toujours entre leurs chefs, ſont des avantages faits pour leur aſſurer un ſuccès conſtant ſur leurs ennemis. L'Amiral Howe, en partant de Londres, avoit communiqué ſon plan à un de ſes amis intimes, & lui dit: *Je ſuis aſſuré de réuſſir dans l'expédition dont je ſuis chargé. La ſeule choſe qui pourroit m'en empêcher, ce ſeroit ſi je tombois au milieu de la flotte combinée pendant la nuit; mais je prendrai ſi bien mes meſures que cela n'arrivera pas.* — Il eſt certain que tout a contribué au ſuccès de l'expédition du général anglois, & qu'au contraire

tout

tout s'eſt réuni pour faire échouer le projet de la flotte combinée.

L'Angleterre avoit riſqué le tout pour le tout pour faire cette expédition ; on avoit laiſſé les ports de la Grande-Brétagne ſans défenſe ; on fut même obligé de faire marcher les milices pour les préſerver d'une ſurpriſe de la part de l'ennemi. Le Duc de la Vauguyon, depuis le mois de Septembre, ne ceſſoit de préſenter mémoire ſur mémoire pour que Leurs Hautes Puiſſances envoyaſſent à Breſt dix vaiſſeaux de ligne. Mais le Stadthouder n'avoit pas aſſez à ſe louer de nous pour favoriſer ſes demandes & les appuyer. Sans cependant s'y montrer contraire, il fit tout ce que ſa place exigeoit ; il écrivit aux amirautés pour ſavoir ſi on pouvoit fournir ces vaiſſeaux ; on lui répondit que non, en lui alléguant les raiſons qui l'empêchoient, ſavoir qu'ils manquoient de cordages, de voiles de rechange, de vivres & qu'en outre ils étoient en mauvais état &c. On accuſe le Prince d'Orange d'être la cauſe

de

de ce délabrement de la marine hollandoise. Je vous avoue que je ne peux être de cet avis, car le Stadhouder n'est pas souverain ; l'amirauté de la Province de Hollande pouvoit mieux surveiller l'état de sa marine qu'elle ne l'a fait, surtout ayant pour ainsi dire secoué toute dépendance de son capitaine-général. Mais on vouloit faire retomber tout l'odieux des mesures mal prises sur ce chef de la république. C'est bien le cas de dire que qui prouve trop ne prouve rien. Les états de Hollande & de West-Frise, de Groningue, d'Utrecht, les quartiers d'Oster-go & Omelande écrivirent au Stadhouder : L'amirauté d'Amsterdam a voulu aussi se justifier, & ne pas paroître inculpée dans l'accusation ; elle mit sous les yeux de Leurs Hautes Puissances un état des dépenses allouées pour l'équipement, les munitions de guerre & de bouche, ainsi que pour l'entretien des vaisseaux de son département. Nous verrons ce que tout cela deviendra ; rien, à mon avis; le parti anglois sera toujours le dominant

& les intrigues qu'on a faites depuis le commencement de cette guerre avec la France en faveur du parti républicain, ne le feront pas triompher.

Je ſuis d'opinion que M. le Comte de Vergennes a très mal fait de ſe laiſſer entraîner dans toutes les fauſſes démarches qu'on lui a ſuggerées. On devoit ſe ſervir de la Hollande pour favoriſer notre commerce & nous prêter l'argent dont nous avions beſoin. En la rendant puiſſance active dans la guerre actuelle, nous nous ſommes ôté une grande reſſource. D'un autre côté, cette guerre l'obligeant à des dépenſes conſidérables, ſon commerce ne peut qu'en ſouffrir, & peut-être bientôt ſe trouvera-t-elle au niveau de la France pour la dette paſſive. Rien de tout cela ne ſeroit arrivé, ſi on l'eut laiſſé garder une parfaite neutralité. Tous les bénéfices qu'elle eut faits, auroient paſſé en France dans les emprunts, puiſque l'intérêt en Hollande eſt trop bas & qu'on ne peut y placer

ſon

ſon argent. Nous avons au contraire favoriſé le commerce des Suédois & des Danois; ces deux nations ont trop de beſoins elles-mêmes, elles garderont chez elles le numéraire qu'elles ont amaſſé avec leur pavillon neutre... On a préſenté à M. le Comte de Vergennes différens mémoires à ce ſujet, pour lui faire ſentir la faute qu'il faiſoit en favoriſant ainſi la Suede & le Danemarck. Mais pour entendre cette matiere, il faut être négociant, & ce n'eſt ni le fait du miniſtre des affaires étrangeres ni celui de ſes bureaux. Le miniſtre de la marine eſt dans le même cas: c'eſt pourquoi notre commerce n'a pas fait ni ne fera jamais les progrès de celui des anglois & des hollandois. J'ai toujours trouvé plaiſant qu'un contrôleur-général ou un intendant des finances préſidaſſent la compagnie des Indes, lorsqu'elle exiſtoit. J'ai ſouvent entendu déraiſonner ces meſſieurs dans les aſſemblées où ils étoient comme commiſſaires du Roi; le deſpotiſme qu'ils y exerçoient étoit revoltant. Quelqu'un oſoit-il élever la

voix pour faire quelques obſervations qui contrediſoient Mrs. les Commiſſaires, on lui impoſoit auſſitôt ſilence au nom de S. M. Une ſeconde réplique eut été punie de quelques mois de Baſtille.

Je me ſouviens, mon cher Comte, d'avoir paſſé, dans mon dernier voyage en Allemagne, par un petit pays appartenant à l'electeur palatin, qu'on nomme le pays de Bergue. Je fus étonné de voir comme le commerce y fleuriſſoit. Dans les villes d'Elberfeldt & de Solingen, il regne la plus grande activité; on y voit des manufactures de tous genres. Je demandai qui protégeoit ces établiſſemens. *Perſonne*, me répondit-on; *le ſouverain de qui nous dépendons, nous laiſſe les maîtres de faire ce que nous voulons Nous lui payons peu d'impoſitions; les comeſtibles de premiere néceſſité ſont à un prix aſſez médiocre pour que les ouvriers que nous employons puiſſent vivre avec leurs familles.* — C'eſt dans ce duché de Bergue que nos miniſtres devroient aller prendre des

leçons; ils y verroient que la ſeule manière de faire proſpérer le commerce, c'eſt de lui laiſſer une entière liberté. Que de progrès n'auroit-il pas fait en France, ſi on eut voulu? Eſt-il en Europe une nation plus active, plus induſtrieuſe que la nôtre? Malgré toutes les entraves qu'elle éprouve, elle retire encore de grands avantages de cette induſtrie naturelle qui la caracteriſe. Qu'on juge de ce qu'elle feroit, ſi elle étoit favoriſée comme elle devroit l'être. Je déſire ſincèrement que le gouvernement faſſe enfin ceſſer ces entraves, qui ont empêché juſqu'à ce moment la France de devenir la premiere des puiſſances commerçantes.

Je fais encore un autre ſouhait: c'eſt de voir les françois qui s'adonnent au commerce, devenir aſſez ſages pour reſter négocians & perpétuer cet état ſi utile dans leur poſtérité, par un arrangement en vertu duquel celui des enfans qui ne ſuivroit pas l'état de ſon pere, feroit déshérité.

hérité. Cette manie de ſe faire annoblir eſt encore la cauſe qu'il n'y a que très peu de maiſons de commerce en France, qui datent de plus d'un ſiecle. Il n'en eſt pas de même en Hollande & en Angleterre. Auſſi ſont-ce les ſeuls pays où il y ait de véritables négocians.

Je vous joins ici la copie d'une piece que nous venons de recevoir d'Amſterdam, qui doit être préſentée au Stadhouder. Cette piece forme la première partie d'un mémoire ſur l'irréuſſite de l'expédition de Breſt, qui doit ouvrir les yeux à la nation hollandoiſe ſur la conduite de ceux en qui elle a mis ſa confiance. On nous écrit qu'on eſpere de porter un coup ſenſible au parti Stadhoudérien, lorsque les Bataves ſauront les cauſes & les motifs qui ont fait manquer cette expédition ainſi que l'armement des vaiſſeaux.

Adieu, mon cher Comte. Je ſuis &c.

CONSIDÉRATIONS NOUVELLES SUR L'IRRÉUSSITE DE L'EXPÉDITION DE BREST.

PREMIERE PARTIE

Expofition des motifs de la Demande de l'Ambaffadeur de France, ainfi que des avis, déliberations & autres démarches qui ont eu rapport à cette demande, jufqu'à la réfolution définitive que les Etats-Généraux formerent le 3 Octobre 1782.

MONSEIGNEUR!

Depuis le mois de Juin de l'année 1778, & avec une marine incomparablement plus foible que celle des anglois,

la France avoit fait la guerre à ces derniers avec un ſuccès plus éclatant que l'on ne s'y étoit attendu. L'échec que la flotte de M. de Graſſe a reçu le 12 Avril dernier, n'avoit guères rendu meilleure la condition de l'Angleterre. Cette puiſſance, qui s'étoit vu enlever pluſieurs établiſſemens importans, étoit épuiſée d'hommes & d'argent. Elle ſe ſentoit forcée de reconnoitre l'indépendance des Américains, & ſes députés étoient à Paris où ils ſollicitoient l'accélération d'une paix à laquelle elle avoit toujours cru qu'elle forceroit ſes ennemis, au lieu d'être réduite à la demander elle-même. Mais la France, qui touchoit au but qu'elle s'étoit propoſé au commencement de cette guerre, & qui pouvoit ſe contenter de ſes avantages, auroit bien voulu, avant la concluſion prochaine ou éloignée de la paix, tâcher de porter aux anglois quelques coups qui puſſent faire obtenir à ſes alliés la réparation de leurs griefs, ou même des avantages que l'on avoit

encore lieu d'efperer dans la fituation où étoient les affaires.

A cet effet, tandis qu'une partie de fes forces fecondoient celles de l'Efpagne pour l'aider à réduire Gibraltar, entreprife difficile & peut-être téméraire, mais que la valeur & la fortune pouvoient faire réuffir, elle crut que l'emploi de dix de nos vaiffeaux, réunis à ceux qu'elle avoit ou qu'elle pourroit avoir à Breft, ne pouvoient manquer de contribuer à fes vues.

La France, Monfeigneur, étoit d'autant plus autorifée à nous faire cette demande, qu'elle avoit pris & continuoit de prendre plus de part à nos intérêts que nous n'en prenions nous-mêmes. Elle avoit employé fes troupes à reprendre aux anglois nos établiffemens d'Iffequebo, Démérari & la Berbice, ainfi que nos îles de St. Euftache, de St. Martin & de Saba. Les habitans de St. Euftache & nos concitoyens béniffent encore & béniront à jamais la conduite noble & dés-

intéreſſée que le commandant françois a tenue après la repriſe de cette île envers les malheureux que Rodney & ſon compagnon avoient dépouillés. L'action hardie de M. de Suffren à l'île de St. Jago, avoit ſauvé le Cap de Bonne-Eſperance, & des troupes françoiſes forment encore aujourd'hui la plus grande partie de la garniſon de cette place. Le même Mr. de Suffren étoit en Aſie, où il combattoit autant pour nous que pour ſa patrie; où, à l'époque de la demande ſus-mentionnée, il avoit déja repris Trincomalé, ſauvé l'île de Ceylan & mis à couvert des entrepriſes ultérieures des anglois, les Molucques & le reſte de nos établiſſemens dans cette partie du monde. — De notre côté, une inactivité de près de deux années, laquelle avoit occaſionné une perte immenſe à notre commerce, conſumé inutilement les tréſors de l'état, fait élever des murmures légitimes, des clameurs éclatantes & donné lieu aux plaintes graves que pluſieurs de nos villes & de nos provinces ont formées —

une

une inactivité qui nous avoit ruinés & déshonorés, qui nous avoit rendus à charge à nos alliés, & qu'on ne peut plus nier aujourd'hui, à moins que l'on ne croye que nous sommes abrutis au point que nous ne pouvons plus distinguer le blanc d'avec le noir — une inactivité, dis-je, si préjudiciable à nous-mêmes, si onéreuse à nos alliés, si honteuse aux yeux de l'Europe, n'autorisoit que trop la France à nous demander quelques vaisseaux pour coopérer aux entreprises que cette puissance & les Etats-Généraux auroient jugé propres à procurer quelques avantages & à elle & à nous.

I. Le 21 & le 22 Septembre, l'Ambassadeur de France remit, de la part du Roi son maître, à Votre Altesse Sérénissime deux mémoires où la demande de sa Maj. étoit contenue : Voici en quels termes V. A. s'exprime à cet égard dans la suite du mémoire qu'elle a présenté à Leurs Hautes Puissances le 7 Octobre.
„ La demande qui nous fut faite par M.

le

„ le Duc de la Vauguyon (le 21 & le
„ 22 Septembre) au nom du Roi fon
„ maître, caufa quelque altération à ce
„ projet. (*) Il s'agiffoit de détacher
„ d'abord dix vaiffeaux de l'état pour
„ aller fe joindre à Breft aux vaiffeaux
„ de Sa Majefté. Là, fi tel étoit le bon
„ plaifir de Leurs Hautes Puiffances, on
„ pourroit concourir aux mefures les plus
„ efficaces pour protéger les établiffe-
„ mens de la république, en particulier
„ ceux qu'elle poffede en Afie. Ou bien
„ on iroit, de concert avec les vaiffeaux
„ que S. M. Très Chértienne tient ou
„ enverroit à Breft, bloquer le fud &
„ l'oueft de l'Angleterre, intercepter les
„ convois de cette puiffance & inquiéter
„ fon commerce. "

Il

(*) Ce projet étoit celui d'envoyer dans la mer du Nord le Vice-Amiral Hartfink avec la plû-part des vaiffeaux du Texel, ou du moins le Contre-Amiral van Kinsbergen avec une partie de ces vaiffeaux, pour favorifer le retour des vaiffeaux de la compagnie, qui étoient en Norwege; & des navires particuliers qui fe trouvoient au Sund.

Il eſt certain, Monſeigneur, que cette protection ſi néceſſaire étoit plus praticable, plus expéditive & moins dangereuſe, de Breſt que du Texel. Quant à l'interception des convois anglois, le miniſtere françois ſavoit qu'une partie de celui qui étoit parti de la Jamaïque vers le commencement d'août, relâcheroit vraiſemblablement en Irlande & tenteroit d'entrer dans le canal de St. George ou dans la Manche, tandis que le reſte pourroit prendre par le Nord de l'Ecoſſe ainſi que cela étoit déja arrivé pendant cette guerre. Ce miniſtere ſavoit encore que les anglois attendoient journellement de l'Aſie pluſieurs vaiſſeaux de leur compagnie des Indes; qu'un convoi ſe diſpoſoit à partir de Portsmouth pour cette même partie du monde, & que l'on travailloit dans les ports d'Angleterre à former un autre convoi deſtiné pour les Antilles. Ainſi, durant l'abſence de l'Amiral Howe, qui n'étoit parti de Spithéad pour Gibraltar que 10 jours avant la demande du Duc de la Vauguyon, & au

moyen

moyen de nos dix vaiſſeaux réunis à ceux que les françois avoient alors ou devoient avoir inceſſamment à Breſt, l'on auroit pu faire quelque expédition importante ſur les côtes méridionales & occidentales de l'Angleterre : Enſuite on auroit tenu de ce côté-là les anglois plus en bride, & l'on auroit mieux traverſé leurs operations qu'on ne l'avoit encore pu faire juſqu'alors. Dailleurs, cette demande ſuppoſoit que la Cour de France & ſon ambaſſadeur croyoient de bonne-foi, ainſi qu'il étoit naturel de le croire, qu'au moins dix de nos vaiſſeaux du Texel étoient en état de remplir l'objet propoſé, & que, vu les circonſtances favorables & l'exigence des intérêts communs, nous aurions d'abord accordé la réquiſition. Quant à la demande que V. A. dit „ que l'on faiſoit encore d'en-
„ voyer *ſans delai* le reſte de la flotte
„ *vers l'autre côté de la Manche* (c'eſt à
„ dire *de ce côté-ci* par rapport à nous)
„ pour tâcher d'intercepter, s'il étoit
„ poſſible, un convoi anglois richement

„ char-

„ chargé (*celui de la Jamaïque*,) que l'on
„ assuroit être parti au commencement
„ d'août sous l'escorte de l'Amiral Rod-
„ ney"; c'étoit une suite du plan dont
j'ai parlé ci-dessus. Mais l'accord de cet-
te demande n'étoit pas si nécessaire que
celui de la premiere, & pouvoit rencon-
trer des obstacles dont celle-ci ne devoit
pas être susceptible.

II. „ Cette double proposition (con-
„ tinue V. A.) nous embarrasse extrê-
„ mement" — Mauvais augure, Monsei-
gneur — „ Nous voulons éviter tout ce
„ qui pourroit être désagréable à la cour
„ de France." — C'est une attention que
l'on fait que V. A. a toujours eue —
„ D'un autre côté, nous trouvions plus
„ d'une difficulté à accorder cette deman-
„ de. D'abord toutes les opérations con-
„ certées avec cette puissance, étoient sur
„ le point de finir." — Le ministere
françois le savoit aussi, & il ne croyoit
pas que cela dût empêcher d'en concer-
ter d'autres. — „ Il nous paroissoit à

„ crain-

„ craindre que les forces de la républi-
„ que une fois divisées, il ne nous fût
„ plus possible de donner les secours né-
„ cessaires aux vaisseaux des Indes que
„ l'on attendoit, ainsi que le convoi de
„ la Baltique." — C'étoit vraiment fâcheux pour ces vaisseaux des Indes, qui, relâchés en Norwege depuis 15 mois, n'avoient encore pu trouver l'occasion de faire un trajet de six jours. Mais, Monseigneur, les Vaisseaux que l'on pouvoit accorder à la France, n'auroient point empêché qu'il n'en restât au moins deux ou trois en état d'aller au devant de ce convoi, supposé même qu'il fût nécessaire d'y aller; car il avoit auprès de lui trois vaisseaux de ligne & une frégate, & depuis le départ de M. Howe, les Anglois n'étoient pas en état de rassembler les moindres forces dans cette mer, sans dégarnir entiérement l'entrée occidentale de la Manche & la pointe d'Irlande, où alors il leur importoit bien plus de veiller à leurs intérêts que d'accourir guêter un convoi, qui paroissoit avoir

fait

fait de ſon lieu de réfuge un ſéjour éternel. Une bonne correſpondance en Angleterre, Monſeigneur; moins de crédulité aux papiers anglois, & même la ſeule attention de ſuivre le cours des affaires, pouvoient donner une idée ſuffiſante du peu de gens de mer que l'admiral Howe avoit laiſſés dans ſon pays, & par conſéquent de l'impoſſibilité où les anglois étoient d'équiper des vaiſſeaux pour venir parader dans la mer du Nord, & jetter l'épouvante au Texel ou ailleurs, parmi ceux qui veulent bien être épouvantés, & qui font enſuite leur poſſible pour épouvanter les autres. — „ Tout au plus (pourſuit le Mémoire) „ d'après le nouveau plan, nous préſa- „ gions que l'armée navale des états „ dans la mer du Nord ſeroit bien foi- „ ble l'année prochaine. " — Cette armée auroit toujours été aſſez forte pour faire ce qu'on avoit fait depuis près de deux ans; c'eſt tout dire: D'ailleurs, les vaiſſeaux des Indes étant enfin revenus, le centre des moyens de défenſe pour nos

poſſeſſions des deux Indes étant une fois établi à Breſt, l'inquiétude que 10 vaiſſeaux de guerre de plus dans ce port devoit donner aux anglois, la diverſion que cela devoit apporter à leurs forces, nous diſpenſoient d'avoir pour la mer du nord des forces ſupérieures à celles qui ſeroient reſtées au Texel. D'un autre côté, avec un peu d'activité, les vaiſſeaux deſtinés pour Breſt auroient été remplacés chez nous au printems ſuivant par autant & plus de vaiſſeaux neufs, qui étoient lancés à l'eau depuis quelques mois; &, ſi l'on n'avoit pas trouvé aſſez de monde pour les équiper tous, le reſte auroit du moins remplacé ceux qui étoient déja en commiſſion, mais qui par leur vétuſté ou par quelques délabrements, ſe trouvoient hors d'état de continuer le ſervice.

III. „ Toutes ces conſidérations ne „ nous permirent point de prendre un „ parti; même après avoir conſulté Mrs. „ Reynſt, Zoutman, Bisdom, & van der

„ Hoop

„ Hoop ſur ce ſujet, nous préférames de
„ remettre la déciſion de cette affaire à
„ L. H. Puiſſances" — Et il paroît que
ces Meſſieurs ont été pleinement de votre
ſentiment, car, ſelon la lettre de V. A.
aux états de Friſe en date du 29 Octobre
1782., *lorsque vous eûtes pris l'avis de
quelques perſonnes, qui jouiſſent de votre
confiance, quelques-unes d'entre elles, qu'on
doit regarder comme verſées dans les affaires
de la marine, jugerent qu'il ne convenoit
point de riſquer à l'autre côté de la
Manche notre marine renaiſſante, qui ſuffiſoit
à peine pour couvrir nos côtes: Elles
conſeillerent au contraire de tenir nos forces
raſſemblées, afin de protéger le retour
des vaiſſeaux de la compagnie des Indes &
d'autres navires, contre les forces qui revenoient
ſucceſſivement en Angleterre &
qu'on occupoit de nouveau, ainſi que d'être
à même de retirer des vaiſſeaux qui ſans
cela ſeroient envoyés au loin, un nombre
d'officiers & de matelots plus exercés,
& de les faire paſſer ſur les vaiſſeaux*

 nou-

nouvellement mis en commiſſion, dans la vue de les employer tous enſemble au printems prochain, avec d'autant plus d'utilité & d'honneur pour l'état & au détriment plus certain de l'ennemi commun. — Monſeigneur, j'ai répondu à tout cela dans le paragraphe précédent. J'obſerverai ſeulement ici que dans l'automne de 1781, la néceſſité de conſerver les meilleurs équipages pour la campagne ſuivante, fit refuſer aux négocians le convoi qu'ils requéroient depuis ſix mois avec tant d'inſtances & de raiſon; & que, comme le motif d'une pareille épargne d'hommes ſe repréſentoit ici, il eſt naturel de croire que pour rendre le parallele parfait, l'emploi que l'on auroit fait de ces équipages en 1783 auroit reſſemblé à celui qu'on en a fait en 1782. D'ailleurs le public a été fort étonné que lorsque ces *affidés de V. A., ces perſonnes verſées dans les affaires de la marine*, vous expoſèrent leurs ſentimens ſur l'expédition de Breſt, ils n'euſſent point ajouté que, comme il étoit cependant poſſible que L. H. P. y

con-

confentiffent, il convenoit de s'informer fans aucun delai, fi les vaiffeaux qu'on pourroit commander pour cette expédition, étoient en état de la faire. Mais on ne penfe pas toujours à tout, difent les bonnes gens; & fi l'on s'en rapporte aux apparences, cette idée ne tomba dans la tête de perfonne avant le 5 Octobre, & ce fut dans celle du Vice-Amiral Hartfink.

IV. „ Le 23 Septembre, nous commu-
„ niquames au comité fecret des Etats-
„ Généraux, les deux mémoires de M.
„ de la Vauguyon du 21 & 22. Le mê-
„ me jour, L. H. P. rendirent cette affai-
„ re commifforiale avec les amirautés ref-
„ pectives. En conféquence de cette ré-
„ folution, le comité (défigné avec les
„ amirautés) s'affembla; &, après la te-
„ nue des conférences, il porta le 25 à
„ l'affemblée des Etats-Généraux fon avis,
„ qui revenoit à ceci: comme les ordres
„ que nous avions donnés pour l'enléve-
„ ment du convoi (*anglois*) de la Balti-

„ que, n'avoient pu être exécutés à
„ tems (*), on devoit nous requérir de
„ de désigner au plutôt un officier-gé-
„ néral & de faire détacher par le Vice-
„ Amiral Hartsing pour Brest, 4 ou 5
„ vaisseaux de 60 canons, 3 ou 4 de 50,
„ & 2 ou 3 frégates avec un cutter ou
„ une corvette, pour y passer l'hyver &
„ y attendre de nouveaux ordres; ou
„ bien y entreprendre dans les mers
„ d'Europe & de concert avec une esca-
„ dre françoise, toutes les expéditions
„ que cet officier-général de même que
„ l'officier commandant à Brest jugeroient
„ utiles & salutaires; bien entendu ce-
„ pendant que ces ordres que nous don-
„ nerions seroient censés révoqués, au
„ cas que les vaisseaux de l'Etat ne puis-
„ sent point entreprendre cette route
„ avant le 8 Octobre suivant, tant à cause
„ des vents contraires & inconstans, que
de

(*) Ce convoi étoit parti du Sund pour l'Angleterre les 10 & 11 Septembre, sous l'escorte de 5 fregattes qui ont été ensuite employées ailleurs.

„ de quelque autre accident imprévu,
„ afin d'empêcher & de prévenir la def-
„ truction totale de cette petite efcadre,
„ foit par l'Amiral Howe lors de fon re-
„ tour de Gibraltar, foit par d'autres vaif-
„ feaux ennemis fupérieurs à ceux de
„ l'Etat." — Cet avis, Monfeigneur, dé-
note affez que les inconvéniens de l'en-
voi d'une efcadre à Breft, ne paroiffoient
pas à tout le monde auffi confidérables
qu'à Votre Alteffe & qu'à ceux qui jouif-
fent de fa confiance. Mais la claufe de
quelqu'accident imprévu pouvoit bien indi-
quer un *accident* ou plutôt des prétextes,
qui n'étoient déja que trop prévus. Quoi-
qu'il en foit, le refte de l'avis porte que
l'on feroit remettre copie de cette réfolu-
tion, par le Greffier Fagel, à Mr. le Duc de
la Vauguyon. Il roule enfuite fur l'impof-
fibilité qu'il y avoit, que le refte des
vaiffeaux de l'Etat entreprît d'enlever feul
le convoi de la Jamaïque, qui devoit
être efcorté par neuf gros vaiffeaux &
quelques frégates; fur les obligations que
la république avoit à la France, fur l'in-

activité passée, occasionnée par la décadence de la marine, sur les efforts que l'on feroit pour se mettre en meilleure posture, & pour agir avec plus de succès la campagne de 1783; &, enfin, sur la demande que l'on feroit aux amirautés du nombre des vaisseaux, qu'elles pouvoient fournir au premier de Mars de la même année : tous objets, que l'on trouvera spécifiés plus au long ci-après dans la résolution définitive, que L. H. P. prirent le 3 Octobre au sujet de cette affaire.

V. „ Messieurs les députés des Pro-
„ vinces de Hollande & de West-Fri-
„ se, de Frise & d'Overyssel, se rangè-
„ rent d'abord à cet avis. Mais ceux
„ des autres provinces s'engagèrent à s'ex-
„ pliquer ultérieurement à ce sujet." —
Autre mauvais augure.

VI. „ Mr. le Duc de la Vauguyon
„ remit le lendemain 26 à Mr. de Rand-
„ wyck, député de la Province de Guel-

„ dre

„ dre, une note, où il inſiſtoit ſur une
„ réponſe prompte & poſitive au mémoi-
„ re qu'il avoit donné : il demandoit en-
„ core que, vu *l'accélération* & le *myſtè-*
„ *re*, que cette affaire exigeoit, on n'en
„ fit point un objet de delibération pour
„ les ſeigneurs des provinces reſpectives.
„ En conſéquence, comme les députés de
„ la Province de Hollande inſiſtèrent de
„ la façon la plus forte, dans les nouvel-
„ les délibérations ſur cette affaire à l'aſ-
„ ſemblée des états-généraux, pour l'a-
„ mener à une concluſion, & arrêter ainſi
„ le rapport inſéré plus haut (c'eſt l'avis
„ de l'art. IV.), le député de Groningue
„ ſe rangea de l'avis des députés de Hol-
„ lande, de Friſe & d'Overyſſel; & l'on
„ pria ceux des autres provinces de s'ex-
„ pliquer ſur ce ſujet ſans délai. " —
Les preſſantes inſtances de l'ambaſſadeur,
ſa prière de ne point renvoyer cette af-
faire aux délibérations des provinces, les
égards dus au Roi ſon maitre, le court
eſpace fixé dans l'avis de l'art. IV., le
temps qui s'écouloit, le retour de Howe

que l'on craignoit, tout enfin devoit déterminer les députés des trois provinces à prononcer. Il ne s'agiſſoit que d'un *oui* ou d'un *non*; & ce *oui* ou ce *non* ne s'eſt pas dit. . . Ah! Monſeigneur, que les pierres d'achoppement ſont communes dans le cours de nos affaires!

VII. „ M. L'Ambaſſadeur de France „ revint le lendemain 27, de nouveau à „ la charge, & exigea une réponſe déciſive, afin de pouvoir expédier ce „ jour-là même ſon courier & donner „ connoiſſance à ſa cour du réſultat des „ délibérations. Auſſi les députés des „ des quatre provinces, qui s'étoient déjà „ déclarées, inſiſterent-ils pour terminer cette affaire à la pluralité, le plutôt poſſible & même ce jour-là; mais „ à la prière des députés des trois autres „ provinces, on remit cette concluſion au „ Lundi ſuivant 30, parceque ces Meſſieurs attendoient vers ce tems-là réponſe de leurs commettans. — J'avoue, Monſeigneur, que la nature de notre conſtitu-

ſtitution exige quelquefois des formalités qui occaſionnent des lenteurs & des retardements inévitables : mais le cas n'exiſtoit point ici ; les motifs pour accorder la demande, ou pour la refuſer, étoient ſimples & claires, & l'exemple, les inſtances des quatre provinces, qui s'étoient déclarées, étoient une preuve que les députés des trois autres pouvoient, ſans inconvénient, ſe déclarer de même. — Mais comme les motifs de l'accord ſembloient l'emporter ſur ceux du refus, ceux à qui l'expédition ne plaiſoit pas étoient enchantés que l'affaire traînât en longueur. Auſſi, dès ce moment là, les perſonnes éclairées ne purent s'empêcher de croire, que les menées ténébreuſes, qui avoient traverſé tant de fois nos intérêts pendant cette guerre, qui avoient fait échouer nos deſſeins, nos projets, nos opérations, auroient encore lieu ici ; & elles prévirent, que malgré le conſentement, que L. H. P. pourroient donner à cette expédition, quelque obſtacle

ſtacle qu'on tenoit ſous la main la feroit, échouer.

VIII. V. A. paſſe enſuite aux ordres qu'elle a donnés le 30, au Vice-Amiral Hartſink de ravitailler les vaiſſeaux pour 4 mois, & à la confidence qu'elle lui fit le même jour, que L. H. P. pourroient bien prendre, le 1 ou 2 Octobre, la réſolution d'envoyer 10 vaiſſeaux à Breſt. C'eſt ſur quoi je reviendrai ci-après; enſuite elle continue ainſi: „La nouvelle, „ que nous communiqua Mr. Backer, „ ſécrétaire de l'amirauté d'Amſterdam, „ fit retarder la concluſion de cette affai- „ re juſqu'au 3 Octobre. Le 30 Septem- „ bre, il nous envoya l'extrait d'une Let- „ tre de Paris, en date du 24, adreſſée „ à une grande maiſon de commerce à „ Amſterdam, à qui l'on marquoit, que „ l'Amiral Howe ayant été aſſailli d'une „ violente tempête ſur la côte de la Bré- „ tagne, & aïant perdu pluſieurs de ſes „ vaiſſeaux de tranſport, n'iroit point à „ Gibraltar. Le lendemain nous commu-

„ ni-

„ niquames cette lettre au commité ſe-
„ cret, & cette nouvelle, jointe à celle
„ de la deſtruction des batteries flottan-
„ tes employées pour le ſiége de Gibral-
„ tar, que Mr. de Berckenrode avoit don-
„ née, fit naître une nouvelle réſolution
„ qu'on rendit commiſſoriale avec les ami-
„ rautés. Enfin, la commiſſion porta ſon
„ avis le 2 Octobre à l'aſſemblée de L. H.
„ P., & le 3 il fut converti en réſolu-
„ tion formelle. " — Monſeigneur, cet-
te nouvelle annoncée par le ſécrétaire
Backer, étoit en elle-même un motif
fort inſuffiſant pour contribuer à faire
trainer la concluſion de l'affaire juſqu'au
3 Octobre. Si l'Amiral Howe eut eſſuyé
un pareil déſaſtre ſur la côte de Bréta-
gne, la nouvelle n'en ſeroit pas d'abord
venue à la Haye par le moyen d'un Pa-
riſien qui l'écrivit le 24 à une maiſon de
commerce d'Amſterdam, & enſuite par
le moyen de Mr. Backer, qui l'envoya le
30 d'Amſterdam à Votre Alteſſe. Le mi-
niſtere françois eut été inſtruit du déſaſtre
de Howe avant le Pariſien: la nouvelle

eut

eut été portée à la Haye par un courier extraordinaire, & ce courier y feroit peut-être arrivé avant que la lettre du Parifien ne fût partie de Paris. D'ailleurs, quand même M. Howe eut perdu quelques tranfports fur la côte de Brétagne, qui avoit dit au Parifien que cet Amiral feroit retourné pour cela en Angleterre? Avoit-il affifté au confeil de guerre, que Howe pouvoit avoir tenu pour prendre cette réfolution?.... Le vrai de tout cela, Monfeigneur, eft que, du 13 au 19 Septembre, il fit de gros tems dans l'Océan; que quelques navires françois & étrangers firent naufrage fur la côte de Brétagne; & que, comme l'on avoit rencontré le 15 la flotte angloife à 60 lieues à l'oueft des Sorlingues, quelques têtes chaudes en avoient conclu que fes tranfports étoient venus périr fur cette même côte & que fon voyage de Gibraltar n'auroit pas lieu. Mais, fans m'arrêter à ces rapports, le filence du miniftere françois, durant les fix jours que la nouvelle du Parifien avoit mis pour parvenir à la

Haye,

Haye, étoit d'un tout autre poids que cette nouvelle; & V. A. pouvoit sans inconvénient se dispenser de faire à cet égard des démarches qui ne pouvoient que retarder la conclusion de l'affaire. Enfin, Monseigneur, permettez-moi encore un mot sur ce point. Avant de nous dire que V. A. reçut la lettre de M. Backer le 30; qu'elle ne la communiqua que le lendemain 1er. Octobre au comité secret des États généraux; que cette lettre jointe à la nouvelle des *batteries flottantes* fit naître une nouvelle résolution, qu'on rendit commissoriale avec les amirautés; & que la resolution formelle ne fut prise que le 3 — avant, dis-je, de rapporter tout cela, Votre Altesse avoit dit que le 27, à la priere des députés des trois provinces qui ne s'étoient point déclarées, l'on avoit remis la conclusion de l'affaire au 30. Est-il possible qu'une lettre qui ne fut communiquée que le 1er. Octobre au comité secret, ait pu contribuer à faire retarder une conclusion qui devoit avoir eu lieu la veille? Est-

ce

ce que le 30 de nouveaux obſtacles avoient fait échouer cette concluſion? Helas, oui: Mais les rédacteurs de votre mémoire n'ont pas trouvé à propos de nous dire, quelle fut la nature des obſtacles de ce jour-là. . . .

Quant à la nouvelle de la deſtruction des batteries flottantes, laquelle n'étoit que trop véritable, elle ne pouvoit avoir aucune influence ſur la réſolution que l'on devoit prendre d'envoyer, ou non, une eſcadre à Breſt. Car, quand même l'Amiral Howe l'eut appriſe, il n'en auroit pas moins pourſuivi ſon chemin, parcequ'il n'étoit point prouvé que les batteries flottantes fuſſent le ſeul moyen que les aſſiégeans avoient pour réduire Gibraltar; parceque cette place devoit être très néceſſairement ravitaillée, que les munitions de guerre s'épuiſoient, & que la garniſon avoit grand beſoin d'être renforcée. En un mot, l'iſſue heureuſe ou malheureuſe du ſiege n'avoit en elle-même aucun rapport au voyage de nos

vaiſ-

vaiſſeaux à Breſt, ni aux opérations que ces vaiſſeaux, réunis à ceux des françois, pouvoient faire dans le moment préſent ou dans la ſuite. Je trouve tant de ſingularités, tant d'inconſéquences dans l'hiſtoire que les rédacteurs de votre mémoire nous donnent de cette affaire, que je perdrois courage de les relever, s'il n'étoit néceſſaire de faire voir comment on fait uſage de tout pour parvenir à ſes fins.

Mais, Monſeigneur, ſi, depuis le 21 Septembre jusqu'au 1er Octobre, c'eſt-à dire depuis que l'ambaſſadeur de France avoit fait ſa demande, & pendant que le comité dénommé avec les amirautés étoit occupé à former des avis, & que L. H. P. déliberoient ſur cette demande, Mrs. Hartſink & van Kinsbergen étoient partis pour aller au devant du convoi de Drontheim, à quoi donc auroient abouti tant de ſoins, tant de peines & de démarches? Votre Alteſſe ſe ſouvient ſans doute que vers le milieu du mois de

 Sep-

Septembre, ces deux Meſſieurs avoient formé le plan d'aller à la rencontre de ce convoi; le ſecond, avec une petite eſcadre de vaiſſeaux de 50 canons & quelques frégates, & le premier, qui devoit ſoutenir cette eſcadre, avec les gros vaiſſeaux. Votre Alteſſe ſe ſouvient qu'après avoir approuvé ce plan, elle donna ordre, le 19 du même mois, à ces officiers de mettre à la voile au premier vent favorable; & qu'en conſéquence M. Hartſink auroit mis en mer le 22, ſi le vent, qui avoit été bon le 21, ne fût venu à changer. Elle ſe ſouvient encore que M. van Kinsbergen tenta auſſi de mettre à la voile avec ſa petite eſcadre, mais que des vents impétueux l'en ont empêché. Votre Alteſſe ſe ſouvient enfin qu'elle n'a aucunement révoqué cet ordre, après ce tems, & que ce ne fut que le 1 Octobre que le vice-amiral Hartſink, après la réception de votre lettre du 30 Septembre, pour le ravitaillement des vaiſſeaux, imagina que l'ordre ſusmentionné ceſſoit & rappella M.

van

Kinsbergen de la frégate l'*Argo* que ce dernier montoit, toujours dans l'intention de partir avec ſon eſcadre au premier moment favorable. Or, Monſeigneur, ſi cela étoit arrivé, à quoi auroient abouti ces ſoins, ces peines dont j'ai parlé plus haut? ... à rien ..... A qui en auroit-on attribué la faute? ... à Votre Alteſſe .....; car, en ſa qualité d'amiral-général, elle devoit ſavoir qu'à chaque inſtant un vent heureux pouvoit faire mettre à la voile ces deux eſcadres, ou du moins l'une des deux: Elle devoit s'attendre à chaque moment à en recevoir la nouvelle; & dans cet état des choſes, elle ſouffroit tranquillement qu'un comité nommé par les Etats-généraux, que les amirautés, que L. H. P. même ainſi que l'ambaſſadeur de France, paſſaſſent leur tems, les premiers à former des avis, L. H. P. à delibérer, l'ambaſſadeur à ſolliciter, à eſpérer, pour apprendre enſuite tout-à-coup, que l'affaire étoit finie par le départ des vaiſſeaux. Votre Alteſſe auroit-elle oublié de faire

 reſſou-

reſſouvenir L. H. P. de la poſſibilité de ce départ? ou n'auroit-elle pas penſé à ſuſpendre, du moins pour quelques jours, l'ordre qu'elle avoit donné aux amiraux? Si l'une ou l'autre de ces choſes n'eſt pas tombée dans ſon eſprit, je puis m'écrier: *Quel amiral-général avons-nous*?... Mais ſi Votre Alteſſe, s'en étant ſouvenue, n'a rien fait de cela .... je n'ai plus rien à dire.

Enfin la commiſſion (établie pour examiner la nouvelle de M. Backer & celle de la deſtruction des batteries flottantes) porta ſon avis le 2 Octobre à l'aſſemblée générale, & le 3 il fut converti dans la réſolution formelle que voici:

Du Jeudi 3 Octobre.

„ Déliberé par réſumption ſur le rap-
„ port de Mrs. de Randwick & autres
„ députés de L. H. P. pour les affaires
„ de la marine, qui ont examiné, en
„ vertu de leur réſolution commiſſoriale
„ du 23 Septembre & conformément à i-

„ celle,

„ celle, ce qui avoit été communiqué le
„ même jour à Mrs. les deputés de L.
„ H. P. par S. A.; ſavoir: *Qu'elle avoit*
„ *reçu de la part de M. l'ambaſſadeur de*
„ *France deux mémoires (qu'elle a remis*
„ *en même tems) & qu'elle avoit jugé de*
„ *ſon devoir de les communiquer à eux*
„ *Mrs. les députés, avec priere de l'infor-*
„ *mer des intentions de L. H. P. rélati-*
„ *vement à ce qui eſt réquis dans le dit*
„ *mémoire par la cour de France; ſavoir,*
„ *qu'il ſoit envoyé d'abord dix vaiſſeaux de*
„ *guerre de la république à Breſt, pour*
„ *ſe réunir aux vaiſſeaux du Roi dans ce*
„ *port, d'où, ſi L. H. P. le jugeoient à*
„ *propos, ils pourroient protéger ſans dan-*
„ *ger les moyens de défenſe de leurs éta-*
„ *bliſſemens, particulierement ceux qui ſont*
„ *ſitués en Aſie, ou bien bloquer, de con-*
„ *cert avec les vaiſſeaux que S. M. Très*
„ *Chrétienne a ou aura à Breſt, la partie*
„ *occidentale ou méridionale de l'Angleter-*
„ *re, intercepter ſes convois & porter dom-*
„ *mage à ſon commerce.*" — „ De même
„ qu'à l'égard de la propoſition qui a été

 „ faite

„ faite en même tems à S. A.: „ *D'envoyer*
„ *sans delai le reste de l'escadre de la ré-*
„ *publique au delà de la Manche (c'est à*
„ *dire vers le Nord de l'Angleterre,) pour*
„ *tâcher d'intercepter un convoi très riche,*
„ *qu'on assuroit être parti de la Jamaïque*
„ *au commencement d'août, sous la con-*
„ *duite de l'Amiral Rodney*," vu que S.
„ A. avoit cru ne pouvoir prendre sur
„ elle une affaire de si grande importan-
„ ce, & qui pourroit avoir tant de sui-
„ tes, sans savoir préalablement ce que
„ L. H. P. jugeoient à propos à cet
„ égard: "

„ Pris aussi les considérations & l'avis
„ des colléges respectifs d'amirauté pré-
„ sents ici: a été trouvé bon & arrêté:
„ Que Son Altesse sera remerciée des ou-
„ vertures qu'elle a données: De plus,
„ qu'attendu que l'ordre que S. A. avoit
„ donné pour intercepter le convoi enne-
„ mi de la Baltique, n'a pu s'exécuter
„ à tems, elle sera priée de vouloir dé-
„ signer le plutôt le mieux un Officier-

„ géné-

„ général avec cinq vaiſſeaux de 60 ca-
„ nons, trois de 50, une frégate de 36
„ & une de 24, & un cutter ou aviſo,
„ & les faire détacher par le Vice-Ami-
„ ral Hartſink à Breſt, afin d'y hiverner
„ & d'y attendre des ordres ultérieurs
„ d'ici; ou de faire, en combinaiſon
„ avec une eſcadre françoiſe, telle expé-
„ dition dans les mers de l'Europe, que
„ le dit Officier-général, de concert avec
„ l'Officier-commandant à Breſt, pour-
„ roit juger avantageuſe; bien entendu
„ néanmoins, qu'on devra tenir le dit or-
„ dre de S. A. S. comme non avenu,
„ lorsque, par des vents continuellement
„ à l'Oueſt ou variables, ou par quelqu'ac-
„ cident imprévu, les vaiſſeaux de la ré-
„ publique ſeroient détenus & empêchés
„ de pourſuivre le ſusdit voyage avant
„ le 8 Octobre prochain, afin qu'il ne ſoit
„ point donné occaſion à l'Amiral Howe,
„ à ſon retour de Gibraltar, ou à quel-
„ que autre force ſupérieure, d'intercep-
„ ter cette petite eſcadre & de la dé-
„ truire: Que de plus, il ſera remis

 copie

„ copie de la présente résolution, par
„ le Greffier Fagel, à M. le Duc de
„ la Vauguyon, en y ajoutant, que *le*
„ *projet d'intercepter le convoi ennemi en*
„ *question (lequel suivant les informations*
„ *qu'on en a, sera protégé au moins par*
„ *neuf gros vaisseaux & par quelques fré-*
„ *gates) est jugé impraticable pour les for-*
„ *ces présentes de la république seules &*
„ *séparément; mais que L. H. P. sont fort*
„ *sensibles, tant aux dispositions favorables*
„ *de S. M., manifestées de nouveau par le*
„ *dit mémoire, qu'à l'assistance réelle &*
„ *fidelle, qu'elle a prêtée durant le cours de*
„ *la présente année & de la précédente, à*
„ *cet Etat en général & à ses colonies en*
„ *particulier; & qu'en même tems elles*
„ *peuvent assurer S. M. que comme il faut*
„ *attribuer à la profonde décadence de la*
„ *marine, que de ce côté-ci l'on n'ait pu*
„ *coopérer plus efficacement à porter dom-*
„ *mage à l'ennemi ou à couvrir les possessions*
„ *de l'Etat, l'on ne cessera de faire tous les*
„ *efforts possibles pour se mettre enfin en*
„ *meilleure posture & pour tenir tête à*
l'en-

„ *l'ennemi commun avec plus de vigueur;*
„ *auquel effet, il leur ſera très agréable*
„ *de pouſſer auſſi l'année prochaine les opé-*
„ *rations de guerre à forces combinées &*
„ *d'un commun accord:* Enfin que dans
„ les mêmes vues, il ſera écrit aux col-
„ léges reſpectifs d'amirauté & qu'il leur
„ ſera ordonné, comme il leur eſt ordon-
„ né par la préſente, d'accélérer autant
„ que poſſible les travaux pour les conſ-
„ tructions & les équipemens, & d'in-
„ former L. H. P. de ce qui a été fait
„ à cet égard par eux durant le cours de
„ la préſente année, & quels vaiſſeaux
„ pour chacun de leurs reſſorts, pour-
„ ront être convenablement équipés &
„ pourvus de tout le néceſſaire, afin d'être
„ prêts à ſervir la république & à met-
„ tre en mer vers le 1 Mars 1783.

IX. Indépendamment de cette réſolution, L. H. P. en formerent une autre le même jour par laquelle V. A. étoit réquiſe d'enjoindre aux officiers qui commandoient l'eſcadre, de ſe régler ſur les

instructions suivantes — „S'il leur reve-
„ noit des informations positives ou du
„ moins vraisemblables, du retour de la
„ flotte de l'amiral Howe, ou de telle
„ autre dont la supériorité dût mettre les
„ vaisseaux de l'Etat faisant route pour
„ Brest, en danger de succomber & d'ê-
„ tre enlevés; ou bien si dans la traver-
„ sée le vent devenoit contraire ou trop
„ variable pour continuer prudemment le
„ voyage : dans toutes ces suppositions
„ l'escadre devoit faire voile directement
„ vers les côtes de l'Angleterre, afin d'y
„ intercepter encore les vaisseaux de la
„ Baltique qui avoient relâché à Yar-
„ mouth ou à Hull & qui devoient par-
„ tir pour la Tamise ou pour les autres
„ ports de leur destination, & de tâcher
„ par ce moyen ou par tout autre qui
„ sembleroit convenable, de procurer au
„ convoi de Drontheim une plus forte
„ escorte pour assurer son retour. " —
Les Etats-généraux formerent cette se-
conde résolution sur l'avis qui leur avoit
été remis par le comité nommé le 1er du
mois

mois avec les amirautés pour examiner les incidens que la nouvelle de M. Backer & celle de la destruction des batteries apportoient à l'affaire. Mais l'importance, la diversité, l'étendue des occupations de L. H. P., leur confiance naturelle à cet avis, ne leur permirent point d'observer que les instructions que V. A. devoit donner aux officiers commandant l'escadre, pouvoient avoir d'autres suites que celles auxquelles on croyoit avoir pourvu: car dans le cas où le Comte de Byland eut reçu en route des informations positives du retour de l'amiral anglois, notre escadre risquoit *en faisant voile vers les côtes de l'Angleterre, afin d'y intercepter les vaisseaux de la Baltique, qui avoient relâché à Yarmouth & à Hull, & qui devoient partir delà pour la Tamise ou pour les autres ports de leur destination*: Notre escadre risquoit tout, dis-je, parceque M. Howe, à son approche ou à sa rentrée dans la Manche, auroit certainement appris la sortie & même la station de cette escadre, & auroit d'abord détaché ses

meil-

meilleurs voiliers pour l'attaquer ou lui couper ſa retraite au Texel. Il n'y avoit donc uniquement que l'impoſſibilité de franchir la Manche par un vent contraire, qui pût autoriſer notre commandant d'aller intercepter les vaiſſeaux de la Baltique qui ſe rendroient du Nord de l'Angleterre dans la Tamiſe ou ailleurs. Mais cette croiſiere ſur les côtes angloiſes auroit été inutile à l'égard de ces vaiſſeaux ; car V. A. avoit appris depuis quinze jours par une lettre du capitaine van Beets datée d'Elſeneur le 10 Septembre, que ce jour-là même le convoi anglois étoit parti du Sund: On ſavoit à la Haye dès le 28, qu'il étoit arrivé le 19 au cap Flambo-rough ; que le 20 une partie avoit déja paru à la rade de Yarmouth, & que les jours ſuivans tous les vaiſſeaux avoient filé vers les lieux de leur deſtination. Ainſi, une eſcadre partie du Texel entre le 3 & le 8 Octobre, laquelle auroit été apprendre dans la Manche, ou à ſon entrée, le retour de l'Amiral Howe, ou y éprouver des vents contraires, ſeroit arrivée

rivée bien tard fur les côtes d'Angleterre pour y intercepter les vaiffeaux fusmentionnés, pour y intercepter un convoi, qui felon l'avis même donné le 25 Septembre par le comité dont je viens de parler, & felon la premiere réfolution que L. H. P. formerent le 3 Octobre, n'étoit plus à intercepter; puisque cet avis & cette réfolution portent en propres termes, comme on l'a vu ci-devant, que *les ordres que V. A. a donnés pour intercepter le convoi de la Baltique, n'avoient pu être exécutés à tems.* Toutes ces contradictions, Monfeigneur, & tant d'autres dont votre mémoire eft rempli, me pétrifient. Enfin les vaiffeaux dont notre efcadre auroit pu s'emparer fur les côtes feptentrionales de l'Angleterre, ne pouvoient être que quelques-uns de ceux du malheureux convoi de la Jamaïque, dont une partie devoit vraifemblablement arriver par le Nord de l'Ecoffe. Le mémoire de la Cour de France le défignoit affez par la demande qui fuivit celle des vaiffeaux deftinés pour Breft, & où L. H.

H. P. étoient priées *d'envoyer le reste de l'escadre de la république au delà de la Manche, pour intercepter un convoi très riche &c.*; c'est à dire, *de ce côté-ci de la Manche*, vu que la demande ayant été dressée en France, il étoit naturel de parler ainsi, & qu'il étoit certain que les françois ne nous demandoient pas deux escadres pour passer ce bras de mer. Quant à l'approche ou au retour d'autres forces ennemies, *dont la supériorité auroit dû mettre les vaisseaux de l'Etat faisant route pour Brest, en danger de succomber ou d'être enlevés, si ceux-ci n'avoient pris le parti de faire voile vers les côtes d'Angleterre*; ces forces n'auroient pu être que les neuf vaisseaux que l'on attendoit avec le convoi de la Jamaïque. Mais l'extrême délabrement où ces vaisseaux se trouvoient à leur départ de cette île, étoit connu ici ainsi qu'ailleurs. Dans cet état déplorable, où le corps des bâtimens tenoit à peine ensemble, ou les agrès hachès, brisés dans les combats, étoient encore usés & pourris par le tems, où les équipages n'étoient

toient composés que de convalescens, de valétudinaires & d'invalides, aidés par quelques prisonniers; dans cet état cruel, dis-je, un rien devoit retarder la marche de quelques-uns de ces vaisseaux; un rien devoit en faire dévoyer d'autres, tandis que le reste, en avançant de son mieux, auroit tâché de gagner quelque port d'Irlande ou d'Angleterre, ou même d'Ecosse, ainsi qu'il étoit arrivé en 1781. Tout, en un mot, empêchoit que ces vaisseaux ne marchassent également & qu'ils n'arrivassent en corps d'escadre en Angleterre. Ainsi nos forces avoient plus à gagner qu'à craindre de ce côté-là. (*)

X. „ Dans cette même résolution, l'on „ nous prioit encore de communiquer aux „ officiers commandans la lettre de M. de „ Ber-

(*) Je rappellerai ici le malheureux sort de la plûpart de ces vaisseaux : deux se trouvant hors d'état de continuer leur route, relâcherent avec des peines incroyables, l'un à la Jamaïque & l'autre à Halifax. Cinq périrent en chemin, & deux arriverent successivement en Europe.

„ Berkenrode. " — C'eſt la lettre qui annonçoit la deſtruction des batteries flottantes; évenement qui, comme je l'ai fait voir, n'avoit & ne pouvoit avoir aucun rapport à l'expédition de Breſt. Donc il étoit très inutile de communiquer cette lettre à des officiers qui avoient déja des raiſons ou des prétextes de reſte pour s'exempter de faire un voyage qui ne leur plaiſoit pas — „ Ainſi que toutes „ les pieces qui pouvoient être rélatives „ à cette affaire; afin que ces officiers *ſe* „ *conduiſiſſent à cet égard comme ils le ju-* „ *geroient convenable.*" — C'eſt auſſi de cette maniere qu'ils ſe ſont conduits.

XI. „ Munis de ces réſolutions, nous „ dépêchames le même jour par un ex- „ près qui ſe tenoit prêt, nos ordres & „ une lettre que nous avions préparés „ d'avance, au vice-amiral Hartſink " — Voici la premiere marque d'activité que je trouve depuis le commencement de cette affaire. Dieu veuille conduire cet exprès à bon port...... Mais, Mon-

ſeigneur, pourquoi la lettre dont cet exprès étoit chargé, ne ſe trouve-t-elle point parmi les pieces juſtificatives de votre mémoire? Pourquoi les autres lettres que V. A. a encore écrites au Texel, au ſujet de l'expédition de Breſt, & celles qu'elle en a reçues ſur le même ſujet, ne s'y trouvent-elles point non plus? Il eſt étonnant que celle de toutes nos expéditions manquées qui a fait le plus de bruit & qui a le plus beſoin de juſtification, ſoit l'unique, touchant laquelle on ne rencontre dans les pièces juſtificatives aucune copie d'*ordres* ou d'*inſtructions*, données par Votre Alteſſe, aucune copie de réponſes ou d'avis reçus de nos généraux &c.; tandis que d'ailleurs cette compilation eſt farcie de pieces inutiles & dont la futilité va quelquefois jusqu'au ridicule. — „ De concert avec „ Leurs Hautes Puiſſances & ſous leur „ approbation, nous déſignames pour com„ mander le détachement de Breſt, le „ vice-amiral Comte de Byland " — qui galopoit alors du Texel à la Haye pour

y apporter une ſentence rendue contre un lieutenant; meſſage bien important & néceſſaire pour un Vice-Amiral. — „ Et nous „ ordonnames à M. Hartſink de ranger „ ſous le commandement de cet officier „ cinq vaiſſeaux de 60 canons, ſavoir „ *l'Amſterdam*, le *Prince-Frédéric* & le „ *Kortenaar :* Pour les deux autres, nous „ laiſſames au Vice-Amiral le choix en- „ tre *l'Union*, *l'Amiral-Ruiter* & *l'U-* „ *trecht*: En outre trois vaiſſeaux de 50, „ *le Goes*, *la Princeſſe-Louiſe* & le *Bata-* „ *ve;* la frégate *la Brille* de 36, & *la Vé-* „ *nus* de 24. " — J'ai déja fait voir à l'article VIII, que ſi depuis le 21 Septembre jusqu'au 1 Octobre, le vent eut permis à Mrs. Hartſink & van Kinsbergen de mettre en mer, V. A. auroit été diſpenſée de faire cette déſignation.

XII. „ Nous ordonnames au Vice-Ami- „ ral Hartſink, de faire ſortir avec ce dé- „ tachement le vaiſſeau le *Rhinland* & „ & la frégate la *Cour de Souburg*, qui „ étoient deſtinés pour les Indes-Occi- „ den-

„ dentales." — La *Cour de Souburg* n'étoit point avitaillée, & ce défaut fut la première cause que ces deux vaisseaux n'ont pu partir avant le 10 Décembre. — „ Comme les vaisseaux du Vice-„ Amiral de Byland devoient passer l'hy-„ ver hors du pays, nous enjoignimes „ encore de faire remplacer, de concert „ avec le Général van der Hoop, s'il se „ trouvoit au Helder, les détachements „ de notre Régiment Orange-Gueldre, „ dispersés sur quelques-uns de ces vais-„ seaux, par des matelots tirés des navi-„ res qui ne feroient point le voyage „ de Brest." — Bonne disposition, Monseigneur, si elle avoit été nécessaire — „ & „ l'on devoit placer ce détachement sur „ les vaisseaux & les frégates, destinés „ à croiser dans la mer du Nord pour „ protéger le commerce de la républi-„ que." — Protéger le commerce à l'entrée de l'hyver! . . . . Cette protection seroit venue plus à propos six mois auparavant.

XIII. „ Enfin, nous ordonnames au „ Vice-Amiral de faire ſortir pour la „ mer du Nord tous les autres vaiſſeaux „ équipés, afin de fortifier & de rame- „ ner, s'il étoit poſſible, le convoi de „ Bergen (*) & du Kattegat, ou de ten- „ ter telle autre expédition qui paroi- „ troit néceſſaire à lui Vice-Amiral & „ à ſes officiers généraux, pour protéger „ le commerce de la république, & por- „ ter dommage à l'ennemi. Nous lui „ donnames un plein-pouvoir ſur tous „ ces objets, en lui permettant d'eſcor- „ der le détachement du Comte de By- „ land jusqu'à une certaine hauteur, ou „ même jusques dans la Manche. " — Monſeigneur, tous ces ordres pompeux ne pouvoient que faire faire au Vice-Amiral Hartſink une parade inutile & peut-être dangereuſe. Le convoi de Norwége n'avoit pas beſoin de renfort: L'*Argo* ſeule, ou accompagnée d'une autre fré-

gate,

(*) C'eſt celui de Drontheim, qui étoit arrivé jusqu'à Bergen en Norwege.

gate, suffisoit pour chercher celui de Kattegat ; & l'escadre de Brest pouvoit se passer d'escorte. Il ne reste donc que l'article de *porter dommage* à l'ennemi : Mais pour porter ce dommage, il falloit que Mr. Hartsink pût établir sa croisière dans la mer du Nord ; & depuis plusieurs jours, selon que le mémoire de V. A. le rapporte en divers endroits, tous les pilotes du Texel ne cessoient de crier au Vice-Amiral, qu'il étoit très dangereux d'exposer en cette saison de gros vaisseaux dans cette mer. . . S'il m'est permis de faire ici une légère digression, je demande : Comment l'on peut accorder avec ces avis alarmants, ces ordres & l'inutile & funeste croisiere que le Contre-Amiral van Kinsbergen entreprit le 10 Octobre, avec des vaisseaux de 60 canons ; tandis qu'au mois de Septembre il trouvoit mieux & plus sûr de sortir avec des vaisseaux de 50? — Comment l'on peut accorder avec les craintes & les prédictions de ces pilotes, & avec l'impossibilité où les anglois étoient de rassem-

fembler une efcadre aux Dunes, les ordres de fortir, que V. A. réïtera jusqu'au 20 fuivant à l'Amiral Hartfink, & le deffein que ce dernier avoit de renforcer d'une feconde efcadre celle qui étoit fortie le 10? En l'année 1782, la mer du nord paroiffoit donc à V. A. & à la plûpart de nos généraux moins dangereufe qu'en 1781, où, le 28 Août, Mr. Hartfink vous écrivoit, que la faifon étoit déja trop avancée pour aller chercher les vaiffeaux de Drontheim? où, le 22 Septembre, le Contre-Amiral van Braam & dix capitaines trouvoient qu'il étoit abfolument trop tard & trop hafardeux d'accorder un convoi aux navires marchands, qui, après avoir attendu tout l'été, vouloient fe rendre dans la Baltique? où, le lendemain 23, le Vice-Amiral Hartfink confirma l'avis du Contre-Amiral & de fes capitaines? où, le 25, les Vice-Amiraux Reynft & Zoutman, ainfi que les Contre-Amiraux Dedel & van Kinsbergen approuvèrent ces mêmes raifons? où, le 6 Octobre fuivant, les députés des

amirau-

amirautés confirmèrent encore la même chose? . . . Mais en 1781, l'on avoit ses raisons pour parler ainsi; & en 1782, on avoit des raisons d'agir autrement.

XIV. „ Avec cette lettre (adressée
„ au Vice-Amiral Hartsink) nous en ex-
„ pédiames une autre au Comte de By-
„ land, pour lui apprendre sa nomina-
„ tion au commandement du détachement,
„ & pour lui communiquer nos inten-
„ tions au sujet du vaisseau le *Rhinland*
„ & de la frégate la *Cour de Souburg*,
„ navires destinés pour les Indes - Occi-
„ dentales & que nous voulions faire
„ sortir en même tems, comme nous
„ l'avons dit plus haut. A ces instructions
„ nous ajoutames encore ce qui suit: "
„„ Je vous envoye ci-joint copie des deux
„„ résolutions, arrêtées aujourd'hui à ce
„„ sujet par L. H. P., & je n'ai d'autres
„„ instructions à vous donner que celle
„„ de vous conformer ponctuellement à
„„ la teneur de ces résolutions. Dieu veuil-
„„ le bénir les armes de la république,

 „„ cou-

„„ couronner votre expédition d'un heu-
„„ reux ſuccès & ramener bientôt dans
„„ dans nos ports les vaiſſeaux de l'Etat,
„„ couverts de gloire & d'honneur! "" —
Ces vœux ſont louables, Monſeigneur;
mais l'événement ne tarda point à faire
voir qu'ils étoient inutiles. . . . Helas!
nous avons fait tant de vœux pendant
cette guerre ; nous avons ſi ſouvent im-
ploré la bénédiction du ciel ſur nos ar-
mes, que l'Europe étonnée ne ſavoit, qui
l'emporteroit des deux, ou notre obſtina-
tion à prier, ou notre opiniâtreté à ne rien
faire. Dieu qui entendoit l'un & voyoit
l'autre, nous a fait une grande grace de
ne point nous faire ſentir tout le poids
de ſon indignation. Il pardonna ſans doute
aux coupables en faveur des innocents.

XV. „ Mr. Hartſink ne reçut que le
„ 5 Octobre les ordres, dont nous venons
„ de faire mention, le courier n'ayant
„ pu ſortir plutôt du *Nouveau-Dieppe*, à
„ cauſe des vents orageux qui régnoient
„ alors. „ — Le vent nous a joué tant de
tours

tours pendant cette guerre, que, s'il étoit un être moral, je ne pourrois m'empêcher de dire qu'il a été un des plus déterminés anglomanes qui eussent croisé nos desseins, depuis le commencement des troubles jusqu'à ce jour. Cependant on pouvoit se passer ici de son secours; s'il avoit permis au courier de remettre ses dépêches le 4, l'affaire n'auroit pas moins eu l'issue qu'elle a eue.

Causes, ou Prétextes qui ont empêché l'effet de la résolution de Leurs Hautes Puissances.

Après avoir rapporté tout ce que le mémoire de V. A. dit s'être passé pour décider l'expédition de Brest, & pour faire parvenir aux Vice-Amiraux Hartsink & Byland les ordres & les instructions donnés à cet égard, il est à propos d'exposer les causes ou les prétextes, qui, selon le même mémoire, ont empêché cette expédition.

XVI. „ A la réception de notre let-
„ tre, Mr. Hartſink aſſembla à ſon bord
„ tous les capitaines des vaiſſeaux de
„ ligne, deſtinés pour cette expédition
„ (le Comte de Byland & le Contre-Ami-
„ ral van Hoey étoient abſents) Il leur
„ apprit le but & le lieu de leur deſtina-
„ tion, & s'informa d'eux, ſi leurs vaiſ-
„ ſeaux étoient en état de remplir cette
„ miſſion. “ — Cette demande du vice-
amiral aux capitaines paroît naturelle, ſi
on la conſidere comme une maniere de
communiquer ſimplement à ces derniers
les ordres de L. H. P.; mais, hors de là,
elle paroîtra des plus ſinguliéres & même
des plus étonnantes, vu la connoiſſance
parfaite qu'il avoit, & qu'en qualité de
commandant en chef il devoit avoir de
l'état & des beſoins des vaiſſeaux, qu'il
commandoit & qu'il avoit ſous les yeux
depuis longtems; état, beſoins, qu'il
devoit connoître par le tems qu'il ſa-
voit que ces vaiſſeaux étoient en com-
miſſion, par les croiſières qu'ils avoient
faites, par les accidents qu'ils avoient
eſſu-

eſſuyés, par les réparations qu'on leur avoit données, par les agrès, munitions, fournitures qu'ils avoient reçus; par la ſaiſon où l'on étoit, par la communication que le loiſir lui permettoit d'avoir journellement avec ſes capitaines, ou du moins avec le commandant particulier de la rade, qui, d'ailleurs, lui remettoit régulièrement les rapports hebdomadaires de l'état de chaque vaiſſeau, & de ſon équipage; état, beſoins, dis je, qu'il devoit connoitre par les informations particulières qu'il eſt convenable qu'un général faſſe de tems à autre, pour découvrir s'il ne ſe gliſſe nulle part quelque négligence, & enfin par l'obligation où il eſt de ſavoir en tout tems, jusqu'à certains détails, l'état des forces qu'il commande, non ſeulement pour le ſervice d'un reſte de campagne, qui paroit devoir bientôt finir, mais auſſi pour l'emploi fortuit d'un ou de pluſieurs vaiſſeaux à quelque expédition inattendue, ainſi que pour tous les événements qui pourroient obliger de prolonger les opérations

En

En laiſſant même à part toutes ces conſidérations, cette demande que le Vice-Amiral Hartſink fit le 5 Octobre aux capitaines, paroîtra encore très-étonnante, ſi l'on fait attention, que le 1 du même mois, après qu'il eut reçu la lettre de Votre Alteſſe, qui lui ordonnoit de faire ravitailler pour quatre mois & ſans aucun délai les vaiſſeaux du Texel, & qui lui annonçoit que le même jour, ou le 2 Octobre, L. H. P. pourroient bien prendre la réſolution d'envoyer dix de ces vaiſſeaux à Breſt, il ſe contenta de faire paſſer cet ordre aux capitaines, par le moyen d'un officier de chaque vaiſſeau, qu'il fit venir à ſon bord pour cet effet; & il ne prit en cet inſtant aucune précaution pour ſubvenir aux autres beſoins que les vaiſſeaux pouvoient avoir. Le 1 Octobre, Mr. Hartſink étoit donc certain que, pour aller à Breſt, les vaiſſeaux n'avoient de beſoins que celui d'être ravitaillés; ou il n'étoit pas certain de cela. S'il étoit certain de cela, pourquoi les capitaines déclarerent-ils le 5, que ces beſoins mettoient

toient leurs vaiſſeaux hors d'état de faire l'expédition? Pourquoi déclara-t-il lui même le 7, avec les autres officiers-généraux, que ces mêmes beſoins rendoient l'expédition impoſſible? Si au contraire, il n'étoit pas certain de cela, pourquoi attendit-il jusqu'au 5 Octobre pour faire aux capitaines la demande dont je viens de parler? La confidence, que V. A. lui faiſoit de la réſolution que L. H. P. pouvoient prendre le 1 ou 2 Octobre, ne devoit-elle pas lui faire penſer, que les vaiſſeaux pouvoient manquer de toute autre choſe que de vivres, & que dans la circonſtance où il ſe trouvoit, le moindre de ſes devoirs étoit de s'informer proviſionellement de l'état & des beſoins ultérieurs des vaiſſeaux? Ne ſentit-il pas alors, enfin, que le ravitaillement ne ſerviroit de rien en ce cas, ſi l'on ne ſe mettoit à même de pourvoir au reſte? Une telle conduite ſeroit inconcevable en tout autre, qu'en un homme qui s'eſt trouvé pendant deux ans à la tête d'une flotte ſans avoir vu, & peut-être ſans avoir

cher-

cherché à voir de quelle couleur étoit le pavillon de l'ennemi. Tout ceci, Monſeigneur, me conduit naturellement à une autre queſtion, que je vais diſcuter auſſi; car le point que je traite ici, eſt ſuſceptible d'être enviſagé ſous bien des faces.

En ordonnant, le 30 Septembre, au Vice-Amiral Hartſink, de faire ravitailler pour 4 mois les vaiſſeaux du Texel, & en lui communiquant en même temps, que L. H. P. pourroient bien prendre, le 1 ou 2 Octobre, la réſolution d'envoyer dix de ces vaiſſeaux à Breſt, V. A. ordonna à cet officier-général de faire les *autres diſpoſitions néceſſaires pour cette expédition*, ou elle ne l'ordonna point. Si elle ordonna telle choſe, pourquoi Mr. Hartſink, en enjoignant, le 1 Octobre, aux capitaines de ſe fournir de vivres, ne leur enjoignit-il pas auſſi de pourvoir aux autres beſoins de leurs vaiſſeaux? pourquoi attendit-il juſqu'au 5 Octobre pour leur demander *ſi leurs vaiſſeaux étoient en état de remplir la miſſion pour laquelle on ve-*

noit

noit de les destiner? Si au contraire, V. A. n'ordonna rien de semblable, ainsi qu'il paroît dans son mémoire & dans le verbal du Vice-Amiral, pourquoi est-il dit dans la lettre qu'elle adressa le 29 Octobre aux états de Frise, qu'elle l'avoit ordonné? Car on ne peut entendre autrement les passages suivants, extraits de la même lettre. — „ En conformité de la
„ résolution de L. H. P. (du 3 Octobre)
„ nous avons envoyé le même jour par
„ exprès les ordres nécessaires, dans la
„ ferme attente qu'ils seroient remplis
„ à la lettre, comme dans la même vue
„ nous avions aussi informé en secret (le
„ 30 Septembre) l'officier commandant, des
„ déliberations entamées au sujet de l'ex-
„ pédition de Brest, *afin que dans l'inter-*
„ *valle l'on pût faire, autant que possible,*
„ *les préparatifs nécessaires.*" — Cette façon de s'exprimer, Monseigneur, désigne pleinement l'intention absolue de V. A.; & ces mots, *les préparatifs nécessaires*, dénotent non seulement le *ravitaillement* des vaisseaux, mais aussi *toutes les choses,*

dont

dont ces vaiſſeaux pouvoient avoir beſoin pour l'expédition. Vers la fin de la même lettre, V. A. ajoute. — „ S'il peut y „ avoir de la négligence à cet égard, il „ auroit été agi contre notre intention „ & contre nos ordres réïterés, attendu „ que pendant les dites délibérations, „ (c'eſt à dire le 30 Septembre) l'offi- „ cier-commandant a été averti de notre „ part de la poſſibilité qu'il y avoit, qu'il „ fût ordonné un tel détachement, & il „ lui a été enjoint en même tems d'a- „ voir ſoin d'être en état d'obéir promp- „ tement. " — Voila l'ordre clairement expliqué; & cet ordre comprend de rechef le *ravitaillement & tous les autres beſoins* de l'eſcadre. Le réſumé de tout cela eſt donc que, ſi V. A. a donné un tel ordre, Mr. Hartſink eſt coupable d'une déſobéiſſance puniſſable. Si elle ne l'a pas donné, celui qui a rédigé pour elle la lettre ſusdite, lui en a fait impoſer aux Etats de Friſe.

Mais

Mais, ſans m'arrêter davantage à ce ſujet, il s'agit de ſavoir ici, quelles ſont les réponſes que les capitaines ont faites à la demande du Vice-Amiral. Selon ce dernier, après qu'il eut communiqué à ces Meſſieurs l'objet de leur deſtination, ils répondirent, que *leurs vaiſſeaux étoient hors d'état d'être employés à l'expédition arrêtée.* Sur quoi, il ſe fit remettre leurs rapports ou déclarations reſpectives, (c'eſt à dire leurs réponſes motivées & par écrit) qu'il envoya le même jour, par le Comte de Welderen, à Votre Alteſſe. Voici, Monſeigneur, ces déclarations, telles qu'elles ſe trouvent dans votre mémoire.

XVII. *L'Utrecht*, de 60. — „ Le Capitaine van Braam, qui commandoit le „ vaiſſeau l'*Utrecht*, déclara, *qu'il ne pou-* „ *voit mettre à la voile au moment même,* „ *attendu que, d'après des ordres antérieurs,* „ *il ne s'étoit fourni de vivres que pour* „ *juſqu'au dernier Octobre. A la vérité* „ *il avoit écrit à ſon ſolliciteur, lors de la*

„ *réception des derniers ordres, qui lui en-*
„ *joignoient de se ravitailler encore pour*
„ *4 mois; mais il ignoroit le temps précis,*
„ *où ces vivres lui seroient envoyés. Il pré-*
„ *voyoit cependant, que ce ne seroit point*
„ *sitôt, à cause de la grande quantité de bis-*
„ *cuit dont il avoit besoin & dont il ne se trou-*
„ *voit pas toujours des provisions suffisantes.*
„ Il ajouta enfin, *qu'il étoit indispensable de*
„ *savoir l'objet & le lieu de la destination ulté-*
„ *rieure de ce vaisseau, pour fixer en consé-*
„ *quence la quantité de munitions & d'au-*
„ *tres choses nécessaires dont il faudroit se*
„ *pourvoir.* "

Le *Goes*, de 50. — „ Le Capitaine
„ Stavorinus, commandant le vaisseau *le*
„ *Goes*, répondit : "

„ *Qu'il manquoit 42 hommes à la liste*
„ *de son équipage; qu'il avoit à bord 54*
„ *malades, la plûpart attaqués de la dys-*
„ *senterie; maladie qui faisoit journelle-*
„ *ment de nouveaux progrès:* "

„ *Qu'il*

„ *Qu'il n'avoit des vivres, que jusqu'au*
„ *dernier Octobre, & que rien n'étoit plus*
„ *incertain que l'époque précise, où il pour-*
„ *roit recevoir les vivres qu'il avoit don-*
„ *né commission d'acheter en Zélande, d'a-*
„ *près les ordres du premier Octobre. Que*
„ *son vaisseau n'étoit pourvu que de deux*
„ *voilures d'avant, dont l'une ayant servi*
„ *depuis le mois d'Avril, devoit nécessaire-*
„ *ment être renouvellée, au cas que le vais-*
„ *seau fût obligé de rester pendant long-*
„ *temps loin de la république.* "

La *Princesse Louise*, de 50. — „ Le
„ Capitaine Comte de Rechteren, qui
„ avoit sous ses ordres le vaisseau la *Prin-*
„ *cesse Louise*, déclara, *que ce navire étoit*
„ *en état d'entreprendre la route, mais*
„ *qu'il n'étoit avitaillé que jusqu'au* 31 *Oc-*
„ *tobre. En conséquence de l'ordre du pre-*
„ *mier de ce mois, il avoit commandé de*
„ *nouvelles provisions; mais, selon la ré-*
„ *ponse de son solliciteur, cet approvisionne-*
„ *ment & la préparation du biscuit néces-*

 „ *saire*

„ *faire devoit emporter encore une quinzai-*
„ *ne de jours.*

„ *D'ailleurs son vaisseau n'étoit équipé*
„ *que pour un certain temps, à raison du*
„ *plus ou moins de consommation qui se*
„ *feroit des vivres. Il avoit besoin de deux*
„ *gros cables, l'un pour l'ancre ordinaire,*
„ *& l'autre pour l'ancre d'affour, au cas*
„ *que ce navire dût passer tout l'hyver ail-*
„ *leurs que dans les ports de la république.*

„ *Du reste son vaisseau étoit en bon état*
„ *& fort bien calfaté. On l'avoit carené*
„ *six ou sept mois auparavant; il ne s'y*
„ *trouvoit aucun malade, mais il manquoit*
„ *de bardes pour l'équipage.* "

L'*Union* de 60. — „ Au rapport du
„ Capitaine Comte de Welderen, *son vais-*
„ *seau* l'Union *étoit absolument hors d'état*
„ *de servir à cette expédition.* "

„ *D'abord, il n'avoit de vivres que pour*
„ *jusqu'à la fin du mois d'Octobre; les nou-*
„ *velles provisions pour 4 mois qu'il avoit*
„ *ordonnées, n'étoient point encore prêtes*

„ &

„ *& ne pouvoient par conséquent être*
„ *expédiées.* "

„ *Son vaisseau, quoique bien équipé pour*
„ *une petite croisiere dans la mer du nord,*
„ *manquoit de beaucoup de choses, s'il s'a-*
„ *gissoit d'une expédition plus considérable:*
„ *telle étoit une voilure neuve, un gros ca-*
„ *ble, des manœuvres courantes & des pro-*
„ *visions fraiches: D'ailleurs, il falloit re-*
„ *moudre la poudre, qui avoit perdu de sa*
„ *force.* "

" *Comme ce vaisseau n'avoit point été*
„ *caréné depuis* 18 *mois, & que si l'on ne*
„ *vouloit pas qu'il fût rongé des vers, il*
„ *étoit nécessaire qu'on le mît au carénage;*
„ *il se trouvoit donc fort peu en état de se*
„ *prêter aux manœuvres que l'on en pou-*
„ *voit attendre.* "

„ *Enfin l'équipage étoit en très mau-*
„ *vais état, ayant eu pendant tout l'été des*
„ *fievres putrides & il n'avoit point de har-*
„ *des nécessaires pour un si long voyage.* "

L'*Amiral de Ruyter*, de 60. — „ Le „ vaiſſeau *l'Amiral de Ruyter*, comman„ dé par le Capitaine A. H. C. Straring, „ étoit dans ce moment, au rapport de„ cet officier, *abſolument hors d'état d'en„ treprendre la route.* "

„ *Il avoit diſette de vivres : Il lui man„ quoit entre autres choſes 30 mille livres „ de biſcuit, qu'on attendoit inutilement „ depuis le 1 Octobre.* „

„ *A cauſe du tems orageux, il n'avoit „ pu recevoir une ancre & trois gros ca„ bles, qu'il lui falloit pour remplacer ceux „ qu'il avoit perdus dans la derniere tem„ pête.* „

„ *Son vaiſſeau ne manquoit pas du néceſ„ ſaire pour une petite croiſière dans la „ mer du nord, mais il étoit privé de beau„ coup de choſes indiſpenſables pour un „ grand voyage, en particulier d'une voilu„ re neuve.* "

„ *Le nombre de ſes malades montoit „ déjà à 66, & augmenteroit ſans doute,*

„ *ſi*

„ *si l'on obligeoit ce vaisseau à partir pen-*
„ *dant l'hyver, sans donner à l'équipage*
„ *les bardes nécessaires.* "

Le *Kortenaer*, de 60. — „ Le Capi-
„ taine 'tHooft, Commandant le *Kortenaer*,
„ allégua en substance les mêmes raisons:
„ *Il n'avoit point reçu les provisions or-*
„ *données; il manquoit d'une maitresse-ancre*
„ *& de trois cables nécessaires à un tel*
„ *voyage, pour remplacer ceux qu'il avoit*
„ *été obligé de couper au mois de Septem-*
„ *bre, lorsqu'il mouilla au Bréewik: D'ail-*
„ *leurs il lui falloit encore une voilure neuve*
„ *& bien d'autres munitions, dont il pou-*
„ *voit se passer pour une croisière dans la*
„ *Mer du Nord.* "

„ *Il demandoit aussi des bardes, dont son*
„ *équipage avoit un pressant besoin pendant*
„ *l'hyver.* "

Le *Batave*, de 50. — „ Enfin le Capi-
„ taine Bosch, Commandant le vaisseau
„ le *Batave*, répondit: "

„ *Qu'il avoit non seulement disette de „ vivres, dont il n'étoit fourni que pour „ jusqu'au* 1 *Novembre, bien qu'il eut, „ ainsi que les autres capitaines, mandé de „ nouvelles provisions pour* 4 *mois.* "

„ *Mais encore qu'il auroit besoin pour „ cette expédition de plusieurs choses néces- „ saires, entre autres d'une voilure neuve „ pour les huniers :* "

„ *Que d'ailleurs son vaisseau étoit fort „ sale, très-mal voilé, & qu'il devoit néces- „ sairement être radoubé pendant l'hyver : „ Que, selon les apparences, il passoit hors „ de la caréne devant la quille, un boulon „ qui endommageoit sans cesse les gros cables, „ non-obstant toutes les précautions qu'on „ avoit prises pour obvier à cet incon- „ vénient.* "

„ *Enfin l'équipage manquoit des habits „ nécessaires pour un tel voyage, privation „ qui devoit naturellement occasionner beau- „ coup de maladies.* "

Voila

Voilà donc la déclaration des beſoins, auxquels on attribue en tout ou en partie l'irréuſſite de l'expédition de Breſt. Cet article important demande une diſcuſſion particulière & très-étendue, qui ſe trouvera ci-après. J'ajouterai ſeulement içi, que cette diſette de munitions, de proviſions, de vivres &c. fait ici le pendant d'une diſette ſemblable, que nos officiers alléguerent au commencement de l'été 1781. lorsqu'il s'eſt agi de partir pour eſcorter la flotte marchande deſtinée pour la Baltique. On ſe ſouvient encore du mémoire vigoureux, que les députés de la ville d'Amſterdam préſenterent le 18 Mai de la même année aux états de Hollande ſur cette ſinguliére excuſe.

XVIII. „ Les Vice-Amiraux Hartſink & le Comte de Byland, ainſi que „ les Contre-Amiraux van Braam, van „ Kinsbergen & van Hoey, péſerent mu„ rement ces différents rapports dans une „ conférence qu'ils eurent enſemble le

„ 7 Octobre. Le résultat de cette con-
„ férence fut que, selon eux, les vais-
„ seaux destinés se trouvoient, pour les
„ raisons ci-dessus indiquées, absolument
„ hors d'état d'entreprendre l'expédition
„ projetée : Le Vice-Amiral Comte de
„ Byland, nommé au commandement de
„ ces vaisseaux, déclara positivement, qu'il
„ la jugeoit impraticable " — Comme l'on ne trouve pas dans le mémoire de V. A. le rapport que ces généraux lui ont fait de cette conference, je le placerai ici, tel qu'il se lit dans le mémoire de Mr. de Byland.

Les sous-signés officiers-généraux ayant mûrement délibéré sur le rapport des Capitaines van Braam, Stavorinus, *Comte de* Rechteren, *Comte de* Welderen, Staring, t'Hooft, Meurer, Bosch & Tulling, *au sujet de l'état des vaisseaux* l'Utrecht, le Goes, la Princesse-Louise, l'Union, l'Amiral de Ruyter, le Kortenaer, l'Amsterdam, le Batave & le Prince-Frédéric, *rapport rendu le 5 de ce mois, déclarent par les présentes,*

ſentes, „ *que ces vaiſſeaux ſont abſolument*
„ *hors d'état d'entreprendre l'expédition de*
„ *Breſt*, *tant à cauſe de la diſette de vi-*
„ *vres*, *de munitions*, *d'habits pour l'équi-*
„ *page*, *que pour plusieurs autres raiſons*
„ *trop étendues pour les inſérer ici.* " —
Le Comte de Byland, *nommé au comman-*
dement des vaiſſeaux deſtinés à cette expé-
dition, *déclare en particulier.* „ *Qu'il juge*
„ *cette entrepriſe abſolument impraticable.*„

Fait dans la conference de Meſſieurs les officiers-généraux, tenue à bord du vaiſſeau de l'état, *l'Amiral-Général*, à l'ancre à la rade du Texel le 7 Octobre 1782. (étoit Signé)

A Hartsink.
Le Comte Byland.
Willem van Braam.
J. H. van Kinsbergen.
J. van Hoey.

Monſeigneur, permettez-moi de témoigner ici l'étonnement que ce rapport étrange me cauſe. Quelles étoient

donc

donc les occupations importantes de ces Meſſieurs, pour trouver des raiſons trop étendues pour être inſérées dans leur rapport? Quels étoient les motifs de ce laconiſme affecté, de cette réticence ſingulière? C'eſt ainſi tout au plus que les états-généraux pourroient s'énoncer, en rendant raiſon de l'impoſſibilité d'une choſe à quelques-uns de leurs ſujets. S'exprimer de la manière dans un rapport, fait pour être envoyé à un Amiral-Général, & pour être enſuite communiqué à L. H. Puiſſances, dans un rapport deſtiné à expoſer juſqu'au moindre des obſtacles qui ſe préſentoient en cette occaſion, à démontrer à fond l'impoſſibilité d'une expédition, qui avoit été formellement ordonnée par les états-généraux, & à laquelle par conſéquent, la Cour de France s'attendoit; — s'exprimer de la maniere, dis-je, c'eſt manquer à la fois & d'égard pour le chef de la marine, & de reſpect pour le ſouverain; c'eſt parler en Maîtres. Il falloit autant ſe borner à dire avec le Comte de Byland,

l'en-

l'entreprise est impraticable, & puis *signer* comme ci-dessus.

XIX. „Après avoir reçu les rapports „ de ces capitaines, il nous parut conve- „ nable de les communiquer avec la let- „ tre du Vice-Amiral Hartsink au com- „ mitté-secret de L. H. Puissances." — Monseigneur, si les rédacteurs de votre mémoire y avoient fait attention, ils auroient placé cet article avant le précédent, puisqu'elle reçut en même tems la lettre de Mr. Hartsink, de laquelle elle parle ici; & que le 7, jour auquel les officiers-généraux formerent au Texel la conférence sus-dite, elle communiqua au commité secret cette lettre & ces rapports. Mais ceci ne fait rien à l'affaire: je dirai seulement, ainsi que je l'ai déjà dit, que cette lettre du vice-amiral devoit avoir trouvé place parmi les pieces justificatives, aussi bien que plusieurs autres pieces bien moins importantes. Je dirai encore, que l'on a trouvé fort étrange, que V. A. après avoir communiqué les rap-

ports

ports & la lettre ſus-dite au commité ſecret, afin (comme elle le dit elle-même dans la lettre qu'elle écrivit le 28 Octobre aux états de Friſe) d'être informée des ordres ultérieurs de L. H. P. à ce ſujet, n'attendit pas ces ordres & prit le même jour ſur elle, ſans en donner communication aux états-généraux, d'ordonner au Contre-Amiral van Kinsbergen de partir inceſſamment pour couvrir le retour du convoi de Drontheim, avec quatre des vaiſſeaux qui devoient aller à Breſt. Comment concilier cette conduite précipitée avec les termes de la lettre que je viens de citer? Comment concilier cette conduite arbitraire avec l'obligation indiſpenſable, où un cas de cette importance vous mettoit de prendre les ordres ou l'avis de L. H. P.? Comment peut-on concevoir que Votre Alteſſe, en remettant ce jour-là même à L. H. P. un mémoire volumineux pour juſtifier ſa conduite paſſée, en qualité d'Amiral-Général, contre les ſoupçons, les plaintes & les clameurs qui s'étoient élevés de toute part, ſe conduiſit

au

au même inſtant d'une maniere à faire redoubler ces clameurs, ces plaintes & ces ſoupçons. Inconſéquence étrange! qu'on ne pourroit attribuer qu'à des motifs que je n'oſe ſpécifier, ſi l'on ne connoiſſoit l'influence irréſiſtible que des conſeillers, ennemis de l'état & de votre perſonne, ont ſur votre eſprit. . . . . Il eſt vrai que, ſelon l'article ſuivant, L. H. P. ordonerent elles-mêmes le 9, ſur un avis dont la fauſſeté a été reconnue enſuite, la ſortie de quelques vaiſſeaux pour aller au devant du convoi ſus-mentioné. Mais, ſi elles avoient trouvé à propos de ne rien ordonner de ſemblable & de desapprouver l'ordre que Votre Alteſſe avoit donné, la croiſière chérie n'en auroit pas moins eu lieu, ou du moins il auroit fallu courir après l'eſcadre pour la faire rentrer : Car, comme elle eſt partie du Texel le 10, à huit heures & demie du matin, & non pas le 12, ainſi qu'il eſt dit dans la lettre ſusdite, les contre ordres, qu'on eut pu lui envoyer d'après une réſolution priſe le 9, ne ſeroient

point

point arrivés aſſez tôt pour prévenir la ſortie.

XX. „ Le 9 ſuivant, les états-géné-
„ raux prirent à ce ſujet une réſolution,
„ dans laquelle ils déclarent, que, ſans
„ préjudicier à l'examen de la validité
„ ou de l'inſuffiſance des raiſons alléguées
„ dans la lettre du Vice-Amiral Hart-
„ ſink & les rapports qui l'accompagnoient,
„ en conſidération de ce que le ter-
„ me jusqu'auquel L. H. P. par leur ré-
„ ſolution du 3 Octobre, avoient jugé
„ l'expédition de Breſt poſſible, étoit ex-
„ piré, que d'ailleurs il paroiſſoit, d'a-
„ près les dernières nouvelles, qu'il s'aſ-
„ ſembloit aux Dunes une eſcadre enne-
„ mie; que pour ces raiſons nous ſerions
„ priés de faire accélerer, conformément
„ aux ordres donnés précédemment, la
„ ſortie d'un nombre ſuffiſant de vaiſ-
„ ſeaux, afin qu'avec le ſecours de la
„ providence, le convoi du Drontheim ne
„ fût point obligé d'hyverner à Bergen,
„ ou qu'il ne courût point de riſque d'ê-
„ tre

„ tre pris ou détruit par l'ennemi. " — La nouvelle du raſſemblement d'une eſcadre aux Dunes, n'étoit qu'une de ces fanfaronades ordinaires des papiers anglois. Je ne parle point ici d'après l'événement: la moindre connoiſſance de l'état où l'Amiral Howe avoit, à ſon départ, laiſſé la marine en Angleterre, ſuffiſoit pour le démontrer: Je l'ai déjà dit à l'art. II. ci deſſus. Quant à la *très inutile & très funeſte* ſortie de nos vaiſſeaux pour croiſer alors dans la mer du nord, & à la parfaite ſécurité du retour du convoi de Drontbeim, j'en ai ſuffiſament parlé au même Art. II, & à l'Art. XIII. J'obſerverai ſeulement ici, qu'il eſt ſingulier que de fauſſes nouvelles euſſent ſouvent fait reſter nos vaiſſeaux dans nos ports, dans une *ſaiſon favorable*, & lorsqu'il étoit néceſſaire qu'ils ſortiſſent; & que juſtement, lorsque cette néceſſité n'exiſtoit pas, & que la *ſaiſon* étoit *dangereuſe*, une nouvelle ſemblable ait preſſé une ſortie qui nous a coûté la perte de deux vaiſſeaux de ligne, & le délabrement de

trois autres. En vérité, Monſeigneur, l'hiſtoire de la part que nous avons eue à cette guerre, ſera bien ſtérile en exploits; mais elle ne le ſera pas en merveilles.

XXI. „ Il plut encore à L. H. P. de „ faire communiquer cette réſolution, par „ le greffier Fagel, à Mr. le Duc de la „ Vauguyon, & l'aſſurer qu'il ne falloit „ attribuer qu'à un concours de circonſ- „ tances accidentelles l'impoſſibilité où „ l'on ſe trouvoit de ſatisfaire aux dé- „ ſirs de la Cour de France, par rap- „ port à l'expédition de Breſt. " — J'ai déjà dit que, dès le 25 Septembre, on auroit pu pourvoir au moins à une partie de ces *circonſtances accidentelles*: Quant au reſte, je l'examinerai ci-après: En attendant, j'ajouterai ici, que le 3 Mai précédent, lorsque Mr. le Duc de la Vauguyon communiqua par écrit au Fiſcal van der Hoop. „ Qu'il étoit chargé „ de la part du Roi ſon maître, de té- „ moigner à V. A. la ſatisfaction, que

„ S. M. avoit de voir l'activité avec la-
„ quelle on pouſſoit l'équipement des vaiſ-
„ ſeaux, " cet ambaſſadeur ne prévoyoit
pas qu'au commencement d'Octobre, il ſe-
roit exemté de vous témoigner la ſatis-
faction du Monarque touchant le bon
état des vaiſſeaux demandés pour Breſt.

XXII. „Nous ne voulons point antici-
„ per ſur les délibérations de L. H. P.
„ concernant la validité ou l'inſuffiſance
„ des motifs allégués par les capitaines,
„ qui obligerent les officiers-généraux à
„ déclarer unanimement, que *l'expédition*
„ *projetée n'étoit point praticable*: Qu'il
„ nous ſoit permis cependant de placer
„ ici quelques réflexions, que nous four-
„ niſſent les réſolutions des états de Friſe
„ & de Groningue, ainſi que la démar-
„ che de Mrs. les Commiſſaires, nommés
„ par leurs N. & Gr. P. (les états de
„ Hollande) pour nous demander des
„ ouvertures ſur l'adminiſtration des af-
„ faires de la marine, & que fait naître
„ enfin la lettre du conſeil de l'amirauté

 „d'Am-

„ d'Amſterdam adreſſée à L. H. P. ſur
„ le même ſujet: Toutes ces pieces ont
„ déja paru dans les papiers publics, ainſi
„ que notre réponſe aux états de Friſe
„ aux ſusdits commiſſaires, & enfin no-
„ tre lettre aux états de Hollande. Nous
„ pouvons nous diſpenſer d'en faire ici
„ mention, nous contentant de les pro-
„ duire parmi les pieces juſtificatives
„ N°. 4, 5, 6, 7, 8, & 9: On trou-
„ vera également ſous le dernier N°.
„ une lettre de l'amirauté au départe-
„ ment de la Meuſe, adreſſée à L. H. P." —
Mais, Monſeigneur, la traduction fran-
çoiſe de votre mémoire, laquelle a été
faite de votre aveu pour les étrangers,
renvoye à chaque page aux pièces juſti-
ficatives, que l'on n'a pas traduites. À
quoi donc cette traduction peut-elle ſer-
vir ſans ces pieces? Cela paroit éton-
nant. Auſſi un des plus grands princes de
l'europe a-t-il dit, en jettant les yeux ſur
la traduction: *les hollandois ſont plaiſants; ils nous envoyent la coignée ſans le manche.* Cela dit, il ferma le livre & ne le
regarda plus.

XXIII.

XXIII. „Il ſuffira de remarquer que
„ les états & Mrs. les commiſſaires ſus-
„ dits crurent voir une preuve nouvelle
„ & inconteſtable d'inactivité & d'une ad-
„ miniſtration défectueuſe des affaires de
„ la marine, dans l'impoſſibilité où l'on
„ ſe trouvoit de faire entreprendre aux
„ vaiſſeaux une expédition qui les au-
„ roit éloignés pour tout l'hyver des ports
„ de cette république. L'amirauté d'Am-
„ ſterdam, d'où reſſortiſſoient la plûpart
„ des vaiſſeaux déſignés, craignoit qu'on
„ ne lui imputât la diſette & les beſoins
„ divers qu'avoient allégués les capitaines,
„ mais qui ne ſe trouvoient pas ſpécifiés
„ dans l'atteſtation des officiers-généraux,
„ *apparemment parce que ceux-ci avoient*
„ *cru inutile d'inſérer tous ces rapports dans*
„ *leur atteſtation*, comme ſi le conſeil de
„ cette amirauté avoit été accuſé d'avoir
„ oublié ou négligé quelque partie de
„ l'approviſionnement des vaiſſeaux de
„ leur reſſort; il jugea à propos de ſe
„ juſtifier." — Monſeigneur, on ne doit
pas toujours être accuſé, & ſurtout dans

un cas aussi grave que celui-ci, pour être allarmé au point de croire qu'il convient de se justifier; il ne faut que craindre d'être *soupçonné*: Dailleurs, quel tort la justification de l'amirauté d'Amsterdam a-t-elle fait à la conduite des officiers-généraux & de leurs capitaines, pour que les rédacteurs de votre Mémoire insinuent ici, que l'on a été piqué de cet écrit? Il semble, en vérité, qu'il n'y ait que les justifications, les excuses, les prétextes fondés ou non fondés de ces Messieurs, qui soient bien placés, qui soient recevables & dignes d'avoir des approbateurs & des protecteurs. On en a vu plusieurs exemples depuis le commencement de la guerre.

XXIV. „ A tout cela, nous opposerons les raisons suivantes: 1°. tous ces „ vaisseaux étoient convenablement avitaillés & pourvus des munitions nécessaires pour jusqu'au 1. Novembre, époque à laquelle on étoit convenu dans „ les conférences avec Mr. le Duc de la „ Vauguyon au sujet des opérations com-

„ binées,

„ binées, que finiroit la campagne, par-
„ ceque les vaiſſeaux doivent ordinaire-
„ ment être désarmés avant ce tems-là,
„ pour les mettre en ſureté pendant l'hy-
„ ver, précaution que la ſituation de nos
„ ports rend indiſpenſable.“ — J'étois ſur
le point de croire que Meſſrs. les ré-
dacteurs alloient dire: *parcequ'au* 1 *Novembre*, *les hoſtilités ceſſent*.

XXV. 2°. „ Par conſéquent ces vaiſ-
„ ſeaux étoient pourvus du néceſſaire
„ pour le ſervice que, *ſelon toute appa-*
„ *rence*, ils devoient être obligés de fai-
„ re cette année, puisqu'il étoit impoſ-
„ ſible de prévoir qu'on en pourroit de-
„ mander une partie pour des expédi-
„ tions pendant l'hyver. — Cet exem-
ple prouve qu'il ne faut pas toujours
ſe fier aux apparences.

XXVI. 3°. „ On ne doit pas regar-
„ der comme la preuve d'une mauvaiſe
„ adminiſtration, ni défaut de zele pour
„ les affaires de la marine, la diſette où

„ ces vaiſſeaux ſe trouverent de choſes „ dont ils n'avoient aucun beſoin pour „ le ſervice que ſelon toute probabilité „ on exigeroit d'eux, mais dont ils ne „ pouvoient ſe paſſer, ſi l'on vouloit les „ employer à un voyage de quelques „ mois hors du pays, tandis qu'on igno- „ roit même à quelle expédition & dans „ quelle partie du monde ils ſeroient „ employés. " — Beaucoup de monde ignoroit auſſi cela; mais ces vaiſſeaux, étant une fois à Breſt, n'auroient été envoyés en aucune autre partie du monde, ni par la France ni par L. H. P. ſous le bon plaiſir deſquelles tout devoit ſe faire, ſans être bien équipés, bien armés & bien avitaillés: C'eſt ſur quoi V. A. & Mrs. les officiers pouvoient ſe repoſer. J'aurai ci-après occaſion de m'étendre davantage ſur cet article & ſur les deux autres qui le précedent.

XXVII. 4° „ Les vaiſſeaux du reſ- „ ſort de l'une des amirautés avoient à „ la vérité reçu ordre de ce conſeil de „ ravi-

„ ravitailler; mais les autres amirautés
„ ne l'avoient point encore donné, par-
„ cequ'à cause des limitations avec les-
„ quelles plusieurs provinces avoient ac-
„ cordé leur consentement, on n'avoit
„ pu arrêter les pétitions du 1 Mai jus-
„ qu'au 30 avril 1783. D'ailleurs, chaque
„ capitaine exécute cet ordre selon l'em-
„ ploi auquel on destine son vaisseau; &
„ cet ordre même dépend pour cet objet
„ des ordres particuliers que lui donne
„ le commandant de la flotte, & qui se
„ reglent sur ceux que l'amiral-général
„ trouve bon de prescrire." — La seule
amirauté qui, selon V. A. avoit donné
ordre à ces vaisseaux de se ravitailler,
est, si je ne me trompe, l'amirauté de
la Meuse; car, selon la lettre que cette
amirauté écrivit le 10 Decembre à L. H.
P., ce college avoit ordonné le 2 août
1782, à tous les officiers de son ressort
d'avitailler leurs vaisseaux jusqu'au 1 Mai
1783; & le 22 Septembre, elle fit savoir
aux-mêmes officiers que son intention
étoit que leurs vaisseaux ne fussent em-

 pêchés

pêchés par le manque ou disette d'aucune chose, de rendre tous les services à la république. — „ *Les autres amirautés „ n'avoient point encore donné de tels or- „ dres, parce qu'à cause des limitations „ avec lesquelles plusieurs provinces avoient „ accordé leur consentement, on n'avoit pu „ encore arrêter les pétitions du* 1 *Mai „* 1782, *jusqu'au* 30 *Avril* 1783. . . . . . C'est à dire que nous avions une marine à augmenter, à entretenir, à employer; que nous avions des ennemis à combattre, un commerce à protéger, les intérêts & l'honneur de la patrie à soutenir; que le 12 Fevrier, on avoit fait la demande de 9, 429, 353 florins, pour subvenir à cela pendant l'espace du 1 Mai 1782 au 30 Avril 1783, & qu'on avoit même consenti provisionnellement à cette demande; mais que les *limitations* ou *reserves* faites par des provinces, avoient retardé jusqu'au mois d'Octobre l'arrêté e la demande & par conséquent *ajouté un nouveau degré à la foiblesse & à l'inactivité déjà trop funeste de nos forces navales,*

les, & fourni de nouveaux motifs aux menées pernicieuſes à nos intérêts, à notre gloire, ainſi que de nouveaux moyens d'excuſe à ceux auxquels on attribuoit déjà le mauvais état & l'inaction de nos vaiſſeaux. Tout cela, Monſeigneur, feroit ici la matiere d'un commentaire effrayant; mais cela m'éloigneroit trop du ſujet que je diſcute. Quant au tems & à la maniére dont chaque capitaine reçoit les ordres d'avitailler ſon vaiſſeau, c'eſt encore un article dont je renvoye l'examen ci-après.

XXVIII. „ Il nous étoit donc impoſ-
„ ſible d'ordonner les préparatifs, propre-
„ ment dits, pour un voyage auſſi im-
„ prévu, avant que cette expédition fût
„ décidée, ou du moins rendue *vraiſem-*
„ *blable* : ce que nous ne pouvions ſa-
„ voir, tant que nous ne ſerions pas in-
„ formés des diſpoſitions de l'aſſemblée,
„ à laquelle nous avions porté cette af-
„ faire, ſans vouloir prendre ſur nous
„ de décider quelque choſe ſur un objet

„ auſſi

„ aussi important, sur-tout dans ces tems
„ critiques & orageux, & tandis que plu-
„ sieurs membres notables du gouverne-
„ ment trouvoient beaucoup de difficulté
„ dans cette proposition, tant à cause de
„ la foiblesse de notre marine que de l'in-
„ certitude où l'on étoit de l'époque à
„ laquelle ces vaisseaux retourneroient
„ dans nos ports. " — Dès l'instant que
la demande en eut été faite, cette expédition devint *possible* : alors cette possibilité, l'importance de l'objet de l'expédition, la considération duë à la puissance qui la requéroit, suffisoient déja pour faire penser à V. A. ce qu'elle auroit à faire incessamment ; & dès le 25 Septembre, lorsque les commissaires de L. H. P. eurent donné un avis conforme à cette demande, & que trois provinces eurent accordé leur consentement, l'expédition étoit plus que vraisemblable ; elle étoit probable, & très-probable. Donc les ordres, que V. A. eût donnés alors pour *les préparatifs nécessaires*, n'eussent pas été plus déplacés que

ceux qu'elle donna le 30 de ravitailler; & dans ces tems *critiques & orageux*, perſonne n'auroit trouvé à redire que vous euſſiez ordonné aux vaiſſeaux de ſe fournir de vivres, dont ils avoient réellement beſoin, ainſi que de quelques autres articles, qu'ils devoient abſolument ſe procurer plus tard.

Le moyen de faciliter cette expédition, & de diminuer le nombre des *prétextes*, que nos généraux ont allégués pour la déclarer *impoſſible*, étoit donc d'envoyer, dès le 25 Septembre même, au Vice-Amiral Hartſink, un ordre de faire immédiatement avitailler, autant que poſſible, les vaiſſeaux de ligne & les frégates de ſa flotte, les plus en état de mettre en mer, & d'ordonner en même tems, qu'ils ſe fourniſſent des objets les plus néceſſaires, pour une expédition de pluſieurs mois, ſans dire pour quel endroit. Un tel ordre ne découvroit pas la nature ni le lieu de l'expédition: D'ailleurs, les anglois n'étoient point en état alors de l'empê-

cher.

cher. Par cette précaution, le 5 Octobre, lorsque les ordres de L. H. P. parvinrent au Texel, l'escadre destinée pour Brest se seroit déja trouvée fournie de quelques provisions & d'autres choses nécessaires; & le tems qui lui restoit alors jusqu'au 8, lui pouvoit procurer le moyen de recevoir encore une partie de ce que les capitaines eussent pu avoir demandé. Cette précaution étoit d'autant plus nécessaire, qu'en la négligeant c'étoit risquer de rendre illusoire la résolution que L. H. P. pouvoient prendre, & qu'elles prirent en effet huit jours après: C'étoit remettre, pour donner des ordres, à un tems où il n'auroit peut-être plus été possible de s'y conformer, ainsi qu'il est arrivé à ceux que V. A. donna le 30 Septembre, pour le ravitaillement: C'étoit fournir matière à la belle Légende que nos capitaines remirent le 5 Octobre suivant au Vice-Amiral Hartsink: C'étoit procurer à nos généraux les principaux *prétextes* qui les porterent le 7, à juger l'expédition impraticable: C'étoit vous expo-

exposer, Monseigneur, à des plaintes légitimes de la part de la France, & de toute la nation : C'étoit vous exposer aux réproches, aux sarcasmes de vos ennemis, qui ont publié & publient encore, que, *s'il s'étoit agi de servir l'Angleterre, V. A. auroit bien osé prendre sur elle de donner de tels ordres.* Mais, sans m'arrêter à tout ce que la médisance & la calomnie ont répandu sur cet événement, je déclare qu'on n'a pu concilier une retenue si déplacée, si étonnante, avec cet empressement étrange dont j'ai parlé plus haut, que vous avez eu le 7 du même mois d'Octobre, d'ordonner au Contre-Amiral *van Kinsbergen*, sans en avoir prévenu L. H. P., de mettre en mer, avec une partie des vaisseaux mêmes qui devoient être de l'expédition ordonnée, & cela dans un tems, où V. A. n'avoit reçu du Texel que les *rapports* des capitaines, & non encore la *déclaration* des généraux; dans un tems, où il étoit *possible* que L. H. P. prissent le parti de prolonger de quelques jours le terme du

départ

départ pour Breſt; dans un tems, où elles étoient encore à déclarer ſi, vu le danger qu'il y avoit alors d'envoyer une eſcadre dan la mer du Nord, l'on feroit ou non cette croiſiere : Ordre vraiment anticipé, Monſeigneur; ordre précipité, que le public a qualifié de *téméraire*, & dont les motifs, ajouta-t'il, n'ont pu être que la crainte que vous aviez de la prolongation de ce terme, ou peut-être de la réſolution que L. H. P. pouvoient prendre d'ordonner à l'eſcadre de partir pour Breſt, dans l'état où elle ſe trouvoit : Ordre, enfin, que les états de Friſe, dans leur lettre du 15 Novembre aux autres confédérés, n'ont pu s'empêcher de relever fortement, & d'y joindre des réflexions, dont les rédacteurs de votre *mémoire* ſe ſont bien gardés de faire mention.

D'ailleurs, en ſuppoſant que, dès le 25 Septembre, V. A. a cru ne pouvoir prendre ſur elle d'ordonner le ravitaillement des vaiſſeaux & l'approviſionne-

ment

ment des autres objets dont ils avoient besoin, elle pouvoit s'adresser aux *Etats-généraux* pour savoir ce qu'elle avoit à faire en pareil cas. L'on ne doute pas que L. H. P. ne l'eussent autorisée de donner de tels ordres, à tout événement; l'état des choses & la suite que les délibérations qu'elles venoient d'entamer pouvoient avoir, l'indiquoient tellement. En un mot, *comme amiral-général de la république, vous devez prévoir tout ce qui dépend des fonctions de cette charge*; vous devez, autant qu'il est en vous, prévenir les inconvénients, les obstacles qui pourroient faire échouer les entreprises que le souverain se dispose à ordonner; & dans les cas où vous pensez ne devoir rien faire de vous-même, vous devez vous référer à L. H. P. & vous conformer aux ordres ou aux avis qu'elles trouvent bon de vous donner. Négliger l'une ou l'autre de ces choses, ce n'est plus remplir l'attente *de ceux qui vous ont élevé au poste important que vous occupez.*

XXIX. „ Auſſitôt qu'il devint pro-
„ bable , que cette propoſition ſeroit
„ agréée par L. H. P. , (*c'eſt-à-dire le*
„ 30 *Septembre*) nous *commençames les*
„ *préparatifs néceſſaires*; & nous ne laiſ-
„ ſames pas échapper un moment pour
„ faire exécuter promptement la réſolu-
„ tion finale que les circonſtances ne
„ permirent de prendre que le 3 Octo-
„ bre. " — Quelque attention ſur ce qui
eſt ici ſous-ligné, & le ſouvenir de ce
qui eſt dit dans l'article précédent, ſuffi-
ſent pour réfuter ce qu'on vient de lire.

XXX. „ Le mauvais tems retarda l'ar-
„ rivée de nos inſtructions (*qui ne fu-*
„ *rent remiſes que le 5 à Mr. Hartſink.*)
„ Quant aux raiſons alléguées par les offi-
„ ciers-généraux & les capitaines de
„ haut-bord, pour ſe défendre de rem-
„ plir nos ordres, nous croyons en de-
„ voir laiſſer la recherche & l'examen à
„ L. H. P. " — Monſeigneur, je laiſſe
également ces raiſons à la recherche &
à l'examen de L. H. P. , ainſi qu'au juge-
ment

ment qu'elles pourront en porter. Mais en attendant, cela n'empêche aucun citoyen de confidérer cette affaire à fa manière, ni d'y joindre les réflexions, qu'il y juge convenables. — *Ici finit l'expofition du rapport que V. A. fait de l'affaire de Breft, dans la feconde partie de fon mémoire.*

LETTRE VI.

De BERLIN, *le* 18 *Octobre* 1782.

Du Comte de.... à Mr de....

Je vous remercie, Monfieur, des détails fur la fuite du fiege de Gibraltar & la deftruction des batteries flottantes, que vous m'avez envoyés dans votre lettre du 6 de ce mois. Le miniftre d'Angleterre avoit auffi reçu l'avis de cet événement défaftreux, mais d'une maniere moins circonftanciée. J'ai envoyé au Roi une copie de ces détails; S. M. m'a répondu: „ Qu'on avoit fait une grande „ faute de ne point s'affurer auparavant

 „ de

„ de l'effet du jeu des pompes, puiſque
„ c'étoit le ſeul moyen de garantir ces
„ machines de l'incendie qui les a détrui-
„ tes ; que le général Crillon auroit eu
„ tout le tems de faire tous les change-
„ mens néceſſaires pour rendre ſon ſuc-
„ cès infaillible ; qu'au reſte, il approuvoit
„ beaucoup la conduite du général Elliot ;
„ que très certainement le gouverneur
„ d'une place étoit autoriſé par les loix
„ de la guerre à employer tous les moyens
„ de défenſe qui étoient en ſon pouvoir,
„ & qu'il n'avoit que celui du boulet
„ rouge pour détruire ſon ennemi. *Je*
„ *plains*, ajoute le Roi, *ces bons eſpagnols*
„ *qui ſe ſont ſacrifiés ſi généreuſement, ſans*
„ *pouvoir recueillir le fruit de leur bravoure ;*
„ *cela s'appelle ſe faire tuer de gaité de*
„ *cœur. J'eſpere que Charles III., après*
„ *cette terrible leçon, renoncera à la conquête*
„ *de ce rocher ; à moins qu'il n'ait recours*
„ *au ciel & qu'il n'en obtienne une armée*
„ *céleſte qui fonde des nues ſur Gibraltar ;*
„ *c'eſt là, ſelon moi, le ſeul moyen de s'en*
„ *rendre maître. Mais l'ange extermina-*

„ *teur*

„ *teur a remis depuis longtems son épée*
„ *dans le foureau, & je ne crois pas qu'il*
„ *la tire de nouveau en faveur des espagnols.*"

Je suis de l'avis de notre Monarque: L'éternel ne se mêle plus des guerres que se font les hommes; je doute même qu'il soit content des prieres qu'on lui adresse pour lui demander la victoire ou pour le remercier de celles qu'on a remportées. Ces actions de graces sont, selon moi, une injure qu'on fait à sa bonté & à sa justice, puisque par là on semble vouloir lui faire approuver le massacre de tant d'êtres créés à son image & qui avoient le même droit à sa protection.

Le ministre d'Angleterre m'a assuré que la paix se feroit cet hiver; toutes les lettres qu'il reçoit de Londres depuis un mois la lui annoncent comme une chose certaine. Je m'en réjouis pour vous; vous avez besoin de repos pour pouvoir remettre l'ordre dans vos finances & soulager ce bon peuple, à qui il importe peu que

 l'Amé-

l'Amérique ſoit indépendante : En effet les foibles avantages qui pourroient en réſulter pour le commerce de quelques-unes de vos villes maritimes, peuvent-ils entrer en compenſation avec les ſommes énormes & le ſang qu'il en a déjà coûté pour aſſurer cette indépendance? Mais la funeſte influence de quelques individus a prévalu, & pour ſatisfaire leur odieuſe cupidité, on n'a pas craint de fouler de nouveau ce peuple malheureux, déjà accablé ſous le double fardeau des impoſitions & du deſpotiſme des miniſtres.

Toutes les nations de l'Europe veulent devenir commerçantes. Si notre Monarque avoit vingt ans de moins, je crois qu'il auroit auſſi cette envie, quoiqu'un pareil ſyſtême ait été juſqu'à préſent contre ſes principes. Je crois vous avoir déjà dit qu'il s'étoit fait marchand de caffé; tout ce qui peut contribuer à augmenter ſon tréſor, lui convient; c'eſt lui faire ſa cour que de lui en fournir quelque moyen. Pour moi, je voudrois qu'on en-

voyât

voyât à Spandau ceux qui lui insinuent de semblables projets.

Les souverains & leurs ministres ne veulent pas sentir qu'il ne dépend pas de leur volonté seule de faire prospérer le commerce. Je suis toujours d'avis que ce dernier ne peut fleurir qu'autant qu'il jouit d'une liberté absolue, qu'aucune entrave, aucune prohibition n'arrête son activité. Si votre gouvernement avoit laissé sa compagnie des Indes agir d'après sa propre impulsion, d'après ses propres vues, les anglois n'eussent pas acquis dans l'Indostan cette préponderance qu'ils ont aujourd'hui; bien au contraire, vous y joueriez vous-mêmes le role brillant que vos rivaux y jouent avec tant d'avantages. Mais vos ministres ont toujours voulu se mêler de tout, même des objets qui se trouvoient absolument hors de leur compétence. La manie d'exercer en tout & partout leur autorité, jointe à cet amour-propre dont ces messieurs ont toujours une assez forte dose, leur fait méconnoi-

 tre

tre & rejetter les hommes les plus propres à assurer le succès des entreprises audessus de leurs forces ou de leur capacité. Je me souviens des services que vous rendit Mr. de la Bourdonnai; comment en fut-il récompensé? . . . . . Il regne dans votre administration autant d'instabilité que dans vos modes. Le hasard gouverne l'empire françois; il est d'une complexion si robuste, qu'il peut tout supporter.

On nous écrit de Vienne, que c'est très sérieusement que l'Empereur se propose de rétablir le commerce d'Anvers & d'Ostende. Je suis curieux de voir comment & avec quoi il veut le protéger; il n'a point de vaisseaux de guerre, il n'a point de colonies, & il faut l'un & l'autre pour devenir puissance maritime. Ses sujets pourront tout au plus faire le commerce de cabotage; mais ils ont aux Pays-Bas des voisins qui le feront toujours mieux qu'eux. En attendant, S. M. I. continue de procéder à la réforme des moines

nes

nes & à la fupreffion des abbayes. Il veur auffi diminuer le nombre des univerfités, qu'il trouve trop confidérable. Dans la haute & la baffe Autriche, il n'y en aura plus qu'une; la feconde fera à Prague pour la Bohême, la Moravie & la partie de la Silézie qui lui appartient; la troifieme à Peft, pour la Hongrie; la quatrieme à Lemberg, pour la Gallicie & la Londomerie; Pavie pour fes pays d'Italie, Louvain pour les Pays-Bas, & Fribourg pour l'Autriche-antérieure. S. M. I. qui n'aime point à payer des penfions à des gens oififs, a fait dire à tous les ex-jefuites qu'ils ayent à fe préparer pour fubir un examen, à l'effet d'être nommés au cures vacantes ou aux nouvelles qui feront érigées. Dès qu'ils feront en jouiffance, leur penfion ceffera. C'eft un bénéfice tout clair que l'Empereur fera; cela s'appelle favoir compter. Ce Monarque eft occupé dans ce moment à fêter le Comte & la Comteffe du Nord, qui font arrivés à Vienne dans la foirée du 4., S. M. I. avoit été au de-

vant d'eux juſqu'à quelques lieues. Les auguſtes voyageurs ſont deſcendus au palais Impérial, d'où ils ſe ſont rendus à la ſalle de l'opera; ils y ont été reçus avec de grandes acclamations. On donna pour eux un nouvel opera, qui parut les amuſer beaucoup. L'Empereur, qui n'a qu'à vouloir pour être très aimable & très galant, eſt, dit-on, aux petits-ſoins avec la grande ducheſſe; cette Princeſſe mérite réellement tous les égards qu'on lui témoigne, tant par ſon amabilité que par les graces de ſa figure. Notre miniſtre à Vienne nous écrit qu'elle ſe fait adorer de tous ceux qui l'approchent. Le Grand-Duc eſt plus ſérieux, mais il eſt auſſi très intéreſſant. Joſeph II. cherche à s'en faire un ami; il en a beſoin pour mettre à exécution les projets qu'il a contre les Turcs. Jadis les prêtres ſe ſont enrichis en prêchant les croiſades; l'Empereur reprend ces biens aujourd'hui pour faire la guerre aux infideles, & cette prétendue caiſſe de religion ſera dans peu transformée en caiſſe militaire; car on

aſſu-

aſſuré que Potemkin & lui ont fermement réſolu de renvoyer les ſucceſſeurs de Mahomet en Aſie. La Porte, qui n'ignore pas les projets qu'on médite contre elle, ſe met en meſure d'y réſiſter; elle a ordonné de réparer toutes ſes fortereſſes. Elle devroit plutôt s'occuper à former ſa milice à la diſcipline, & ne plus laiſſer ſubſiſter des préjugés qui lui ſont ſi funeſtes. La derniere guerre lui a appris tout ce qu'elle a à redouter des Ruſſes. Ce n'eſt plus le nombre d'hommes qui fait la force des armées & le gain des batailles, mais la bonne diſcipline, les ſages diſpoſitions, les manœuvres ſavantes, une artillerie bien dirigée, & les Turcs ſont encore au berceau pour toutes ces connoiſſances. Leur empire eſt détruit, s'ils perſiſtent à ne pas vouloir s'éclairer & à croire toutes les ſottiſes que renferme leur alcoran.

Notre Princeſſe-Royale de Pruſſe, épouſe du Stadhouder, continue de ſe plaindre amerement de votre miniſtere & du

Duc

Duc de la Vauguyon. Dans une lettre qu'elle vient d'écrire au Roi, elle accuse le cabinet de Versailles de perfidie, des procédés les plus iniques & les plus odieux; elle ajoute qu'il n'est sorte d'intrigues qu'on ne fasse pour soulever les sept provinces-unies contre son époux. Je vous avoue que je ne conçois rien à cette politique de votre cour. Le Comte de Vergennes devroit être bien assuré que ni nous ni l'Angleterre ne souffrirons jamais que la Hollande soit gouvernée par votre influence, & que vous fassiez du Stadhouder un simple officier-général au service de la république. Cette derniere a fait avec lui un contrat qu'elle ne peut rompre sans les plus puissants motifs, & il n'en existe aucun. La Province de Hollande ne peut seule faire la loi, par la raison qu'elle est la plus riche. Suivant la constitution, elle n'a que sa voix aux états, comme les autres provinces. Vos écrivains ont beau argumenter, ils n'ont encore rien prouvé contre le capitaine-général. On ne peut faire un crime à ce

der-

dernier de ne point aimer la France; vous conviendrez qu'on n'a rien fait chez vous pour se l'attacher. Tout au contraire semble justifier l'éloignement que ce Prince montre pour votre patrie: le sang anglois coule dans ses veines; il a été élevé par une mere qui ne pouvoit que vous haïr, puisque pendant tout le tems de sa régence, elle n'a pas cessé d'avoir à se plaindre de vous. De tous les ambassadeurs que vous avez eus à la Haye, Mr. d'Avrincourt est le seul qui se soit bien conduit envers la famille Stadhoudérienne. Nous avons au dépôt de nos affaires étrangeres des rapports sur tous vos ambassadeurs, qui prouvent combien, dans différentes occasions, on s'est permis de manquer au premier personnage de la république. Ces sortes de choses ne s'oublient pas. Notre Princesse Royale, malgré son affabilité, sent ce qu'elle est; l'élevation de son ame ne lui permet pas de souffrir qu'on manque à ce qui lui est dû, tant à cause de sa naissance que de son rang.

J'ap-

J'apprends dans ce moment que le Roi a chargé ſa Régence de Poméranie d'avancer ſoixante mille écus pour l'aggrandiſſement du port de Schwönmünd & pour le mettre en état de recevoir dans ſa rade les plus grands vaiſſeaux. Ce port fut fameux autrefois, mais il fut détruit par les ſuédois. On m'aſſure que S. M. veut avoir une marine Royale. J'en ſerois fâché; nous ne ſommes pas faits pour nous battre ſur mer, notre force n'eſt que ſur terre. J'eſpere que le grand Frédéric ne terminera pas ſon regne par une ſottiſe, & c'en ſeroit une bien grande que de vouloir, à l'âge où il eſt, devenir puiſſance maritime.

Vous voyez, Monſieur, que les hommes doués du plus grand génie, ſont ſujets à ſe tromper comme les autres. La perfection eſt une chimere en morale, comme la pierre philoſophale en eſt une en phiſique. Adieu &c.

LET-

LETTRE VII.

De VERSAILLES, *le* 25 *Novembre* 1782.

De M. de . . . au Comte de . . . .

VOtre Monarque a raiſon, mon cher Comte; il faudroit une armée céleſte pour prendre Gibraltar; toute autre maniere ſeroit, à mon avis, inutile. Il n'eſt pas même plus aiſé de réduire cette place par la famine que de s'en emparer par eſcalade. Je crois en conſéquence qu'on eſt réſolu de renoncer à cette expédition; mais on attendra pour lever le ſiege que les préliminaires de la paix ſoient ſignés ou du moins convenus; cela ſauvera un peu la gloire des eſpagnols ou plutôt de Charles III. On dira que la pacification eſt venue arrêter le cours de l'entrepriſe.

Les dernieres nouvelles de Londres diſent que les négociations ſont en bon train. Les anglois, malgré les ſuccès qu'ils ont eus au commencement & à la fin de

cette

cette campagne, conviennent qu'ils ont autant befoin que nous de mettre fin à cette guerre. Vous ne pouvez vous faire une idée de ce qu'elle nous coûte: En outre des dépenfes ordinaires affectées au département de la marine & de la guerre, nous avons contracté une dette énorme, qui fe monte à plus de douze cents millions. Vous conviendrez que cette indépendance de l'Amérique nous reviendra fort cher; il n'y a pas d'apparence que les avantages que nous en retirerons, balancent la mife de fonds.

L'Efpagne, qui n'auroit jamais dû fe mêler de cette querelle, n'eft pas mieux traitée que nous. Son entêtement à vouloir s'emparer d'une fortereffe imprenable, l'a empêchée d'employer fes forces ailleurs & de nous feconder puiffamment. Nous aurions pu, de concert avec elle, porter un coup fenfible aux anglois du coté des Antilles, & ne pas leur laiffer un pouce de terrein dans ces contrées. Cela au moins nous auroit indemnifés des fraix

de

de la guerre ou au moins d'une partie: Mais jamais on n'a été d'accord ſur les opérations projettées; chacun n'a penſé qu'à ſon intérêt particulier. Le ruſé Franklin s'applaudit en ſecret de nous avoir ainſi fait ſes dupes; mais il aura rendu un grand ſervice aux peuples en leur apprenant comment ils peuvent recouvrer leur liberté.

Dans un comité tenu chez le Roi, il y a quelques jours, en préſence de tous les miniſtres, on a délibéré ſur les moyens de continuer la guerre, au cas que, contre toute attente, les négociations à Londres feroient ſans effet. De tous les partis propoſés, aucun n'a été accepté. Le contrôleur-général s'eſt refuſé à toute nouvelle impoſition; il a dit pour raiſon, que la nation, déja aſſez accablée ſous le fardeau des charges publiques, ne voudroit pas l'être davantage; que d'ailleurs elle étoit accoûtumée depuis le commencement de la guerre à ne plus voir mettre de nouveaux impôts; qu'il ſe garde-

roit bien de s'écarter des principes de ſon prédéceſſeur ſur ce point. Les courtiſans augurent de là que le contrôleur-général ne reſtera pas longtems en place, par la raiſon que celui qui eſt chargé du coffre-fort, doit toujours le remplir, n'importe comment. On paroît aſſez embarraſſé ſur le choix de ſon ſucceſſeur. On parle encore d'un Foulon, qui ſeroit bien un ſecond abbé Terrai. Il entend à la vérité parfaitement la partie des finances, mais c'eſt un homme dur & deſpotique qui ne connoit point de bornes à ſes volontés; il combleroit impitoyablement le fardeau des impôts. Cependant comme il s'eſt rendu odieux ſous le regne précédent, quoiqu'il ne fût encore que ſous-ordre pendant l'adminiſtration du Duc de Choiſeul, on ne croit pas que le Roi le nomme. L'intendant de Lyon viſe auſſi à cette place, mais il jouit également d'une mauvaiſe réputation. Celui qui pourroit réuſſir, c'eſt l'intendant de Lille; il a de l'eſprit, des talens, il eſt fort bien venu des femmes; il a beſoin de devenir miniſtre

des

des finances pour payer ſes dettes & s'enrichir. . . . . On le dit protégé par le Duc de Choiſeul ; celui-ci eut beaucoup à ſe plaindre de lui dans l'affaire de Brétagne, mais il paroît avoir oublié tout ce qui s'eſt paſſé. Mr. de Calonne a été tour à tour attaché au parti qui étoit en faveur. Dans le tems de l'affaire de Mr. de la Chalotais, on lui donna l'eſpoir d'être fait intendant & enſuite miniſtre, s'il vouloit ſe prêter à ce qu'on exigeoit de lui. Un homme ambitieux ſe refuſe-t-il à de pareilles propoſitions? Le Duc de Choiſeul, qui a un caractere aſſez altier, s'eſt toujours laiſſé conduire par ceux qui ont ſu gagner ſa confiance; lorſqu'il étoit en place, il a bien fait des fautes dans ce genre, & ſurtout pour complaire à ſa ſœur la Ducheſſe de Grammont, femme auſſi artificieuſe que méchante. Ses amis lui font toujours eſpérer que le beſoin qu'on aura de lui le fera rappeler. C'eſt ce que je ne crois pas: il a contre lui le Roi, qui ne reviendra jamais des préjugés dont on l'a imbu au ſujet de cet ex-

ministre. Un autre ennemi non moins dangereux, c'est Monsieur; comme ce Prince a beaucoup d'empire sur l'esprit du Monarque, il s'opposera toujours avec succès au rappel du Duc de Choiseul. La Reine a fait à cet égard tout ce qu'il est possible; elle n'ose & ne peut plus faire aucune démarche. On m'assure que le Comte de Maurepas, avant de mourir, a fait promettre à S. M. qu'elle ne permettroit jamais que le Duc rentrât au timon des affaires. On dit que Mr. de Vergennes, instruit d'une nouvelle intrigue qui se faisoit en faveur du Duc de Choiseul pendant la derniere maladie du Mentor, en prévint ce dernier, & que ce fut ce qui donna lieu à la promesse que le moribond exigea du Roi.

Je suis d'avis que le Duc de Choiseul eut pu être d'une grande utilité à l'état dans les circonstances actuelles; les fautes qu'il a commises pendant sa premiere administration, eussent été pour lui une leçon salutaire. Mais on redoute trop

tout

tout ce qui l'entoure & l'on craindroit ſurtout en le rappelant qu'il ne renforçat le parti de la Reine. Nous déſirons vivement la fin de la guerre; mais je crains qu'après la paix nous n'ayons une guerre inteſtine beaucoup plus dangereuſe. Je vous avoue que je ne ſais pas trop comment toutes les cabales actuelles finiront; il faut cependant que l'une ou l'autre ſuccombe. Les chefs qu'elles ont à leur tête ſont puiſſans; celles du Roi & de la Reine ſont les moins fortes. On continue toujours d'indiſpoſer le peuple contre la ſouveraine; cette Princeſſe eſt entourée de perſonnes qui la conſeillent mal, & qui ne cherchent qu'à la rendre odieuſe en inſinuant qu'elle eſt la cauſe des déprédations qui ſe commettent. Je crois vous avoir déja dit qu'elle n'y avoit aucune part. On groſſit au centuple toutes les générosités qu'elle fait, & l'on finira par dire que c'eſt elle qui a dépenſé les douze cents millions qu'a coûté la guerre d'Amérique.

Que penſez-vous du mémoire que je vous ai envoyé ſur le Stadhouder? Voila encore, à mon avis, une victime que l'on veut ſacrifier à la haine d'un parti que nous avons formé pour diviſer la Hollande. On m'écrit de Londres que l'Angleterre s'eſt piqué de générоſité dans cette affaire, & qu'elle eſt décidée à faire des ſacrifices pour amener la paix, afin de tirer le Prince d'Orange du mauvais pas où il ſe trouve engagé, & de pouvoir enſuite rendre la pareille à la France. Celui qui me mande cela, m'aſſure que Mr. de Vergennes ne réuſſira jamais dans l'alliance qu'il projette avec la république. Le cabinet de St. James fera tout ce qui dépendra de lui pour l'empêcher. Voici ce que mon correſpondant me dit à ce ſujet :

„ Il eſt étonnant que le miniſtere
„ de Verſailles ignore ce qui ſe paſſe ici,
„ & combien notre influence a repris en
„ Hollande, depuis qu'on éclaire les dé-
„ marches du parti voué à nos ennemis,

les-

„ lesquelles ne tendent à rien moins qu'à
„ renverſer la conſtitution des ſept pro-
„ vinces-unies. Les françois prétendent
„ qu'ils ſont les alliés naturels de la Hol-
„ lande ; ils ne peuvent être les alliés
„ naturels de perſonne, mais bien des
„ ennemis dangereux pour ceux qui ſe
„ fient à leurs promeſſes. En effet, com-
„ ment ſe ſont-ils conduits envers les
„ puiſſances avec lesquelles ils avoient
„ contracté des engagemens? Bien loin
„ de les remplir, il les ont au contraire
„ toujours violés, lorsqu'ils y ont trouvé
„ leur intérêt. Qui croira jamais à cette
„ philantropie dont votre cabinet fait
„ parade, à ce déſir qu'il affecte de vou-
„ loir rendre les mers libres & de réu-
„ nir pour ainſi dire dans une même fa-
„ mille toutes les puiſſances maritimes
„ & même celles qui ne le ſont pas? Mais
„ ſeroit-ce réellement un ſervice qu'il
„ rendroit à l'Europe : Le commerce
„ a beſoin de rivalité; il ne peut pas
„ être fait par toutes les nations indiſ-
„ tinctement. Si chacun ſavoit faire des

 „ ſou-

„ ſouliers & des habits, les cordonniers
„ & les tailleurs ſeroient inutiles. Il eſt
„ étonnant que des hommes tels que ceux
„ qui ſe trouvent à la tête de votre ad-
„ miniſtration, veuillent ſe mêler d'être
„ législateurs; ce ne ſera jamais des êtres
„ corrompus qui ſeront en état de faire
„ de bonnes loix; des deſpotes mécon-
„ noiſſent les droits de l'eſpece humaine.
„ Mais leur exceſſive ambition, leur déſir
„ inſatiable de dominer en tout produira
„ un effet oppoſé à celui qu'ils ſe pro-
„ mettent: A force d'appeſantir le joug
„ ſur ceux qu'ils gouvernent, ce joug ſe
„ briſera de lui-même; ils donneront
„ dans le piège que l'eſprit de liberté
„ leur tend pour rompre les entraves
„ dans lesquelles il eſt reſſéré & pren-
„ dre l'eſſor le plus hardi & le plus rapide.
„ Voila ce qu'auront operé les démar-
„ ches du Comte de Vergennes; la révo-
„ lution d'Amérique a déja répandu des
„ lumieres, qui ne feront qu'augmenter
„ de jour en jour. Pour favoriſer leur
„ propagation, nous enverrons des apô-

très

„ très en France pour prêcher ce bon
„ peuple, qui n'a besoin que d'être un peu
„ instruit sur ses droits pour les faire
„ valoir. Nous préférons de traiter avec
„ une nation libre comme nous, plu-
„ tôt que d'avoir affaire à des minis-
„ tres despotes tels que ceux qui vous
„ gouvernent. "

„ Je ne prétends pas justifier les pro-
„ cédés que nous avons eus envers les
„ hollandois. Je sais que nous avons de
„ grands torts; notre parlement a dés-
„ approuvé hautement la conduite des
„ ministres & surtout l'ordre qu'ils ont
„ donné qu'on attaquât le pavillon de la
„ république & qu'on s'emparât de ses
„ possessions. Nous reconnoissons la faute
„ que nous avons faite & nous voulons
„ la réparer. Vous conviendrez cepen-
„ dant que les hollandois avoient mérité
„ notre ressentiment en se jettant à corps
„ perdu, comme ils l'ont fait, dans les
„ bras d'une puissance qui n'a cherché
„ qu'à les tromper. Comme anglois &

„ homme libre, je dois être vrai: La
„ Province de Hollande avoit le même
„ droit que les autres provinces à deman-
„ der le redreſſement de ſes griefs. On
„ ne peut diſconvenir que le parti ariſ-
„ tocratique a fait de grands progrès
„ dans cette république, & qu'il eſt de
„ l'intérêt des états-généraux d'y mettre
„ des bornes. Mais il falloit procéder
„ d'une autre maniere à cette reforme.
„ Les régens d'Amſterdam ne devoient
„ pas ſe laiſſer conduire d'après l'impul-
„ ſion d'une puiſſance étrangere; il eut
„ fallu d'abord rompre toute liaiſon avec
„ l'ambaſſadeur de France & même avec
„ le nôtre, & faire préſenter par les dépu-
„ tés à la Haye, un mémoire dans lequel
„ ils auroient dit: que la conſtitution de
„ la république ayant éprouvé des chan-
„ gemens qui pouvoient avoir des ſuites
„ funeſtes pour ſa tranquillité & ſa proſ-
„ périté, ils demandoient, au nom de leurs
„ commettans, qu'il fût pris des meſu-
„ res pour lui rendre toute ſon intégrité
„ primitive. On devoit, à cet effet, ſe
„ con-

„ concerter avec les autres provinces,
„ ſans faire intervenir pour un pareil
„ objet aucune puiſſance étrangere. Un
„ peuple libre ne doit point choiſir de
„ médiateur dans ſes affaires domeſtiques;
„ il a ſeul le droit d'en connoitre. Cette
„ marche, qui eut été parfaitement légale,
„ eut honoré les membres de la régence
„ d'Amſterdam. Mais, avant tout, on au-
„ roit dû mettre les forces de terre &
„ de mer ſur un pied reſpectable, pour
„ pouvoir ſe déclarer au beſoin contre
„ la puiſſance qui auroit oſé attaquer. Ce
„ n'auroit pas été nous. Pendant tout le
„ tems qu'auroit duré notre guerre avec
„ la France, la Hollande auroit continué
„ ſon commerce, & pu en même tems
„ changer tout ce qui ſe trouvoit de
„ vicieux dans ſa conſtitution. On a fait
„ préciſement tout le contraire: Les pro-
„ vinces ſe ſont diviſées, les factions d'Yorck
„ & de la Vauguyon ſe ſont formées.
„ Qu'en eſt-il arrivé? Qu'en voulant
„ éviter la guerre, on s'eſt vu forcé de
„ la faire; que cette guerre a coûté beau-

„ coup

„ coup à la république; qu'il regne une
„ haine implacable entre le parti républi-
„ cain & le Stadhoudérien, & que cette
„ haine caufera peut-être la ruine des
„ fept provinces-unies. "

„ Nous ne rendrons jamais le Prince
„ d'Orange fouverain de la Hollande;
„ cela n'eft pas de notre intérêt; mais
„ nous devons le maintenir comme chef
„ de la république. Nous favons par
„ l'expérience ce que c'eft qu'un état pu-
„ rement démocratique. Si c'étoit le meil-
„ leur gouvernement, nous l'aurions a-
„ dopté; car nous n'aimons pas les Rois.
„ Mais un fouverain comme celui que
„ nous avons, peut faire du bien & jamais
„ de mal. Le Stadhouder eft dans le
„ même cas. George III. nous a induits,
„ il eft vrai, à une guerre injufte contre
„ nos colonies; mais nous le forcerons enfin
„ à faire la paix. Guillaume d'Orange
„ s'eft laiffé conduire par fon Mentor,
„ qui lui a fait commettre beaucoup de
„ fautes. Qu'on lui faffe renvoyer ce mau-

„ vais

„ vais conseiller, mais qu'on lui laisse les
„ droits & prérogatives dont il jouit; on
„ ne peut lui ôter sans injustice ces droits
„ dont toute la confédération s'est rendue
„ garante & l'Angleterre aussi au besoin.
„ Jamais aucune révolution n'a réussi lors-
„ qu'on a négligé les formes qui doivent
„ en légitimer le succès. Celle de l'Amé-
„ rique étoit fondée sur des principes
„ valides; l'Angleterre a eu tort de ne
„ pas faire droit aux justes demandes des
„ américains. Les griefs & la conduite
„ de ce peuple serviront un jour de regle
„ à d'autres nations pour demander le
„ redressement des leurs; & l'exemple que
„ nos anciens freres viennent de donner
„ à l'Europe doit faire trembler tous les
„ Rois. Nous avons ici un Fox, un Shé-
„ ridam & d'autres écrivains qui s'occu-
„ pent à composer des évangiles sur la
„ liberté, que leurs disciples iront prê-
„ cher *per totam in terram.* "

J'avoue, mon cher Comte, que cet anglois a bien raison dans tout ce qu'il

dit

dit ſur les affaires de la Hollande. Mais notre miniſtre des affaires étrangeres & ceux qu'il employe ne voyent pas, comme l'on dit, plus loin que leur nez ; ils finiront par être eux-mêmes la dupe de leurs intrigues ; leur mauvais ſuccès les couvrira de honte, & notre tréſor public aura fourni pluſieurs millions pour opérer une révolution qui tournera contre nous. On m'écrit de la Haye que le mémoire que je vous ai envoyé n'a pas produit l'effet qu'on s'en promettoit, & qu'il eſt aiſé de prouver par le ſuccès qu'a eu le Lord Howe, que l'envoi de ces dix vaiſſeaux-de ligne n'auroit pu cauſer aucun mal aux anglois.

Un officier de marine m'a appris que nos ennemis ont fait pendant cette campagne un eſſai de nouveaux canons ſur leurs vaiſſeaux de guerre ; que le *Rainbow* portoit à ſa premiere batterie des pieces de 68 livres de balle, de 42 à la ſeconde, & de 32 à la troiſieme. Ces pieces d'un nouveau calibre ont l'avan-

tage

tage de tirer beaucoup plus loin que les autres & de causer un ravage affreux sur le navire qu'elles atteignent. On assure que Sir Howe avoit plusieurs vaisseaux qui portoient de ce canon. Combien l'on employe de moyens pour détruire plus surement cette pauvre espece humaine! La bravoure actuellement est inutile; que peut-on opposer à ces globes meurtriers qui vous écrasent comme un coup de tonnerre?

Adieu, mon cher Comte, je suis &c.

LET-

LETTRE VIII.

De VERSAILLES *le* 6 *Decembre* 1782.

Du même, au même.

J'ai oublié de vous dire dans ma derniere que nos héros ſont de retour de Gibraltar. Le Comte d'Artois & le Duc de Bourbon ſont arrivés ici le 23 du mois dernier. Le premier a eu un long entretien avec le Roi ſur ce ſiège & la maniere dont le brave Elliot a défendu la fortereſſe confiée à ſa garde. Suivant le rapport de ce Prince, les eſpagnols ont perdu beaucoup de monde dans les dernieres attaques qu'ils ont faites, ſurtout en voulant éteindre le feu mis aux ouvrages par les boulets rouges & les carcaſſes que leur lançoient les aſſiégés. Les anglois n'ont pas reçu autant de dommages; leur poſition avantageuſe les mettoit dans le cas de braver les cent pieces de canon dirigées contre eux, ainſi que les bombes qu'on leur envoyoit,

qui

qui ſe briſoient contre le rocher. Le Comte d'Artois parle de ce ſiege avec beaucoup d'intérêt, ainſi que le Duc de Bourbon ; l'un & l'autre paroiſſent regretter de n'avoir pu dans cette occaſion donner des preuves de leur courage & ſe rendre dignes par leurs exploits du nom qu'ils portent.

Le Roi a dit à ſon frere : „ Je ſuis
„ fâché que vous ayiez été le témoin d'une
„ expédition qui a auſſi mal réuſſi. Si l'on
„ avoit ſuivi mon avis, on auroit pu ac-
„ quérir cette forteréſſe ſans en faire le
„ ſiège. Il ne falloit pour cela qu'un peu
„ moins d'entêtement de la part du Roi
„ d'Eſpagne; ſi, au lieu d'employer ſes
„ troupes & une partie de ſes forces na-
„ vales contre Gibraltar, il les eût jointes
„ aux miennes pour s'emparer de toutes les
„ poſſeſſions des anglois aux Antilles, & les
„ attaquer en même tems avec vigueur
„ aux Indes-Orientales, alors l'Angleterre
„ ſe feroit vu forcée à demander la paix,
„ & on y eut mis pour principale condi-
„ tion la reſtitution de Gibraltar.

Vous trouverez ſans doute que notre Monarque a raiſon. Moi, je lui trouve un tort, c'eſt de n'avoir pas ſu vouloir. Malheureuſement, il n'a que trop ſouvent ce tort-là, & il eſt d'autant plus grand qu'aucun de ſes miniſtres n'a une auſſi bonne judiciaire que lui. Il n'eſt preſque jamais du même avis qu'eux; il leur a ſouvent dit d'avance ce qui réſulteroit des meſures qu'ils prenoient, & rarement il s'eſt trompé.

On m'aſſure qu'il a montré un peu d'humeur au Comte de Vergennes, ſur les longueurs qu'éprouvent les négociations à Londres, & qu'il a declaré d'une maniere très énergique qu'il vouloit la paix, pour pouvoir enſuite s'occuper des moyens de ſoulager ſon peuple. Mais il n'y a pas d'apparence que ce Monarque puiſſe réaliſer de ſitôt ſes bonnes intentions; car, bien loin de diminuer les impoſitions, on vient de rétablir le troiſieme vingtieme & l'on a fixé ſa durée à trois années après la paix. On

va auſſi faire un emprunt d'une nouvelle forme. Le Roi donnera quinze pour cent de cet argent pendant quinze ans. A cette époque, on ne payera plus que cinq pour cent à ceux qui ſurvivront ou à leurs héritiers. C'eſt un nouveau moyen pour ſe procurer des fonds, mais qui eſt très ruineux pour l'emprunteur. Si cela continue, on finira par faire banqueroute.

Afin de faire croire aux anglois que nous ſommes tout prêts à faire une ſixieme campagne, on travaille avec une activité étonnante dans tous nos ports au radoubement de tous nos vaiſſeaux de guerre & à la conſtruction de pluſieurs autres. Au mois d'avril prochain, la perte que nous avons faite au combat contre Rodney ſera réparée, & nous aurons ſept à huit navires de guerre de plus. Tout cela n'en imposeroit point aux anglois, ſi eux-mêmes n'étoient pas aux expédiens & qu'ils n'euſſent pas autant beſoin de repos que nous.

Notre Comte de Vergennes, glorieux d'avoir réussi à détacher les colonies angloises de la métropole, avoit eu le projet d'operer une révolution à peu-près semblable dans l'Inde. Il avoit fait partir en 1779. un émissaire pour ces contrées, chargé de négocier avec Hyder-Ali. Ses instructions portoient: „ De proposer au „ Prince Indien de ne plus souffrir que „ les Européens eussent des possessions „ dans l'Indostan; qu'on l'aideroit à se „ rendre maître de celles qu'ils y a- „ voient; que la France seroit la pre- „ miere à donner l'exemple, en lui remet- „ tant les siennes (le sacrifice n'eut pas été grand, car les anglois se sont emparé de tout ce que nous avions dans ce pays). „ Qu'afin de le faire réussir „ dans cette expédition, on rassembleroit „ à l'Ile de France, une flotte nombreuse „ ainsi qu'un nombre suffisant de troupes „ européennes pour le seconder puissam- „ ment. " Hyder-Ali accepta la proposition & commença les hostilités en 1780. Mais le malheur arrivé au convoi que

nous

nous avions expédié pour les Grandes-Indes, a fait manquer une partie de nos projets. Sans cet évenement & les autres contrariétés que nous avons éprouvées, nous aurions pu faire beaucoup de mal aux anglois, de concert avec notre allié; je doute cependant que nous les eussions chassés de leurs possessions.

Le bon Abbé de St. Pierre avoit formé le projet d'une paix perpétuelle; jusqu'à présent il ne s'est point réalisé & je crois qu'il ne le sera pas encore de sitôt. Notre Comte de Vergennes a celui de rendre la navigation libre sur toutes les mers; ce projet n'est pas, à mon avis, d'une exécution moins difficile. Ce ministre prétend ouvrir le commerce de l'Inde à toutes les nations européennes, de maniere que chaque puissance pourra y établir des factoreries. Mais, en supposant qu'il réussisse, quels avantages pourront résulter de ce commerce, si tout le monde le fait? aucun. Les puissances qui auront la marine la plus nombreuse,

 feront

feront toujours la loi aux autres. Si la jaloufie regne entre les négocians d'un même pays & d'une même ville, peut-on s'attendre à une meilleure intelligence entre un aſſemblage de commerçans de différens pays & qui auront tous des intérêts différens? Ce projet du Comte de Vergennes eſt, ſelon moi, fort mal conçu. Il faut bien peu connoitre les hommes pour croire qu'on peut ainſi les aſſujettir. Rien, au reſte, ne m'amuſe autant que d'entendre notre miniſtre des affaires étrangeres parler liberté & indépendance, lui qui n'aime point les contradictions & qui comme tous ſes collégues eſt très deſpote dans ſa place. J'ajouterai que nous ne ſommes pas encore dans le cas de donner des loix à la Grande-Brétagne; bien loin d'être réduite à ce point d'affoibliſſement, elle eſt encore, à mon avis, fort redoutable; & Mr. le Comte de Vergennes, à qui on donne le nom de Dictateur de l'Europe, n'exercera ſa dictature que chez nous.

On

On avoit répandu le bruit que des paſſeports avoient été expédiés par Mr. le Comte de Vergennes pour un miniſtre plénipotentiaire qui devoit ſe rendre près de notre cour de la part de l'Angleterre. Mr. de Fitzherbert, qui eſt ici, & qui a rapporté, dit-on, avec lui les dernieres réſolutions de ſa cour, n'a que le titre de commiſſaire. Il aura celui de plénipotentiaire, dès qu'on ſera d'accord ſur quelques articles qui ſont encore en conteſtation, mais qui ne ſont pas de nature à empêcher le ſuccès des négociations.

D'après les avis que nous recevons de Londres, les anglois ont dans les Antilles 37 vaiſſeaux-de ligne qui ſeront prêts à agir à l'ouverture de la campagne prochaine. Ils ſe propoſent avec ces forces d'entreprendre une expédition importante contre nos poſſeſſions ou celles des eſpagnols. Ils ont mis la Jamaïque à l'abri de toute attaque. Comme nous avons manqué la conquête de cette île, lorsque nous aurions pu la faire, il n'eſt plus poſſible de

la tenter. Je trouve, au reſte, la paix préférable; toute la France la deſire, à l'exception du petit nombre de ceux que cette guerre enrichit, tels que quelques-uns de nos miniſtres, des premiers-commis & les fourniſſeurs.

Nous aurons à la paix une grande promotion de nobleſſe : Quantité de ces roturiers qui ſe ſont enrichis par des voies tant licites qu'illicites, vont ſe faire décraſſer avec la ſavonnette à vilain, c'eſt à dire au moyen d'une charge de ſecrétaire du Roi, ou de tréſorier des finances qu'ils acheteront. Ces deux charges font un haut & puiſſant ſeigneur d'un homme qui naguères ſe nommoit *la Fleur*, ou *Champagne.* Je voudrois qu'on obligeât ces Meſſieurs à garder leur noms de guerre, au lieu de leur permettre de ſe débatiſer, comme ils le font, lorſque ceux qu'ils portent ſentent trop la roture. Cette nobleſſe qui s'achete eſt très onéreuſe au peuple, ſans être d'un grand avantage au Roi. Les ſommes que de telles ac-

qui-

quiſitions rendent aux parties caſuelles, n'équivalent pas à beaucoup-près aux droits qu'elles procurent à ceux qu'elles font ſortir de la claſſe des non-privilégiés. Comme le fiſc ne perd jamais ſes droits, toutes les charges dont le nouveau noble ſe trouve exempté ſont réparties ſur ceux qui reſtent dans la roture. Voila encore un des grands abus de notre adminiſtration. Une partie de la nation, & c'eſt toujours la plus indigente, doit ſupporter ſeule toutes les impoſitions, tandis que les plus aiſés peuvent s'y ſouſtraire. En outre de ces charges vénales dont je viens de parler, il y en a encore un grand nombre d'autres qui donnent les mêmes droits. On m'a aſſuré que, d'après un relevé fait au contrôle-général, il ſe trouvoit près de quatre millions de citoyens qui ne payoient pas le tiers d'impoſitions que les autres. Les miniſtres, les parlemens ſoutiennent ces franchiſes, par la raiſon qu'ils en jouiſſent eux-mêmes & que ce ſont leurs propres droits qu'ils défendent. Tous

les contrôleurs-généraux qui ont voulu attaquer cet abus, ont été renvoyés. Il n'y a que la volonté absolue du Roi qui puisse opérer une telle réforme, mais il en sera toujours détourné par ceux qui ont intérêt à l'empêcher. On croit que les assemblées provinciales pourront parvenir à ce but, lorsqu'elles seront constituées comme elles doivent l'être. Leur constitution actuelle ne vaut rien ; le clergé, les nobles ou privilégiés y ont encore trop d'influence. On s'occupe des moyens de rectifier ce défaut & de donner au Tiers-Etat une réprésentation égale aux deux premiers ordres. Si l'on y réussit, les choses, dans peu, changeront de face, & le peuple, comme le plus fort, aura raison. On m'assure que le Roi désire qu'il s'opere un changement dans la constitution & qu'il en facilitera les moyens autant qu'il le pourra ; la principale raison en est qu'il est très ennuié d'une partie de sa noblesse, qui l'obsede pour obtenir des graces; de son haut clergé, qui ne remplit point les devoirs de son état

&

& qui paſſe ſa vie ici ou dans la capitale à ſoliciter les évêchés ou abbayes qui vaquent; enfin de la réſiſtance continuelle que les douze parlemens oppoſent à tout ce qu'il veut faire, laquelle on ne peut faire ceſſer qu'en leur fermant la bouche avec la clef d'or. Le Roi diſoit fort plaiſamment au feu Comte de Maurepas, dans un moment où S. M. avoit reçu de très belles remontrances: *J'ai envie de me rendre le délateur de ces Meſſieurs vis-à-vis de la nation. D'Aligre a remis en même tems que ces remontrances, des conditions auxquelles quelques membres de la grand'chambre veulent faire paſſer ce que je demande. Ces gens jouent la comédie, & le peuple eſt leur dupe. Je voudrois qu'il fût inſtruit de ce qui ſe paſſe.* — „ Il le „ ſait, répliqua Mr. de Maurepas; mais „ gardez-vous bien, Sire, de mettre tout „ le monde dans votre ſecret; il vaut „ encore mieux avoir affaire aux parle-„ mens que d'avoir toute la nation pour „ maître. Je crains que ces adminiſtra-„ tions provinciales que vous avez per-

„ miſes

„ miſes, n'ayent des ſuites fâcheuſes pour
„ votre autorité. Faites vous-même les
„ changemens que vous croyez avantageux
„ au bonheur de votre peuple; mais ne
„ les faites jamais faire par d'autres. Si
„ une fois vous laiſſez échapper de vos
„ mains les rênes du gouvernement, il
„ ne vous ſera pas aiſé de les repren-
„ dre. Je ſuis trop âgé pour eſpérer de
„ pouvoir vous guider encore longtems."

Le Mentor n'a pas agi ſuivant les principes que ces paroles annoncent. En arrivant à la place où il avoit été appelé, il débuta par une inſouciance impardonnable. Il diſoit qu'il étoit trop vieux pour penſer à réformer les abus, qu'il devoit ſe borner à empêcher qu'il ne s'en introduiſit de nouveaux. Il ſacrifia les deux plus honnêtes-hommes qui fuſſent dans le conſeil d'état: Mrs. Turgot & Malesherbes; il fit donner la marine à un lieutenant de police qui n'y entendoit rien. Ce fut par foibleſſe pour ſon Marquis de Peſai, qu'il fit nommer Mr.

Necker

Necker à la place de directeur des finances : Ce fut lui enfin qui détermina le Roi à la guerre actuelle. Ces administrations provinciales qu'on blâme tant & qu'il blâme lui-même ici, sont en partie son ouvrage. Mr. Necker, avant de les proposer au Roi, lui en parla. Mr. de Maurepas répondit qu'il en trouvoit l'idée admirable & qu'il approuvoit beaucoup ce projet. Qui pourroit croire qu'il y ait eu autant de légereté dans une tête qui touchoit à son seizieme lustre? Celle de votre Monarque est mieux organisée, mon cher Comte ; il montre autant de fermeté & de courage dans l'exécution de ses projets, qu'il déploye de génie dans leur conception. Heureux l'empire qui est gouverné par un tel maître!

Je suis votre tout dévoué serviteur.

LETTRE IX.

De VERSAILLES, *le* 18 *Decembre* 1782.

Du même, au même.

D'après ce que vous m'aviez écrit, mon cher Comte, de la réunion de différentes ſectes & de leurs menées ſecretes pour opérer une révolution, j'ai pris des informations & j'ai cherché à m'aſſurer de l'exiſtence de cette eſpece de ligue & de la nature de ſes projets. Les lumieres que j'ai acquiſes à ce ſujet confirment tout ce que vous m'en avez dit. Malgré l'œil vigilant de la police, il ſe tient dans la capitale de fréquentes aſſemblées où l'on prépare les matériaux néceſſaires pour reconſtruire à neuf l'édifice de la monarchie françoiſe. Les architectes qui rédigent le plan de cette vaſte entrepriſe, ſont les ci-devant-*Jéſuites*, les *Roſecroix*, les *Illuminés*, les *Martiniſtes* & les *Cabaliſtes*. C'eſt dans la rue Plâtriere que ſe raſſemblent les principaux mem-

membres de ces ſociétés pour y travailler de concert au bonheur de l'eſpece humaine. Le ſeul moyen, ſelon eux, de parvenir à ce grand but, c'eſt de rétablir l'égalité parmi les hommes; & pour réuſſir plus ſurement dans ce dernier objet, il ne s'agit de rien moins que de faire un nouveau partage des biens, d'ôter à ceux qui ont trop, pour donner à ceux qui n'ont rien. Je trouve ce projet très beau en ſpéculation, mais d'une exécution très difficile; car les poſſeſſeurs actuels ne ſe détacheront pas aiſément de leurs propriétés. Les législateurs qui s'occupent de ce grand œuvre, ſentent toutes les difficultés qu'ils auront à vaincre; mais pour en triompher ils ſe propoſent d'exalter les eſprits dans la claſſe du peuple par tous les moyens imaginables, & ſurtout en paroiſſant ſe dévouer généreuſement pour lui faire recouvrer ſes droits. On m'aſſure que Mr. Necker eſt affilié à cette confédération, à laquelle on a admis des perſonnes du premier rang pour lui donner plus de conſidéra-

tion.

tion. Quant aux collaborateurs, ils ſont pris indifféremment dans toutes les claſſes.

Il eſt une vérité, mon cher Comte, humiliante pour l'eſpece humaine : C'eſt que toutes ces nations policées qui depuis des ſiecles s'agitent en tous ſens & de manieres ſi diverſes d'un bout du globe à l'autre, ont toujours été conduites par un petit nombre d'individus qui les ont conſtamment gouvernées ſuivant leur volontés & leurs caprices. C'eſt ſans doute le ſort des hommes d'être toujours plus ou moins dépendans, quelques modifications que leur inconſtance naturelle leur faſſe apporter à leur maniere d'être. Combien de ſortes de gouvernemens n'ont-ils pas éprouvés, depuis qu'ils ſont réunis en ſociété ? Ont-ils été contens d'aucun, en eſt-il un ſeul où ils aient parfaitement joui de leurs droits? Cette inconſtance des hommes, cette imperfection des inſtitutions humaines devroient détourner de leur projet ceux qui veulent ſe rendre les législateurs des peuples.

Qu'ils

Qu'ils ouvrent l'hiſtoire, ils y verront que les plus belles loix, les établiſſemens les plus ſolides n'ont qu'une certaine durée, qu'il n'eſt rien qui réſiſte au tems; ils reconnoîtront en outre que ce qu'on nomme les conquérans ont été & ſeront toujours les fléaux deſtructeurs de l'eſpece humaine & des empires, que les nations douces & pacifiques ont été conſtamment ſubjuguées par les nations belliqueuſes. La conſidération qu'on a donnée au métier des armes eſt, ſelon moi, un grand mal : tout homme doit être ſoldat lorſqu'il s'agit de défendre ſa patrie, mais il ne doit jamais être l'aggreſſeur. Je voudrois qu'il fût poſſible que toutes les nations de l'Europe fiſſent entre elles un pacte fédératif, par lequel elles s'engageroient à ne jamais prendre les armes pour une cauſe qui ne ſeroit pas juſte, ni à ſe mêler autrement que par leur médiation de toute querelle d'un ſouverain avec un autre, qui n'intéreſſeroit en aucune façon leurs ſujets reſpectifs. Je voudrois qu'il fût poſſible d'é-

tablir un tribunal ſuprême, à l'inſtar des deux tribunaux de l'empire, lequel auroit le droit de prononcer ſur tous les différens qui pourroient ſurvenir entre les ſouverains & états de l'Europe; que ceux-ci fuſſent forcés de ſe ſoumettre aux déciſions de cet aëropage, qui devroit avoir à ſa diſpoſition des forces militaires pour faire exécuter tous les arrêts qu'il rendroit. Pour qu'un pareil projet pût avoir ſon exécution, il faudroit que toutes les puiſſances vouluſſent s'y prêter de bonne foi; mais des intérêts particuliers & d'autres raiſons politiques s'oppoſeront toujours à ſa réaliſation. Auſſi je ne vous en parle que comme d'un beau rêve; je ſens trop combien l'eſpece humaine eſt encore éloignée de ce point de perfection morale. La guerre ſemble être un mal néceſſaire; les ſauvages ſe la font continuellement, les nations policées ne ſont pas plus raiſonnables. Le *tien* & le *mien* ſeront toujours la ſource d'une foule de différens.

Je vous ai dit dans quelques-unes de mes lettres, combien on blâmoit notre ministre des affaires étrangeres de n'avoir pas cherché à maintenir la Hollande dans la neutralité qu'elle vouloit adopter; ce qui nous eut été bien plus avantageux que de nous servir, comme nous l'avons fait, du pavillon des puissances du Nord. Les négocians de Bordeaux & de Nantes se sont plaints amèrement à ce sujet; ils ont présenté un mémoire, dans lequel ils disent: „ Qu'ils s'apperçoivent chaque „ jour du tort que leur fait la marine „ marchande des puissances du Nord, qui „ prive les négocians de France de tous „ les bénéfices que leur procuroit le com- „ merce des Iles-sous le vent; que ce com- „ merce se fait actuellement par les Sué- „ dois, les Danois, les Hambourgeois & „ autres, qui se sont emparé de l'impor- „ tation à la faveur de la neutralité ar- „ mée qui leur donne la facilité d'aller „ acheter aux Antilles les productions de „ ces îles pour les transporter ensuite „ dans tout le Nord. Cette liberté d'im-

„ porter & d'exporter, à l'exclufion des
„ navires marchands françois, anglois,
„ efpagnols & hollandois, ainfi que le
„ privilége qu'ils ont de pouvoir entrer
„ dans les ports des nations belligeran-
„ tes & furtout dans ceux de leurs colo-
„ nies, ont fait hauffer confidérablement
„ les caffés, les fucres, l'indigo & au-
„ tres productions, tant dans les îles du
„ vent que dans celles fous le vent, où
„ ces marchandifes, devenues pour les eu-
„ ropéens des denrées de premiere nécef-
„ fité, fe vendent aujourd'hui à un prix
„ exhorbitant, tandis que les mêmes den-
„ rées qui fe trouvent dans les villes
„ maritimes de France, ne s'achetent qu'à
„ un très bas prix. "

Ce mémoire a été lu dans le confeil de commerce. Il a été réfolu de n'y point faire de réponfe, mais de faire favoir aux négocians de Bordeaux, Nantes & autres villes maritimes, que toutes les apparences étant pour une paix prochaine, les fujets de plainte qu'elles avoient cefferoient bientôt d'eux-mêmes.

Nous

Nous allons avoir une armée d'officiers-généraux : La promotion qui doit se faire, sera, à ce qu'on assure, de soixante-quatre lieutenans-généraux, autant de maréchaux de camp & des brigadiers à proportion. Vous voyez que nous pouvons, si nous le voulons, continuer la guerre; nous ne manquerons pas de généraux pour nous commander. Mais je crains une chose, c'est que l'argent ne nous manque pour payer les honoraires qui sont attachés à ces différens grades; car vous savez que tous ces Messieurs ne se contentent pas du titre, qu'il faut qu'une pension y soit jointe. Beaucoup de ceux qui ont servi pendant cette guerre l'ont méritée; mais combien aussi en est-il qui obtiendront cette faveur sans y avoir le plus petit titre? Nous devrions bien imiter l'Empereur, qui vient de faire un nouvel arrangement pour les pensions tant civiles que militaires, lesquelles s'accordoient un peu trop légèrement sous le regne de Marie-Therese. S. M. I. veut que ces graces ne se donnent dès-

ormais qu'à ceux qui auront bien mérité par leurs ſervices ou par des actions d'éclat; elle n'entend point que pour placer un protégé, on accorde une retraite à celui qui lui cede ſa place, ni qu'on rende héréditaire dans une famille un bienfait concédé à un ſeul pour des ſervices rendus.

Tous nos gens de la cour ne trouvent pas que cet exemple ſoit bon à imiter. Ils diſent qu'un pareil ſiſtême d'économie eſt indigne de la majeſté du trone, & qu'il deshonore celui qui l'adopte. Je ne ſuis pas de cet avis; je déſirerois que notre Monarque prit ſur lui, comme il l'a déja fait quelquefois, de rayer beaucoup de noms ſur la liſte qu'on lui préſente, lorsqu'il s'agit d'avancer en grade ou d'accorder des récompenſes. — *Qu'a-t-il-fait*, demandoit S. M. au miniſtre? *je ne le connois pas & n'ai jamais entendu parler de lui.*

Mr. le Duc de la Vauguyon, qui ſe trouvoit ici depuis le mois dernier avec

ſon

fon époufe, eft venu, dit-on, pour être confulté fur les préliminaires de la paix & auffi pour rendre compte verbalement des difpofitions de la Hollande, fi l'on peut compter fur elle pour des arrangemens ultérieurs & furtout pour le traité qu'on veut conclure avec elle. Pour prouver à Leurs Hautes Puiffances notre bonne foi, il a été décidé que Mrs. les Comtes de Berkenroode, de Brantzen & Mr. Spoors, fecrétaire d'ambaffade, feront admis aux conférences qui fe tiendront pour la paix, & que rien ne fera arrêté fans le confentement des états-généraux. Mr. le Duc de la Vauguyon eft reparti d'ici pour la Haye le 11. de ce mois; il fe flatte que fa préponderance en Hollande eft toujours la même; il en a donné la preuve par la réintégration de Mr. van Berkel dans le pofte de confeiller-penfionaire de la ville d'Amfterdam, laquelle n'auroit jamais eu lieu fans lui & qui s'eft faite, dit-il, contre le gré du Stadhouder & de tous ceux de fon parti. Notre ambaffadeur prétend qu'il a fi bien

pris ſes meſures, qu'avant deux ans la conſtitution de la Hollande ſera entiérement changée, que l'ordre équeſtre ſera ſous la dépendance du parti républicain & qu'un nouvel ordre de choſes s'établira entre les provinces-unies. Un anglois à qui on a rendu ce propos, a dit: *Mr. le Duc de la Vauguyon parle bien des diſpoſitions qu'il a faites, mais il ne dit rien des nôtres. C'eſt comme ſi un général aſſuroit qu'il battra dans deux ans l'armée contre laquelle il ſe propoſe de marcher. Il eſt vrai que les miniſtres du cabinet de St. James qu'on vient de renvoyer, ont fait de grandes ſottiſes. Mais ceux qui leur ont ſuccédé ont formé un autre plan, & je doute que celui de votre ambaſſadeur ſoit mieux conçu. Je rends juſtice à ſon eſprit, à ſes talens ainſi qu'à ceux de ſes coopérateurs; mais nous avons auſſi chez nous des braves en politique & en intrigues, qui ſont capables de ſe* boxer *avec les vôtres, & ils ne tarderont pas à entrer dans l'arêne.*

Quel-

Quelqu'un a dit à M. de Vergennes, que Mr. Berenger, ſecrétaire de l'ambaſſade de la Haye & aujourd'hui chargé d'affaire par *interim*, auroit beaucoup mieux réuſſi que ſon principal dans les négociations avec la Hollande; mais on ne l'a jamais conſulté ſur ce qui s'eſt fait, on lui a même tout caché. Le Sr. Marchand, ex-jéſuite, étoit le ſeul confident de notre ambaſſadeur. Ce dernier a de l'eſprit, mais c'eſt un homme dangereux; il s'eſt aliéné tous les eſprits, à l'exception des catholiques Romains à qui il a perſuadé que le moment étoit venu de rentrer dans leurs droits & de triompher des ſectes Luthérienne & Calviniſte. Vous ſaurez que le projet du parti républicain eſt de s'unir aux catholiques contre les Stadhoudériens. Dans toutes les révolutions, la religion joue toujours un role: on ſait le pouvoir que les prêtres ont ſur le peuple, & on cherche à tirer parti de ce moyen puiſſant. Mais ce qui m'étonne, c'eſt que les miniſtres de l'égliſe Romaine s'uniſſent avec ceux

de Luther & de Calvin. Leurs principes & leurs opinions different tellement qu'il faudra tôt ou tard que la brouille se mette entre eux. Il me semble que Leurs Hautes Puissances voyent ce qui se passe avec trop d'indifférence, ou bien elles sont assurées que cette coalition entre les protestans & les catholiques-Romains n'est que l'affaire du moment. Les gens sensés qui sont ici paroissent fâchés qu'on ait renvoyé Mr. le Duc de la Vauguyon en Hollande ; ils craignent que la haine que lui porte le parti Stadhoudérien, ne nous entraine dans de nouveaux démêlés & une nouvelle guerre ; surtout si on persiste à vouloir operer en Hollande une révolution, qui d'ailleurs est presque impossible, vu l'opposition que formeront nécèssairement à l'exécution d'un pareil projet les puissances garantes des droits & prérogatives accordés au Stadhouder.

On peut regarder, au reste, la paix comme certaine. Aujourd'hui est parti de l'hôtel

l'hôtel d'Efpagne, Mr. d'Erédia, fecrétaire d'ambaffade de Mr. le Comte d'Aranda; il avoit reçu des lettres de créance de fa cour qui l'autorifent à traiter avec le Lord Shelburn pour les conditions de paix entre l'Efpagne & le cabinet de St. James.

Comme, d'après les principes de Mr. Necker, il eft impoffible d'ofer rifquer de mettre de nouvelles impofitions, on va réalifer le projet d'emprunt dont je vous ai parlé dans ma derniere; il fera de deux cents millions. Pour engager le public à y porter fes fonds, on prendra moitié contrats & moitié argent. Vous fentez combien un pareil moyen fera onéreux, attendu que les anciens contrats avoient beaucoup perdu de leur valeur & que par cette opération on va les remettre au pair. Ainfi on peut calculer que, l'emprunt étant de 200 millions, le Roi fera la rente de cinquante millions au moins, pour laquelle on ne lui aura donné aucune valeur.

leur. Mais il faut de l'argent, & la nécessité ici fait passer par dessus toutes les considérations quelconques.

Adieu, mon cher Comte. Qu'on, doit se trouver heureux chez vous d'avoir un coffre-fort bien garni, point de dettes à payer & un Roi qui sait commander!

Je suis &c.

LETTRE X.

De BERLIN, *le* 28 *Novembre* 1782.

Du Comte de.... à Mr de....

J'ai reçu, Monsieur, vos lettres du 26 Octobre & 12 de ce mois, ainsi que le mémoire sur l'affaire de Brest. Je vois par le contenu de la derniere que Sir Howe a été aussi heureux dans le ravitaillement de Gibraltar, que le général Elliot dans la destruction des batteries flottantes. Si nous étions encore aux tems du paganisme, les anglois ne pourroient se dispenser d'élever un temple à Neptune, qui les a si bien secondés dans la guerre actuelle, & particulierement dans cette derniere occasion, tandis que vous & vos alliés les espagnols avez été constamment les jouets de l'inconstance de ce Dieu des mers. Il faut cependant convenir que vos ennemis savent mieux tirer parti que vous des avantages que procurent des vents favo-

rables,

rables: les manœuvres de Sir Howe pour parvenir au but de sa mission ont été des plus habiles, & cet amiral a pleinement justifié la confiance qu'on avoit en lui. Comme les évenements les plus désagréables sont souvent la source d'évenemens heureux, je crois comme vous que cet échec reçu devant Gibraltar & le ravitaillement qui en a été la suite, accéléreront encore la paix. Notre ministre à Londres écrit au Roi qu'elle est infaillible, qu'il a eu plusieurs conférences à ce sujet avec les ministres de St. James, qui lui ont dit qu'on étoit d'accord sur les préliminaires.

Je pense comme vous, Monsieur, sur les avantages que les puissances belligérantes retireront de cette guerre; elles se seront épuisées réciproquement; leurs sujets seuls seront les victimes des erreurs des ministres qui les gouvernent. Le Roi d'Angleterre a mal fait d'entreprendre une guerre injuste contre ses colonies; celui de France n'auroit jamais dû profiter

fiter de cette querelle domeſtique pour ſe venger de ſon ennemi. On lui a perſuadé que le moment étoit arrivé d'humilier la grande Brétagne; on l'a trompé; cette puiſſance ne ſera pas affoiblie par la perte de ſes colonies. Depuis la paix de 1763, elle a acquis dans l'Inde des poſſeſſions beaucoup plus vaſtes, plus fertiles & plus riches que celles qui viennent de ſe ſouſtraire à ſa domination. Son commerce lui fournira les moyens de payer les dettes qu'elle a contractées; c'eſt toute la nation qui en eſt ſolidaire. Chez vous, c'eſt le Roi ſeul qui doit, & il ne peut payer qu'en mettant de nouvelles impoſitions. Je ne crois pas ce moyen admiſſible dans le moment actuel, & votre Monarque ne pourra ſatisfaire à ſes engagemens qu'en recourant à des opérations forcées, ou en établiſſant une taxe ſur vos privilégiés & votre clergé. Mais ceux-ci ne le ſouffriront jamais.

Notre Monarque a fait une guerre qui a duré ſept ans. A la paix, ſes ſujets

ne

ne se sont point ressenti des malheurs de cette longue lutte, ils n'ont point été obligés de supporter de nouvelles charges. Au contraire, S. M. s'est occupée des moyens de les indemniser des contributions qu'ils avoient été forcés de payer à l'ennemi. Il a fait des répartitions dans toutes les provinces & a payé les dettes qu'elles avoient contractées. Quel exemple pour vos administrateurs! Un royaume qui n'a que le tiers de votre population, le cinquieme de vos revenus, a lutté contre les trois plus grandes puissances de l'Europe, a fait une paix glorieuse, n'a point contracté de dettes, & se trouve à la paix avoir une épargne de plus de quatre cents millions de vos livres, & sur pied une armée effective de deux cents quarante mille hommes, bien entretenus & bien disciplinés. Vous avouerez que cela tient du prodige & fait une critique sanglante de votre gouvernement. La pénurie dans laquelle se trouve votre trésor public, ne peut être attribuée à votre Monarque; on sait qu'il n'est point

porté

porté pour la dépenſe, qu'il eſt même fort économe & ſe refuſe tout ce qu'il croit ſuperflu. Je penſe comme vous que c'eſt une calomnie atroce d'accuſer la Reine d'être la cauſe du dérangement de vos finances; elle peut avoir diſpoſé de quelques millions en faveur de ſes créatures; mais qu'eſt-ce que cette foible ſomme en comparaiſon du deficit qui exiſte? L'augmentation énorme de votre dette provient de toutes les mauvaiſes opérations de vos contrôleurs-généraux, de ces emprunts ruineux auxquels on a recours dans des beſoins preſſans, du gaſpillage qui ſe commet dans la perception des deniers publics & dans leur application. Je ne vois pas de poſſibilité que la France ſe tire de la criſe où elle va ſe trouver à la paix. Quel homme ſeroit aſſez hardi pour ſe charger de l'adminiſtration des finances! Notre Monarque, qui s'entend aſſez bien à cette partie, prétend qu'il ne vous reſte qu'un ſeul moyen, & ce moyen c'eſt de faire banqueroute. . . . On s'y attend.

Vous me dites dans une de vos let tres que Mr. Necker n'a point perdu l'efpoir de rentrer en place. Si cela arrive, je dirai qu'il a perdu la tête. Je conçois que fon ambition lui fera voir tout en beau. Ceux qui veulent le faire rappeler ont certainement des projets, & ils fe ferviront de lui pour les mettre à exécution. Cette variation continuelle qui regne dans votre miniftère ne peut qu'être funefte au bonheur de votre nation. Il feroit difficile de citer une époque où votre gouvernement ait adopté & fuivi le même fyftême pendant dix années. Votre hiftoire ne préfente qu'un combat perpétuel entre la puiffance royale & les différens corps revêtus d'une partie de l'autorité. Ce furent d'abord les grands du royaume qui commencerent cette lutte; lorsqu'on les eut réduits & que le Cardinal de Richelieu leur eut porté le dernier coup, parurent alors les parlemens, qui s'érigerent en tuteurs des Rois. Mais comme ces aëropages n'étoient pas affez forts pour exercer le pouvoir qu'ils s'étoient

arro-

arrogé, tous leurs efforts ne servirent qu'à augmenter la puissance royale, au lieu de la diminuer. En effet, tout contribue à faire croire que, sans les parlemens, le despotisme n'eut pas fait autant de progrès. Le clergé, la noblesse & le peuple ne se fussent pas reposé sur ces prétendus représentans de la nation; ils eussent mieux défendu leurs droits, & Votre Louis XIV. n'auroit jamais osé se présenter dans l'assemblée de la nation, en bottes & éperons & le fouet à la main, comme il le fit un jour en plein parlement. Il me semble qu'un souverain qui avilit à un tel point le peuple sur lequel il régnoit, n'auroit jamais dû obtenir le surnom de grand qu'on lui donna, & qu'il ne méritoit nullement toutes les louanges qui lui ont été prodiguées. Ce furent ces éloges, ces adulations excessives qui firent de ce prince un despote qui ne conoissoit d'autre loi que sa volonté. En effet, quel est l'homme ou le souverain assez philosophe pour ne pas se laisser enivrer par l'encens qu'il reçoit de toutes parts, &

qui ne ſe croye pas tout permis, dès qu'on aprouve, qu'on exalte même toutes les ſottiſes qu'il fait? Louis XIV. eut raiſon de prendre cette deviſe : *Je ne le cede point au Soleil.* Comme cet aſtre, il attiroit tout à lui; ſa cour étoit le foyer qui abſorboit toutes les richeſſes du royaume. La nobleſſe & le clergé, comme les ſatellites du Soleil de Verſailles, avoient le plus de part à ſes bienfaits; le peuple, placé dans un tourbillon beaucoup plus éloigné, ne pouvoit jouir des mêmes faveurs, ou bien s'il en obtenoit quelques-unes, ce n'étoit que par la réfraction de ſa lumiere. Je trouve, Monſieur, que l'aſtre de la royauté a bien pâli chez vous, & qu'il a bien perdu de ſa chaleur pendant le regne de Louis XV. Il en perd encore tous les jours ſous le regne actuel, & je crains qu'entrant un jour ou l'autre en oppoſition avec la planette populaire, il n'en réſulte un choc qui l'anéantiſſe ou en faſſe un ſimple ſatellite ſubordonné à celle-ci. Cette grande révolution eſt prédite depuis longtems; il me

ſemble

ſemble qu'on fait tout pour l'accélérer & rien pour l'empêcher.

C'eſt le ſort des empires d'avoir leur enfance, leurs beaux jours & leur décrépitude. Ce que les annales du monde nous ont conſervé atteſte cette vérité & nous prouve que les nations, comme les hommes, doivent ceſſer d'exiſter. Ces grecs, ces romains, autrefois la terreur de l'univers, que ſont-ils aujourd'hui? Les premiers languiſſent dans un honteux eſclavage, les ſeconds n'ont conſervé de leur exiſtence que le nom. Reconnoitroit-on actuellement dans Rome la patrie des *Brutus*, des *Ciceron*, des *Ceſar*? Les cauſes de la décadence de tous les empires ſont à peu-près les mêmes: l'abus des richeſſes & de l'autorité, le mépris des loix, le luxe & la molleſſe qui détruiſent inſenſiblement l'énergie nationale. Le Sénat fut avili par les Empereurs, comme vos parlemens le furent par vos Rois: Deux puiſſances qui veulent s'arroger une même autorité, ne peuvent reſter long-

tems unies. Il paroitra toujours étonnant que, parmi une nation aussi éclairée que la vôtre, un homme qui n'a souvent d'autre mérite que celui d'être riche, puisse, au moyen d'une charge qu'il achete, devenir pour ainsi dire l'égal de son Roi & lui faire la loi. Le mandataire d'une grande nation doit être choisi par cette nation elle-même; c'est sur le plus vertueux, le plus éclairé que le choix doit tomber, & non sur celui qui a de quoi payer une charge de conseiller ou de président. Le Roi & ses ministres ont raison de traiter comme ils le font ces prétendus défenseurs du peuple, qui ont donné plus d'une fois des preuves qu'ils en étoient les tyrans plutôt que les soutiens. Le ministere n'est-il pas assuré de les amener à ses vues, lorsqu'il le veut? combien peu y en a-t-il parmi eux qui soient incorruptibles? Votre chancelier Meaupou avoit fait un coup d'état en réduisant ces corps à leurs fonctions primitives, celles de rendre la justice, & en abolissant la vénalité de leurs charges. Louis

XVI.

XVI. a fort mal fait de détruire cet ouvrage. D'Alembert, qui n'aime pas plus les parlemens que les prêtres, écrit au Roi que la deſtruction des parlemens eſt plus prochaine qu'on ne croit, & que ce projet entre dans le plan de Mr. Necker pour l'avenir, en ſuppoſant qu'il ſoit rappellé au miniſtere, comme tous ceux de ſon parti le croyent. Je ſouhaite, Monſieur, pour votre nation qu'il ſe trouve dans les vingt-quatre millions d'ames qui la compoſent, un homme en état de la rendre auſſi heureuſe qu'elle le mérite. Votre Roi paroît vivement déſirer le bien de ſon peuple; mais cela ne ſuffit pas; il faut qu'il trouve des coopérateurs pour l'aider dans cette tâche difficile, & cela ne me ſemble pas aiſé. Sans y penſer, je me ſuis un peu trop étendu ſur cette matiere, que vous devez mieux connoître que moi. Mais c'eſt d'après vous que je parle; ce ſont vos différentes lettres qui m'ont fait naître les réflexions que je vous communique.

Vous ſavez ſans doute que l'Empereur continue à détruire la puiſſance du Pape dans ſes états. Il veut que tous les moines dépendent de leur évêque diocéſain. Les ſupérieurs qui refuſeront d'obéir, ſeront punis ſuivant la gravité du cas. S. M., tout en faiſant la guerre au Pontife - Romain, lui rend les plus grands honneurs. Elle veut que la poſtérité ſoit inſtruite de la viſite que lui a faite le ſucceſſeur de St. Pierre: Notre miniſtre à Vienne nous écrit qu'on a placé avec grande pompe, le 30 du mois dernier, à Marie-Brunn, au deſſus de l'entrée principale de cette égliſe, une inſcription gravée en lettres d'or ſur du marbre blanc, laquelle porte ce qui ſuit:

Pius VI. Pontifex Maximus &c.
Joſephus II. Roman. Imperator ſemper auguſtus,
Cum Maximiliano Auſtriæ Archiduce;
Thaumaturgà Fontanenſi devote ſalutà,
Hic, tenerrimos inter amplexus,
Excitis adſtantium lacrymis,
Sibi invicem Vale dixerunt.

Viloa,

Voila, comme vous voyez, de bien tendres adieux; mais il faut beaucoup de foi pour croire à leur sincérité. Aussi dit-on à Vienne que cette inscription a été placée uniquement pour perpétuer la démarche que le bon Pie VI. a faite, laquelle est vraiment digne du pere commun des chrétiens. Malheureusement elle n'a pas eu le succès qu'elle méritoit. Joseph II. se glorifie en secret d'avoir eu à sa cour celui dont les prédécesseurs ont si souvent humilié les souverains & surtout quelques Empereurs de sa maison.

Le Roi a beaucoup plaisanté sur cette inscription; il a dit : *Je crois que si le Pape avoit encore ce voyage à faire, il ne l'entreprendroit pas. S'il avoit paru à Vienne accompagné de quelques cents de ces légions Romaines si formidables autrefois, il auroit pu réussir dans l'objet de sa démarche. Ce n'est qu'avec les argumens tirés du droit* canon *qu'on peut convaincre le Cesar Germanique.*

Je ne peux encore vous dire mon avis ſur le mémoire contre le Stadhouder que vous m'avez envoyé. Je crois ſon auteur un peu ſuſpect; il paroît avoir trempé ſa plume dans le fiel républicain, & votre Duc de la Vauguyon a préſidé, je crois, à la rédaction de cet écrit. On aſſure que la France veut une ſatisfaction éclatante & qu'elle exige qu'on faſſe le procès à ceux qui ont empêché le départ de ces dix vaiſſeaux pour Breſt. Il faudroit, dans ce cas, le faire à tous les membres de la régence & même à vos partiſans, car il me paroît qu'ils ont eu des torts comme les autres. J'eſpere que la paix mettra fin à tout cela.

Je ſuis &c.

LET-

LETTRE XI.

De VERSAILLES, *le* 6 *Janvier* 1783.

De M. de . . . au Comte de . . . .

Je viens d'apprendre par un ami & confident du comte de Vergennes, que la paix sera signée avant la fin de ce mois. Le Roi a enfin montré qu'il avoit une volonté; S. M. a dit à son ministre de mettre dans cette affaire la plus grande activité, qu'elle ne vouloit plus entendre parler d'une nouvelle campagne, attendu que l'état où se trouvoient les finances ne lui permettoit pas d'imposer de nouveau ses sujets; qu'elle regretteroit toujours d'avoir consenti à cette guerre, dont le succès ne dédommageroit jamais la France de ce qu'elle a coûté. Le monarque a parlé avec beaucoup de fermeté; on voudroit qu'il prît souvent ce ton, les affaires en iroient beaucoup mieux. Il seroit à désirer que ses ministres pensassent comme lui.

Le

Le Comte de Vergennes, d'après l'injonction formelle du Roi, a écrit à M. Gerard de Raineval de ſe hâter de conclure & d'aplanir toutes les difficultés qui ſe préſenteroient, ſans cependant donner à connoitre les intentions de S. M. pour que le cabinet de St. James ne profite pas de la circonſtance & ne ſe rende pas plus difficile ſur les conditions.

Ce n'eſt que depuis quelques jours que j'ai appris que les commiſſaires anglois & américains qui ſe ſont rendus à Paris, ont arrêté, il y a environ un mois, des préliminaires en neuf articles qui doivent ſervir de baſe à la paix, mais ſous la condition expreſſe qu'ils n'auront leur exécution qu'après que la France & l'Eſpagne feront de leur côté d'accord avec l'Angleterre ſur les termes de la pacification. Le premier de ces articles porte: „ Que S. M. Britannique s'engageoit à „ reconnoitre les Etats-unis ſavoir: le „ *New-Hampshire*, *Maſſaſchuſſet*, *Rhode-* „ *Island* & les plantations de la *Provi-*

dence,

„ *dence*, le *Connecticut*, le *New-Yorck*,
„ le *New-Jersey*, la *Pensylvanie*, la *De-*
„ *laware*, le *Mariland*, la *Virginie*, les
„ *Carolines méridionale & Septentrionale*
„ & la *Georgie*. Que ces treize provin-
„ ces feroient déclarées libres & indé-
„ pendantes, & reconnues comme Etat
„ fouverain par la Grande-Brétagne &
„ les autres puiffances de l'europe.

Les commiffaires anglois & américains réglerent auffi dans les conférences qu'ils eurent entre eux, les limites des poffeffions refpectives. Les américains ont demandé en outre qu'on leur accordât le droit de pêche dans toutes les bayes & criques qui fe trouvent du côté de Terre-neuve & autres domaines de l'Angleterre en Amérique. Les commiffaires anglois n'ont exigé de leur côté en retour des demandes qu'on leur a faites, que la libre navigation depuis la fource du fleuve Miffiffipi jusqu'à l'Océan.

Cette

Cette convention préliminaire, ſur laquelle on paroît parfaitement d'accord, ne peut que faciliter beaucoup les négociations pour la paix entre la France & l'Angleterre. Je me ſuis procuré hier dans les bureaux des affaires étrangères, une copie de l'ultimatum envoyé à la cour de Londres. Voici ce que nous demandons :

1°. Que l'Angleterre nous cede en toute propriété les îles de St. Pierre & de Miquelon dans le golphe de St. Laurent; l'ile de Tabago aux Antilles; la riviere du Sénégal avec toutes ſes dépendances, ainſi que les forts St. Louis, Pador, Galam, Arquin & Portendick ſur la côte d'Afrique; & dans l'Inde, les diſtricts de Valanour & de Bahour pour ſervir d'arrondiſſement à Pondicheri, ainſi que les quatre Magans qui avoiſinent Carical.

2°. Que l'Angleterre conſente à l'affranchiſſement abſolu de la ville de Dunkerque;

kerque ; qu'il n'y ait plus de commissaire anglois pour y faire l'inspection. On détermine aussi d'une maniere plus claire & plus précise qu'on ne l'avoit fait dans le dernier traité de paix, quelles doivent être les limites respectives pour la pêche de la morue au banc de Terreneuve

Quant aux conditions de l'Espagne, elle demande 1°. Qu'on la laisse en possession de l'ile de Minorque & de la Floride. 2°. Qu'on lui fasse la cession de toute la Floride Orientale, 3°. que l'on regle, avant la conclusion de la paix, les limites & les districts qui seront accordés aux anglois pour la coupe du bois de Campêche. Le cabinet de Madrid insiste sur cette fixation, comme étant une précaution très nécessaire pour empêcher le commerce interlope que font les anglois dans tout le Golphe du Mexique.

On craignoit que ce dernier article n'excitât de la fermentation à Londres,

sur

ſurtout dans le parlement britannique; mais il a paſſé ſans bruit: L'Angleterre ſoupire ainſi que nous après la paix; ce peuple libre & qui ſe moque de notre eſclavage, n'eſt pas plus heureux que nous; il eſt accablé comme nous ſous le fardeau des impoſitions, & les taxes qu'il paye ſurpaſſent même encore les nôtres. Qu'eſt-il réſulté, au reſte, de cette guerre pour les deux nations: Les anglois ont perdu treize de leurs plus belles provinces en Amérique; les ſuccès qu'ils ont eus, même celui du 12 Avril dernier, ne les dédommagent pas des dépenſes énormes qu'il ont dû faire. Nous ſommes à peu-près dans le même cas. Le cabinet de St. James paroît mettre beaucoup de ſincérité dans les négociations pour la paix, & ſemble diſpoſé à faire tous les ſacrifices poſſibles pour l'obtenir. On reproche aux miniſtres de ce cabinet ainſi qu'au parlement, leur indifférence envers les Royaliſtes de l'Amérique qui ſe ſont ſacrifiés pour la cauſe du Roi. Ces derniers, privés de leurs propriétés en Amérique & ban-

bannis par le congrès, n'ont point reçu de l'Angleterre l'affiſtance & l'appui auxquels ils avoient droit de s'attendre ; on les a abandonnés, on n'a nullement cherché à adoucir leur ſort. Cet exemple doit ſervir de leçon à ceux qui pourroient dans la ſuite ſe trouver dans le cas de défendre la cauſe des Rois. Où le peuple eſt le plus fort, on doit préférer de ſe mettre de ſon parti. Au reſte, on doit s'attendre que celui-ci eſſayera bientôt ſes forces ſur le grand théatre de l'Europe ; le feu couve déja ſous la cendre dans différens états. Les ſouverains, bien loin de s'occuper du ſoulagement de leurs ſujets, ne le ſont que des moyens d'augmenter leurs revenus & de river de plus en plus les fers de ceux qu'ils gouvernent. Le deſpotiſme a des bornes ; lorsqu'il les paſſe, il riſque de perdre cette autorité qu'il a uſurpée, & d'avoir à craindre à ſon tour le deſpotiſme populaire. . . . Les ſouverains & leurs miniſtres ſont à cet égard dans une ſécurité qui ne peut manquer de

leur devenir funeſte. Ils ont adopté une logique par laquelle ils croyent parvenir à perſuader ceux qu'ils gouvernent, qu'ils ne ſont occupés que de leur bonheur. Voila ſoixante-dix ans environ, c'eſt-à dire depuis la mort de Louis XIV., qu'on nous amuſe par des promeſſes. On ſuit à cet égard conſtamment le même ſyſtême; c'eſt ſurtout dans les préambules d'édit qu'on cherche à jetter de la poudre aux yeux. On y annonce dans les termes les plus pompeux, que le Roi, ſur le compte qui lui a été rendu de l'état de ſes finances & des charges onéreuſes que ſes fideles ſujets doivent ſupporter, veut que ſon contrôleur-général travaille à faire des retranchemens dans toutes les dépenſes de l'adminiſtration; que ce n'eſt que par des économies qu'on pourra parvenir à diminuer le fardeau des impoſitions &c. &c. Mais ce beau début ſe termine toujours par propoſer un emprunt, que les circonſtances, dit-on, rendent néceſſaire pour faire face à des engagemens preſſés. Ces engagemens ſont ſouvent

une

une leurre, & l'argent qu'on s'eſt procuré par ce nouveau moyen ſe dépenſe en prodigalités ou pour des objets d'une néceſſité peu urgente. Voila comment on adminiſtre les revenus de l'état depuis un demi ſiècle, & ils continueront à être adminiſtrés ainſi, jusqu'à ce qu'un nouvel ordre de choſes ſubitement introduit, forcera les miniſtres à ſe conduire autrement qu'ils ne le font.

Je vous avoue que je ne vois pas plus que vous comment nous nous tirerons de la criſe dans laquelle nous allons nous trouver à la paix. Quoiqu'en ait dit Mr. Necker, il exiſte un deficit énorme entre la recette & la dépenſe. Ce deficit ne pourroit être rempli que par de nouvelles impoſitions, mais elles ſont abſolument impoſſibles. Quant à votre idée de faire contribuer les privilégiés, ſans doute ce moyen ſeroit un des meilleurs auquel on pourroit avoir recours, & les reſſources qu'il procureroit, jointes à un ſyſtême d'économie qui retrancheroit toutes les dépen-

ſes qui ne ſont pas d'une néceſſité abſolue, pourroient peu-à-peu éteindre la dette paſſive. Mais je crois comme vous que ceux qui jouiſſent de ces priviléges s'oppoſeront toujours avec ſuccès à une pareille innovation. Il faut, je le répete, pour les y forcer, un nouvel ordre de choſes, une révolution qui abbatte d'un ſeul coup toutes les têtes de l'hydre des abus, & qui par une criſe ſalutaire régénere toutes les parties de l'adminiſtration.

Les miniſtres des affaires étrangeres & de la marine viennent dans ce moment de recevoir des avis de Londres, qui confirment la nouvelle qu'on avoit déja appriſe, ſavoir : Que notre allié Hyder-Ali, conjointement avec les troupes françoiſes que le Bailli de Suffren avoit débarquées, a livré un combat à Sir Eyre Coote, dans lequel ce dernier doit avoir été fort maltraité. Cette nouvelle a fait beaucoup de ſenſation à Londres, & elle déterminera vraiſemblablement les anglois à conclure promptement la paix. Je crois

qu'ils feront très bien, car on m'aſſure que dans le plan formé pour la campagne prochaine, il avoit été arrêté de porter, de concert avec l'Eſpagne, la plus grande partie de nos forces maritimes dans l'Inde, & d'y attaquer nos ennemis avec énergie, avant que la cour de Londres pût y envoyer des ſecours. Pour aſſurer le ſuccès de cette expédition, on auroit renoncé au ſiege de Gibraltar, ou du moins on ſe feroit contenté de tenir cette fortereſſe bloquée par terre. Le lieu du rendez-vous eût été au Cap de Bonne-Eſperance & aux îles de France & de Bourbon. L'auteur de ce projet vouloit qu'il n'y eut que le Roi & le miniſtre de la guerre qui en fuſſent inſtruits, & la flotte qui eut été chargée de cette expédition, n'eut ouvert ſes inſtructions qu'à la hauteur de l'île de Ste. Hélene au dixieme dégré de longitude.

Comme rien ici ne peut reſter ſecret, ſi la paix ne ſe fait pas, je crois qu'il feroit imprudent de vouloir mettre ce

project à exécution. Nos ennemis, qui en sont certainement instruits, prendroient leurs mesures en conséquence & ne manqueroient pas de le faire échouer.

Nous avons aussi appris par la voie de Londres, que notre général de Suffren à soutenu trois combats contre Sir Hugues; aucun n'a été décisif; mais ils ont empêché les progrès des anglois, & les obligeront de nous rendre, à la paix, tout ce qu'ils nous ont pris dans ces contrées ainsi qu'aux Hollandois. Nous cherchons par tous les moyens à faire notre cour à ces derniers; mais je crains que ce ne soit peine perdue Quoiqu'en dise M. le Duc de la Vauguyon, les Bataves ont un foible pour l'Angleterre. L'affaire de Brest se poursuit toujours à la Haye, mais elle n'aura pas les suites que la Province de Hollande voudroit lui donner. Il paroit encore un autre mémoire dirigé contre le Stadhouder; celui-ci ne produira probablement pas plus d'effet que le premier.

On

On m'aſſure que l'Empereur fera valoir avant peu les prétentions qu'il forme à la charge de la république des provinces-unies. Il fera, dit-on, cette démarche à l'inſtigation de Mr. de Vergennes, qui veut par cette intrigue forcer Leurs Hautes Puiſſances à demander la médiation de notre cour, laquelle ne ſera accordée que ſous la condition d'un traité d'alliance entre la France & la Hollande. S. M. Impériale eſpere de ſon côté qu'elle pourra rétablir le commerce des Pays-Bas ainſi que la navigation ſur l'Eſcaut, & redonner de l'activité à la compagnie d'Oſtende. Rien de tout cela ne s'effectuera. Je ſuis étonné que le Prince de Kaunitz n'empêche pas ſon royal maître de donner dans le piege qu'on lui tend. Ce grand miniſtre a trop d'eſprit & d'expérience dans les affaires pour ne pas ſentir combien l'exécution de ces projets eſt difficile.

Que dit votre monarque de tout cela? Je ne crois pas qu'il conſente jamais à

ce que la maiſon d'Autriche augmente ſa puiſſance aux dépens des Hollandois.

Adieu, mon cher Comte. Je ſuis votre dévoué ſerviteur.

LETTRE XII.

De BERLIN, *le* 18 *Decembre* 1782.

Du Comte de ...... à M. de .....

Je vous ferai part aujourd'hui, Monſieur, de mes réflexions ſur le mémoire intitulé: *Conſidérations ſur l'irréuſſite de l'expédition de Breſt.* Cet écrit, je l'avoue, eſt très ſpécieux; il eſt fait pour ſéduire, mais non, ſelon moi, pour convaincre. Voici mon opinion: Les états généraux étoient diviſés entre eux; trois provinces avoient déterminé la rupture entre la république & l'Angleterre. Quand je dis trois provinces, ce n'eſt pas que j'ignore qu'on pourroit les réduire à une ſeule: celle de Hollande; car les autres ſe virent forcées d'accéder à la volonté

de

de cette derniere. Etoit-il de la politique de Leurs Hautes Puissances de concourir à l'aggrandissement de la France au détriment de la Grande-Brétagne? Etoit-il de leur intérêt de se mettre sous la dépendance de votre cour? Toutes les intrigues du cabinet de Versailles & de son ambassadeur, tant à la Haye qu'à Amsterdam, pour changer entiérement la constitution de la république, ne devoient-elles pas inspirer une juste défiance contre vous? Pouvoit-on se dissimuler le projet que vous aviez d'anéantir le pouvoir du Stadhouder? Comment pouviez-vous, d'après cela, espérer des succès & ne pas vous attendre à toutes les contrariétés que vous avez éprouvées? Mais revenons à l'affaire de Brest:

Lorsque le Duc de la Vauguyon présenta aux Etats-Généraux différens mémoires pour obtenir dix vaisseaux-de ligne, les négociations pour la paix entre l'Angleterre & la Hollande étoient déja commencées. Leurs Hautes Puissances ne

pouvoient donc pas ſe permettre d'envoyer les ſecours demandés, ſans manquer à ce qu'elles ſe devoient à elles-mêmes & à la gloire de la république dont elles ſont les repréſentans. L'auteur des *Conſidérations*, n'a eu, à ce qu'il paroît, d'autre intention en faiſant cet écrit, que d'inculper le Prince d'Orange & de le rendre odieux à ſes concitoyens. Je ne crois pas que ce but ſoit rempli : Ceux qui liront l'ouvrage avec impartialité, s'il eſt rendu public, reconnoîtront aiſément que tous les membres de l'adminiſtration ſe ſont conduits dans cette affaire comme le Stadhouder, & qu'ils n'avoient pas plus d'envie que lui d'envoyer des vaiſſeaux de guerre à Breſt. Le Prince d'Orange n'a pas jugé à propos ſans doute de dire les vrais motifs qui l'ont empêché de ſe conformer aux ordres de ſes maîtres ; mais le conſeil d'état ne peut pas les ignorer. C'eſt pourquoi j'imagine que les perquiſitions qu'on fait pour trouver des coupables, n'auront point de ſuites. Quelqu'un de la Haye nous écrit que ces *Conſidérations*

ont

ont été rédigées ſous les yeux de votre ambaſſadeur, que l'original eſt en françois, qu'on le traduira en hollandois. Il ajoute que, d'après ce qui ſe paſſe, la paix qui eſt prête à ſe faire entre les puiſſances belligerantes, ne mettra pas fin aux troubles de la république, & que le Comte de Vergennes veut à quelque prix que ce ſoit opérer une révolution dans ce pays. Je ne crois pas qu'il réuſſiſſe jamais dans ſon projet; trop de puiſſances ſont intéreſſées à s'y oppoſer; il me ſemble d'ailleurs que ce miniſtre n'a pas mis aſſez d'adreſſe dans ſa conduite. L'affaire des Barriéres doit ouvrir les yeux aux Hollandois; les voila preſque entiérement ſous la dépendance de l'Autriche & de la France. S'il prend envie à ces deux puiſſances de ſubjuguer cette république, qui les en empêchera? elle n'a pas des forces ſuffiſantes pour réſiſter à des ennemis auſſi formidables. Semblables aux athéniens, les Hollandois ne pourront trouver d'abri que ſur leurs vaiſſeaux, & pour ſe ſouſtraire

au joug qu'on voudroit leur impoſer, il ne leur reſtera d'autre reſſource que d'aller habiter Batavia & Java, en ne laiſſant à leurs ennemis qu'un pays inondé. Les Bataves prirent déja une fois cette réſolution déſeſperée, lorsque Louis XIV. menaçoit de les ſubjuguer. Un peuple libre qu'on veut réduire à l'eſclavage, eſt capable des plus grands excès. Je ne crois pas cependant que les choſes en viendront là; la France elle-même a trop d'intérêt de menager la Hollande; ce pays lui offre trop de reſſources. Je vous ai déja dit & je vous le répete, que votre cour eut beaucoup mieux fait de laiſſer la Hollande garder une parfaite neutralité, & de lui procurer les moyens d'amaſſer pendant cette guerre des richeſſes dont vous auriez pu diſpoſer à la paix. Les revenus de la république ne ſont pas conſidérables ; ils ſuffiſent à peine aux dépenſes que l'état eſt obligé de faire. Cette guerre, toute courte qu'elle a été, l'a obligée de contracter une dette aſſez forte; ſi les troubles con-

tinuent,

tinuent, cette dette augmentera encore, & par une politique mal entendue, la France se trouvera privée d'une ressource qui lui étoit du plus grand avantage.

Notre ministre à Londres écrit au Roi que la paix qui va être signée, sera des plus glorieuse pour vous; que l'indépendance de l'Amérique sera reconnue par la Grande-Brétagne. Vous m'avouerez que cette indépendance vous aura coûté un peu cher; je ne vois pas encore quels avantages vous pourrez en retirer. L'Espagne seule, à mon avis, aura gagné à cette guerre.

Je vous ai souvent écrit que le Roi avoit toujours désapprouvé la guerre d'Amérique. S. M. est charmée que les treize Etats-unis soient reconnus indépendans : *Mon très honoré frere George III*, a-t-elle dit, *a tenu une conduite très maladroite envers ses colonies, & son parlement a mal fait de lui accorder des subsides pour leur faire la guerre. Je suis*

fâché

fâché d'être aussi vieux ; j'aurois aimé à voir l'effet que produira cette liberté conquise par les Américains. Je crains bien que l'esprit d'indépendance ne devienne une contagion, & qu'il ne prenne envie tôt ou tard à quelques nations de l'Europe de secouer le joug de leurs oppresseurs. Tous les souverains mes collégues jouent mal leur role ; ils se conduisent suivant l'ancienne routine, & ils ont tort. Les peuples sont trop éclairés aujourd'hui pour qu'on puisse espérer de les gouverner comme on le faisoit il y a cent ans. Il faut mettre dans le métier de Roi un peu de charlatanisme, s'assurer surtout de la bienveillance du peuple ; il est sensible aux égards qu'on a quelquefois pour lui, à la justice qu'on lui rend préférablement aux grands. Ces petits moyens employés avec art, font toujours leur effet. Quarante années d'expérience m'ont assez appris comment on doit conduire cette espece humaine, & la forcer de vous applaudir, lorsqu'elle auroit envie de vous sifler. La nation la plus enthousiaste de ses souverains, c'est la françoise. Il est si aisé à ceux qui

la

la gouvernent de s'en faire adorer, qu'il y a, selon moi, une maladresse impardonnable de leur part lorsqu'ils n'y réussissent pas. Je ne vois cependant que Henri IV. qui ait bien su jouer son role. Il dut ses succès à sa grande popularité, & à une franchise apparente qui n'étoit pas toujours sincère. Brave de sa personne, il étoit fait pour commander un peuple aussi belliqueux que le françois. Mais le regne de ce prince commença sous de trop malheureux auspices; le venin de la ligne n'étoit pas encore détruit, le fanatisme subsistoit encore. Henri IV. fut la victime de la haine des prêtres & d'une femme méchante. Ce grand homme qui avoit affronté mille fois les dangers à la tête de ses armées, périt par la main d'un vil scélérat. Il méritoit une fin plus glorieuse, & sa mort est une tache pour la France, comme sa vie est un modele pour les Rois.

Ce que dit notre monarque, Monsieur, est très vrai. Les souverains doivent être de bons comédiens, & leur role est très diffi-

difficile à jouer. Le nôtre a vraiment ce talent; perſonne ne ſait mieux que lui ſe rendre agréable à ſes ſujets. Lorſqu'il a fait quelques ordonnances qui ne ſont pas approuvées de la nation, il trouve le moyen de faire ceſſer le mécontentement par quelques bienfaits, qui font oublier les ſujets de plainte qu'on a contre lui.

Semblable à votre Louis XI., Frédéric ne prend conſeil que de lui-même dans tout ce qu'il entreprend, ſoit pour la politique, ſoit pour la guerre ou les finances. Ses ſuccès lui ont appris à ſe paſſer de ſes miniſtres ; il ne les conſulte jamais & ne s'en ſert que pour mettre à exécution les projets qu'il a formés. Il a une morale politique très égoïſte; il dit qu'un ſouverain ne doit point avoir de délicateſſe de procédés, par la raiſon que lui & ſes ſujets en ſont preſque toujours la dupe. Il cite à ce ſujet l'exemple de Louis XV. qui, dans la guerre de ſept ans, laiſſa, par modération, prendre aux anglois quatre

à

à cinq cents vaiſſeaux marchands, avant de prendre des meſures pour s'oppoſer aux pirateries de ces fiers inſulaires : *Si je n'avois pas prévenu mes ennemis*, dit-il, *le projet qu'ils avoient de me détroner auroit eu ſon exécution. J'ai été forcé de rendre la Saxe victime des fauſſes démarches dans lesquelles l'impéritie d'un miniſtre acharné contre moi l'engagèrent.*

Dans ce moment S. M. ne prend intérêt à la Hollande qu'à cauſe de ſa niece la Princeſſe-Royale. Il n'aime point les Bataves, mais la Province de Gueldres fixe ſon attention; il la convoite depuis longtems. S'il arrivoit pendant ſon regne une grande révolution dans ce pays, les mécontens, pourvu qu'ils fuſſent riches, trouveroient un aſyle chez nous. Vous ne devez pas être étonné, d'après cela, de notre indifférence ſur ce qui ſe paſſe dans cette république. Nous faiſons de tems à autre quelques démarches en faveur du Stadhouder, mais elles ſont ſi foibles qu'elles n'en impoſent point à vo-

tre cabinet ni au parti républicain; celui-ci ſait à quoi s'en tenir. Si notre Prince-Royal étoit ſur le trone, les choſes iroient autrement. Il idolâtre ſa ſœur, & il ne tarderoit pas à s'en rendre le chevalier. Votre Comte de Vergennes n'aura pas auſſi beau jeu avec lui.

On m'aſſure que l'Empereur a fait faire des inſinuations à notre cabinet pour l'engager à faire valoir, de concert avec la cour de Vienne, de vieilles prétentions à la charge de la république. S. M. a fait une réponſe qui n'eſt ni négative ni affirmative; la voici : *Si les prétentions de l'Empereur ſont fondées & reconnues pour telles, je me determinerai quand j'aurai vu quel effet auront produit les démarches qu'il fera à ce ſujet. Mais je doute que ces démarches ſoient accueillies : La France préférera toujours d'avoir la Hollande pour voiſine, plutôt que la maiſon d'Autriche. Si cette derniere réuniſſoit aux Pays-Bas les ſept provinces-unies, elle acquerroit un dégré de puiſſance*

qui

qui la rendroit trop redoutable à l'Europe. Je ſuis, au reſte, curieux de voir comment le Comte de Vergennes accomplira toutes les promeſſes qu'il a faites.

Ceux qui imaginent que S. M. eſt très diſpoſée à prendre une part immédiate aux affaires de Hollande, ſe trompent lourdement, comme vous voyez. Les anglois & les hollandois ne ſont point les deux nations favorites de notre monarque. Cependant je ne crois point qu'il ſouffre jamais qu'on anéantiſſe ces derniers; & ſi l'on vouloit pouſſer les choſes trop loin, je ſuis très aſſuré qu'il ſe mêleroit de la querelle, à moins qu'on ne voulût l'admettre au partage du gâteau, comme on le fit pour la Pologne. . .

Je vous envoye ci-joint un écrit ſur l'affaire des Barrières, qui m'a paru fort intéreſſant. C'eſt l'extrait d'un entretien qui a réellement eu lieu, dit-on, entre le Prince de Kaunitz & le Comte de Waſſenaar, ambaſſadeur de L. H. P. à Vienne, avec des obſervations en forme de lettres à ce ſujet. La lecture en a

fort amusé le Roi, qui a reconnu le grand chancelier de la cour de Vienne dans sa maniere de traiter les affaires. S. M. a dit : *Je ne conçois pas comment Leurs Hautes Puissances peuvent encore avoir quelque confiance dans ce Vergennes. Si elles sont instruites de ce qui se passe, elles doivent savoir que c'est lui qui a déterminé l'Empereur à rompre le traité des Barrières. Quel fond peuvent-elles faire, d'après cela, sur les promesses qu'on leur fait? Si cette république se divise entre elle, elle sera anéantie dans peu de tems; sa force ne consiste que dans son union. . . . Si j'étois plus jeune; je ferois un nouveau cours de politique, car je ne me reconnois plus dans celle qu'on paroît avoir adoptée. Je crains qu'on ne regrette l'ancienne.*

Adieu, Monsieur! J'espère que votre premiere m'annoncera la signature des préliminaires de la paix. Je la désire sincèrement pour vous.

Je suis &c.

Copie

Copie d'une Lettre de Vienne, en date du 16 Mars 1782.

Mr. de Waſſenaar a eu l'occaſion de ſe procurer une converſation particuliere avec le Prince de Kaunitz, ſur les affaires des Barrières. Dans cette converſation, qui a été aſſez vive & aſſez longue, il y a eu quelques traits remarquables. Le Prince de Kaunitz a dit entre autres avec beaucoup d'énergie :

„ Ecoutez, je vais vous parler fran-
„ chement. L'Empereur ne veut plus
„ entendre parler de Barrières ; elles
„ n'exiſtent plus. Tout traité dont la
„ baſe & le fondement ſur lesquels il re-
„ poſe, ſont annullés, perd ſon eſſence par
„ lui-même. Celui-ci a été fait contre la
„ France ; actuellement nos liaiſons avec cet-
„ te puiſſance ſont telles, qu'il devient par-
„ faitement nul & inutile ; & par là nous

„ vous avons fourni une bien meilleure
„ barrière & plus sûre que l'autre, qui
„ est chimérique. "

Mr. de Wassenaar ayant témoigné là-dessus que des systêmes de cette importance étoient sujets à des changemens dans ce monde, Mr. de Kaunitz a répliqué avec vivacité : „ Non, ceci ne peut
„ changer; ces liaisons sont la suite d'un
„ systême fixe & bien raisonné; elles ne
„ sont pas pour peu de tems ou d'années,
„ elles sont pour cent ans & plus. Quand
„ même il viendroit dans le cabinet de
„ Vienne ou de Versailles un ministre
„ assez fou (ce qui est incroyable) assez
„ fou, dis-je, pour vouloir les rompre,
„ il se feroit mettre aux petites-maisons,
„ mais ne pourroit y réussir, tant elles
„ sont fermes & bien cimentées; & je
„ vous le répete, c'est la meilleure Bar-
„ rière que vous puissiez désirer. L'Em-
„ pereur vous veut du bien, & vous ne
„ pouvez jamais avoir rien à craindre,
„ ni de notre côté ni de celui de la Fran-
„ ce. "

Mr.

Mr. de Waſſenaar ayant fait à ce ſujet un compliment convenable, mais ayant en même tems témoigné qu'il étoit mortifié de voir que les repréſentations de L. H. P. touchant Namur produiſoient ſi peu d'effet, Mr. de Kaunitz répondit: „ Vous rempliſſez bien vos ordres; mais „ vous avez de l'eſprit, & je ſuis ſûr „ que vous entrez dans mon idée & que „ vous ſentez le néant de cette Barrière."

Mr. de Waſſenaar lui répliqua en hauſſant les épaules: „ Que jusqu'ici il „ avoit toujours crû que les traités ſigni- „ fioient quelque choſe. Il ajoûta: qu'il „ feroit un rapport à ſes maîtres de cet- „ te converſation." Mr. de Kaunitz dit alors: „ Je vous ai parlé en honnê- „ te homme & franchement. Mandez-leur „ tout ce que je vous ai dit; ils ſe trou- „ veront bien de ménager l'Empereur. „ Conduiſez-vous ſagement dans ce cas, „ & vous ne vous en repentirez pas." En parlant de la guerre entre l'Angleterre & la république, & des négocia-

tions de paix, Mr. de Kaunitz a dit: „ Commencez donc par vous armer sé- „ rieusement sur mer! Vous vous êtes „ fort négligés & y avez mis trop de „ lenteur. "

„ Mr. de Wassenaar ayant répondu: „ qu'on faisoit tout son possible pour le „ faire, mais que la constitution du gou- „ vernement entrainoit toujours des len- „ teurs. Puis ayant demandé s'il n'y avoit „ pas bientôt espérance de voir un con- „ grès assemblé " Mr. de Kaunitz ré- pondit avec humeur: „ *il en faudra bien* „ *un tôt ou tard.* " Il a ajouté ensuite avec vivacité. „ Ah! les anglois sont bien „ à se grater la tête d'avoir négligé la „ belle occasion que je leur ai offerte „ l'année passée de se tirer d'affaire avec „ honneur. J'avois formé un plan qui „ sauvoit tout le decorum; ils n'ont pas „ voulu, ils s'en repentiront. Les voi- „ là en bien plus mauvais état, outre ce „ qu'ils ont à encore craindre. "

Réfle-

Réflexions ſur la converſation miniſtérielle entre le Prince de Kaunitz & le Comte de Waſſenaar, mentionnée dans la Lettre précédente.

Ces réflexions ſont d'un habitant d'Enkhuyſen, qui les a adreſſées à un de ſes amis habitant de la ville de Gouda. Elles n'étoient point deſtinées à voir le jour, & ni l'habitant d'Enkhuyſen ni celui de Gouda n'ont part à leur publication. C'eſt par haſard qu'elles ſont tombées entre les mains d'un tiers; & comme le ſujet de la converſation eſt ſi intéreſſant, la converſation elle-même ſi remarquable, & que les réflexions paroiſſent aſſez naturelles, on a crû rendre ſervice au public, en ſe permettant la petite indiſcrétion de les lui communiquer.

PREMIERE LETTRE.

Vous me demandez, mon cher Compatriote, ce que je penſe de la converſation qu'a eu le C. W. avec le P. K. dont vous m'avez envoyé un précis à la ſuite de votre derniere lettre, & vous voulez que je vous en diſe mon ſentiment avec franchiſe. Je le ferai en bon républicain, qui, comme vous, eſt de l'opinion que, malgré les embarras dans lesquels notre état ſe trouve par la guerre avec l'Angleterre, ni nous, ni notre ennemi n'auroient dû négliger entièrement & traiter avec tant d'indifférence une affaire auſſi importante que celle qui fait l'objet de cet entretien.

Il faut obſerver d'abord que les deux interlocuteurs ſont bien inégaux. L'un eſt un miniſtre conſommé, vieilli ſous le harnois de la politique; l'autre d'un âge mûr à la vérité, mais entièrement novice dans les affaires, témoin ſon propre aveu énoncé dans ſon diſcours de congé à l'aſſemblée des Etats-généraux. Mais venons à la

con-

conversation même. Le Prince doit avoir commencé ainsi : *Ecoutez, je vais vous parler franchement.* J'applaudis d'abord à cet *écoutez.* Cela annonce l'homme supérieur, consommé, l'ancien ministre, qui veut prendre sur soi d'instruire, d'endoctriner l'apprentif que nous lui avons envoyé, & qui a soin de l'avertir d'être attentif *Je vais vous parler franchement.* Fort bien! j'approuve encore ce ton là. Outre qu'on dit que c'est le ton propre à cet ancien ministre, c'est encore celui qui fut introduit si heureusement, & à l'honneur de notre siècle, peut-être grace à lui & à ce grand D. de C. . . . . . dans notre politique. On ne se parle plus par détours, quand même on diroit ce qu'on ne pense pas ; on assure toujours : *je vous parle franchement, je vous parle vrai, je vous parle rondement* ; & la franchise, la vérité, la bonne foi ne sont plus épargnés, au moins dans les discours. A force de se servir de ces mots, à moins que la mode n'en passe trop vite, on en apprendra la vraie valeur;

leur; & peut-être les ſouverains ou leurs miniſtres ſe perſuaderont-ils comme nos grands négociants, de les admettre également dans la pratique. Ce ſeroit alors une obligation eſſentielle que l'humanité auroit à ceux qui ont fait naitre cet uſage. — *L'Empereur ne veut plus entendre parler de Barrière.* Cela eſt clair, & vous prouve ce qu'on gagne à parler franchement. Autrefois, un moins grand miniſtre, l'eut-il été d'un tout auſſi grand Monarque, n'auroit pas crû qu'il convenoit de parler d'une manière auſſi tranchante à un miniſtre d'un état ſouverain, ſur un objet qui les intéreſſe mutuellement, qui n'eſt pas moins qu'un traité ſubſiſtant entre eux deux. L'expreſſion: *Ne veut plus entendre parler*, lui auroit paru dure. Cela n'eſt plus ainſi; à l'époque actuelle, nos manières, notre ton, ont quelque choſe de ſi doux, de ſi poli; on ſait débiter à préſent les choſes désagréables avec une aiſance, une délicateſſe, qui rendent agréable ce qui auroit paru autrefois ſec & rude. Il y a 30 ou

40.

40. ans qu'un miniftre eut peut-être encore commencé ainfi : „ Ces Barrières gênent l'Empereur. Il les trouve inutiles, & il voudroit en être débaraffé ; „ mais comme elles exiftent par un traité formel, conclu avec la république, „ il voudroit s'entendre avec elle.“ Qu'en auroit-il refulté alors? Il auroit fallu que notre miniftre demandât des ordres; & fi avant fa converfation ou dans fa jeuneffe il eut peut-être lû ce traité des Barrières dont il eft queftion, & cet autre traité de la grande alliance, qui a fait la bafe de celui des Barrières; que la mémoire lui eut été fidelle, & qu'il eût voulu démontrer le but, l'importance de ce traité, les embarras qui, de fon anéantiffement, naîtroient pour la république, alors on fe feroit mis à difputer, à difcuter, à raifonner, & à perdre un tems précieux. Au lieu de cela, le P. miniftre continue : *Elles n'exiftent plus.* Vous voyez bien quel avantage il y a de parler franchement & fans détours. En difcutant comme j'ai dit plus haut,

notre

notre C. W. auroit peut-être lâché le mot:
„ que lorsqu'un traité lie deux puiſſan-
„ ces amies, l'une ne peut anéantir unila-
„ téralement ce qui y eſt ſtipulé." Ne vous
effrayez pas de ce grand mot, & ne me
dites point: „ Voilà, mon cher compatrio-
„ de, du pédantesque qui ne ſent pas le
„ poli, l'agréable de notre ſiècle." Vous
auriez tort. Je l'ai vû employé ce mê-
me mot, depuis peu, par ces grands
hommes qui doivent nous ſervir de mo-
dèle, & ils ont raiſon. En abjurant tout
pédantiſme, toute diſcuſſion odieuſe, au-
trefois en uſage, & par lesquels on cher-
choit à prouver ſon droit, ces grands
hommes veulent toutefois qu'on ſache que
ce n'eſt pas pour cauſe s'ils négligent de
traiter les affaires méthodiquement, mais
qu'au fond ils ont fait leurs claſſes, qu'ils
ſavent le latin; & ſi vous liſez leurs
écrits, même leurs *réponſes verbales*, *ob-
ſervations verbales*, &c. (car tout eſt *ver-
bal* quoiqu'écrit) vous y trouverez du
latin tout pûr. Cet uſage du verbal eſt
auſſi très bon & très commode, & j'eſpé-

re

re qu'avec le tems nous aurons des conventions, des traités verbaux, peut-être même des alliances verbales, & cela faciliteroit l'ufage qu'on paroît introduire de ne leur laiffer de valeur qu'autant qu'il convient à l'une ou à l'autre des parties. Car à quoi bon avoir des écrits? Le bien de l'état eft la première Loi d'un fouverain. Il eft lié avec un autre auffi longtems que fon intérêt l'exige. Pour cela il ne faut pas même de paroles; mais, au bout du compte, celles-ci ne gênent point, tandis qu'un écrit eft toujours gênant. Continuons. Voilà donc *les Barrières qui n'exiftent plus*, & cela eft fini; *car l'Empereur n'en veut plus entendre parler.* Mais le traité fubfiftera-t-il toujours? Cela me paroît difficile. Le parchemin fur lequel il eft écrit, oui, & quand même on en anéantiroit l'exiftence à V...., nous pourrons toujours conferver proprement notre exemplaire dans les archives de l'état. Quant aux obligations du traité, je crois comprendre affez clairement par la manière franche avec laquelle

quelle cet habile miniſtre s'explique dans la ſuite, que S. M. l'Empereur ne voudra pas plus en entendre parler que des Barrières. Il continue ainſi, & ce qui ſuit eſt ſi inſtructif, que cela mérite même la plus grande reconnoiſſance de la part du ſouverain qui, dans ces circonſtances, a envoyé ſon nouveau miniſtre en apprentiſſage de politique à cette cour; car cet ancien & grand homme d'état, a la condeſcendance de donner à nôtre C. W. des idées claires ſur les principes que les grands états doivent adopter pour la durée des liaiſons; durée qui ne doit ſe fonder que ſur l'utilité, non de deux états, mais de l'un ou de l'autre. *Tout traité dont la baſe & le fondement ſur lesquels il repoſe ſont annullés, perd ſon eſſence par lui-même. Celui-ci a été fait contre la France; actuellement nos liaiſons avec la France ſont telles, qu'il devient parfaitement nul & inutile.* Afin de bien comprendre *le fondement & la baſe ſur lesquels repoſe* le traité dont il s'agit, permettez, mon cher compatriote, que je

vous

vous transcrive les propres paroles de ce traité des Barrières, qui me paroiſſent y avoir été inſérées ſpécialement pour déterminer quelle en eſt *la baſe*, *le fondement*, & ajoutons le but; car ordinairement les traités en ont un, & c'eſt pour remplir ce but que les contractans tranſigent. Le traité commence ainſi. „ Comme il a plu au Tout-Puiſſant de rendre „ depuis quelque tems la paix à l'Europe, que rien n'eſt plus déſirable & néceſſaire que de rétablir & aſſurer partout, autant qu'il ſe peut, la ſûreté „ & tranquillité commune & publique, „ & que Leurs Hautes Puiſſances les „ Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, ſe ſont engagés de remettre les Pays-Bas à S. M. I. & C. Charles VI., ſelon qu'il a été ſtipulé & arrêté par le traité fait à la Haye le 7 „ Septembre 1701. entre S. M. I. Léopold de g. m., S. M. Britannique Guillaume III. auſſi de g. m., & les dits „ Etats-Généraux: *Que les dites puiſſances conviendroient ſur ce qui regarderoit*

„ *leurs intérêts réciproques, particulière-*
„ *ment par rapport à la maniere dont on*
„ *pourroit établir* LA SURETE DES PAYS-
„ BAS, POUR SERVIR DE BARIERE A LA
„ GRANDE-BRETAGNE ET AUX PROVIN-
„ CES-UNIES, & qu'à préfent S. M. I.
„ & C. Charles VI. à qui les Pays-Bas
„ feront remis par ce traité, S. M. B.
„ George, tous deux régnans, & tous
„ deux héritiers & fucceffeurs légitimes
„ des dits Empereur & Roi, & les Etats-
„ Généraux des Provinces-Unies, *agiffant*
„ *en cela par le même principe* d'amitié,
„ *& la même intention de procurer & d'é-*
„ *tablir la dite fûreté mutuelle &c.* "

L'Article I & II. me paroiffent remarquables parce que par le I. il appert affez clairement que „ c'eft des mains de „ la république que la maifon d'Autriche „ reçoit les Pays-Bas héréditaires, tels „ que l'Efpagne les avoit poffedés, & en- „ core en outre les provinces que la ré- „ publique avoit obtenues de la France „ par la paix d'Utrecht; que la républi- „ que remet toutes ces provinces à la

„ mai-

„ maiſon d'Autriche, avec la condition
„ qu'elles ſeront un ſeul, indiviſible, in-
„ aliénable & incommuable domaine, qui
„ ſera inſéparable des états de la maiſon
„ d'Autriche en Allemagne; & par le II.
„ encore S. M. I. & C. promet & s'en-
„ gage qu'aucune province, ville, place
„ & fortereſſe, ni teritoires des dits Pays-
„ Bas ne pourront jamais être ſoumis à au-
„ cun autre Prince qu'aux ſeuls ſucceſſeurs
„ des dits états de la maiſon d'Autriche"; & je concluerai de ces deux articles, ſeulement en paſſant, que ce traité me paroît à moi encore, & auroit paru autrefois bien fortement obligatoire, principalement à cette maiſon d'Autriche qui ſemble tenir de ce traité même ces belles poſſeſſions; & on auroit anciennement inféré de là, que les conditions que la Grande-Brétagne & la république ſe ſont ſtipulées, auroient été acceptées par Charles VI. de g. m., en reconnoiſſance de tous les efforts que ces deux alliés avoient faits pour la maiſon d'Autriche dans la longue guerre de ſucceſſion.

Art. III. „Comme *la sûreté* des Pays-„ Bas Autrichiens dépendra principale-„ ment du nombre des troupes qu'on pour-„ ra avoir dans les dits Pays-Bas & dans „ les places qui formeront *la Barrière qui* „ *a été promise aux Seigneurs Etats-Gé-*„ *néraux par la grande alliance*, S. M. I. „ C. & L. L. H. H. P. P. sont conve-„ nu &c." Comme dans ce que je vous ai transcrit de ce traité des Barrières de l'année 1715. il est fait plusieurs fois mention d'un autre traité de 1701. nommé celui de la grande alliance, & qu'il y est dit que les parties contractantes agissent dans ce traité de 1715. par le même principe & la même intention qu'ils ont eu en 1701., il ne sera peut-être pas inutile de vous retracer, avant de continuer mes réflexions, une couple d'articles de cette grande Alliance. *L'Article V.* dit: „ Et „ afin de procurer cette satisfaction & „ *cette sûreté*, les alliés feront entre au-„ tres choses leurs plus grands efforts „ pour *reprendre & conquérir les provin-*„ *ces des Pays-Bas Espagnols, dans l'in-*

„ *tention qu'elles servent de digue, de*
„ *rempart & de Barrière pour séparer*
„ *& éloigner la France des Provinces-*
„ *Unies*, comme par le passé les di-
„ tes provinces des Pays-Bas Espagnols
„ ont fait la sûreté des Seigneurs Etats-
„ Généraux, jusqu'à ce que depuis peu
„ S. M. T. C. s'en est emparé, & les
„ a fait occuper par ses troupes &c. "

L'Article VII. „ Que si les alliés se
„ trouvent obligés à entrer en guerre
„ pour obtenir la dite satisfaction de S.
„ M. I. & la *dite sûreté* à S. M. B. &
„ aux Seigneurs Etats-Généraux &c. "

L'Article VIII. „ Et la dite paix ne
„ pourra être conclue sans avoir obtenu
„ *pour S. M. I. une satisfaction juste &*
„ *raisonnable ; & pour le Roi de la Gran-*
„ *de-Brétagne & les Seigneurs Etats-*
„ *Généraux la sûreté particuliere de leurs*
„ *Royaumes, Provinces, Terres & Pays*
„ *de leur obéïssance &c.* "

L'Article IX. „ Lorsque la dite trans-
„ action ou traité de paix se fera, les
„ alliés *conviendront pareillement des moyens*
„ *propres à mettre en sûreté les Seigneurs*
„ *Etats-Généraux par la Barrière susmen-*
„ *tionnée.*

Après avoir mis sous vos yeux, mon cher Compatriote, les propres paroles du traité des Barrières & de celui de la grande alliance, que les mêmes parties contractantes avoient conclu précédemment sur *les mêmes principes* & dans la *même intention* que le susdit traité des Barrières, dont à présent, selon le sentiment du grand homme susnommé, *la base & le fondement sur lesquels il repose, doivent être annulés*, & qui selon lui doit être *devenu parfaitement nul & inutile*; je vais vous laisser respirer, & vous donner le tems de faire vos propres réflexions, vous promettant que si les miennes ne vous ont point ennuyé, de continuer à vous les communiquer incessamment.

SECON-

SECONDE LETTRE.

Par votre lettre amicale, mon cher Compatriote, que je viens de recevoir, je vois que vous défirez que je continue à vous communiquer mes réflexions fur cette converfation fi intéreffante du P. K. avec le C. W. Vous me faites entrevoir en même tems qui j'ai manqué entièrement mon but, & que vous n'êtes nullement de mon fentiment, ni en admiration avec moi; que vous n'aplaudiffez ni au ton, ni à l'habileté avec lesquels ce grand miniftre s'eft expliqué, & que vous ne trouvez pas même folides les principes qu'il établit pour la durée & la validité des alliances, principes que j'étois tenté déjà de regarder comme pouvoir entrer un jour dans un code univerfel & primitif de politique. Ce que vous me dites ne m'a point convaincu; je crois plutôt pouvoir me promettre gain de caufe, fi vous continuez votre complaifance à fuivre attentivement les réflexions que me fournira la fuite du fusdit entretien. Je vois que vous tenez encore à d'an-

ciens préjugés, à cette méthode lente de difcuter, d'approfondir les affaires, de s'arrêter aux mots, aux paroles des traités; méthode hors d'ufage, parceque nos grands hommes, éclairés par la philofophie, ont fenti les embarras auxquels elle expofe, & la gêne dans laquelle elle a mis les fouverains ou leurs miniftres. Ces êtres privilégiés, en facrifiant fi généreufement leurs veilles & leurs jours pour le bonheur des nations confiées à leurs foins, font auffi en droit d'exiger qu'on fouscrive à tout ce qui peut alléger leur fardeau. Par une fuite de ces préjugés, mon ami, vous voudriez qu'on eût fait valoir tous les articles de ces deux traités que je vous ai allégués, qu'on fe fût appefanti fur ce que leur fens littéral paroît démontrer à votre faine raifon. Vous croyez qu'on auroit dû commencer par celui de 1701, pour prouver à ce grand miniftre ce que furement il a fçû autrefois à fatiété : que felon l'article V. *les alliés s'étoient promis & avoient fait leurs plus grands efforts pour reprendre les pro-*

vinces

vinces des Pays-Bas Espagnols, DANS L'INTENTION qu'elles serviſſent *de digue, de rempart & de Barrière* pour ſéparer & éloigner la France des Provinces-Unies; que ſelon l'article VII. & VIII. on voyoit que les alliés, dans la guerre à faire, diſtinguoient deux buts, l'un la *ſatisfaction pour S. M. I.*, l'autre la *ſûreté de S. M. B. & des Etats-Généraux.* Que dans l'article IX. on avoit mis comme obligatoire, que dans un traité de paix, les alliés conviendroient pareillement des moyens propres à mettre *en ſûreté les Seigneurs Etats-Généraux, par la Barrière ſuſmentionée.* Vous auriez voulu qu'on eût fait valoir ce qui eſt dit dans l'introduction de ce traité des Barrières, où on reconnoit l'intention & les principes qui, ſelon vous, ont proprement fait la baſe & le fondement de la grande alliance & du traité des Barrières, puiſqu'il eſt énoncé dans cette introduction que les parties contractantes s'étoient promis *de convenir ſur ce qui regarderoit*, non les intérêts d'une d'elles, mais leurs intérêts récipro-

 ques,

ques, particulièrement par rapport à la manière dont on pourroit établir LA SURETE' *des Pays-Bas*, *pour* SERVIR DE BARRIERE A LA GRANDE-BRETAGNE ET AUX PROVINCES-UNIES. Vous trouvez de plus, que les parties contractantes avouent en termes exprès qu'elles *agissent en cela par le même principe d'amitié*, & dans *la même intention* de procurer & d'établir la dite sûreté mutuelle. Vous auriez voulu encore, (en vérité, je méconnois votre sagesse & votre délicatesse,) qu'on eut dit que ces provinces avoient été acquises par le sang & par les trésors des deux puissances maritimes ; que dans la guerre de 1740. l'Impératrice-Reine avoit réclamé fortement & réitérativement les secours de la république, en vertu des engagemens pris par les articles I. & II. ; enfin qu'on eut réchauffé l'article III., & même, eu égard à des engagemens aussi clairs, il ne vous paroît nullement à sa place que le P. K. ait dit au C. W. *l'Empereur ne veut plus entendre parler de Barrières. Elles n'existent plus*, *&c.* Vous

auriez

auriez voulu que nos maîtres eussent fait représenter, que comme toutes les stipulations du traité de 1715. par rapport aux Barrières, ne paroissoient avoir eu d'autre but que LA SURETE' *des EE. GG. & de la Grande-Brétagne*, tandis que par l'anéantissement de ce traité, l'intérêt qu'il plairoit dorénavant à *S.* M. I. de prendre à cette sûreté, devenoit pour le moins problêmatique : les liaisons entre les cours de Vienne & de Versailles, loin de rendre les Barrières inutiles, pourroient plutôt inspirer à la république le désir d'en voir augmenter le nombre, & d'en avoir de plus fortes. En tout cela, mon cher Compatriote, je ne reconnois ni votre caractère personnel, ni votre esprit national. Vous vous êtes précipité; car vous auriez dû vous attendre que ce ministre sincère & qui annonce à notre ministre de vouloir lui parler avec toute la franchise, après avoir déduit d'une manière si convaincante ses raisons à lui, sans paroitre à la vérité vouloir admettre celles des autres, finiroit par

lever

lever nos doutes & calmer nos appréhensions. Auſſi, au lieu de m'arrêter à vous réfuter dans ce moment, puiſque j'aurai occaſion de le faire dans la ſuite, je me bornerai à vous prouver que vos objections même ſervent à établir inconteſtablement ce que j'ai cherché à vous démontrer : la haute ſageſſe & l'habileté de ce miniſtre en politique. En effet, il ne tient qu'à vous de reconnoître que ce grand homme avoit prévu, & les argumens qu'il étoit poſſible de lui oppoſer & les diſcuſſions inutiles qu'ils auroient entrainés, & la perte du tems dont il connoit ſi bien le prix, lui, qui ſait allier aux travaux qu'exige la direction d'une vaſte monarchie, la culture des beaux-arts, celle des ſciences, & qui ne dédaigne point l'attrait des plaiſirs, même d'un genre que des gens difficiles nomment frivoles.

L'Empereur ne veut plus entendre parler de Barrières. Elles n'exiſtent plus. Voilà ce qui s'appelle un laconiſme ſublime.

Il

il n'admet point de réplique, & c'eſt là le grand art. Quand on vous dit, *qu'on ne veut plus entendre parler d'une choſe*, vous comprenez que cela ſignifie: je ne veux pas de vos raiſons; vous pouvez en avoir, mais elles ne me feront pas changer; mon parti eſt pris. Quand on vous dit, *une choſe n'exiſte plus*, & que celui qui vous en informe a le pouvoir d'annuler cette exiſtence là, il me paroît fort inutile de lui alléguer qu'il n'en a pas le droit. Il ſuffit qu'il annonce clairement ſa volonté. Mais pourſuivons. Le miniſtre continue, & *par là* (par nos liaiſons avec la France) *nous vous avons fourni une bien meilleure Barrière*, & *plus ſolide que l'autre, qui eſt chimérique.* Cela veut dire: comme nous vous connoiſſons encore attachés à d'anciens mots, tels que celui de *liberté* &c., nous vous laiſſons auſſi le mot de Barrière, & comme celles que vous procuroit le traité de 1715. ne peuvent & ne doivent plus exiſter, parce qu'elles ſont inutiles & chimériques, nous avons eu ſoin, pour vous tran-

tranquilifer, de vous en fournir d'autres bien meilleures. Car, vû nos liaifons avec la France, il fuffira dorénavant qu'en bons, fages & dociles voifins, vous vous entendiez bien avec nous, que vous faffiez notre volonté, furtout que vous ne vous laiffiez point entrainer le moins du monde, ni par l'Angleterre, qui eft l'ennemi naturel de la France, ni par cet autre voifin que vous avez, & que par paranthefe nous mettrons bientôt à la raifon. Alors rien ne vous manquera; vous nommerez notre alliance vos Barrières; nous étendrons nos ailes fur vous, nous ferons fleurir votre commerce. Mais en revanche nous nous attendons que vous, nos amis & alliés, ne trouverez plus à redire que nous vous imitions, en faifant fleurir le nôtre, & que, pour ne pas courir le rifque de perdre vos nouvelles Barrières, vous ne mettrez aucun obftacle à notre commerce d'Anvers & d'Oftende, contre lequel vos Amfterdamois ont l'air de vouloir crier. Quant à votre flotte & à votre armée, puifqu'il convient à

un

un état d'en avoir, nous vos protecteurs & vrais amis, nous nous en ſervirons pour les tenir en exercice contre nos ennemis, qui naturellement ſeront les vôtres, parce qu'ils en voudront à vos nouvelles Barrières. Le ſeul doute qui pourroit reſter ſur la ſolidité de ces nouvelles Barrières, nôtre miniſtre a eu le talent de le faire lever en témoignant au P. K. *que des ſyſtêmes de cette importance étoient ſujets à des changemens dans ce monde.* Auſſi ce grand homme, comme l'a remarqué le C. W. a d'abord répliqué avec vivacité : *Non ceci ne peut changer. Ces liaiſons ſont la ſuite d'un ſyſtême fixe & bien raiſonné; elles ne ſont pas pour peu de tems & d'années, elles ſont pour cent ans & plus. Quand même il viendroit dans le Cabinet de Vienne ou de Verſailles un miniſtre aſſez fou* (ce qui eſt incroyable) *aſſez fou, dis-je, pour vouloir les rompre, il ſe feroit mettre aux petites-maiſons, mais ne pourroit y réuſſir, tant elles ſont fermes & bien cimentées; & je*

vous

vous le répete, ce ſont les meilleures Barrières que vous puiſſiez déſirer.

Je vous laiſſe le loiſir, mon cher ami, de vous pénétrer de l'énergie de ce diſcours, de bien ſentir la clarté qu'il repand ſur le ſyſtême politique de tout un ſiècle; car le tems même en eſt fixé, & je me réſerve de vous faire part de mes réflexions, & des conſéquences heureuſes que je crois pouvoir en tirer, dans la première lettre que je vous adreſſerai.

Je ſuis &c.

TROISIEME LETTRE.

Ma derniere lettre vous ſera parvenue maintenant, & je me permets l'eſpoir qu'elle aura eu l'effet que je m'en ſuis promis; celui de vous faire revenir de quelques anciens préjugés.

Je me flatte ſurtout que vous aurez été ſatisfait de la réponſe qu'a donné le

P.

P. K. au C. W. fur la réflexion de ce dernier, de l'inftabilité de ces fyftêmes politiques. Peut-être dans le premier moment aurez-vous cru entrevoir que le ton de vivacité que notre miniftre a remarqué dans la répartie du P. K., auroit pû faire foupçonner qu'il vouloit convaincre d'une chofe, dont lui-même n'étoit pas fi fûr. Peut-être encore l'idée vous eft-elle venue, que quiconque veut trop prouver ne prouve rien; mais quoiqu'il en foit, je fuis perfuadé que vous n'aurez pas longtems donné place à ces idées. Cet habile miniftre peut avoir appuyé avec vivacité fur ce qu'il a dit; mais au fond il a bien fait en cela; car comme ce qu'il dit ne font que des fentences, & qu'il n'y a rien de plus froid que des fentences, cette vivacité avec laquelle il les a peut-être débitées, étoit néceffaire pour les affaifonner; & elle aura produit le même effet que cet *écoutez* avec lequel il a commencé la converfation. *Ceci ne peut changer :* Vous voyez donc qu'il y a une impoffibilité que cela

 puiffe

puiſſe changer, que notre état puiſſe courir encore une fois riſque de ſe voir fruſtré de ces nouvelles Barrières, meilleures & moins chimériques que les anciennes. Et pourquoi cela ne peut-il changer? Parceque *ces liaiſons ſont la ſuite d'un ſyſtême fixe & bien raiſonné.* C'eſt-à-dire, non comme les liaiſons de notre république & de l'Angleterre avec la cour de Vienne, qui ne ſe fondoient que ſur les circonſtances du tems, ſur la ſituation plus ou moins momentanée où ſe trouvoient les puiſſances; comme p. e. la grande alliance, conclue pour procurer à la maiſon d'Autriche au moins une partie de la ſucceſſion d'Eſpagne; comme ce traité des Barrières arrangé ſimplement pour remettre les Pays-Bas à la maiſon d'Autriche, & pour aſſurer à la Grande-Brétagne & aux Etats-Généraux, en reconnoiſſance de ce qu'ils les avoient procurés à cette maiſon d'Autriche, une ſûreté pour leurs royaumes & provinces; non encore comme ce traité d'alliance entre la cour de Vienne & l'Angleterre de

1731.

1731., auquel notre république accéda en 1732, & qui n'avoit pour but que de garantir la fameuſe pragmatique-ſanction, & qui n'a eu auſſi que l'effet momentané de nous entrainer avec l'Angleterre dans la guerre pour la ſucceſſion de la maiſon d'Autriche, guerre qui nous a coûté un peu d'argent & des hommes, mais dont les obligations ſont éteintes par la paix d'Aix-la Chapelle. *Ceſſat cauſa, ceſſat effectus.* Le ſyſtême actuel des cours de Vienne & de Verſailles eſt bien différent; il eſt non ſeulement fixe; car depuis que nous ſommes parvenus à avoir de l'air fixe, pourquoi ne point admettre auſſi des ſyſtêmes politiques fixes? Mais il eſt auſſi bien raiſonné, & quoiqu'on avoit déjà le talent de raiſonner paſſablement au commencement de notre ſiècle, qui avoit un Newton, un Leibnitz, la dialectique a cependant fait bien d'autres progrès depuis que les d'Alembert, les Diderot, nous ont ouvert ce puit inépuiſable de connoiſſances, & qu'ils ont ſçû mettre les ſciences à la portée de tout le genre hu-

 main,

main, en publiant leur encyclopédie. Toutesfois ce miniſtre ne veut pas dire que ce ſyſtême fixe & raiſonné ſoit éternel. Il ſait trop bien qu'il n'y a que les loix de la nature qui ſoient immuables, que tout le reſte par la ſuite des tems eſt ſujet à des variations; c'eſt pourquoi il vous détermine à peu-près le *minimum* de la poſſibilité de la durée de ſon ſyſtême, en diſant: *C'eſt pour cent ans & plus.* Ces cent ans, d'ici au mois de Mars 1882. ſont donc le *minimum* de la durée de notre nouvelle Barrière. S'il étoit permis à un ſimple citoyen du monde d'aſſocier ſes idées à celles de ce grand miniſtre, je croirois pouvoir conclure de là, *qu'il prévoit encore ce long eſpace de tems*, pour arranger au gré de l'auguſte chef de l'empire germanique, les affaires de l'Allemagne, & pour remettre ce R. de Pr. dans l'état où il appartient qu'il ſoit. Ce répit pourroit être aſſez conſolant pour ces puiſſanees & même pour le R. de P. car lorſqu'on a gagné cent ans, c'eſt déjà beaucoup. D'ailleurs, comme j'oſe m'imaginer

giner que le but de ce fyftême fixe & bien raifonné tend principalement, d'un côté, à débaraffer la France des foins que lui a donné fi long-tems fa qualité de garante de la paix de Weftphalie, & à enpêcher ces puiffances d'Allemagne d'être à charge à la France; & de l'autre, à avoir les mains plus libres contre ce R. de Pr. qui a trouvé moyen de fe former une puiffance trop formidable pour ne pas gêner un Empereur: Ce délai centénaire me paroît à peu-près le tems pendant lequel ce miniftre augure que cette befogne pourroit être achevée. Par là vous voyez, mon cher Compatriote, que le P. K. a parfaitement raifon de dire *que quand même il viendroit dans le* CABINET *de* VIENNE *un miniftre affez fou pour vouloir rompre ces liaifons, il fe feroit mettre aux petites-maifons, mais ne pourroit y réuffir, tant elles font fermes & bien cimentées, & que c'eft la meilleure Barrière que vous puiffiez défirer.* C'EST LA MEILLEURE BARRIERE; car celle-là ne vous expofera jamais à une guerre, & pourvû

que vous fassiez la volonté de ces deux puissances, vous pourrez toujours être fort tranquille & dans une parfaite sécurité, au moins jusqu'au terme prescrit du mois de Mars 1882.

S'il me restoit un doute, ce seroit celui de déterminer le dégré de folie, dont on pourroit accuser le ministre dans le cabinet de Versailles, qui oseroit se permettre l'idée de rompre ces liens, vû que leur avantage pourroit ne pas être égal pour les deux cours. Cependant, convaincu de la solidité du raisonnement de ce grand homme, il me semble qu'il est convenable de nous en fier à sa parole sur un point de si peu d'importance, & qu'il nous suffit d'êre persuadés, comme effectivement moi je le suis, que de longtems encore aucun ministre de la cour de Vienne ne hasardera, sans le risque d'être accusé de folie, d'admettre l'idée de rompre cette alliance si avantageuse pour elle. — Le passage qui suit, je suppose que le P. K. l'aura proferé

avec douceur & avec ce ton perſuaſif qui intéreſſe & qui attache. *L'Empereur vous veut du bien, & vous ne pouvez jamais avoir rien à craindre, ni de notre côté ni de celui de la France.* VOUS NE POUVEZ JAMAIS AVOIR RIEN A CRAINDRE DE NOTRE COTE: C'eſt une aſſurance, *verbale* à la vérité, mais poſitive, & je vous ai averti dans ma première lettre, combien ce mot, en politique, eſt devenu ſignificatif. Mais *l'Empereur vous veut du bien*, cela dit encore bien davantage; car on peut inférer de là qu'il s'intéreſſera pour notre état, qu'il regardera nos intérêts comme les ſiens propres, que nous n'avons qu'à nous repoſer ſur lui; & quoique ce ne ſoit que ſon miniſtre qui nous donne l'aſſurance poſitive, que la république n'a également rien à craindre de la France, nous pouvons l'en croire qu'il y veillera, tout comme nous pouvons nous en rapporter à lui de ce que le miniſtère de France eſt dans l'entiere conviction de l'invariabilité des liaiſons entre

ces deux cours. Auſſi notre miniſtre a-t-il fait ſur cela un compliment convenable, qu'on peut regarder comme une *acceptation verbale* de ces nouvelles & meilleures Barrières. Il s'eſt borné pour la forme, & pour remplir ſes inſtructions, à ajouter un mot touchant Namur : Il faut qu'il s'en ſoit bien acquitté, & d'une maniere convenable aux circonſtances & au local, car vous voyez que le P. K. lui a donné même un témoignage toujours flatteur pour un nouveau miniſtre, quand il le reçoit par un maître dans le métier, tel que celui-là. *Vous rempliſſez bien vos ordres*, a dit ce dernier, *mais* VOUS AVEZ DE L'ESPRIT, *& je ſuis ſûr que vous entrez dans mon idée, & que vous ſentez le néant de cette Barrière.* Ce que je ne comprens point, c'eſt qu'après un éloge pareil, notre miniſtre ait encore pû ſe permettre d'y répliquer, & de faire l'obſervation : *Que jusqu'ici il avoit toujours crû que les traités ſignifioient quelque choſe*, & qu'il feroit ſon rapport à ſes maîtres. Auſſi le P. K. paroît-il avoir ſenti l'inutilité

tilité de cette obſervation, & il a fini la converſation en lui diſant : *je vous ai parlé en bonnête-homme, & franchement*, c'eſt-à-dire non ſeulement en miniſtre, mais en honnête-homme. *Mandez-leur tout ce que je vous ai dit. Ils s'en trouveront bien de ménager l'Empereur, de ſe conduire ſagement, & ils ne s'en repentiront pas.* Je regarde ce conſeil comme une inſtruction qu'un bon père donne à ſes enfans, en leur diſant : conduiſez-vous ſagement, ménagez un tel, qui peut vous faire du bien & du mal. Je me repréſente que c'eſt là le ton avec lequel ce miniſtre parle à ces puiſſances d'Allemagne, qui quelquefois auſſi s'aviſent de ne pas être dociles, ou qui s'imaginent être aſſez éclairées, aſſez ſages pour apprécier le bien qu'on leur veut; & notre Etat doit être ſenſible à ce que, quoique nous n'ayons pas les mêmes droits aux ſoins paternels du miniſtre Autrichien, il daigne déjà nous traiter comme des puiſſances.

Je finis ici, & je me réserve pour notre premier entretien, lorsque nous nous rejoindrons, soit ici, soit chez vous, de vous communiquer encore quelques-unes de mes réflexions au sujet de la sensation agréable ou désagréable que doit avoir fait sur les anglois cette heureuse mutation de nos Barrières, qui originairement étoient destinées aussi à leur sûreté, & qui devoient servir à nous laisser la liberté du choix de l'alliance de l'Angleterre, ou de celle de la cour de Versailles &c.

LET-

LETTRE XIII.

De VERSAILLES, *le* 25 *Janvier* 1783.

De M. de . . . au Comte de . . . .

Votre derniere lettre, mon cher Comte, m'a fait le plus grand plaisir. Votre Monarque est toujours intéressant, dans les plus petites choses comme dans les grandes; ses réflexions sont dignes de lui. Il a bien raison de dire que les souverains doivent être comédiens & que leur role est difficile à jouer. Depuis qu'il est sur le trone, il s'est acquité du sien à merveille; on peut même dire qu'il n'y a point d'acteur couronné qui se soit montré avec autant d'éclat sur le grand théatre de l'Europe. Il a eu un début brillant qu'il a soutenu jusqu'à ce moment avec gloire, & je crois qu'il finira de même. Il est peu de souverains qui naissent avec tous les talens nécessaires pour régner; à peine un siècle en produit-il un. La nature est avare de

ces ſortes de préſens envers les hommes. Dans les tems du paganiſme, le grand Frédéric eut été placé au rang des demi-dieux. Je liſois, il y a quelque tems dans la fable l'hiſtoire de Jupiter; j'ai trouvé beaucoup de reſſemblance entre ce maître de l'Olympe & votre ſouverain; la ſeule différence eſt que le premier étoit très galant, très porté pour le beau ſexe, tandis que le Jupiter du Nord l'a toujours été très peu.

Notre Comte de Vergennes triomphe: la paix ou du moins les préliminaires ont été ſignés le 20 de ce mois. Les conditions ſont les mêmes à peu-près que celles dont je vous ai fait part dans ma derniere. Les Hollandois ne ſont point compris dans cette paix; les Etats-Généraux ſont ſimplement convenus d'un armiſtice. On dit qu'il s'eſt élevé des difficultés au ſujet de Négapatnam; les anglois ne paroiſſent pas diſpoſés à rendre cette poſſeſſion ou à donner une indem-

demnité en argent. Voila tout ce qu'on ſait pour le moment.

L'indépendance de l'Amérique eſt décidément reconnue. Quoiqu'en diſent les anglois, ce démembrement abſolu de leurs colonies eſt une perte irréparable pour eux. Il leur reſte, à la verité, l'Inde, qui eſt la principale ſource de leurs richeſſes & de leur puiſſance. Mais notre Comte de Vergennes a dit que ſi Dieu lui *prête vie* (ce ſont ſes termes) il eſpéroit d'opérer dans ces contrées la même révolution qu'en Amérique. Un confident de ce miniſtre, avec lequel j'eus dernièrement un entretien, s'eſt exprimé ainſi à ce ſujet: „On eſt inſtruit que les anglois ne
„ doivent leur préponderance dans l'In-
„ de, qu'aux intrigues des conſeils ſu-
„ prêmes de Madras & de Calcutta, qui
„ étoient parvenus à ſemer la diviſion par-
„ mi tous les ſouverains de ce pays, à
„ leur faire prendre les armes les uns
„ contre les autres, pour pouvoir plus
„ facilement, au milieu de ces guerres

„ in-

„ inteſtines, augmenter la puiſſance de la
„ Grande-Brétagne. C'eſt par ces moyens
„ artificieux que celle-ci a acquis ſucceſſi-
„ vement des territoires immenſes dans
„ l'Indoſtan. Mais les choſes ont pris in-
„ ſenſiblement une autre face: Hyder-
„ Ali a ſenti la néceſſité de ſecouer l'eſ-
„ pece de joug ſous lequel l'Angleterre
„ avoit réduit la plûpart des puiſſances
„ de l'Inde; il a pris les armes, & par
„ ſes talens guerriers il eſt parvenu à af-
„ franchir toute la presqu'île & même à y
„ donner des loix. Son ſucceſſeur Tip-
„ po-Saïb ſuit les principes & le ſyſtê-
„ me de ſon pere; les ſuccès qu'il vient
„ d'avoir en forçant un corps d'armée
„ angloiſe de ſe rendre priſonnier de
„ guerre, à Bednore dans le Malabar le
„ 18 Février de l'année derniere, lui ont
„ fait la plus grande réputation parmi
„ les peuples de ces contrées, qui le re-
„ gardent comme le Dieu tutélaire de l'In-
„ de & le ſeul qui puiſſe lutter avec
„ avantage contre les anglois. Hyder-
„ Ali a perfectionné la tactique de ſon

„ pays;

„ pays; les Indiens ſont armés mainte-
„ nant à l'européenne; ils ſavent faire
„ uſage de l'artillerie. A force de com-
„ battre, ils apprendront à vaincre. Déja
„ ils réſiſtent au choc des européens; ils
„ tiennent ferme & ne ſe débandent pas
„ comme ils le faiſoient autrefois. La
„ population de ce pays eſt immenſe;
„ Tippo-Saïb peut facilement réparer
„ ſes pertes; il n'en eſt pas de même
„ des anglois, qui n'ont pas les mêmes
„ moyens. Mr. de Suffren, qui s'eſt en-
„ tretenu ſouvent avec Tippo, nous
„ écrit que ce prince eſt très décidé à
„ faire les plus grands efforts pour dé-
„ livrer entierement l'Indoſtan de la ty-
„ rannie des anglois, qu'il s'occupe à
„ gagner la confiance des Marattes, &
„ que s'il peut parvenir à faire régner
„ entre eux cette union, cette harmonie
„ ſi néceſſaires pour le ſuccès des opéra-
„ tions, les anglois ne pourront tenir con-
„ tre des forces auſſi redoutables réunies.
„ Le deſſein de Mr. de Vergennes eſt
„ de profiter des bonnes diſpoſitions de

„ Tippo-

„ Tippo-Saïb & de lui faciliter tous les
„ moyens de réuſſir dans ſes projets.
„ Nous avons perdu tout eſpoir de pou-
„ voir recouvrer dans l'Inde la prépon-
„ dérance que nous y avons eue ; notre
„ unique but à préſent, eſt de faire per-
„ dre à nos ennemis celle qu'ils y ont,
„ d'anéantir abſolument la puiſſance dont
„ ils y jouiſſent. Le coup qu'on leur a
„ porté en Amérique ne les a pas enco-
„ re aſſez abbattus. Pour ne pas laiſſer
„ l'ouvrage imparfait, on va leur en por-
„ ter un nouveau dans l'Inde; on ne né-
„ gligera rien pour qu'il ſoit terrible &
„ pour les priver entierement des im-
„ menſes reſſources que leurs poſſeſſions
„ dans cette partie du monde leur pro-
„ curent. La paix, qu'on peut regarder
„ aujourd'hui comme certaine, en don-
„ nera la facilité. Nous pourrons faire
„ paſſer des ſecours à Tippo, lors qu'il
„ ſera prêt d'agir & qu'il aura ſoulevé
„ l'Indoſtan contre ſes oppreſſeurs. C'eſt
„ envain que l'Angleterre voudra oppo-
„ ſer de la réſiſtance à une confédération
aussi

„ aussi formidable; elle ne pourra le faire
„ qu'à grands fraix, & ce sera sans suc-
„ cès; car si elle n'a pu empêcher l'Amé-
„ rique, qui n'est qu'à deux mille lieues
„ d'elle, de se rendre indépendante, com-
„ ment réussiroit-elle à dompter un peu-
„ ple immense, qui la hait & qui se trou-
„ ve à une distance de près de six mil-
„ le lieues?

„ Cette nouvelle guerre qu'on lui sus-
„ citera sera d'autant plus cruelle pour
„ elle, qu'elle ne pourra plus trouver
„ d'alliance pour l'aider à vaincre. Les
„ hollandois seroient les seuls qui pour-
„ roient lui fournir des secours; mais
„ eux-mêmes seront dans le cas de se
„ défendre, car Tippo-Saïb veut chas-
„ ser de l'Inde tous les européens & ne
„ leur permettre que d'avoir des comp-
„ toirs sur les côtes. Nous entrons par-
„ faitement dans ces vues; nous avons
„ des avantages que l'Angleterre n'a pas;
„ nous pouvons nous soutenir sans le com-
„ merce de l'Inde & de l'Amérique. Si

„ la Grande-Brétagne étoit réduite aux
„ productions de ſon île, elle ne tarde-
„ roit pas à retomber dans cet état de
„ pauvreté où elle étoit avant que le
„ commerce ne fût devenu auſſi floriſſant
„ chez elle.

„ Sans parler des ſuites fâcheuſes qui
„ doivent réſulter pour elle de la perte
„ de l'Amérique, on peut dire que ſa
„ puiſſance actuelle eſt purement précai-
„ re & fondée ſur une baſe fragile. El-
„ le doit s'attendre tôt ou tard à ſe voir
„ chaſſée de ſes poſſeſſions en Aſie; que
„ deviendra-t-elle alors? . . . . . La
„ poſition de la France eſt bien différen-
„ te; ſon local, la richeſſe de ſon terri-
„ toire, ſes innombrables reſſources la
„ rendent abſolument indépendante des
„ évenemens. Il ſeroit peut-être à ſou-
„ haiter pour elle qu'elle n'eût jamais eu
„ de colonies. Si elle avoit toutes les
„ ſommes d'argent & tous les hommes
„ qu'elles lui ont coûté, elle ſeroit ſans
„ dettes quelconques & auroit une popu-

„ lation

„ lation qu'aucun empire de l'Europe ne
„ pourroit égaler.

„ Mr. de Vergennes eſt d'avis que le
„ meilleur moyen d'aſſurer une paix per-
„ pétuelle, c'eſt de mettre l'Angleterre
„ dans le cas de ne plus pouvoir faire
„ la guerre. Mais comment y réuſſira-
„ t-on? En ôtant à cette puiſſance les
„ reſſources qui lui procurent de l'argent.
„ Elle n'auroit jamais accepté les condi-
„ tions de la paix actuelle, ſi les nouvel-
„ les qu'elle reçut de l'Inde des progrès
„ rapides de Tippo-Saïb, ne lui euſſent
„ pas fait craindre la perte de ſes poſſeſ-
„ ſions dans ce pays. Le Comte de Ver-
„ gennes étoit d'avis de riſquer encore
„ une campagne; mais la pénurie dans
„ laquelle ſe trouvent nos finances, en a
„ empêché; d'un autre côté, le Roi vou-
„ loit abſolument que cette guerre finît.

„ On a écrit à Mr. de Suffren qu'il
„ pouvoit aſſurer Tippo-Saïb que l'on
„ favoriſeroit les projets qu'il avoit, &

„ qu'on feroit paſſer inceſſamment aux
„ Indes des troupes & des vaiſſeaux de
„ guerre par la voie des Iles de France
„ & de Bourbon, où il ſe feroit un raſ-
„ ſemblement ſous prétexte de mettre
„ ces poſſeſſions à l'abri de toute inſulte;
„ mais que ces troupes & ces vaiſſeaux
„ ſeroient à ſes ordres, dès qu'il le
„ voudroit. "

Vous voyez, mon cher Comte, d'après les paroles de ce confident de Mr. de Vergennes, que non contens d'avoir ſoulevé les colonies de l'Amérique contre nos ennemis, nous voulons encore en faire autant de l'Inde. Je ſuppoſe que les anglois, qui ne peuvent pas ignorer nos mauvaiſes intentions, prendront de leur côté des meſures pour empêcher le mal que nous voulons leur faire. Je crains même qu'ils ne nous préviennent. Suivant les avis que l'on reçoit de Londres, ils ont auſſi des projets de vengeance; mais nous ignorons de quelle nature ils ſont.

Auriez-

Auriez-vous connoiſſance d'un mémoire, qu'on dit fait par votre monarque & qui doit avoir été envoyé à toutes les cours? Dans cette piece officielle, qui eſt, dit-on, un chef-d'œuvre de politique, il eſt queſtion de vaſtes projets de conquête concertés entre deux grandes puiſſances. Il eſt aiſé de déviner que ces deux grandes puiſſances ſont l'Autriche & la Ruſſie. L'auteur du mémoire dit: „ Qu'on doit être attentif aux pro-„ jets d'envahiſſement de ces deux cours, „ qui veulent ſe liguer contre la Turquie „ & faire la conquête des poſſeſſions qu'el-„ le a en Europe. Qu'il importe à la „ tranquillité des états voiſins & même aux „ puiſſances maritimes de s'oppoſer à des „ vues auſſi ambitieuſes; que ces puiſſan-„ ces doivent ſentir combien il leur ſeroit „ nuiſible de voir le Boſphore paſſer „ ſous une autre domination &c. &c." On ne connoit point ici ce mémoire; j'en ai parlé à Mr. le Comte de Vergennes, qui m'a dit qu'il ignoroit ſon exiſtence : *Je ne crois pas*, m'a-t-il ajouté, *à ces projets des*

 deux

deux cours Impériales, qui doivent ſentir l'impoſſibilité de leur exécution. L'Angleterre, la Hollande, & l'Eſpagne ne ſouffriront jamais un pareil démembrement. Nous ſommes nous-mêmes trop intereſſés à nous y oppoſer, à cauſe de notre commerce avec le Levant; nous aimons beaucoup mieux le faire avec les Turcs qu'avec les Ruſſes ou avec les Autrichiens. Je ſais que l'Empereur a grande envie de s'aggrandir aux dépens de la Porte-Ottomanne. Comme il veut à toute force guerroyer, nous le laiſſerons ſatisfaire ſes deſirs de ce côté. Mais, lorsqu'il aura fait deux ou trois campagnes, s'il a trop de ſuccès, on trouvera bien le moyen de l'arrêter; s'il n'en a point, cette leçon qu'il recevra ralentira aſſez ſon humeur guerriere & le forcera à ſe tenir tranquille. D'après les avis que je reçois de Vienne, je ne penſe pas qu'il ſonge encore à entreprendre cette guerre; les fonds qui y ſont néceſſaires, ne ſont pas prêts, & il a encore bien d'autres choſes à arranger avant que de commencer l'exécution de ſon plan.

La nouvelle de la ſignature des préliminaires de la paix, a fait ici la plus agréable ſenſation ainſi qu'à Paris & dans toute la France; le pauvre peuple des campagnes s'en réjouit le plus. Lorsque le Roi en reçut l'avis, S. M. témoigna la plus grande joie & dit : *Je pourrai donc maintenant m'occuper du bonheur de mes ſujets. Mais les nouvelles dettes que cette guerre m'a forcé de contracter, m'obligeront de laiſſer ſubſiſter une partie des impoſitions. Je les en dédommagerai par des économies que je ferai dans toutes les dépenſes de ma maiſon & dans toutes les parties que je trouverai ſuſceptibles de diminution.* Ce propos fait le plus grand honneur au monarque. Il eſt certain qu'il n'eſt pas poſſible d'avoir de meilleures intentions que ce Prince. Il eſt dommage qu'il ne puiſſe, comme votre Roi, former à lui ſeul ſon conſeil d'état & n'employer ſes miniſtres que pour faire exécuter ſes ordres: alors les françois ſeroient le peuple le plus heureux de l'Europe.

Adieu, mon cher Comte. Je ſuis &c.

LETTRE XIV.

De VERSAILLES, *le* 13 *Février* 1783.

Du même, au même.

Il n'y a pas à douter, mon cher Comte, que les anglois ne se soient déterminés à faire la paix, principalement par la crainte où ils étoient que nous ne leur portassions quelque coup sensible dans l'Inde. L'activité & l'intelligence du Bailli de Suffren, les nouveaux secours qu'on se proposoit de lui envoyer, l'état des choses dans ces contrées, tout concouroit à rendre ces craintes fondées, & à favoriser les projets que nous pouvions former contre nos ennemis. Mais le Roi a préféré la paix, à des conditions honorables pour lui & pour ses alliés les hollandois, & l'on ne peut qu'applaudir à cette résolution du monarque. Voici des détails qui nous sont parvenus de l'Inde sur les opérations de notre flotte de-

depuis ſon arrivée dans cette partie du monde :

Les anglois, après s'être emparé, l'année derniere, des poſſeſſions hollandoiſes ſur les côtes occidentales de Sumatra & de Coromandel, ſe propoſoient d'en faire de même pour les établiſſemens de la république dans les îles de Ceylan, de Java & de Sumatra, & dans les Molucques. L'arrivée de l'eſcadre françoiſe déconcerta tous leurs projets & les obligea de ſe tenir ſur la défenſive, au lieu de ſonger à attaquer.

Le Bailli de Suffren, après avoir débarqué les troupes qui étoient venues le rejoindre de Tranquebar à Porto-Novo, mit à la voile le 23 Mars. Il avoit le projet d'eſcorter au large quelques bâtimens qu'il envoyoit à l'île de France & à Batavia, de rallier l'autre portion de ſon convoi qui s'étoit réfugiée à la pointe de Galle dans l'île de Ceylan, & de chercher l'eſcadre angloiſe pour la com-

battre. Ces trois projets lui réussirent complettement. Il rencontra l'escadre angloise, le 8 Avril, à l'est de Ceylan. Aussi longtems que celle-ci, qui alloit de Madras à Trincomalé pour y porter des renforts de troupes & des munitions de guerre, put éviter d'en venir à une action avec notre escadre, elle ne cessa de prendre la chasse; mais voyant à la fin notre général manœuvrer pour s'approcher de plus en plus de son arriere-garde & la serrer de près, Sir Hugues qui la commandoit se détermina à se former en bataille, amures à tribord. Il avoit sous ses ordres onze vaisseaux de ligne, & montoit le *Superbe* de 74 canons. Le *Montmouth* étoit le matelot en avant du *Superbe*, & le *Monarque* son matelot d'arriere.

Notre escadre se forma sur le même bord. Lorsque tous les vaisseaux se furent mis en ligne, le Bailli de Suffren fit le signal d'arriver sur l'escadre angloise; ce commandement fut exécuté à onze heures & demie du matin. Mr. de Suf-

fren

fren avoit ſous ſes ordres douze vaiſſeaux de ligne; il montoit le *Héros*, de 74 canons. A une heure & demie après-midi, le combat s'engagea à la plus grande portée du canon entre les deux chefs de ligne; il ne tarda pas à devenir général. Sir Hugues & le Bailli de Suffren ſe combattirent à la portée du mouſquet. Dans le plus fort de l'action, le *Montmouth* fut démonté de ſon grand mât d'artimont; de notre côté, le *Héros* après avoir été entiérement dégréé, fut pendant dix à quinze minutes ſerré de près par l'amiral anglois qui portoit au vent. Les vaiſſeaux *l'Orient* & le *Brillant*, voyant le danger où étoit leur général, paſſerent ſous le vent, & forcerent le *Superbe* d'arriver à ſon tour en l'obligeant de paſſer ſous le vent du *Montmouth*, pour pouvoir rejoindre ſon avant-garde. Par cette manœuvre, le *Superbe* laiſſoit ce dernier vaiſſeau entre les deux eſcadres & en danger d'être pris par les nôtres. Cette poſition détermina Sir Hugues à faire revirer toute ſon eſcadre vent-arriere pour lui porter

ter du fecours ; ce qui lui réuffit. Le *Montmouth* fut remorqué & conduit fous le vent de fa ligne, dans le moment où notre corps fe bataille fe préparoit à revirer pour le couper, tandis que l'arriere-garde s'en approchoit & combattoit de près le centre de la ligne angloife.

Cependant le feu continuoit de part & d'autre avec la plus grande vivacité, les deux efcadres courant fur la terre dans la même direction. Mais le fond diminuant rapidement, Mr. de Suffren, après avoir fait transporter fon pavillon fur *l'Ajax* à caufe du mauvais état dans lequel fe trouvoit fon vaiffeau, fit le fignal de diminuer de voile & enfuite de ceffer le feu ; ce qui mit fin au combat. Il ne prit ce parti que d'après le délabrement où il vit les vaiffeaux *l'Orient*, le *Brillant*, & le *Héros*, qui étant presqu'entierement dégréés refterent à l'arriere de fon efcadre. Nous avons perdu dans cette action fept officiers & cent quarante-neuf foldats ou matelots ; il y a eu trois cents

foixan-

ſoixante bleſſés, & de ce nombre cinq officiers. On a combattu de part & d'autre avec le plus grand courage. Notre général écrit que Sir Hugues a fait les plus grands efforts de valeur pour remporter la victoire, mais qu'il a été aſſez heureux pour la lui diſputer & ſoutenir jusqu'à la fin l'honneur du pavillon françois. Nous avions un vaiſſeau de plus que nos ennemis.

Mr. de Suffren ayant réſolu de recommencer l'action auſſitôt qu'il auroit réparé ſes dommages, pour aſſurer ſon ſuccès, il fit reconnoitre les bas-fonds qui avoiſinoient ſon mouillage; mais on lui fit voir les dangers qu'il courroit en riſquant un nouvel engagement; cela le détermina à porter au large. Ainſi il ne put retirer qu'un foible avantage de cette action. Les anglois, après ſon éloignement, cinglerent avec leur eſcadre vers Trincomalé, lieu de leur deſtination.

Mr.

Mr. de Suffren débarqua à Batecalo dans l'île de Ceylan ſes malades & ſes bleſſés, & s'y pourvut de vivres & d'eau. Trois navires hollandois chargés de bled & de boulets s'étant joints à lui, dès que ſes dommages furent réparés, il remit à la voile pour aller dépoſer à Gondelour l'artillerie qui ſe trouvoit ſur les transports qu'il avoit ralliés. Il acheta près des Danois des cables, du goudron & d'autres munitions de guerre. Hyder-Ali lui avoit envoyé cinq cents bœufs; il eut dans ce même tems le bonheur que ſes vaiſſeaux croiſiers lui amenerent quatre priſes qu'ils avoient faites, ſavoir le *Raikes*, la *Réſolution*, *l'Yarmouth* & la *Fortitude*. Ces quatre navires étoient d'autant plus importans, que leur chargement ne conſiſtoit qu'en vivres & munitions de guerre de toute eſpece. Ces priſes, en nous mettant à l'aiſe pour la campagne, produiſoient un effet contraire pour nos ennemis. La compagnie angloiſe avoit fait une grande faute de ne pas avoir demandé au gouvernement anglois des frégates

tes pour fervir d'efcorte à fes navires de transport. L'Amiral Hugues n'en avoit que deux, l'une de 24 & l'autre de 28 canons; tandis que nous avions fix de ces bâtimens légers, qui nous mettoient dans le cas d'intercepter tous les petits navires ennemis.

Mr. de Suffren ayant remplacé par des Européens & des Cipayes la perte qu'il avoit faite en hommes & en matelots, ainfi que ceux qu'il fut obligé de laiffer à terre, réfolut de faire une tentative fur Négapatnam & d'attaquer cette place par mer avec fes vaiffeaux, tandis que fes troupes de débarquement l'inveftiroient par terre. Tout fembloit devoir favorifer cette expédition : l'efcadre angloife n'avoit plus reparu fur la côte de Coromandel; les troupes britanniques étoient occupées au ravitaillement de Vellours dans le Carnate, ce qui les empêchoit de pouvoir s'éloigner de Madras, dans la crainte que Hyder-Ali ne vint infulter cette ville. L'activité de Sir

Hugues

Hugues déconcerta les projets de notre général. Toutes les contrariétés qu'il avoit éprouvées, la prife de fes transports, les obftacles que nos croifeurs avoient mis à la jonction des fecours qui lui étoient envoyés & qui durent retourner à Madras dans la crainte d'être pris; tout cela, dis-je, ne l'empêcha pas de réparer fes dommages, de remâter le *Montmouth* & de prévenir notre efcadre en venant jetter l'ancre devant Négapatnam le 25 Juin. Mr. de Suffren prit le parti de tenter un nouveau combat; il étoit fupérieur en forces. Il appareilla, le 3 Juillet, de Gondelour & alla droit aux anglois. L'Amiral Hugues attendit fon ennemi & fit fes difpofitions pour le bien recevoir. Dès qu'il apperçut notre efcadre, il porta au Sud afin de gagner le vent fur elle. Après différentes manœuvres & évolutions de Mr. de Suffren, qui avoient pour objet de s'approcher des anglois, le combat s'engagea entre les deux avant-gardes au même bord, à un quart de portée de canon, & aux arrières

gar-

gardes à la plus grande portée, attendu que celle des anglois se tenoit toujours à la plus grande diſtance. Cet engagement dura environ deux heures; il fut aſſez vif, pluſieurs de nos vaiſſeaux furent déſemparés. Le *Brillant* perdit ſon grand mât; le *Héros* qui s'étoit avancé pour le ſecourir, fit le ſignal d'arriver à l'*Annibal*, qui combattoit de très près & au vent de la ligne françoiſe. A une heure après-midi, une briſe très fraiche du large s'étant élevée, rompit les deux lignes, mit le plus grand déſordre parmi notre eſcadre & fit approcher les vaiſſeaux ennemis très près des nôtres, ſurtout du *Brillant* & du *Sévere* qui avoient été coiffés (terme de marine qui veut dire que le vent enfle les voiles en ſens contraire & les fait marcher de l'arriere.) Mr. de Suffren fit alors le ſignal de revirer vent-arriere & enſuite de ſe former en ligne de bataille, ſans avoir égard aux poſtes indiqués, afin de pouvoir couvrir les deux vaiſſeaux ſusdits. Lui-même, après avoir tenu le vent avec ſon

vaiſſeau & ordonné à ceux du centre de faire la même manœuvre, doubla le *Brillant* au vent, ſe mit entre lui & les anglois; ce qui donna le tems au *Sévere*, qui avoit déja amené pavillon, de le rehiſſer & de venir ſe remettre en ligne. Ce combat eut pu nous devenir très funeſte par ce changement de vent inattendu. Mais les anglois en furent autant maltraités que nous; leur eſcadre fut diſperſée, pluſieurs de leurs vaiſſeaux étoient pêle-mêle à différens bords; le chef de file avoit quitté le combat & ſerroit la terre en arborant le pavillon de détreſſe; le *Monarque* étoit totalement déſemparé. Le *Worceſter*, après avoir reçu de rudes bordées du général françois, ſans ripoſter, couroit au large ſans pouvoir ſe rallier. Dans cette terrible poſition, les deux eſcadres s'occupoient plus du danger qu'elles couroient que de continuer à combattre. Elles s'éloignerent l'une de l'autre; les anglois allerent jetter l'ancre à Négapatnam, & Mr. de Suffren vint chercher un abri à Carical. Nous avons eu

dans

dans ce combat environ deux cents hommes tués & près de ſix cents bleſſés. Le ſeul avantage que nous en ayons retiré, c'eſt d'avoir fait ceſſer le danger qu'auroient pu courir d'être interceptés, les ſecours que notre eſcadre attendoit des îles de France & de Bourbon. Effectivement ce convoi arriva heureuſement le 29 Juillet à la pointe de Galles: il conſiſtoit en deux vaiſſeaux-de ligne, une frégate, une corvette & huit gros bâtimens de transport avec des troupes, des vivres & des munitions de guerre de toute eſpece. On n'a encore rien appris des opérations ultérieures de Mr. de Suffren. Dans une lettre particuliere qu'il écrit à un de ſes amis, il dit: *L'Angleterre n'a pas d'homme plus actif & plus brave que Sir Hugues. Je ſuis glorieux d'avoir eu un pareil adverſaire à combattre. Il n'eſt pas aiſé à vaincre; je ſerai content & je croirai avoir aſſez fait de ne pas être vaincu par lui.*

On parle toujours de nommer un autre contrôleur-général. Mr. de Fleuri, ne pouvant, comme je vous l'ai dit dans une de mes précédentes, indiquer un moyen pour avoir de l'argent, a déja offert plusieurs fois sa démission. On l'auroit acceptée, si l'on avoit su par qui le remplacer. Ce n'est pas qu'il manque de concurrens; mais comme la réputation des uns n'est pas des meilleures, & que la capacité des autres est au moins douteuse, le Roi n'a pu encore se décider. La pluralité des suffrages est en faveur de Mr. d'Ormesson. C'est un honnête-homme, plein de droiture; mais je ne crois pas qu'il réussisse mieux que ses prédécesseurs. Il voudra opérer le bien, commencer par des économies; la foule de ceux qui sont intéressés à ce que les déprédations se continuent, s'y opposera avec force. Le nouveau controleur-général sera bientôt rebuté par les obstacles, & il donnera sa démission. C'est sans doute une des preuves les plus manifestes des abus & des vices de notre adminis-

tration,

tration, qu'un miniſtre honnête-homme & porté pour le bien public ne puiſſe reſter longtems en place.

On commence à attaquer de nouveau Mr. Necker. Je vous remets ci-joint la copie d'une réponſe au Chapitre IV. de l'ouvrage que l'ex-directeur a publié ſur l'adminiſtration des finances. C'eſt, à mon avis, la meilleure diſcuſſion qui ait paru; elle vous donnera une idée plus préciſe de notre adminiſtration financiere, & vous prouvera que Mr. Necker auroit agi plus ſagement de tolérer quelques abus, & qu'en voulant les réformer, il n'a fait que leur en ſubſtituer de plus grands. Mais le génevois a la manie de vouloir être créateur. Je crains bien que ſes projets ne faſſent ſur nous l'effet de la boîte de Pandore, & ne verſent ſur la France une foule de maux infiniment plus grands que ceux qu'il a voulu détruire. . . . . Cependant l'engouement pour ce perſonnage eſt toujours le même; il fait tous les jours de nou-

veaux proſélytes. On ſe querelle, on ſe bat pour lui, & il ſeroit moins dangereux de dire du mal de Dieu & du Roi que de Monſieur Necker. Je vous ai déja parlé d'un athlete qui ſe diſpoſoit à entrer dans l'arene pour le combattre: on aſſure qu'il doit paroître inceſſamment un ouvrage de Mr. de Calonne, dans lequel il réfute victorieuſement les aſſertions de l'ex-directeur, & met au jour toutes les erreurs de calcul & autres qu'il a faites. Cet intendant eſt fortement protégé par la Reine & ſon parti. On dit toujours qu'il ne tardera pas à être contrôleur-général; mais le moment n'eſt pas encore arrivé; il faut préparer le Roi à ce choix, & S. M. n'eſt pas encore décidée.

On m'aſſure qu'il y a une coalition entre tous les gens à argent & les agioteurs pour faire tomber tous les contrôleurs-généraux qui ne favoriſeront point leurs opérations. Mr. Necker eſt toujours leur patron; & comme Plutus eſt

le

le Dieu qu'on révere le plus aujourd'hui, je ne ferois pas étonné de voir notre gouvernement monarchique fe changer en gouvernement oligarchique & dégénerer enfuite en anarchie. Toutes les têtes fe montent; l'exemple que viennent de donner les Américains, les fuccès qu'ils ont eus dans leur révolte contre leur fouverain légitime, cette indépendance fi folemnellement reconnue, ne peuvent que produire des effets funeftes pour tous les potentats de l'Europe.

Mr. le Comte de Vergennes s'applaudiffoit, il y a quelques jours, de la paix glorieufe qu'il faifoit avec l'Angleterre, & d'avoir forcé cette puiffance à reconnoitre l'indépendance de l'Amérique. Quelqu'un qui fe trouvoit préfent, lui dit : „ J'avoue, Monfieur le Comte, que vos „ fuccès ont furpaffé mon attente. Je „ n'aurois jamais cru que les fouverains „ de l'Europe euffent vu d'un œil indif- „ férent la conftitution de la Virginie „ qui parut le 1er Juin 1779. Cette dé-

„ claration ſur les droits des peuples,
„ rédigée en dix-huit articles ou ſec-
„ tions, eſt le procès fait aux Rois; ils
„ ne feront plus que les mandataires de
„ leurs ſujets. La premiere ſection dit:
„ *Tous les hommes ſont nés également libres*
„ *& indépendans; ils ont des droits cer-*
„ *tains, dont ils ne peuvent par aucun acte*
„ *priver leur poſtérité.* — La deuxieme
„ ſection porte, que *toute autorité appar-*
„ *tient au peuple & par conſéquent émane*
„ *de lui. Les magiſtrats ſont ſes manda-*
„ *taires, ſes ſerviteurs & lui ſont compta-*
„ *bles dans tous les tems &c.* — „ Lors-
„ qu'on lira dans l'hiſtoire que c'eſt un
„ Roi de France qui s'eſt rendu le pro-
„ tecteur d'une pareille conſtitution, on
„ dira que ce Prince avoit ſûrement l'in-
„ tention de renoncer au pouvoir que ſes
„ prédéceſſeurs lui avoient laiſſé, ayant
„ reconnu que Louis XIII. & Louis XIV.
„ en avoient abuſé. . . . . Vous ne pou-
„ vez, Monſieur le Comte, ignorer la
„ fermentation qui regne parmi la nation;
„ qu'à Paris & dans les provinces, on pro-

„ jette

„ jette d'imiter ce qui s'eſt fait en Amé-
„ rique; que les volontés de vingt-qua-
„ tre millions d'hommes ont une force
„ active qui rendra nulle celle du Roi,
„ de ſes miniſtres & de tous les coopé-
„ rateurs du pouvoir monarchique."

Je ne vois pas les choſes ainſi, répondit Mr. de Vergennes; *il falloit abaiſſer la puiſſance de l'Angleterre, c'eſt ce que j'ai fait. Ce qui ſe paſſe à deux mille lieues de notre continent, ne peut influer ſur notre gouvernement. Le pouvoir de vingt-quatre millions d'hommes n'eſt pas redoutable, lorsqu'ils ne ſont pas d'accord entre eux, & je ne croirai jamais poſſible qu'ils le ſoient. Il faut au peuple des chefs, même lorsqu'il ſe ſouleve, & où en trouvera-t-il? La nobleſſe ſera toujours pour le Roi; le clergé tient trop à ſes propriétés, & il ne peut les conſerver que ſous la protection du monarque; les gens riches n'ont rien à déſirer que la jouiſſance paiſible de leur fortune. Le peuple n'auroit donc d'autres reſſources, d'autre guide que lui-même. Mais,*

outre qu'une tourbe aveugle qui agit confuſément & ſans ſyſtême, eſt bien peu à craindre, cette claſſe de la nation eſt continuellement ſurveillée, elle eſt ſans moyens & la plus grande partie tient ſon exiſtence de ceux qui ne ſont rien moins qu'intéreſſés à ce qu'ils ſe faſſe un changement dans la conſtitution. Voila deux cents ans que celle de l'Angleterre exiſte, ce peuple-Roi n'a pas eu jusqu'à préſent d'imitateurs. Il en ſera de même des Américains. S. M. veut le bien de ſes ſujets; la paix va la mettre dans le cas de pouvoir les ſoulager & diminuer les impoſitions. Elle a humilié un ennemi que la paix de 1763 avoit rendu trop arrogant. Le tems ſeul juſtifiera la guerre que j'ai entrepriſe (*). *Je n'ignore pas*

(*) Si Mr. le Comte de Vergennes vivoit encore, il ſeroit bien étonné de tout ce qui ſe paſſe, & ſe convaincroit qu'il a bien mal jugé. Avec quelle ſurpriſe ne verroit-il pas un Montmorenci, des Ducs & Pairs & d'autres nobles diſtingués s'être rangés du côté du Tiers-Etat? une armée, que l'autorité monarchique regardoit comme ſon plus ferme appui, a fait la même choſe.

pas les projets de vengeance que médite l'Angleterre, mais je saurai les rendre nuls.

Il y a un vieux proverbe qui dit *qui vivra verra :* attendons donc pour voir. Je crains cependant que Mr. de Vergennes ne se trompe & que son triomphe ne soit de courte durée.

Adieu, mon cher Comte. Comment jugez-vous les choses? les voyez-vous du même œil que moi?

---

chose. La liberté a tant d'attraits pour l'homme! Les Américains ont si bien réussi à se la procurer, qu'ils nous ont donné l'envie & le courage de les imiter.

(*Note de l'Editeur.*)

RÉPON-

RÉPONSE au CHAPITRE IV. *de l'ouvrage que* M. NECKER *a publié sur l'*ADMINISTRATION *des* FINANCES; *faite par un ancien premier-commis du Contrôle-Général.*

M. NECKER s'eſt principalement attaché dans ce chapitre à juſtifier la ſuppreſſion des Receveurs-généraux, qui eſt ſon ouvrage, & à préſenter leur rétabliſſement, qui eſt celui de ſon ſucceſſeur, comme abſolument contraire aux intérêts du Roi; en conſéquence, il n'a fait connoître qu'une partie des frais qu'a entraîné ſon plan de régie; tandis qu'il a exagéré les bénéfices attribués aux Receveurs-généraux depuis leur rétabliſſement, & qu'il a gardé le ſilence le plus profond ſur les inconvéniens & les dangers de la première opération, ainſi que ſur les avantages de la ſeconde.

On

On ſait que Mr. Necker avoit propoſé au Roi de réduire à vingt-quatre les quarante-huit offices de Receveurs-généraux des finances. (*) Les réclamations des Princes apanagiſtes contrarièrent ſes vues, & les choix qu'il avoit faits. Il prit le parti de renoncer à ſon premier plan; & deux jours après, il fit adopter celui d'une Régie compoſée de douze Receveurs-généraux.

Cette conduite parut inconſéquente: on crut que ſi l'exiſtence de vingt-quatre Receveurs-généraux en charge avoit été regardée comme utile & préſentée comme néceſſaire, deux jours n'avoient pu fournir des raiſons pour établir un régime abſolument contraire: la conſéquence naturelle fut de penſer que Mr. Necker avoit manqué de bons motifs ou de fer-

meté

(*) Ce doublement auroit entraîné de très-grands inconvéniens. On fera connoître les riſques attachés aux réunions, en parlant des recettes particulières des finances.

meté pour ſoutenir ſon premier plan, & que l'humeur avoit dicté le ſecond.

L'opinion des capitaliſtes ne fut pas favorable à la nouvelle compagnie. Les reſcriptions qu'elle tiroit, ne ſe négocioient pas; & la plus mauvaiſe des opérations de Mr. Necker, fut la première anéantie. Cet ancien adminiſtrateur a écrit ſur les finances; &, comme preſque tous les auteurs, il a défendu avec partialité celui de ſes ouvrages qui avoit eſſuyé le plus de critique.

Que Mr. Necker ſe ſoit trompé conſidérablement ſur les dépenſes de ſa Régie, on n'en inférera rien contre ſa bonne foi: il les a évaluées telles qu'il les avoit conçues. On doit en conclure que la précipitation qu'il mit à ſubſtituer ſon ſecond plan au premier, ne lui permit pas de donner le tems néceſſaire à ſes calculs.

Que

Que Mr. Necker attribue aux Receveurs-généraux des taxations dont ils n'ont jamais joui; que ſur certaine impoſition il double leurs attributions; qu'il annonce comme nul le crédit le moins onéreux ; qu'enfin il diſſimule tous les avantages attachés au rétabliſſement des Receveurs-généraux; on peut le croire encore de bonne foi : il a travaillé d'après les mémoires & les délations dont les miniſtres des finances ne manquent jamais d'être aſſaillis.

Mais que pour juſtifier une opération dictée par le goût de tout détruire & de tout recréer, Mr. Necker livre quarante-huit citoyens à l'animoſité publique; qu'après avoir groſſi leurs bénéfices par de faux calculs, il dénonce cette compagnie aux troupes du Roi, comme jouiſſant d'un traitement qui pourroit augmenter la ſolde; que Mr. Necker annonce qu'on pourroit, ſans le rétabliſſement des recettes générales, donner un million de plus aux travaux de charité;

qu'il

qu'il diſe enfin aux magiſtrats & aux autres parties prenantes des états du Roi (*), que les Receveurs-généraux ne les payent pas aux époques déſignées dans les états de répartition, alors la bonne foi ne peut plus être ſuppoſée, & l'injuſtice ſe manifeſte.

Dans le Chapitre que Mr. Necker a employé à traiter des frais de recouvremens ſur les impoſitions de toute nature, il les évalue dans les proportions ſuivantes.

Ferme

(*) Les Receveurs-généraux payent les magiſtrats, & autres parties prenantes aſſignées ſur leurs recettes, aux époques déterminées par le miniſtre, & conſignées dans les ſoumiſſions qui ſont dépoſées dans ſes bureaux: loin d'être en retard ſur cet objet, ils en font ſouvent l'avance. D'ailleurs, à l'inſtant où les états du Roi ſont expédiés, le miniſtre en fait l'envoi aux bureaux des finances: ces tribunaux ſont juges du ſpaiement des parties prenantes; & ils emploieroient la voie de la contrainte, ſi elles éprouvoient le moindre retard.

Ferme générale - - -	13 & $\frac{9}{10}$	pour cent.
Régie générale - - -	16 & $\frac{7}{10}$	
Administration des Domaines	12 & $\frac{19}{20}$	
(*) Imposition - - -	6	

Par quelle fatalité Mr. Necker s'obstine-t-il à décrier une administration qui, d'après ses calculs, est la moins onéreuse au Roi? Pourquoi Mr. Necker, en indiquant de nouveaux plans de réforme rélatifs aux Fermiers-généraux & régisseurs, dont il évalue le traitement à soixante & quinze & à soixante mille livres

(*) La totalité des frais de recouvrément des impositions, y compris les taxations des collecteurs & receveurs, s'élevent ici à 6 pour cent parce que Mr. Necker y fait entrer 1,500,000 de bénéfices qu'il attribue aux Receveurs-généraux & particuliers sur les jouissances de fonds: On rétablira ce que cet objet a rapporté pendant la régie de Mr. Necker, & il sera facile de juger combien cette évaluation est chimérique.

livres, ne tire-t-il pas ſur leurs bénéfices des conſéquences auſſi fâcheuſes? La raiſon eſt ſimple: Mr. Necker avoit renouvellé le bail des fermes, & créé les Régies; la ſuppreſſion des recettes générales étoit ſon ouvrage.

Mr. Necker s'eſt contenté de ne fixer le rembourſement des Receveurs-généraux qu'après les formalités interminables qui ſont néceſſaires pour parvenir à l'apurement de leur comptabilité: Il ſavoit cependant (*), & aucun adminiſtrateur n'ignore, qu'à l'époque où les états au vrai (**) ſont préſentés au conſeil, la ſituation des comptables eſt parfaitement connue.

Mais

(*) Lors de la réunion des offices des Receveurs des tailles, prononcée par l'édit de 1775, Mr. Turgot fit ordonner qu'on payeroit un tiers comptant.

(**) On appelle, états au vrai, les comptes préſentés au conſeil, & appuyés de pièces juſtificatives.

Mais les Receveurs-généraux pouvoient-ils eſpérer que Mr. Necker les auroit fait rembourſer à une époque quelconque? Pluſieurs Receveurs des domaines & bois, ſupprimés pendant ſon adminiſtration, ſe préſentèrent à lui, après avoir ſatisfait aux apuremens exigés; & ils ne purent obtenir les rembourſemens ſur lesquels ils avoient lieu de compter: Il en fut de même des propriétaires d'offices ſuprimés pendant le cours de ſon adminiſtration (*).

Quel doit être l'étonnement des ſucceſſeurs de Mr. Necker, lorsqu'après avoir lu tout ce qu'il a écrit de beau & de vrai ſur la loi ſacrée de l'exécution des engagemens, ils en cherchent des exemples dans le cours de ſon adminiſtration! Quelle ſera leur ſurpriſe, lorsqu'ils apprendront que les payeurs des rentes, ſupprimés ſous le miniſtère de Mr. l'Abbé Terray, avec promeſſe d'ê-

 tre

(*) Les propriétaires d'offices non-comptables n'ont pas même été rembourſés.

tre rembourſés après l'apurement, ſe préſentèrent munis du quittus (*) de la chambre des comptes, & que Mr. Necker leur répondit : „ Ce n'eſt pas moi qui „ vous ai ſupprimés ! " Quelles conſéquences tirer de cet étrange refus? Faudra-t-il donc conclure que les rembourſemens ceſſeront, toutes les fois que Sa Majeſté changera de miniſtre?

Les Receveurs-généraux de l'exercice 1779, qui ceſsèrent toutes fonctions le premier Janvier 1781, ne reçurent pas même les intérêts de leurs finances pendant cette année ; & ils ne les touchèrent que ſous l'adminiſtration du ſucceſſeur de Mr. Necker.

On croit avoir démontré que l'humeur a préſidé à l'opération dont on vient de rendre compte, & que les Receveurs-généraux ſupprimés ont été traités avec injuſtice

(*) Quittus, certificat d'apurement délivré par Mr. le Procureur-Général de la chambre des comptes.

juſtice : on va s'attacher dans la ſuite de ce mémoire à rétablir les faits. Tout ce qu'on y avancera ſe trouve conſigné dans les regîtres & journaux de l'adminiſtration établie par Mr. Necker, ainſi que dans les édits & arrêts qui ont déterminé les fonctions & le ſort des Receveurs-généraux.

GRATIFICATION

De deux deniers pour livre.

Mr. Necker eſt tellement diſpoſé à groſſir aux yeux de ſes lecteurs les bénéfices des Receveurs-généraux, qu'il place le mot de profit où il ne devroit voir que celui d'indemnité ; & ſouvent d'une indemnité preſque toujours inférieure aux pertes.

Le Roi accorde aux Receveurs particuliers deux deniers pour livre de gratification pour prix de l'exécution de leurs traités : Lorsqu'ils ne les rempliſſent pas, cette gratification eſt dévolue

aux Receveurs-généraux qui ſuppléent aux avances que ces premiers auroient dû faire. Quand les intérêts des avances ſont inférieurs au montant de la gratification, les Receveurs-généraux les retiennent, & comptent du ſurplus aux Receveurs particuliers : Dans cette poſition, ils retrouvent un intérêt de cinq pour cent, & n'éprouvent ni perte ni bénéfice.

Il réſulte de l'expoſé qu'on vient de faire, que la gratification ne peut jamais être regardée comme un bénéfice pour les Receveurs-généraux; qu'elle devient quelquefois une indemnité; & qu'enfin, lorsque les intérêts des avances en excèdent le montant, il y a perte où Mr. Necker annonce de l'avantage.

TAXATIONS

Sur le troiſième vingtième.

Mr. Necker cherche encore à prévenir contre la compagnie qui a remplacé celle qu'il avoit établie; & pour y parvenir

venir d'une manière certaine, il préſente les Receveurs-généraux comme s'enrichiſſant progreſſivement des malheurs de l'état; & enfin il en donne pour exemple le troiſième vingtième, qui, ſuivant ſes calculs, produit annullement une ſomme de 270,000 liv. à cette compagnie.

Lors de l'établiſſement du troiſième vingtième, les Receveurs-généraux proposèrent au miniſtre de ſe réduire à un denier & demi de taxations ſur cette impoſition : c'eſt moitié de ce qu'ils auroient pu réclamer.

	liv.	ſ.	d.
Le troiſième vingtième des Pays d'Election & Pays Conquis ſe monte, déduction faite des charges, à - -	16,848,610	0	0
A déduire quatre deniers aux Collecteurs -	280,810.	3.	4
Reſte - -	16,567,799.	16.	8
AUTRE DEDUCTION.			
Deux deniers aux Receveurs particuliers	138,064.	19.	11
Net - -	16,429,734.	16.	9

Les

Les taxations des Receveurs-généraux, à un denier & demi ſur le net du troiſième vingtième, donnent 102,685 *l.* 16 *ſ.* 10 *d.*

Que deviennent les 270,000 liv. qui leur ſont attribuées par Mr. Necker? Mais en ſuppoſant qu'il ait ignoré le ſacrifice que cette compagnie s'eſt empreſſée de faire, cet ancien adminiſtrateur erroit encore dans ſes calculs. Trois deniers pour livre ſur le net du troiſième vingtième des Pays d'Election & des Pays Conquis, ne donnent que 205,371 *l.* 13 *ſ.* 8 *d.*

Le traitement qui a été fait aux Receveurs-généraux ſur le troiſième vingtième paroîtra d'autant moins conſidérable, que cette impoſition additionnelle, très-difficile à percevoir, nuit à la rentrée des autres recouvremens, & qu'elle aſſujettit les Receveurs-généraux à des avances conſidérables qui abſorbent leurs attributions.

JOUIS-

JOUISSANCE DES *FONDS.*

Cet objet eſt évalué par Mr. Necker comme devant produire un million aux Receveurs-généraux; & il en faudroit conclure que ces comptables ont habituellement vingt millions entre les mains. Il eſt aiſé de détruire cette aſſertion, & les conſéquences qu'on en pourroit tirer.

Mr. Necker avoit promis aux douze Receveurs-généraux chargés de ſa Régie, des gratifications à prendre ſur les intérêts des fonds qui excéderoient les paiemens à faire au Tréſor Royal, ſuivant les ſoumiſſions ; on apporta la plus grande activité à la ſuite des recouvremens; les régiſtres de correſpondances atteſtent cette vérité. Nombre de Receveurs particuliers, fatigués par les lettres qu'on ne ceſſoit de leur écrire, conformément aux vues de Mr. Necker, preſsèrent tellement la rentrée des impoſitions qu'ils parvinrent à remettre pluſieurs termes à la fois.

	liv.	ſ.	d.
Ces efforts réunis produiſirent des intérêts qui s'élevèrent à - -	261,599	14	5
Mais les intérêts à payer, lorsque les recouvremens ne ſuffirent pas au paiement des reſcriptions, ſe montèrent à - -	133,006	4	0
Jouiſſance des fonds en 1781 - - -	128,593	10	5

Voila donc ce million de bénéfices réduit à 128,593 *liv.* 10 *ſ.* 5 *d.*

Cherchons à nous rapprocher des calculs de Mr. Necker. Sa Régie n'avoit pas encore réuni les deux exercices : il eſt poſſible qu'il eût réſulté de leur concours une plus forte maſſe d'intérêts, ſans cependant que l'aiſance ait pu doubler; car néceſſairement la fin d'un exercice entraîne des avances: à cette époque, les Receveurs-généraux ont payé toutes leurs reſcrip-

refcriptions, & plufieurs Receveurs particuliers font loin d'avoir foldé. Mais enfin, en doublant les intérêts reçus par la nouvelle adminiftration pendant 1781, à peine obtiendra-t-on le quart des bénéfices annoncés par Mr. Necker, & fur lesquels il avoit promis des gratifications (*), qui néceffairement les auroient abforbés.

Cet objet d'économie doit donc être regardé comme nul.

Toujours empreffé de préfenter comme vicieufe la conftitution qu'il avoit renverfée, Mr. Necker dit que cinq Receveurs-généraux ayant befoin de fecours pendant fon miniftère, il fut dans le cas de les obliger à déclarer leur fituation, & qu'ils reconnurent devoir enfemble, depuis nombre d'années, près de cinq millions au Roi, dont ils ne pouvoient s'acquitter

(*) Il fera parlé de l'objet de ces gratifications, lorfqu'on traitera des frais de la Régie de 1781.

quitter qu'en partie avec la finance de leurs charges.

Qu'il ſoit permis de faire une queſtion à Mr. Necker: Comment eſt-il poſſible qu'un Receveur-général lui ayant déclaré devoir un million au Roi depuis plusieurs années, c'eſt-à-dire plus que ſa finance, il ſe ſoit décidé à lui accorder des ſecours? Qu'eſt devenu le recours & le privilège du Roi? Mr. Necker auroit-il ſacrifié les intérêts de Sa Majeſté?

Un Receveur-général n'a jamais dû au Roi pendant pluſieurs années, ni un million, ni infiniment moins. Pour s'en convaincre, il ne faut que jetter les yeux ſur la marche des recettes.

Dans les premiers mois, les recouvremens ſont lents & difficiles; pluſieurs Receveurs ne peuvent remplir leurs traités: aux deux tiers de l'exercice, ils regagnent le tems perdu; & à la fin, les deniers qui ont paſſé de leurs mains dans

celles

celles des Receveurs-généraux, en ſont ſortis pour le paiement des reſcriptions. Quelle eſt alors la poſition des Receveurs-généraux? Ils ſont en avance pour ceux des Receveurs particuliers qui n'ont pas ſoldé; & il reſte entre leurs mains quelques légères ſommes non réclamées par les parties prenantes, & que, ſous peine d'amende, ils ſont obligés de verſer au Tréſor-Royal après un délai fixé.

Lorſqu'un Receveur-général doit un million au Roi, il en faut conclure que le gouvernement lui a donné des ſecours, ou que le miniſtre lui a permis de tenir en ſuſpens au Tréſor-Royal le paiement de ſes reſcriptions. Un ſeul exemple prouvera la maniere d'opérer de Mr. Necker, & l'injuſtice de ſes conſéquences.

Un des cinq Receveurs-généraux, dont cet ancien adminiſtrateur parle, & qui n'a pas été compris dans le rétabliſſement, fut en effet dans de très-grands embarras, à la veille de manquer au

paie-

paiemens de ſes reſcriptions, & ayant une maſſe aſſez conſidérable de billets ſur la place. Il eut recours à l'adminiſtration; des protecteurs puiſſans furent employés. On s'attend ſans doute à voir le plus ſévère des adminiſtrateurs défendre les deniers du Roi, & forcer un comptable dérangé à remplir ſes engagemens, ou à vendre ſon office. Cette marche ne fut point celle de Mr. Necker : tout fut accordé; les fonds du Tréſor-Royal ſervirent à acquitter des dettes particulieres; il fut permis au Receveur-général en débet de laiſſer en ſuſpens le paiement de ſes reſcriptions acquittées avec les deniers du Roi; Sa Majeſté enfin éprouva des retards & des pertes conſidérables. Mais ce réſultat fâcheux ne prend pas ſa ſource dans la conſtitution des Recettes-générales; il eſt le produit d'une mauvaiſe adminiſtration : ſi on n'avoit pas prêté l'argent du Roi à un comptable en déſordre, ſi on n'avoit pas acquitté ſes dettes particulieres, ſi enfin on l'avoit forcé à payer ſes reſcriptions aux échéances,

ces, il auroit vendu ſa charge, & la finance auroit compenſé trois fois le débet primitif.

Il ſeroit injuſte de critiquer les ſecours qu'un miniſtre accorde à un Receveur-général qui démontre des avances exceſſives : des graces pareilles peuvent être regardées comme des ſoulagemens donnés aux provinces, puiſqu'elles procurent le moyen d'attendre les contribuables; mais il eſt facile de conſtater la ſituation du Receveur-général qui les demande.

On n'entrera pas dans le détail des ſecours accordés aux autres Receveurs-généraux dont Mr. Necker parle ; il en eſt qui furent donnés à titre d'indemnité, & déterminés par des principes de juſtice : mais on le répete, ces arrangemens étoient étrangers à la conſtitution des Recettes-générales, & détruiſoient la proportion établie entre les finances & les débets poſſibles.

UTILI-

UTILITÉ & FONCTIONS
Des Receveurs-généraux.

Mr. Necker avance, que l'utilité & les fonctions des Receveurs-généraux se bornent à recevoir à Paris les fonds versés par les collecteurs entre les mains des Receveurs particuliers : il prétend qu'une maison de banque, ou la caisse d'escompte, feroient aisément toutes les recettes confiées aux Receveurs-généraux; il ajoute enfin qu'un de ses premiers-commis auroit trouvé moins de travail dans cette perception que dans les détails dont il étoit chargé.

Comment Mr. Necker, qui a suivi avec tant de recherches la marche de ses successeurs, n'a-t-il pas eu connoissance de l'article de l'état de création des Receveurs particuliers, qui assujettit les Receveurs-généraux à garantir la solvabilité de ces comptables ? Disons mieux : pourquoi Mr. Necker garde-t-il le silence sur cette garantie, & sur tous les avan-

avantages qui en réſultent pour le Roi? Par une raiſon ſimple : le défaut de garantie étoit un des principaux vices du régime qu'il avoit établi.

Dans la conſtitution actuelle, les Receveurs-généraux ſont garans de la ſolvabilité des Receveurs particuliers; de ſorte que la totalité des impoſitions rentre au Tréſor-Royal ſans riſques & ſans pertes pour le Roi. Il eſt vrai que cette compagnie a pour gage les finances des Receveurs particuliers; mais des exemples multipliés & récens prouvent leur inſuffiſance; & dans le moment actuel, pluſieurs Receveurs-généraux ſe trouvent expoſés à des pertes conſidérables qui ne pourront être couvertes par le prix des offices.

La fixation des finances, tant des Receveurs-généraux que des Receveurs particuliers, ayant été faite ſur le pied du dixieme des recouvremens d'un exercice de chacun de ces officiers, elle met le

Roi à couvert de tout danger à l'égard du Receveur-général : en effet, celui-ci ne peut jamais avoir entre les mains la valeur de ſa charge, les fonds de ſa recette étant tirés par anticipation dans les termes de ſes ſoumiſſions. Mais le prix des offices ne met pas le Receveur-général à couvert à l'égard d'un Receveur particulier dont les affaires ſont mauvaiſes, parce que forçant le recouvrement, & maſquant ſa ſituation, il peut avoir des fonds conſidérables au Roi; la ſurveillance la plus étendue & la plus ſuivie ne peut mettre un Receveur-général à l'abri de ce danger, la véritable ſituation des Receveurs particuliers n'étant parfaitement connue qu'à la fin de chaque exercice.

Tout ce qu'un Receveur-général peut & doit faire, (en cela ſon intérêt ſe joint à celui des contribuables,) c'eſt de veiller à ce que les recouvremens ſe faſſent avec modération & douceur dans les delais accordés par le Roi à ſes peuples.

En

En effet, ſon gage eſt aſſuré tant que les deniers du Roi ſont dans les mains des contribuables ; & il ne l'eſt plus lorsqu'ils paſſent trop rapidement, & ſéjournent trop longtems dans les caiſſes des Receveurs particuliers.

La connoiſſance des ſujets deſtinés aux recettes, la plus grande liberté dans les choix, & enfin une étude journaliere de l'homme ſur lequel repoſe la fortune du Receveur-général, voilà ce qu'exige la conſtitution actuelle, & ce qui diminue les faillites encore trop fréquentes, dont le réſultat ne peut plus être à la charge de Sa Majeſté.

Si l'établiſſement de Mr. Necker avoit ſubſiſté, la protection ſeule auroit diſpoſé des recettes particulières. Quel eſt celui des douze Receveurs-généraux exiſtant en 1781, qui, ſans intérêt à la choſe, auroit eu le droit de s'oppoſer à un choix dicté par la faveur? Dès-lors, les contribuables auroient été livrés aux vexa-

tions, & les revenus du Roi à une perte certaine.

On n'a peut-être jamais apprécié combien le choix d'un Receveur particulier est délicat : ce sont les seuls comptables sur lesquels il n'existe point de contrôle habituel. Lorsque l'un d'eux cesse ses paiemens, on ne peut établir sa situation que par une vérification contradictoire, à laquelle il faut appeler tous les collecteurs & tous les particuliers qui paient leurs vingtiemes directement aux Receveurs. Le ministre, au contraire, connoît toujours la situation des Receveurs-généraux; les intendans lui envoient tous les mois les états de recouvremens faits par les Receveurs particuliers. Un coup-d'œil comparatif entre leurs résultats & les soumissions des Receveurs-généraux démontre avec exactitude la situation de ces derniers.

Pour juger du prix de la garantie, & des périls & risques que présentoit à

cet

cet égard l'inſtitution de Mr. Necker, il ſuffit de jetter un coup-d'œil ſur les pertes que la ferme & les régies ne ceſſent de faire: cependant, quelles précautions les Fermiers-généraux & régiſſeurs ne prennent-ils pas pour les éviter? Ils ont entre les mains des cautionnemens en eſpeces, dans une proportion beaucoup plus forte que les finances des Receveurs particuliers; ils en exigent auſſi en immeubles: ces compagnies ont tous les mois, toutes les ſemaines, des états de ſituation garantis par des contrôles multipliés qui ſe correſpondent habituellement; &, comme on l'a déjà démontré, de pareils contrôles ne peuvent exiſter pour les Receveurs des impoſitions.

Très certainement en ſupprimant toutes les formes pour le paiement des Parlemens, Chambres des Comptes, Cours des Aides, Bureaux des Finances, Elections, Bailliages, & autres parties prenantes de l'Etat du Roi; en détruiſant les rapports de comptabilité exiſtant entre

les Receveurs particuliers & les Receveurs-généraux, le Confeil & les Chambres des Comptes, tout peut fe mettre en banque : mais qu'en réfultera-t-il? On le répete, des vexations pour les contribuables, & des pertes certaines pour Sa Majefté. Alors un feul homme peut tout faire, & avoir beaucoup de tems de refte.

Avant de parler des reffources de crédit, & du crédit le moins onéreux que préfente la conftitution des Recettes-générales, qu'il foit permis d'offrir cette compagnie fous le point de vue d'utilité qu'elle apprécie le plus, celui de la diminution des frais de pourfuite. Plufieurs Receveurs-généraux ont fait des tournées qui n'étoient relatives qu'à cet objet; ils fe font conciliés avec les Receveurs particuliers; & il eft réfulté de cet accord de fages abonnemens avec les communautés. On eft parvenu à obtenir une grande diminution dans les frais; il eft même des paroiffes où l'on ne connoît plus les pourfuites.

On

On a déjà démontré que la douceur de la perception ſe lie avec l'intérêt des Receveurs-généraux rélativement à la garantie des Receveurs particuliers. On peut encore avancer qu'il en eſt de même à l'égard des frais.

Quel eſt le Receveur-général qui peut ignorer qu'en preſſant trop les recouvremens, & en multipliant les frais, il découragera les cultivateurs, que le commerce s'anéantira peu-à-peu, & qu'enfin, au bout de quelques années, il ſera forcé à des avances énormes, qui abſorberont ſes attributions? Une Régie n'a pas les mêmes motifs de ménagement: l'amour-propre & l'intérêt particulier de ſes membres ne peuvent jamais être compromis.

Il eſt peu d'années où quelques généralités n'eſſuyent des fléaux deſtructeurs: c'eſt alors qu'un Receveur-général, placé entre l'exécution des engagemens qu'il a contractés avec le Tréſor-Royal, & ce qu'il doit à une province qui a les yeux

ſur lui, & dont il oſe attendre l'eſtime & la reconnoiſſance; c'eſt alors qu'un Receveur-général ſuſpend les pourſuites, & ſe conſtitue dans des avances qui abſorbent de beaucoup cette gratification annoncée par Mr. Necker comme un profit.

Dans l'avant-derniere guerre, les anglois firent une deſcente ſur les côtes de Normandie; les caiſſes du Roi étoient dégarnies; l'un des Receveurs-généraux de Caen porta trois cent mille livres en eſpèces dans la généralité. Cette ſomme fut employée conformément aux ordres du miniſtre, & ne lui a été rembourſée que deux ans après, avec les intérêts à cinq pour cent.

Quelques provinces méridionales furent ravagées, il y a peu d'années, par l'épizootie; la famine, ſuite ordinaire de ce premier fléau, ſe fit reſſentir; les Receveurs-généraux avancèrent la majeure partie des impoſitions, & renoncèrent à la gratification. Ils ne ſe bornèrent pas

à

à cette première preuve de zèle ; ils empruntèrent plusieurs millions, qu'ils firent passer dans ces provinces, où on les employa à indemniser les contribuables qui avoient perdu leurs bestiaux.

Les Receveurs-généraux furent successivement remboursés de ce service étranger à leurs engagemens ; & lorsqu'on voulut fixer les intérêts de leurs avances, ils ne réclamèrent que 5 pour cent, & même 4 & ½, les rescriptions s'étant successivement négociées sur ce pied-là pendant que le Roi étoit leur débiteur.

Ce que les Receveurs-généraux qu'on vient de citer ont eu le bonheur de faire, tous l'auroient fait en pareille circonstance, & il est peu d'années qui n'offrent des témoignages de zèle de cette compagnie. Voilà ce qu'inspire une administration particulière dans laquelle on a succédé à un père estimable, & qu'on espère transmettre à son fils.

Préſentement, on le demande, oſeroit-on attendre la même ſurveillance & les mêmes principes d'une régie qui, n'ayant aucune rélation particulière avec les provinces, ſe feroit défendue contre toute eſpèce de réclamation?

CRÉATION
De deux Receveurs particuliers par Election.

Après avoir paſſé ſous ſilence la garantie impoſée aux Receveurs-généraux par l'édit de création des Receveurs particuliers, Mr. Necker s'élève contre cette Loi qui établit deux offices pour chaque élection, & il regarde la réunion des deux charges comme une opération auſſi économique pour le Roi, qu'avantageuſe aux contribuables. Mais pourquoi ne préſente-t-il pas les dangers attachés à cette réunion? Elle peut avoir lieu ſans riſque rélativement aux Receveurs particuliers, dont la probité & la fortune ſont connues, tandis qu'elle eſt ſujette à de

de grands inconvéniens à l'égard des autres.

Le Receveur particulier qui ne poſsède qu'une des deux charges, a beſoin de fortune; elle devient inutile à celui qui réunit les deux. La ſituation du premier eſt à découvert à la fin de l'exercice; aucune partie des recouvremens ne peut reſter entre ſes mains à cette époque : il n'a donc qu'un très-foible intérêt à preſſer les contribuables, parce qu'il n'a qu'un moment pour jouir des fonds. Le ſecond, au contraire, pouvant ſe ſervir des recouvremens d'un exercice pour couvrir l'autre, peut faire des ſpéculations, diſpoſer des deniers du Roi, & dans ce cas il eſt intéreſſé à forcer ſes recettes pour augmenter ſes bénéfices.

Il n'eſt donc pas toujours avantageux pour le Roi & pour les contribuables de réunir les offices ſur une même tête.

Mr. Necker avance qu'il eſt peu de Receveurs particuliers qui ne ſouscriviſ-

ſent à une réduction de taxations, s'ils étoient chargés de la recette totale; mais qu'il ne faudroit pas exiger une double finance. En admettant cette ſuppoſition, quel eſt l'adminiſtrateur qui, augmentant conſidérablement les riſques par la réunion des recettes, oſeroit réduire à moitié le gage du Roi ?

Lorsqu'il y a deux Receveurs dans la même élection, ajoute Mr. Necker, les contribuables ſont preſſés de deux côtés, & en conſéquence les frais doublent. Ce raiſonnement ſéduit au premier inſtant; mais il reſte ſans force, lorsqu'on conſidère que la collecte change de main toutes les années, & que chaque exercice ayant ſon collecteur, il ne peut être pourſuivi par les deux Receveurs; mais quand les offices ſeroient réunis, les contribuables reſteroient toujours expoſés aux pourſuites des deux collecteurs à la fois, en raiſon des deux années d'impoſitions qu'ils devroient.

Un

Un motif retiendra toujours les Receveurs particuliers qui n'ont qu'un office; c'eſt l'eſpèce de rivalité exiſtante entre les deux confrères : l'un feroit fâché de paſſer pour plus difficile que l'autre, & & il eſt peu de commiſſaire departi qui ne convienne avoir cité avec ſuccès à un Receveur particulier trop actif, la conduite plus modérée de ſon compagnon d'office.

Si Mr. Necker ne s'attachoit pas toujours à diſſimuler les avantages des édits qui ont été rendus par ſes ſucceſſeurs, il auroit ajouté que celui de création des Receveurs particuliers ne proſcrit point la réunion des offices; qu'au contraire, l'adminiſtration ſe réſerve la faculté de réunir quand elle le jugera convenable : il exiſte des généralités où tous les offices ſont réunis, & pluſieurs réunions ſe ſont opérées depuis l'édit dont Mr. Necker parle.

On ne peut s'empêcher de conclure que les diſpoſitions de la loi qui a ramené

né à cet égard aux anciens principes, ſont d'autant plus ſages, que l'adminiſtration aura la faculté de réunir toutes les fois qu'un excellent comptable ſe préſentera; tandis qu'au contraire rien ne forcera cette réunion quand le ſurvivant n'aura pas les qualités qui conſtituent un bon Receveur particulier des finances.

CRÉDIT DES RECEVEURS-GÉNÉRAUX.

Mr. Necker ne ſe laſſe point d'attaquer les Receveurs-généraux. Après leur avoir ſuppoſé des bénéfices qui n'ont jamais exiſté; après avoir doublé aux yeux de ſes lecteurs, une partie des taxations qui leur ſont attribuées, il cherche à diſcréditer cette compagnie. Mr. Necker rapelle les tems malheureux des ſuſpenſions de 1759 & de 1770; il dit que les porteurs des reſcriptions n'eurent point de recours contre les Receveurs-généraux: mais ce recours pouvoit-il exiſter, puiſque le feu Roi rentroit dans la perception

tion des impôts destinés à acquitter ces effets? D'ailleurs, qu'ont de commun les tems malheureux dont parle Mr. Necker, avec ceux dans lesquels nous avons le bonheur d'être? L'édit de joyeux avénement, ce premier bienfait de Sa Majesté, & l'exécution sacrée des engagemens, suite de cet acte de justice (*) & de bonté, suffiront sans doute pour dissiper les nuages que l'on chercheroit à répandre.

Mais puisque Mr. Necker rapelle ces époques fâcheuses, pourquoi ne dit-il pas que le feu Roi devoit alors des sommes considérables aux Receveurs-généraux, qu'ils avoient multiplié leurs billets pour satisfaire à de prompts paiemens & à des avances de toute nature, & que, sans avoir recours au Ministre, ils y firent hon-

(*) Cet édit renfermoit deux objets : la remise d'un droit qui se percevoit à l'avénement de nos Rois, & la promesse de satisfaire aux dettes de l'état.

honneur avec la plus ſcrupuleuſe exactitude ? Pourquoi Mr. Necker ne dit-il pas que la confiance accordée aux reſcriptions porte ſur la certitude de leur paiement, malgré les calamités qui retardent ſouvent celui de l'impôt ? Pourquoi les ſervices les plus intéreſſans, ceux de la guerre, de la marine, des étapes & des ponts & chauſſées, demandent-ils des reſcriptions ? Si cette opinion favorable eſt fondée, il faut applaudir à l'exactitude qui la ſoutient ; mais ſi elle étoit auſſi chimérique qu'elle eſt méritée, ſeroit-ce à un ancien adminiſtrateur à la détruire ?

Mr. Necker ajoute que les reſcriptions tirées par les douze membres de ſa Régie méritoient plus de confiance que celles ſouſcrites par un ſeul Receveur-général. On répondra que tous les raiſonnemens ne peuvent rien contre l'opinion : les douze Receveurs-généraux paroiſſent traiter au nom du Roi, & le Receveur-général traite pour lui ; ſa famille

&

& ſes amis lui confient leurs fonds; & des rélations de cette nature ne peuvent exiſter avec une régie.

Le Roi a toujours perdu, quand il a emprunté directement; & il a toujours gagné, quand il s'eſt ſervi des corps intermédiaires. Les compagnies trouvent à cinq pour cent, quelquefois moins; & dans les loteries, comme dans les emprunts perpétuels, le Roi a toujours donné plus de ſix.

Rejetter tous les crédits intermédiaires, & n'employer que celui du Tréſor-Royal, tel eſt le ſyſtême de Mr. Necker. On ne peut cependant s'empêcher de convenir que le crédit du Tréſor-Royal n'eſt jamais que celui du miniſtre des finances, & que la plus petite faute en adminiſtration le détruit.

Qu'on ſe rappelle les deux emprunts que Mr. Necker fit à peu de jours de diſtance : les bordereaux du dernier ſe vendirent à perte; le Tréſor-Royal fut

obligé de les faire acheter ſur la place; & le Roi fit rendre à la plûpart des banquiers leurs ſoumiſſions.

Il n'exiſte aucune opération de Mr. Necker, viagere, perpétuelle, ſecrète ou publique, qui ait été moins onéreuſe que les emprunts que le Roi fait par la voie de billets des fermes & des reſcriptions: ces effets ſe négocient à quatre & demi & à cinq pour cent.

L'ouvrage le mieux écrit en pareille matiere prouve moins que le certificat d'un agent de change.

RÉGIE.

Etablie par Mr. Necker en 1781.

Mr. Necker annonce que les dépenſes de la Régie qu'il avoit ſubſtituée aux Receveurs-généraux, n'ont monté qu'à 600,000; mais il porte preſque tous les objets au-deſſous de ce qu'ils ont été réellement, & d'autres très-conſidérables ſont paſſés ſous ſilence.

Les

Les appointemens des caiſſes, des commis ne ſont énoncés que pour 310,000, tandis que le Roi en a payé pour 368,021 *l.* 13 *ſ.* 8 *d.*

Les frais de bureaux, étrennes, bois, & autres dépenſes annuelles, ſont montés à 122,072 *l.* 2 *ſ.* 6 *d.* Mr. Necker, ſous le titre de frais de bureaux & dépenſes imprévues, ne porte que 60,000. Il y a différence de plus de moitié.

Avant l'établiſſement de 1781, les bureaux des recettes générales n'occupoient qu'une partie de l'hôtel de Meſmes, & les prix de location n'étoient que de 7000 liv.. Mr. Necker a fait acquérir cette maiſon, qui revient au Roi, y compris les réparations, à plus de 800,000 liv. Il eſt juſte de joindre aux dépenſes de la Régie la partie des intérêts de cette ſomme qui excède l'ancien loyer.

Pourquoi Mr. Necker ne veut-il pas comprendre dans les dépenſes de ſon établiſſement les frais de tournées, objet de

56,000 liv.? Jamais cependant elles ne furent plus néceſſaires que ſous un pareil régime. De tous les tems, les Receveurs-généraux ont fait des voyages dans leurs généralités : s'ils les ont cru indiſpenſables, comment une adminiſtration générale auroit-elle pu s'en abſtenir? La ſurveillance & les vérifications devenoient d'autant plus néceſſaires, que l'intérêt particulier des douze Receveurs-généraux ne pouvoit être compromis par la garantie : d'ailleurs, ces tournées préſentoient le ſeul moyen de donner aux ſujets déſignés pour les recettes générales, les connoiſſances locales, ſans lesquelles il eſt impoſſible de juger du plus ou moins d'activité dont les recouvremens ſont ſuſceptibles, ainſi que du dégré de confiance qu'on peut accorder à ceux qui ſont directement chargés de la perception.

Mr. Necker n'évalue qu'à 300,000 liv. le traitement des douze Receveurs-généraux qu'il avoit établis, ſur le pied de 25,000 l. pour chacun d'eux : il doit cepen-

pendant ſe rappeler qu'il leur avoit promis des gratifications ; & comment les auroit-il refuſées? Il avoit ſucceſſivement doublé le ſort des tréſoriers qui lui devoient leur établiſſement. Les édits de création annonçoient 25,000 liv. de taxations, & une ordonnance de comptant y ajoutoit pareille ſomme à titre de gratification.

De ſemblables moyens étoient utiles au ſyſtême de Mr. Necker : il vouloit montrer une hypotheque aux prêteurs de l'état; & lorsque dans un préambule il annonçoit une économie d'un million, c'étoit dans l'eſpérance que l'on penſeroit qu'il étoit poſſible d'en emprunter vingt ſans augmenter la maſſe des intérêts que le Roi paye. Ces économies étoient illuſoires, puiſqu'il falloit rendre d'une main ce qu'on avoit ôté de l'autre. D'ailleurs, Mr. Necker connoiſſoit trop bien les moyens de placement, pour ne pas ſentir qu'il falloit donner plus de 25,000 liv. à un homme qui mettoit un million

dans une affaire de finance : cette ſomme employée au cours de la place en contrats ſur les tailles, auroit donné un revenu beaucoup plus conſidérable.

Mr. Necker ne s'eſt pas contenté de diminuer aux yeux de ſes lecteurs, les dépenſes de ſa Régie, ſoit par des réductions ſur les objets énoncés, ſoit par l'omiſſion de pluſieurs autres : après avoir plus que doublé le traitement des Receveurs-généraux ſur le troiſième vingtieme, il groſſit encore leurs remiſes ſur les autres impoſitions.

Les Receveurs-généraux, dit Mr. Necker, ont des taxations ſur 146 millions. Comment cet ancien Directeur-général ignore-t-il que ces remiſes ne ſe perçoivent que ſur le net de l'impôt, que la recette fictive des ordonances du *moins impoſé* & de décharges ne ſauroit en être ſuſceptible, & qu'enfin les taxations des collecteurs & Receveurs particuliers en ſont auſſi exemptes ? Il réſulte de ces différentes

férentes déductions, que les impositions perçues dans les pays d'élection & dans les pays conquis, sur lesquelles les Receveurs-généraux ont des taxations, ne se montent point à 146 millions, ainsi que le prétend Mr. Necker, mais à 143,527,482 liv. 10 s. 11 d.

Cette augmentation illusoire de la somme sur laquelle le Roi accorde des taxations aux Receveurs-généraux, est encore un moyen dont Mr. Necker se sert pour grossir les dépenses, qu'il attribue au rétablissement de cette compagnie, & qui, suivant ses calculs, surpassent celles de sa Régie de 975,000 liv.

Que devient cette prétendue économie, si on en déduit toutes les erreurs que l'on a fait connoître? Et que deviendra t-elle, si l'on observe qu'il faut en déduire encore:

1°. Les gratifications qui n'avoient pas encore été accordées pour 1781, &

les augmentations de commis qu'auroit néceſſairement entraîné le concours de pluſieurs exercices;

2°. Les appointemens des Bureaux de comptabilité que l'on n'auroit pu ſe diſpenſer d'établir à l'époque de la formation des comptes.

3°. Les penſions de retraite qu'il auroit fallu accorder ſucceſſivement aux directeurs, ſous-chefs, caiſſiers & commis;

4°. Les pertes conſidérables que le défaut de garantie auroit fait ſupporter au Roi, & dont on peut juger par celles qu'éprouvent la ferme générale & les Régies.

En mettant un prix à tous les avantages d'adminiſtration & de crédit attachés au rétabliſſement des recettes générales, il feroit aiſé, non-ſeulement d'anéantir la très légere différence qui peut ſe trouver entre les deux conſtitutions, mais encore de calculer des économies conſidérables qui tiennent au régime actuel:

tuel : on ne ſuivra point l'exemple de Mr. Necker; on ne veut rien préſenter qui puiſſe avoir l'air de l'hypothèſe.

On demande ſi, même en laiſſant ſubſiſter cette économie ſuppoſée, elle doit décider un adminiſtrateur à ſupprimer une compagnie dont le crédit aſſure au Roi la négociation de plus de 120 millions de reſcriptions à cinq pour cent, & quelquefois à quatre & demi, tandis qu'il n'y a point d'opération qui ne ſoit plus plus onéreuſe (*).

(*) Mr. Necker, en traitant de la difficulté de procurer de l'argent au Roi, dit, Tom. III. chap. 23, page 296 : „ Je cherchai cependant „ & trouvai le moyen de procurer au Roi des „ ſommes de quelque importance depuis cinq „ juſqu'à ſix pour cent d'intérêts; mais ce fut „ en faiſant uſage de la médiation des états, „ des villes, du clergé, & de quelques autres „ corps qui jouiſſent d'un crédit particulier. "

Même volume, & même chap. page 298, Mr. Necker ajoute: „ Mais ſi l'on fixoit ſa

„ vue

On demande ſi un auſſi foible motif doit faire contracter l'engagement de rembourſer 30 millions de finances qui ne coûtent au Roi que cinq pour cent (*), lorsque cette ſomme empruntée, par toute autre voie, obligeroit à une dépenſe de ſix & demi? Cet objet ſeul coûteroit au Roi une augmentation d'intérêt de 450,000 liv.

Enfin, & pour dernière queſtion, qu'il ſoit permis de demander ſi cette prétendue

---

„ vue ſur le paſſé, il ſeroit juſte de conſidé-
„ rer que c'eſt au moins un bonheur d'avoir
„ pu ſuffire aux frais immenſes de la derniere
„ guerre, dans une époque où, au ſein même
„ de la paix, les capitaliſtes pouvoient em-
„ ployer leurs capitaux à un intérêt de ſix &
„ deux tiers pour cent en rente perpétuelle".

C'eſt d'après Mr. Necker lui-même qu'on peut établir ce que le Roi gagne à ſe ſervir du crédit des Receveurs-généraux.

(*) Le dixième de cet intérêt ayant été déduit par Mr. Necker, on ne le rapelle point ici, pour ne pas faire un double emploi.

due économie doit balancer les avantages qui tiennent à la certitude de toucher mois par mois, & avec la même exactitude que celle attachée aux effets consulaires, le montant de toutes les impositions ?

D'après les faits établis dans ce mémoire, on croit pouvoir conclure que le retour à l'ancienne constitution étoit un acte juste envers les Receveurs-généraux, qu'il est en même tems utile au gouvernement & avantageux aux contribuables.

Juste envers les Receveurs-généraux, puisqu'ils n'avoient pas été remboursés:

Utile au gouvernement, en ce qu'il a fait retrouver à Sa Majesté la négociation de plus de 120 millions de rescriptions à cinq pour cent; qu'il a conservé 30 millions de finances au Trésor-Royal sur le même pied; qu'il a assuré mois par mois la rentrée la plus exacte des impositions; & qu'il garantit le Roi de

toutes les pertes qui étoient à ſa charge ſous une Régie qui n'offroit que des économies illuſoires :

Avantageux aux contribuables, en rétabliſſant les rélations directes qui ſubſiſtoient entre les Receveurs-généraux & leurs généralités ; rélations deſquelles il réſulte des ſecours dans les tems malheureux, une ſurveillance utile pour la diminution des frais, enfin une adminiſtration particuliere, qui, en adouciſſant le poids de la perception, préſente des avantages dont une Régie ne peut être ſuſceptible.

LETTRE XV.

De Berlin, *le* 19 *Janvier* 1783.

Du Comte de ...... à M. de .....

Je vous ai dit dans ma dernière que je ne penſois pas que notre monarque prît un grand intérêt aux affaires de Hollande, mais que j'étois cependant perſuadé qu'il ne ſouffriroit jamais qu'on anéantît cette république, ou même qu'on changeât la forme de ſon gouvernement. S. M. a reçu, ſur ce dernier objet, les aſſurances les plus poſitives de la part de Leurs Hautes Puiſſances. Mais comme en politique ſur-tout, il ne faut pas trop ſe fier aux promeſſes, qu'on trouve toujours moyen d'éluder, une circonſtance a mis le Roi dans le cas de manifeſter à la province de Hollande ſa façon de penſer & ſes diſpoſitions. Voici à quel ſujet : Le 6 Décembre de l'année dernière, il y eut une émeute à la Haye; on accuſa trois quidams de l'avoir excitée & d'être vendus au parti Stadhoudé-

rien;

rien; ils furent décretés de prise de corps & se sauverent à Clêves, dit-on. Leurs Nobles & Grandes Puissances envoyerent une réquisition à la régence de cette dernière ville pour les faire arrêter. Celle-ci s'y refusa, par la raison que le délit des trois accusés n'étoit pas mentionné dans les lettres réquisitoriales. Plaintes des états de Hollande à notre ministre Thulemeyer sur ce refus. Ce dernier fait son rapport au Roi sur ce qui s'étoit passé; S. M. en étoit déjà instruite; elle lui envoya la lettre suivante pour être remise aux Etats de Hollande.

Nobles, Grands & Puissans Seigneurs, chers & particulièrement bons amis & voisins.

„ Nous vous assurons préalablement „ de notre amitié & de tout ce que nous „ pouvons vous souhaiter d'ailleurs de „ bon & d'agréable. Vous avez jugé à „ propos de nous envoyer, le 28 Décem-„ bre dernier, une lettre par laquelle „ vous nous portez des plaintes & griefs

„ contre

„ contre notre régence de Clêves, ſur ce
„ qu'elle a refuſé de faire arrêter &
„ livrer, à votre réquiſition, quelques per-
„ ſonnes fugitives de la Haye accuſées
„ de ſédition, nommées *Vermeulen*, &
„ vous paroiſſez déſirer de nous, qu'en
„ déſapprouvant la conduite qu'a tenue
„ notre régence, nous accordions l'extra-
„ dition prompte des fugitifs dans des
„ cas futurs, & que nous faſſions arrêter
„ & livrer les ſusdites perſonnes, au cas
„ qu'elles ſe trouvent encore dans nos
„ états. Cette derniere demande n'eſt
„ guères poſſible, attendu que les gens
„ en queſtion ont quitté nos terres de-
„ puis longtems, ainſi que vos Nobles
„ & Grandes Puiſſances en conviennent
„ elles-mêmes, & qu'on ne pourra pas
„ aiſément les découvrir. Nous ne ſau-
„ rions donc voir comment on peut faire
„ quelque imputation à la régence de
„ Clêves dans une affaire où elle n'a fait
„ que nous obéir, & vu qu'elle ne peut
„ déférer à aucune réquiſition ſans un
„ ordre de notre part, qu'enfin on ne lui

„ a

„ a allégué aucune cauſe ni pourſuite
„ judiciaire déja faite contre les dites
„ perſonnes. A quoi il faut ajouter, com-
„ me nous ſommes fondé à le croire, &
„ à en juger par les apparences & même
„ d'après la lettre de vos Nobles Puiſ-
„ ſances, que les dits accuſés n'étoient
„ convaincus d'aucun délit, mais ſeule-
„ ment ſuſpectés. Dans de pareils cas,
„ incertains & douteux comme celui-ci,
„ l'on n'a pas coutûme dans le conſeil de
„ vos Nobles Puiſſances d'être fort diſ-
„ poſé à l'extradition des fugitifs étrangers.

„ Dans ces circonſtances particulieres,
„ l'on ne ſauroit nous ſoupçonner avec
„ équité, ſi cette fois nous ne pouvons
„ remplir les déſirs de V. N. & G. Puiſ-
„ ſances. Mais nous devons bien plutôt
„ leur témoigner quelque ſurpriſe qu'un
„ procédé ſi peu d'uſage, que cette let-
„ tre qui nous été adreſſée de votre part,
„ ainſi que vous nous l'aſſurez, ne vienne
„ point des états unis de Hollande & de
„ Weſt-Friſe, mais ſeulement d'une par-
„ tie

„ tie d'iceux, avec contradiction d'une
„ autre partie considérable. Nous ne sau-
„ rions donc nous abstenir du soupçon
„ que, dans cette démarche qu'on a fai-
„ te près de nous, il regne une mésin-
„ telligence dangereuse, & que la cruelle
„ discorde & une fermentation intérieure
„ ne l'aient en partie motivée. Nous ne
„ vous avons pas dissimulé notre façon
„ de penser sur ce dernier point, & no-
„ tre ambassadeur à la Haye a déja té-
„ moigné notre douleur & nos sentimens
„ à quelques membres respectables de la
„ république; ce qu'il fera encore d'une ma-
„ niere plus détaillée aux Etats-Généraux.

„ A l'occasion de ces présomptions
„ évidemment vraisemblables, nous saisis-
„ sons cette circonstance pour prier vos N.
„ & G. Puissances avec les plus fortes
„ instances, de ne point se livrer à des
„ sentimens de jalousie, presque incom-
„ préhensibles, ni aux inspirations &
„ instigations pernicieuses de gens inquiets,
„ turbulens ou ambitieux; de ne point
„ s'engager dans des démarches peu

„ réfléchies, furtout en voulant faire dans
„ la conftitution de l'état des changemens
„ qui ne pourroient avoir que des fuites
„ funeftes & dangereufes pour la tran-
„ quillité de la république. Nous les
„ exhortons fincèrement au contraire, à
„ rejetter toute innovation qu'on tente-
„ roit d'y introduire; à ne plus s'agiter
„ par des inquiétudes & des craintes mal
„ fondées, enfin à réunir tous leurs ef-
„ forts pour la confervation de la forme
„ de gouvernement qui a fubfifté pendant
„ tant d'années & qui a été la fource de
„ la gloire de la république. C'eft en
„ confervant ceux qui y ont part dans
„ la poffeffion tranquille de leurs privi-
„ léges, qu'elles maintiendront l'union &
„ la bonne intelligence, plus néceffaires
„ que jamais dans ces circonftances peni-
„ bles & critiques; qu'elles parviendront
„ à bannir toute haine & jaloufie entre
„ les membres de l'état & à éloigner pour
„ jamais ce levain de difcorde & de di-
„ vifions qui a fait depuis quelque tems
„ des progrès fi dangereux. Nous efpe-

„ rons

„ rons que vos N. & G. Puiſſances ac-
„ cueilleront cette tentative de notre part,
„ & qu'elle regarderont le conſeil que
„ nous leur donnons comme l'avis d'un
„ bien intentionné & véritable ami de
„ leur état ; qu'elles ſe convaincront que
„ nous prenons la part la plus réelle à
„ ſa proſpérité & au maintien de ſon
„ heureuſe conſtitution, & ſurtout que
„ tout changement qu'on voudroit y faire
„ ne pourroit nous être indifférent. Dans
„ ces, ſentimens, nous ſommes.

„ De vos Nobles & Grandes Puiſſan-
„ ces l'affectionné ami & voiſin.

Signé FRÉDÉRIC.

Berlin, le 13 *Janvier* 1783.

Vous voyez par cette lettre, Monſieur, que notre monarque ne diſſimule point au parti anti-Stadhoudérien, qu'il ne ſouffrira pas qu'il ſe faſſe aucun changement dans la conſtitution de la république. Mr. de Thulemeïer a fait différens rapports ſur Mr. de la Vauguyon & tous ceux qu'il employe, qui ne ſont point à l'avantage de votre cabinet. Mr. le Comte de Ver-

gennes a beau dire que cet ambaſſadeur l'a entrainé au delà de ſon but ; nous croirons toujours qu'il ne dépendoit que de lui de ne point pouſſer les choſes ſi loin. Votre miniſtre des affaires étrangères ſe conduit dans cette affaire comme il a fait dans celle de l'Amérique. Il a l'air de ne pas vouloir ſe mêler des querelles intérieures de la république, & cependant il fait agir ſes agens. Et qui ſont ces agens? un duc & pair qui ſe coaliſe avec quelques membres de la province de Hollande, lesquels veulent opérer une révolution. Cette conduite ne me paroît pas loyale pour une grande puiſſance comme la France, qui devroit être la première à donner l'exemple de la plus grande franchiſe, avoir une politique ouverte & regarder comme indigne d'elle d'employer de petits moyens.

S. M. en donnant audience aux ambaſſadeurs, le premier jour de l'an, leur demandé a des nouvelles : „ *Je vais commencer par vous en dire une*, a-t-elle „ ajouté. *Mon vœu a toujours été pour*

„ *une paix générale; elle ne ſauroit qu'ê-*
„ *tre avantageuſe aux nations de l'Europe.*
„ *D'après les avis que j'ai reçus de France*
„ *& d'Angleterre, je crois la pacification*
„ *très prochaine. Avant la fin de ce mois,*
„ *les préliminaires ſeront ſignés entre tou-*
„ *tes les puiſſances belligerantes. Je m'en*
„ *réjouis pour le bien de l'humanité.*

Le Roi, toujours occupé du bonheur de ſes ſujets, avoit permis, il y a quelques années, l'établiſſement d'une ſociété chargée de pourvoir dans cette ville aux beſoins des indigens pendant l'hyver & de leur fournir le chauſage néceſſaire. Cette ſociété a préſenté à S. M. un compte de trois années, pour la mettre en état de juger de ſon adminiſtration. Notre monarque a éte ſi content de ſa geſtion qu'il lui a écrit la lettre ſuivante:

„ Je vois par le compte que m'a ren-
„ du l'établiſſement de libéralité chargé
„ de pourvoir au chauſage & autres be-
„ ſoin des indigens de Berlin, que ceux
„ qui ont pris ce ſoin s'en ſont acquité de
„ la maniere la plus louable; que les ſe-

„ cours de cet inſtitut augmentent cha-
„ que année davantage, & qu'il garantit
„ un grand nombre de pauvres des ri-
„ gueurs du froid & de la miſere. De
„ pareilles actions de bienfaiſance & de
„ généroſité font véritablement honneur
„ aux habitans de Berlin. C'eſt pour
„ leur en témoigner toute ma ſatisfaction
„ que j'adreſſe cette lettre aux directeurs
„ de ce bel inſtitut, & les engage de
„ perſéverer dans des ſoins & des travaux
„ qui honorent l'humanité.

Vous concevez que cette lettre n'a d'autre objet que de faire connoître aux membres de cet inſtitut que S. M. eſt inſtruite de leurs libéralités, & de les encourager davantage. Voila ce qu'on peut appeler l'art de régner ! Un ſouverain doit deſcendre quelquefois dans les plus petits détails, afin de perſuader à ſes ſujets qu'il s'occupe d'eux.

Nous n'avons point ici, comme en France, des grands-maîtres des eaux & forêts qui perſécutent le malheureux habitant de la campagne & infligent des

peines

peines corporelles à ceux que la misere oblige d'aller dans les bois y prendre dequoi se chauffer. Ici, ces fautes sont punies par une légère amande, & souvent elles ne le sont point du tout. Nos loix sont très douces à cet égard; la sévérité des vôtres est souvent affreuse. Un de vos françois vint ici, il y a quelques années, proposer au Roi l'établissement d'une maîtrise des eaux-forêts dans ses états. S. M. s'y refusa, malgré les grands avantages qui devoient résulter pour elle de cette nouvelle administration. Dans notre pays, c'est la chambre des finances qui est chargée de la régie des domaines & bois. Chez vous, ces places de grand-maître & de maître particulier sont des commissions qui s'achetent. Ceux qui les exercent ont le droit de vexer les sujets, & telle plainte qu'on porte contre eux, ils ont toujours raison. Lorsque j'étois en France, je fus souvent témoin des abus qui se commettent dans cette partie. J'en ai parlé quelquefois au Roi, & vous devez penser que mes rapports ne l'ont

pas

pas prévenu en faveur de ce genre d'administration, que l'on vante beaucoup chez vous.

Adieu, Monſieur. Je vous félicite ſur la certitude de votre paix avec l'Angleterre; il étoit tems pour vos finances que cette guerre ſe terminât. S'il prennoit envie au comte de Vergennes de rendre encore indépendantes une ou deux nations de l'Europe, comme il a fait de l'Amérique, il ruineroit entierement la France. J'eſpere que cette idée ne lui viendra pas; il voit ce qu'il en coûteroit pour la mettre à exécution. On aſſure que Francklin a dit, en parlant de Mr. le Comte de Maurepas & de Mr. de Vergennes, *que Louis XVI. auroit bien fait de n'écouter que le dictamen de la raiſon, & d'être plus en garde contre la crédulité des vieillards ainſi que contre les mauvais avis que ce défaut leur fait ſouvent donner.* Il devoit ajouter que notre monarque a mal fait de croire en lui & qu'il a bien abuſé de la crédulité de notre cabinet. Je ſuis &c.

FIN du TOME XI.

TABLE DES MATIERES CONTENUES DANS CE ONZIEME VOLUME.

 Lettre

pereur

FIN de la TABLE.

ERRATA

ERRATA.

Page 1. *Après la date. Ajoutez:* Du comte de . . . à Mr. de . . . .

Page 31. *Ligne* 9. *au lieu de:* de peuple. *Lisez:* du peuple.

Page 48. *Ligne* 6. nn. *Lisez:* un.

Page 58. *Ligne* 1. *de la Lettre V.* ma derniere. *Lisez:* mon avant-derniere.

Page 62. *Ligne* 2. avant-gar. *Supprimez:* gar.

Page 81. *Ligne* 7. l'admiral. *Lisez:* l'amiral.

Page 86. *Ligne* 3. de designer. *Supprimez* de.

Page 90. *Ligne* 15. des quatre provinces; *Supprimez* des.

Page 92. *Ligne* 3. ordre. *Lisez:* ordres.

Page 93. *Ligne* 1. committé. *Lisez:* comité.

Page 142. *Ligne* 25. toute part. *Lisez:* toutes parts.

Page 145. *Ligne* 14. Drontbeim. *Lisez:* Drontheim.

Page 154. *Ligne* 23. e la. *Lisez:* de la.

Page 160. *Ligne* 4. da n la. *Lisez:* dans la.

Page 184. *Ligne* 25. apôtrès. *Lisez:* apôtres.

Page 264. *Ligne* 23. à encore craindre. *Lisez:* encore à craindre.

Page 313. *Ligne* 22. Galle. *Lisez:* Galles.